

Bibliothèque Nationale du Québec

L'INSTITUT

DE LA PROVIDENCE

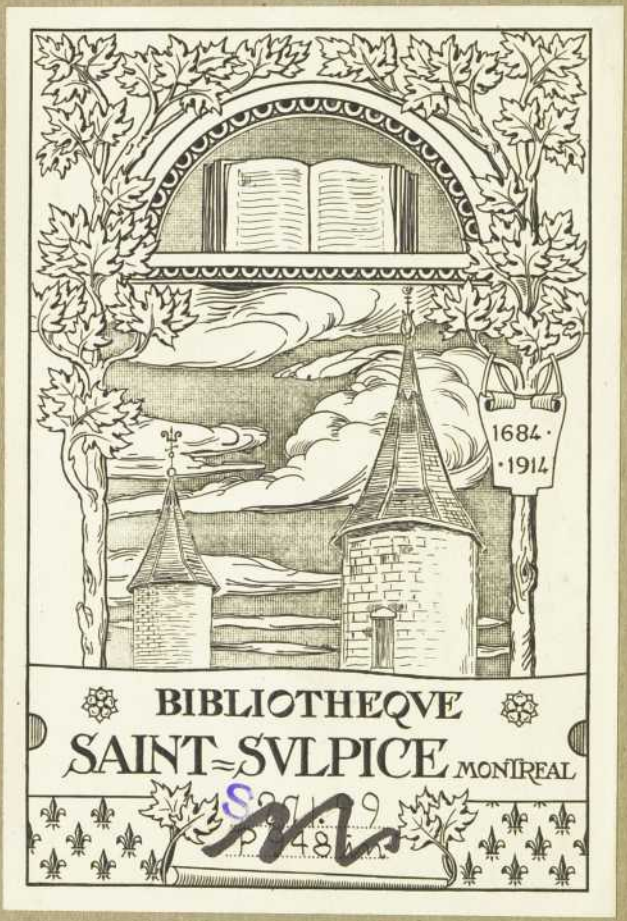
Histoire des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence

II

TEMPS HÉROÏQUES

1845 – 1852

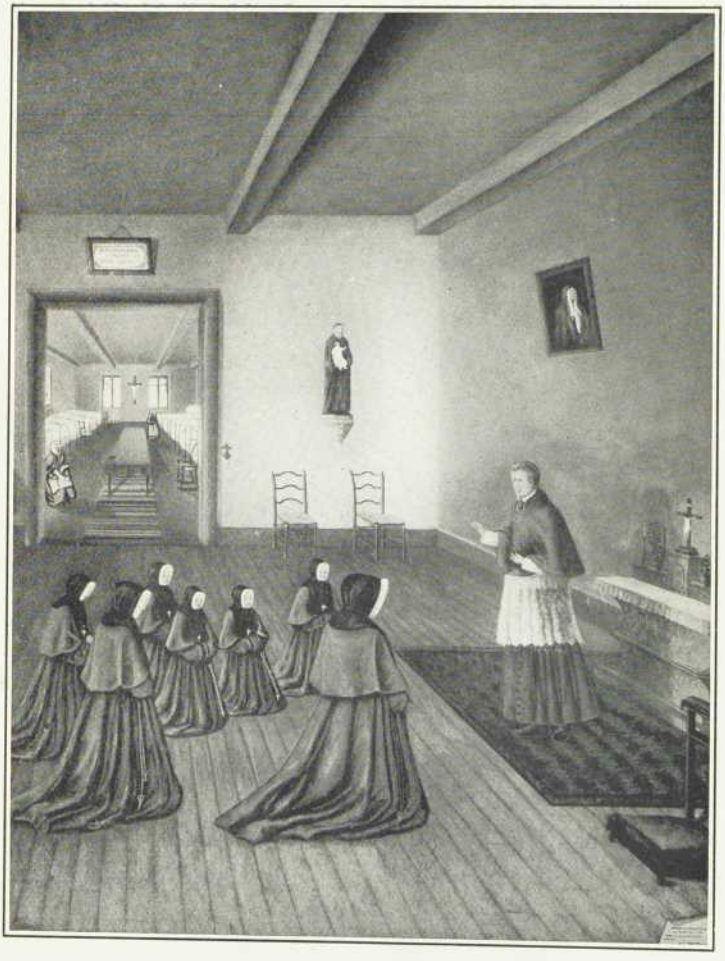
MONTRÉAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, est
1928


1684·
·1914
BIBLIOTHEQVE
SAINT-SVLPICE MONTREAL

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

71523

Droits réservés, Canada, 1928, par la Communauté des Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal.



Mgr Bourget et les sept premières religieuses
de l'Institut de la Providence.

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence

II

TEMPS HÉROÏQUES

1845 – 1852

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

MONTRÉAL
PROVIDENCE (Maison Mère)
Rue Sainte-Catherine Est
1928

Nihil obstat

Canon. Æmilius Chartier,
Censor librorum

Marianopoli, die 8a junii 1927

Imprimatur

† Em.-Alph. Deschamps, V. G.
Ev. de Thennesis, aux. de Montréal.

Montréal, 8 juin 1927.

BX
4457
M37
1925
nr. 2

Mère Marie-Antoinette

Ex-Supérieure Générale des Sœurs de la Providence de Montréal.
Décorée Officier d'Académie le 5 décembre 1929.



L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Tome I – *Préliminaires et fondation* (1800–1844).

Tome II – *Temps héroïques* (1845 – 1852).

Tome III – *Les Sœurs de la Providence au Chili* (1853 – 1863).

Tome IV – *Œuvres de Mère Gamelin.*

29123

Université de Montréal
Cabinet du vice-recteur
1265, rue S.-Denis

8 juin 1927
42e anniversaire de la mort de Mgr Bourget

Très Révérende Mère Amarine
Supérieure générale de la Providence
En ville

Ma Très Révérende Mère,

*Comme je vous ai présenté le premier volume de l'*HISTOIRE *de votre méritante communauté, il me revient de vous en présenter le deuxième pour en avoir revisé une à une les bonnes feuilles.*

Votre congrégation n'a pas à redouter, ma Mère, de paraître devant le public avec cet accoutrement. La manière dont les faits sont racontés suffirait à provoquer chez le lecteur un intérêt que comportent bien peu de romans. Les faits eux-mêmes sont à la fois une occasion de pieuse édification et de patriotique fierté.

Notre race a bien raison de se glorifier en voyant d'humbles femmes, issues de ses couches populaires, trouver par elles-mêmes et appliquer aux maladies sociales les remèdes les plus efficaces.

Ces femmes, elles se liguent volontairement, elles se renoncent absolument, elles se dépensent largement, elles meurent obscurément. Dans leur formation, elles se préoccupent de respecter la langue des autres. Aucun passage n'est plus probant sous ce rapport que celui où l'annaliste de 1845 annonce qu' « on procurera aux Sœurs Walsh et Wilson des livres anglais pour leurs méditations et lectures. » Dans leur tâche, elles ne distinguent ni entre races, ni entre croyances; si elles ont un faible, c'est pour les pauvres qui ne sont pas de leur sang. Les pauvres auxquels elles se consacrent, ce sont d'ailleurs les moins attrayants: les débiles, les invalides, les impotents, les insensés, les idiots. Comme on est fier de penser que la race a vu surgir de son propre sein des âmes capables, en descendant vers les profondeurs de la misère, de s'élever jusqu'aux sommets de la charité!

C'est qu'elles avaient LA GRANDE PAIRE D'AILES *dont a parlé l'historien Taine! Dépourvues des biens de la fortune, comme parfois des talents naturels, elles surent compenser ce dénuement par un emprunt constant au trésor surnaturel de la confiance en Dieu. Cette confiance s'appuyait sur une défiance absolue de leurs propres forces. Humilité à l'égard de soi, assurance à l'égard de Dieu: c'est là le secret des œuvres admirables que la Providence a semées parmi nous il y a cent ans, qu'elle y soutient depuis lors et qu'elle y accroît*

chaque jour. Dieu sans doute INCREMENTUM DEDIT; *mais chacune de vos Mères pouvait dire:* EGO PLANTAVI.

Ajoutons, pour être complet: APOLLO RIGAVIT. *En l'occurence, Apollon, ce fut le génial Mgr Bourget. Quelle fermeté dans ce caractère pour qui les obstacles ne sont qu'une occasion de les surmonter, les résistances de la volonté un moyen de les mieux vaincre! Telle lettre de votre Mère (ch. XXIV), en attestant son propre esprit de soumission, démontre le solide empire que le saint évêque avait su prendre. C'est qu'il possédait un esprit surnaturel hors de pair. Chacune de ses lettres, chacun de ses mandements sont autant de traités de la vie spirituelle. Cet homme tendait vers les hauteurs du ciel avec autant d'aisance que d'autres se plongent dans les bassesses de la terre. Et pourtant, si haut qu'il plane, aucun détail n'échappe à sa vigilance, tant l'administrateur en lui s'associe au mystique pour faire de toute tâche qu'il entreprend une œuvre achevée.*

Comme on disait de lui: C'EST UN SAINT, *beaucoup disaient de vos Mères:* CE SONT DES FOLLES. *Et personne ne songeait que la folie de ces femmes s'apparentait étrangement à la sainteté de leur Fondateur. Personne non plus ne pensait à exprimer le vœu qui aujourd'hui, devant le succès de leur œuvre, monte aux lèvres de tous:* DES

FOLLES DE CE GENRE, PUISSE-T-IL EN NAITRE TOUS LES JOURS! *Il en est d'elles comme des traditions; c'est chose si bonne qu'il faudrait en créer constamment.*

Agréez, ma Très Révérende Mère, avec mes vœux pour l'achèvement de votre émouvante HISTOIRE, *l'hommage de mes meilleurs sentiments.*

Le vice-recteur de l'Université,
Chanoine Emile Chartier.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Sommaire du premier volume 1

CHAPITRE I

1845. — Retraite de postulantes. Vêture. — Maladie de Sœur Vincent. — Projet d'agrandissement. — Confrérie du Saint-Enfant-Jésus. — Exercices spirituels de trente jours. — Rénovation des vœux. 3

CHAPITRE II

1845. — Mandement de Mgr Bourget, annonçant aux Sœurs sa première visite officielle de la communauté. — Règlement de cette visite 9

CHAPITRE III

1845. — Organisation de l'Asile de la Providence. — Règles coutumières. — La visite pastorale. — Tristesses et consolations. — Installation de pieux tableaux dans la salle de communauté. — *Petites élections* 17

CHAPITRE IV

1845. — Mandement de Mgr Bourget, en terminant la visite pastorale à l'Asile de la Providence. — Élections des officières de l'Association des Dames de la Charité 27

CHAPITRE V

1845. — Grand incendie à Québec. — Mgr Bourget sollicite des secours pour les victimes de l'incendie. — Deuxième incendie à Québec. — Générosité des Dames de l'Association de Charité de la Providence. — Érection du chemin de la Croix .. 37

CHAPITRE VI

1845. — Fondation de l'Hospice Saint-Joseph. — Vente de terrains. — Extrait d'une lettre de M. Edouard-Raymond Fabre à son fils Edouard-Charles, à Paris. — Reliques de saint Zotique 43

CHAPITRE VII

1845. — Lettre de Sœur Valentina, supérieure d'une maison des Sœurs de la Charité à Baltimore. — Lettre de Sœur Valade, supérieure de l'établissement des Sœurs Grises, à la Rivière-Rouge 51

CHAPITRE VIII

1845. — Sacre de Mgr Jean-Charles Prince et de Mgr François-Norbert Blanchet. — Décisions de conseil. — Sœur Legault-Deslauriers. — Épreuves. — Mgr Prince est de nouveau nommé supérieur de la « Providence. » — Ouverture d'une maison d'aliénés. — Acquisition de la ferme « Desautels. » 57

CHAPITRE IX

1846. — Érection de la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Mandement

annonçant la deuxième visite de l'évêque Fondateur. — Ouverture d'une école à la Longue-Pointe. — Sœur Thibodeau est à la fois supérieure et institutrice. — Le blanchissage du linge à la Longue-Pointe 65

CHAPITRE X

1846. — Installation des Sœurs de la Providence à l'Hospice de Laprairie (fondé en 1843 par une association de bienfaisance).— A la maison mère, clôture de la visite officielle de l'évêque. Mandement de circonstance 79

CHAPITRE XI

1846. — Décès du Pape Grégoire XVI. — Avènement de Pie IX. — Incendie de Laprairie. — Lettre de Mgr Bourget. — Mère Gamelin va secourir ses Sœurs et leurs pauvres. — Détresse du nouvel hospice 91

CHAPITRE XII

1846 et 1847. — Sacre de Mgr Alexandre-Magloire-Augustin Blanchet. — Circulaire du nouvel évêque, faisant appel à la générosité des diocésains de Québec et de Montréal. — Sa Grandeur préside une prise d'habit à la Providence. — Son départ pour l'Orégon 95

CHAPITRE XIII

1847. — Mgr Bourget à Rome. — En Irlande.

— De retour à Montréal. — Le typhus. — Détresse et héroïsme 105

CHAPITRE XIV

1847. — Intervention du gouvernement et générosité des citoyens. — L'Hospice Saint-Jérôme-Émilien. — Vœu à Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Vœux à Notre-Dame de Bon-Secours.— Mgr Bourget atteint du typhus. — Décès du chanoine Hudon 123

CHAPITRE XV

1847.— L'École Saint-Jacques.— Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (en septembre). — Bonté de Mère Gamelin pour les Sœurs malades. — Dames et demoiselles au chevet des Sœurs malades. — Mgr Prince atteint du typhus. — M. Mills, maire de Montréal, meurt du typhus 137

CHAPITRE XVI

1847. — Les victimes du typhus. — Statistiques. — Monuments. — Paisible fin d'année. — Générosité de M. Charles-J. Lacroix. Legs de M. T.-F. Saint-Jean, de Mme T. Baron, de M. J.-B. de Lorimier et de Mme de Lorimier..... 149

CHAPITRE XVII

1848. — Décès de Sœur Antoine. — Guérison de Sœur Patrice.— Mandement de l'évêque (14 avril) annonçant sa troisième visite pastorale.—Projet d'une fondation à la Grosse-Ile 161

CHAPITRE XVIII

1848. — Mandement du 19 avril (résumé des avis donnés par l'évêque au cours de sa visite). — Clôture de la troisième visite pastorale (le mercredi de la semaine sainte) 173

CHAPITRE XIX

1848. — Quarante-Heures de Marie Désolée. — Pèlerinages à Notre-Dame de Bon-Secours. — Premier pèlerinage de la communauté en corps à Notre-Dame de Bon-Secours. — Confrérie de Sainte-Blandine. — Décisions des Dames sociétaires. — Intoxication accidentelle. — Sacre de Mgr Eugène-Bruneau Guigues. — La statue dite DES NAVIGATEURS 201

CHAPITRE XX

1849. — Mandement épiscopal prescrivant des prières pour Sa Sainteté Pie IX. — Le Carnaval sanctifié. — Bénédiction d'une chapelle à la Ferme Saint-Isidore de la Longue-Pointe. — Mois de saint Joseph. — Décès de Sœur Augustin. — Le Dr Deschambault devient le médecin de la communauté.. 221

CHAPITRE XXI

1849. — L'épidémie du choléra. — L'Hôpital Saint-Camille. — Règlement concernant les Sœurs gardes-malades en temps d'épidémie. — Décès de Sœur Jean-de-Dieu. — Pèlerinage à l'église Notre-Dame de Bon-Secours. — Compte rendu du Bureau d'hygiène 233

CHAPITRE XXII

1849. — Fondation du couvent de Sainte-Élisabeth.— Les Dames de la Charité et de la Sainte-Enfance. — Rose Grandpré. — Décès de Sœur Émélie 247

CHAPITRE XXIII

1849. — La vertu de simplicité expliquée aux Sœurs de la Providence par leur Fondateur Monseigneur Ignace Bourget 257

CHAPITRE XXIV

1849. — Zèle des Sœurs pour l'avancement de l'Institut. — Rudes épreuves. — Contradictions et autres mortifications. — Souffrances de part et d'autre.— Plaintes.— Visite officielle de Mgr Bourget à l'Asile de la Providence. — Lettre de Mère Gamelin à Mgr Bourget 263

CHAPITRE XXV

1850. — Lettre pastorale. — Banquet offert aux pauvres. — Mgr Prince abandonne définitivement la direction de l'Institut. — Décès de Sœur Janvière. — Lettre de Mère Gamelin à Mgr Bourget. — Quatrième visite pastorale 283

CHAPITRE XXVI

1850. — Mandement de Mgr Ignace Bourget, lu par Sa Grandeur à l'ouverture de sa quatrième

visite pastorale aux Sœurs de la Providence, le 13 mars 1850 297

CHAPITRE XXVII

1850. — L'Adoration perpétuelle. — Fondation d'un couvent à Sorel. — Deuxième voyage de Mère Gamelin aux États-Unis. — *Ex-voto.* — Le R. P. Bourladeau. — Quête à la Cathédrale 311

CHAPITRE XXVIII

1850. — Mandement de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, pour la visite générale des communautés. — (Voir la page 310.) 323

CHAPITRE XXIX

1850 et 1851. — Témoignage d'outre-tombe. — Décès de Sœur Madeleine. — Décès de Sœur Moreau. — Réflexions de Mère Gamelin. — Fondation de l'œuvre des Sourdes-Muettes. — Visite pastorale. — Secours providentiel 343

CHAPITRE XXX

1851. — Offices à la cathédrale. — Règlements modifiés. — Lettre de Sœur Régina. — Concile Provincial de Québec. — Processions. — Prières dans les églises 355

CHAPITRE XXXI

1851. — Mère Gamelin visite le couvent de Sainte-Élisabeth. — Ses pressentiments. — Elle préside pour la première fois un conseil concernant

le noviciat. — Mort de Mère Gamelin. — Elections. — Mgr Prince et M. J. LaRocque quittent Montréal, en route pour l'Europe 363

CHAPITRE XXXII

1852. — Notes et lettres diverses. — Hôpital Saint-Patrice (ou Saint-Jérôme). — L'Orégon. — Lettre de Mgr Bourget à l'occasion du Jubilé. — Décès de deux religieuses 385

CHAPITRE XXXIII

1852. — Incendie en juin. — Bazar. — Les *Mélanges Religieux*. — Incendie des faubourgs Saint-Laurent et Québec. — Lettre de Mgr Bourget 399

CHAPITRE XXXIV

1852. — Sublime résignation de Mgr Bourget. — L'église de la Providence sert de cathédrale. — L'Hospice Saint-Joseph remplace l'évêché. — Retour de Mgr Prince et de Mgr LaRocque. — Départ de nos missionnaires pour l'Orégon 417

CHAPITRE XXXV

1852. — Intronisation de Mgr Prince au siège épiscopal de Saint-Hyacinthe. — Adieux de Mgr Bourget aux diocésains de Saint-Hyacinthe. — Mandement de Mgr Prince. — Composition du nouvel évêché. — A la Providence, prières du Jubilé. — Changement au costume des novices 431

Suppléments 441

SOMMAIRE

DU PREMIER VOLUME

DE L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Le premier tome de notre histoire raconte la vie de Mère Gamelin depuis sa petite enfance jusqu'au début de sa carrière religieuse. Nous citons aujourd'hui le sommaire de ces récits, comme introduction au second volume de l'*Institut de la Providence.*

« Dès sa plus tendre jeunesse, notre Fondatrice manifeste une bonté de cœur qui se traduit le plus souvent par une vive compassion envers les malheureux. A l'âge de vingt trois ans, elle épouse M. Jean-Baptiste Gamelin, pieux et charitable citoyen de Montréal. Durant quatre années d'une heureuse union, Mme Gamelin exploite l'affection, la générosité et la fortune de son mari au bénéfice des indigents. M. Gamelin, avant de mourir (en 1827), l'ayant priée de se charger du soin d'un insensé qu'il protégeait, elle accepte, sans hésiter, ce legs que tant d'autres eussent trouvé onéreux. Devenue veuve, elle s'agrège à une association de charité, visite les pauvres, ouvre un hospice (1828), soigne les cholériques (1832, 1834), collabore à la fondation d'un orphelinat (1832), fait marcher de front la conduite de son hospice et l'assistance des pauvres à domicile, prend part à des œuvres de re-

lèvement moral, se fait membre actif de l'Association des Dames pour l'instruction des petites filles du quartier Saint-Jacques, organise une société de Dames pour lui venir en aide, visite les prisons, console les prisonniers politiques et leurs familles, obtient la reconnaissance civile de son hospice, ouvre un dépôt de distribution d'aumônes, etc.

« Sur cet amoncellement d'œuvres s'élève enfin un Institut. De concert avec Mgr Bourget, Mme Gamelin fonde l'Asile de la Providence et jette les bases de notre communauté, en 1843. L'année suivante, elle fait profession et devient supérieure de la nouvelle congrégation. Munie d'éléments canoniques et de puissants encouragements, Mère Gamelin, toujours en collaboration avec Mgr Bourget et sous son autorité, continue l'exercice de ses œuvres. »

La narration du présent volume couvre un intervalle de sept ans (1845 à 1852).

CHAPITRE I

1845. — Retraite de postulantes et vêture. — Maladie de Sœur Vincent. — Projet d'agrandissement. — Confrérie du Saint-Enfant-Jésus. — Exercices spirituels de trente jours. — Rénovation des vœux.

Le 3 janvier 1845, après une retraite prêchée par le R. P. Marie-Jean Mainguy, jésuite, eut lieu la prise d'habit des Sœurs Catherine Brady, Onésime Herse [1] et Cléophée Têtu. Ce fut un jour de grande fête pour la petite communauté. L'on était tout au bonheur de ces pieuses réjouissances lorsque, le 8 janvier, Sœur Vincent, assistante, tomba malade. Le 13, elle recevait les derniers sacrements. Elle parut ensuite se ranimer; mais, comme il n'y avait pas d'infirmerie, la pauvre Sœur, soignée, tantôt dans le dortoir commun, tantôt dans une chambre froide, ne pouvait se rétablir. C'était une rude épreuve pour tout le personnel. Religieuses, pauvres, pensionnaires ne cessaient de demander au ciel la guérison de la chère Sœur Vincent. Enfin, après avoir passé vingt jours dans l'anxiété, tous se réjouirent en voyant l'intéressante malade entrer en convalescence.

Cet événement et d'autres ennuis, provenant de l'insuffisance d'espace pour le personnel, firent

[1] Retournée dans le monde cette même année.

reconsidérer une décision, prise le 21 novembre 1844, de construire une maison en briques pour y transférer l'infirmerie des prêtres. A ce projet, les conseillères substituèrent celui de « faire construire une aile en pierre devant longer la rue Sainte-Catherine. » (Décision du 24 janvier 1845).

A la suite d'une autre assemblée (3 février), Mme François Tavernier, secrétaire du conseil, enregistrait la décision suivante: « L'achat des matériaux et la direction des travaux pour la dite bâtisse, seront et sont par les présentes confiés à Pierre Chartrand, ouvrier recommandé aux Sœurs. Et le prix de six schellings par jour, à dater du commencement des ouvrages, sera payé au susdit entrepreneur. »

Mgr Bourget, inspirateur de cette entreprise, en laissa la conduite aux Sœurs sans cesser toutefois de stimuler le zèle des bienfaiteurs de l'œuvre.

En dépit de ses imposantes obligations, le dévoué Fondateur veillait constamment sur son humble maison de la Providence. Personne n'échappait à sa sollicitude. Les plus misérables lui étaient particulièrement chers, et, entre tous les pauvres, les orphelines semblaient être l'objet de sa plus tendre compassion. En voici une preuve touchante. Le 3 février, ce vénérable Père voulut encourager les toutes petites de la Providence, en leur faisant goûter les joies d'une fête religieuse

tout à fait de nature à les ravir. A cette fin, il chargea Mgr Prince d'établir à l'Asile la confrérie du Saint-Enfant-Jésus. Conformément au désir de l'Évêque, la cérémonie fut solennelle. L'historique de cet événement se résume dans l'acte que voici :

« Aujourd'hui, trois février mil huit cent quarante cinq, nous soussigné, évêque de Martyropolis et coadjuteur de Montréal, avons établi, dans la salle des orphelines de la Maison de la Providence, la congrégation du Saint-Enfant-Jésus, telle que constituée par un règlement spécialement approuvé de l'illustrissime et révérendissime Seigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal. La dite cérémonie a eu lieu en présence des prêtres infirmes de l'Asile, des Sœurs de la Communauté et d'un concours considérable de pieux fidèles.

« Donné à Montréal, les jour et an que dessus, et ont les prêtres présents signé avec nous.

« (Signé) André-Toussaint Lagarde, Ptre; Pierre Mercure Ptre;

J.-C. Prince, évêque élu. »

* * *

Mgr Bourget parlait souvent à ses filles des avantages et de la nécessité de l'esprit religieux. Il voulait les convaincre profondément que, sans la vie

surnaturelle, les œuvres d'une Fille de la charité ne sauraient être vraiment apostoliques. Il tenait beaucoup à la méditation. «L'oraison, disait-il, est la vie des communautés.» Afin de mieux former les Sœurs à cette importante et sainte pratique, il voulut les faire étudier à l'école d'un grand maître. Le 1er février, fête de saint Ignace martyr, il fit commencer aux novices les exercices de saint Ignace de Loyola pour une retraite de trente jours. La maîtresse des novices suspendit ses conférences et Mgr Bourget vint tous les jours, à huit heures du matin et à deux heures de l'après-midi, commenter les exercices spirituels selon la méthode de saint Ignace. Les Sœurs professes assistaient à ces instructions autant que le permettaient leurs travaux.[1]

Pendant que les religieuses vivaient ainsi dans le calme et le recueillement d'une retraite, les infirmités, les maladies et la mort visitaient comme à l'ordinaire les vieilles de l'établissement. Le 13 février, Elisabeth Cadieux, l'une des premières invalides recueillies par Mère Gamelin, mourut à l'Asile de la Providence. Elle était âgée de 92 ans et possédait toutes ses facultés. Cette bonne vieille avait eu l'honneur de présenter à Mère Gamelin

---

[1] A cause d'inévitables interruptions, probablement, ces exercices se continuèrent durant les mois de février, mars et avril.

son anneau de religieuse le jour de sa profession, et c'est sans doute ce qui lui a valu une mention spéciale dans nos chroniques. Se sentant près de mourir, dit l'annaliste, elle fit un testament oral. « Je donne, dit-elle, mon chapelet de quinze dizaines à la plus priante, Catherine Sancer, qui vit saintement; je donne mon chapelet des Sept-Douleurs à Josette Deslauriers; je donne ma tabatière à Louise St-Germain; je donne à Sœur Larocque mes neuf sous qu'elle a en soin. » La veille de sa mort, elle devint très agitée; cependant, elle eut la force de modifier la dernière clause de son testament; elle dit à Sœur Larocque: « Avec mes neuf sous, faites-moi brûler un cierge. » Après que son intention fut remplie, elle se calma et demeura paisible jusqu'à son dernier soupir (Annales).

* * *

Le 10 mars, le R. P. Martin, s. J. inaugurait une retraite de quatre jours, comme préparation à la rénovation des vœux. Chaque jour, le R. Père donnait trois instructions aux Sœurs professes. De son côté, Mgr Bourget continuait d'expliquer les exercices de saint Ignace aux novices.

Le 14, vendredi de la Passion et fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, Mère Gamelin et les Sœurs Séné, Caron, Vincent, Michon, Thibodeau, Larocque, Marchesseault, Leblanc et Robert renou-

velèrent leurs vœux selon le cérémonial, c'est-à-dire qu'après avoir répété la formule de leurs engagements, à l'issue de la messe, elles se rendirent à la salle de communauté, en chantant le psaume *Ecce quam bonum.*

En dépit de son extrême simplicité, cette première rénovation des vœux fut impressionnante. Une heure après la cérémonie, le R. P. Martin fit une instruction pour clore la retraite.

Un autre événement allait bientôt surprendre agréablement la petite communauté. Mgr Bourget l'annonça par un mandement.

CHAPITRE II

1845. — Mandement de Mgr Bourget, annonçant aux Sœurs sa première visite officielle de la communauté. — Règlement de cette visite.

Nos très chères filles,

Il n'y a pas encore un an que vous avez été canoniquement instituées pour être les *servantes des pauvres;* et déjà le Seigneur, toujours riche en miséricorde, vous a comblées d'abondantes bénédictions. Il a par là prouvé qu'il ne refuse jamais le centuple promis dans l'Évangile à ceux qui quittent tout pour son amour. En vous consacrant aux œuvres de charité, vous êtes devenues l'objet de notre plus vive sollicitude. Aussi, n'avons-nous rien épargné pour vous procurer tous les secours que vous aviez droit d'attendre de notre ministère, après le généreux sacrifice que vous aviez fait, pour être de *véritables servantes des pauvres.* C'est encore en cette vue que nous allons entreprendre la visite pastorale dans votre nouvelle communauté: et voici les principaux motifs qui nous engagent à aller vous visiter en notre qualité de premier Pasteur.

1. Nous voulons imiter autant qu'il est en notre pouvoir le souverain Pasteur qui, pour nous faire comprendre l'obligation où nous sommes de

connaître tous les besoins de nos brebis, nous dit dans sa tendre sollicitude pour son troupeau: *Je suis le bon Pasteur: je connais mes brebis et mes brebis me connaissent... et elles entendent ma voix.* A l'exemple de ce vigilant Pasteur, nous allons donc à vous qui êtes la portion choisie de notre troupeau, pour vous connaître encore mieux et nous assurer si vous êtes animées, comme vous devez l'être, d'un véritable esprit de charité, si vous aimez les pauvres, si vous soignez les malades, si vous assistez les mourants, si vous ensevelissez les morts, si vous recueillez avec empressement les veuves et les orphelins, si en un mot, *votre caractère distinctif est la compassion pour tous les malheureux.* Car telle est votre vocation et tel doit être aussi le devoir propre de votre saint état. Comme nous bénirons le Seigneur si vous avez en partage le *bon esprit*, que le Père céleste ne refuse pas à ceux qui le demandent, l'esprit de charité, qui est l'esprit propre de votre Institut! Comme aussi nous aurions à gémir, si nous vous trouvions vides de cet esprit; puisque sans lui vous ne seriez qu'un simulacre de communauté, un airain sonnant, une cymbale retentissante!

2. Nous allons vous visiter au nom du Seigneur, pour vous affermir dans votre sainte vocation et vous consoler dans vos désolations intérieures. *Car nous désirons vous voir pour vous*

faire part des grâces spirituelles [1] *dont vous avez besoin pour acquérir l'esprit religieux, et afin que vous ayez la vie, et que vous l'ayez avec plus d'abondance* [2].

Nous n'ignorons pas les dures épreuves par lesquelles il a plu au Seigneur de vous faire passer. Nous ne vous les avions pas dissimulées, nos très chères filles, lorsque nous reçûmes votre sacrifice. D'ailleurs, votre institution au jour consacré à honorer les souffrances de Marie, votre conception dans le cœur de cette Mère très affligée, votre naissance sur le calvaire aux pieds d'un Dieu mourant d'amour, votre mission qui a pour but de répandre la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, tout vous prédisait des peines et des croix, et le Seigneur, dont les desseins sont toujours adorables, ne vous les a pas ménagées.

Eh bien! nous allons à vous pour vous dire avec le divin consolateur: *Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai.*

3. Nous allons par notre visite, mettre la dernière main aux règles et constitutions que nous vous donnâmes dans notre mandement d'institution. Jusqu'ici vous les avez observées par manière d'essai, afin que l'expérience pût faire connaître ce

---

[1] Rom. I, 11. [2] Joan. X, 10.

qui était praticable, et pouvait mieux contribuer à votre sanctification. Mais il serait désormais très nuisible à votre communauté de rester plus longtemps sans avoir des règles fixes et déterminées. C'est à quoi nous allons penser avant tout. Aussi allons-nous faire un examen sérieux de toutes vos règles, pour nous assurer qu'elles sont celles qui vous conduiront plus sûrement à la sainteté de votre état.

Tels sont, nos très chères filles, les principaux motifs qui nous engagent à faire chez vous la visite pastorale. Avec la foi vive qui vous anime, vous nous recevrez comme le représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou plutôt comme vous recevriez Jésus-Christ lui-même, s'il venait en personne visiter votre communauté; comme il a daigné, pendant sa vie mortelle, visiter la maison de Marthe et Marie. Comme ces deux admirables sœurs, vous joindrez la prière aux bonnes œuvres, pour recevoir convenablement cet incomparable Maître. *Voici l'Époux qui arrive: allez au-devant de lui* [1]. Mais n'oubliez pas de remplir vos lampes de l'huile sacrée de vos œuvres de charité qui peuvent honorer votre virginité. Car autrement vous ressembleriez à ces vierges folles de l'Évangile, qui négligèrent de se procurer d'avance cette

[1] Math. XXV, 6.

huile de sanctification qui leur était nécessaire pour aller au-devant du divin Époux. Comme elles, vous seriez laissées honteusement à la porte de la salle du festin des noces; et vous entendriez sortir de sa bouche ces terribles paroles: *Je ne vous connais pas.*

Pour éviter ce malheur, humiliez-vous... de vos infidélités passées, *afin que Dieu vous exalte au temps de sa visite* [1]. *Que votre modestie soit connue de tous, parce que le Seigneur est proche* [2]. *Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme* [3], afin que ce céleste Époux vous trouve prêtes à recevoir l'abondance de ses grâces. Que votre zèle à faire des œuvres de charité, que vos soins empressés auprès des malades, que votre amour pour l'obéissance, la pauvreté et la charité entretiennent vos lampes allumées, afin d'éclairer le divin Époux quand il se présentera à vous, au jour solennel de sa visite.

Enfin, nous vous conjurons, nos très chères filles, *de nous aider par les prières que vous ferez à Dieu pour nous, afin qu'étant plein de joie, nous puissions vous aller voir, pour accomplir la volon-*

---

[1] 1 Pe. V, 6.

[2] Philip. IV, 5.

[3] Ep. IV, 23.

té de Dieu, et jouir avec vous d'une consolation mutuelle. En attendant, que le Dieu de paix soit avec vous toutes. Amen [1].

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit pour l'ordre de la visite.

1. Nous nous rendrons à la communauté des Sœurs de la Charité à l'Asile de la Providence de cette ville, mardi prochain, 1er avril [2]; et nous y ferons notre entrée à trois heures de l'après-midi en la manière prescrite au chapitre cinquième du cérémonial.

2. Nous nous conformerons au dit cérémonial pour tout ce qui regarde la visite des ornements, vases sacrés et autres objets qui servent au culte divin, ainsi que pour celle des offices de la maison.

3. La supérieure en conseil dressera un mémoire de tous les points de la règle qui ne s'observeraient point et l'on y spécifiera les principales raisons de ces manquements.

L'on en fera aussi un des points qui souffrent

---

[1] Rom. XV, 30, 32, 33.

[2] Et non le 2 comme dit la chronique. D'ailleurs, en 1845, le 1er avril tombait un mardi.

difficulté dans leur accomplissement, et qui paraîtraient ne pas convenir à l'Institut.

4. Nous examinerons l'inventaire des meubles et immeubles de la communauté, ainsi que les comptes de la dépositaire, qui seront tenus prêts d'avance, pour que nous les revisions dans le temps que nous jugerons convenable.

Nous verrons aussi le tableau des indulgences, messes de fondation, fêtes de l'Institut, grand'-messes et saluts accordés à la Providence.

5. Comme nous n'attendons le succès de notre visite que de la miséricorde du Seigneur, nous sentons le besoin de l'implorer avec instance sur vous et sur nous. A cette fin nous vous invitons à offrir vos prières, vos communions, vos mortifications et toutes vos bonnes œuvres pour demander au Père des lumières, de qui vient tout don parfait, de vouloir bien bénir cette œuvre si importante pour le bien de l'Église.

De plus, à compter du jour que le présent mandement sera lu en chapitre, jusqu'à la conclusion de la visite, l'on récitera après la messe de communauté cinq *pater* et cinq *ave*, et le prêtre, à cette messe, récitera l'oraison *Ad postulandam caritatem* [1]. Il se fera aussi dans les salles des

---

[1] Oraison pour demander la charité. (*Au Missel*).

femmes vieilles et infirmes, dans celle des orphelines, ainsi que chez les pensionnaires, des prières particulières pour obtenir la bénédiction du ciel sur cette œuvre essentielle au bien de l'Institut.

6. Nous terminerons la visite lorsque nous aurons réglé toutes choses pour le plus grand bien de la communauté; et nous suivrons, en le faisant, le cérémonial précité.

Que notre présent mandement soit lu en chapitre le jour qu'il sera reçu; et ensuite conservé dans les archives de la communauté.

Donné à Montréal, le vingt huitième jour du mois de mars de l'année mil huit cent quarante cinq, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

A.-F. Truteau, chan. sec.

CHAPITRE III

1845. — Organisation de l'Asile de la Providence. — Règles coutumières. — La visite pastorale. — Tristesses et consolations. — Installation de pieux tableaux dans la salle de communauté. — Petites élections.

En 1845, l'Asile de la Providence comprenait la chapelle et ses deux petites ailes. Ses divisions étaient peu compliquées. Une pièce donnant sur la chapelle, du côté de l'épitre, servait de réfectoire, de salle de communauté et d'atelier de couture [1]. En face, il y avait l'apothicairerie, servant au besoin de parloir privé. Attenant à la nef, du côté de l'évangile, l'espèce de corridor que nous appelons aujourd'hui « avant-chœur » [2] faisait partie de la sacristie. Un dortoir, un parloir commun et le noviciat, contigu à la sacristie, complétaient le logement de la communauté. Les autres parties de la maison étaient habitées par les prêtres infirmes, les orphelines, les vieilles et les dames pensionnaires. La cuisine, la dépense, la buanderie et d'autres offices occupaient le sous-sol. L'on était en frais, nous l'avons vu plus haut, de construire une aile.

---

[1] Cette salle devint plus tard l'atelier de couture pour les ornements d'église.

[2] En 1927.

L'ordre régnait par toute la maison, bien que l'organisation laissât à désirer. L'inexpérience, il faut l'avouer, pesait sur cette famille religieuse formée presque spontanément. Les constitutions de saint Vincent de Paul, observées par la jeune Congrégation, renfermaient bien tous les principes de vie ascétique propres à des Filles de la Charité; mais, à ces règles, il fallait adjoindre des prescriptions spécifiques pour la gouverne, tant économique que disciplinaire, de la Communauté. De nouveau, l'on consulta d'autres instituts. L'Hôtel-Dieu servit d'exemple; mais c'est en grande partie à l'aide de règlements faits par Mgr Bourget, et mis à l'essai, que fut élaborée la codification de nos premières observances coutumières. Mgr Bourget voulait établir des traditions viables, aussi l'expérience se fit-elle lentement. Quatorze ans devaient s'écouler avant que le prudent Fondateur permît l'impression de notre premier coutumier, donné en texte manuscrit durant la visite canonique de 1845. Nous verrons plus tard ce formulaire perdre, de temps à autre, un peu de sa physionomie primitive à la suite de modifications nécessitées, le plus souvent, par l'accroissement du personnel et des œuvres.

L'article suivant démontre que nos usages durent varier jusque dans nos cérémonies liturgiques.

* * *

Lorsque, le 1er avril 1845, Mgr Bourget ouvrit sa première visite pastorale à l'Asile de la Providence, tous les objets liturgiques requis par le cérémonial en pareille circonstance furent disposés dans le réfectoire, sur des tables convenablement couvertes de tapis. Dans l'église, parée comme aux fêtes de première classe, le fauteuil de l'Évêque était surmonté d'un magnifique dais. La cloche extérieure sonna durant quinze minutes. A l'heure indiquée, les Sœurs se dirigèrent vers la grande porte pour recevoir l'Évêque. Sa Grandeur fit son entrée accompagnée de Mgr Prince, du chanoine Truteau et d'un séminariste.

Après que l'Évêque eut revêtu ses ornements pontificaux, la communauté se mit à défiler en procession. La Sœur assistante, portant la croix, ouvrait la marche. La sacristine, tenant le bénitier, la suivait; puis venaient les autres Sœurs, précédant le clergé et chantant le *Benedictus*. A l'entrée de l'église, la supérieure, Mère Gamelin, présenta le goupillon à l'Évêque et Sa Grandeur aspergea l'assistance. La cérémonie se termina par le salut du saint Sacrement.

Avant de se retirer, Mgr Bourget convoqua la Communauté dans le réfectoire, qui servait aussi de salle de réunion pour les exercices spirituels. Les Sœurs se placèrent selon la préséance de pro-

fession pour les professes, de vêture pour les novices et d'entrée pour les postulantes. Dans une brève instruction, Sa Grandeur donna de paternels avis aux religieuses et leur recommanda de prier pour le succès de la visite pastorale.

* * *

La visite dura plus de cinq semaines. Ce fut un véritable cours de formation religieuse et administrative. L'infatigable évêque prêchait deux fois chaque jour et présidait les exercices spirituels de la Communauté. En outre, aidé de Mgr Prince et du chanoine Truteau, il donnait aux conseillères des leçons concernant la gérance des biens temporels, la tenue des registres, les organisations de charité, etc.

« Durant la visite pastorale, joies et tristesses se succédèrent comme d'habitude à l'Asile. Dans la nuit du 12 au 13 avril, Mlle McCord, pensionnaire depuis quelques mois seulement, y décédait à l'âge de quatre vingt douze ans, après une courte maladie. Mlle McCord appartenait à une famille protestante, mais elle s'était faite catholique depuis longtemps. C'était une âme fervente et remplie de charité. Peu de jours avant sa dernière maladie, elle descendait encore au dépôt pour la distribution des aumônes. Tout ce qu'elle possédait fut employé en bonnes œuvres. Elle légua cent piastres à l'Asile.

« Les Sœurs l'ensevelirent convenablement, la couronnèrent de fleurs et placèrent des bouquets autour de son cercueil. Le soir de sa mort, l'abbé Lagarde, accompagné des abbés Mercure et Duchaîne, diacre, fit la levée du corps porté à la chapelle pour y être exposé. Le 16, après un service célébré à la Providence, des personnes intéressées vinrent réclamer les restes de Mlle McCord. Ils furent transportés dans un riche corbillard à l'église des Récollets et de là à Notre-Dame où fut célébré un second service pour la défunte. Elle fut inhumée dans la crypte de l'église paroissiale.

« Peu de jours après la mort de Mlle McCord, une des infirmes de l'Asile perdit l'usage de la parole à la suite d'une attaque d'apoplexie. Mgr Prince lui donna l'Extrême-Onction. Le même jour, le médecin déclara que la malade diminuait rapidement. Les pauvres se mirent alors en prière pour demander à Dieu d'accorder à leur vieille compagne la grâce de se confesser. A la grande joie de tout le personnel de l'Asile, la malade recouvra la parole et se confessa facilement. Elle mourut le 27 avril.

« Le 3 mai, Mgr Bourget fit vénérer une relique de la vraie Croix, exposée ce jour-là dans notre chapelle. Durant la cérémonie l'on chanta l'hymne *O Crux Ave.*

« Le même jour, Mgr Prince vint bénir, dans notre chapelle, un tableau à l'huile d'à peu près dix pieds de hauteur, représentant Notre-Seigneur chez Marthe et Marie. Cette peinture était donnée à l'Asile par M. et Mme Paul Kauntz. MM. François Tavernier, Julien Tavernier, Pierre Benoit et d'autres amis l'avaient fait encadrer à leurs frais [1] » (Annales).

Le 1er mai commencent les exercices du mois de Marie. La statue de la sainte Vierge, donnée par les Dames de la Charité à l'occasion de la première profession, en 1844, est placée sur le taber-

---

[1] Ce tableau fut plus tard installé dans la salle de communauté. Il eut son pendant dans une toile de mêmes dimensions. Cette peinture, œuvre de M. Yves Tessier, peintre d'histoire, représentait sainte Geneviève de Nanterre gardant ses moutons.

Yves Tessier, né vers 1700 et décédé en octobre 1847, était fils de Michel et de Marie-Joseph Huot, mariés à Québec en 1796. — Michel était fils d'Isaac-Joseph et de Madeleine Soulard. — Isaac-Joseph était fils de Pierre et de Marie-Catherine Vermet, mariés à Saint-Augustin en 1726. — Pierre était né en France (à Saint-Jean de LaRochelle, Aunis) d'Isaac et de Françoise Bireau.

Le 18 janvier 1830, Yves Tessier avait épousé, à Montréal, Marie-Anne Tullock (décédée le 15 janvier 1893), fille d'Augustin et de Josephte Hogue. Leur fille Rose-de-Lima, devenue Sœur de la Providence sous le nom de Rose-de-Marie, est l'auteur d'une vie de Mère Gamelin (1900).

nacle du maître-autel [1] orné de sa plus belle parure. A huit heures il y a un quart d'heure de méditation; la messe est ensuite célébrée et la cérémonie se termine par une petite instruction. C'est l'ordre qui sera suivi durant tout le mois de mai [2].

« Le 4 mai, les instructions de la maîtresse des novices recommencèrent; elles étaient interrompues depuis le 1er février. Après une conférence de Mgr Bourget donnée aux Sœurs professes et aux novices réunies, Sa Grandeur fit retirer les premières; Mgr demanda ensuite aux Sœurs du noviciat si elles étaient contentes. Sur leur réponse affirmative, il adressa quelques paroles à la maîtresse des novices, Sœur Thibodeau.

« Ce même jour, le 4 mai, les exercices spirituels des novices et ceux de la communauté se firent séparément pour la première fois » (Annales).

---

[1] Pourquoi aurait-on transporté cette statue au maître-autel si le groupe de Notre-Dame des Sept-Douleurs se trouvait déjà dans la niche au-dessus de ce même autel? Comme à cette date les murs de la chapelle n'étaient pas encore plâtrés, il est permis de supposer que l'on attendait l'achèvement de la niche pour y installer cette statue.

[2] Les dimanches et fêtes d'obligation, ces exercices commençaient à six heures et quart. L'abbé Roy les fit jusque vers le 10; il fut alors remplacé par l'abbé Charles-Léon Vinet-Souligny, curé de Saint-Constant. Mgr Bourget présida ces cérémonies durant les derniers jours.

* * *

Depuis plus de cinq semaines, le dévoué Fondateur semblait se donner uniquement à sa chère Providence. Il examinait tous les détails de sa vie spirituelle, se rendait compte des dispositions de chaque Sœur pour les œuvres de charité, commentait la règle et expliquait les prescriptions des coutumes à établir. Assisté de Mgr Prince et du chanoine Truteau, il avait présidé douze ou quatorze fois, dit la chronique, le conseil des sept fondatrices, pour leur apprendre le manîment des affaires temporelles.

Afin d'éclairer les Sœurs sur la manière de distribuer les emplois, Sa Grandeur voulut qu'on procédât en sa présence aux petites élections, c'est-à-dire aux nominations des officières. Les mutabilités de ce genre sont trop sujettes à répétition pour être insérées dans l'histoire d'un Institut. Cependant, nous nous faisons un devoir de donner un compte rendu authentique des *grands changements* du mois de mai 1845, à l'Asile de la Providence. Seules les sept fondatrices étaient alors éligibles comme officières. Les trois novices-professes, les onze novices non professes et les trois postulantes ne pouvaient, d'après la règle, être à la tête d'un emploi; elles étaient compagnes dans les offices.

C'est à genoux, en signe de soumission, que furent acceptées les charges sous-mentionnées.

MÈRE GAMELIN, *supérieure:* hospitalière des dames pensionnaires, bibliothécaire.

SŒUR SÉNÉ: infirmière des prêtres, réfectorière, Sœur du commun.

SŒUR CARON, *dépositaire:* surveillante des bâtisses, commissionnaire, chantre, apothicairesse, teinturière, tisserande, ciergière, cuisinière, dépensière, boulangère, jardinière, cordonnière, savonnière, surveillante de la basse-cour.

SŒUR VINCENT, *assistante:* sacristine, robière, sous-maîtresse des novices.

SŒUR MICHON: dépensière des pauvres, lingère de la communauté, visitatrice des malades.

SŒUR THIBODEAU, *maîtresse des novices:* couturière, secrétaire.

SŒUR Larocque: vieilles, orphelines, lingère des pauvres.

Sœur Caron portait un lourd fardeau. En compensation, elle avait plusieurs compagnes postulantes et novices. Parmi ces dernières, les Sœurs Dorion, Pariseau, Choquette, Marchesseault, l'Espérance, Legault-Deslauriers, Emélie Séné (sœur de Sœur Séné) avaient reçu dans leur famille une formation extrêmement pratique. C'étaient des aides précieuses. La future Mère Caron devait se le rappeler toute sa vie.

* * *

Le 8 mai, Mgr Bourget clôture sa mémorable visite par un mandement de circonstance. Les Sœurs en écoutent la lecture à genoux. Nous donnons le texte de ce vénérable document d'autant plus précieux pour nous qu'il établit canoniquement, dans notre église de la Providence, la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, comme devant être particulièrement chère, non seulement aux religieuses, mais encore aux personnes affiliées à l'Association de Charité.

CHAPITRE IV

1845. — Mandement de Mgr Bourget, en terminant la visite pastorale à l'Asile de la Providence. — Élections des officières de l'Association des Dames de la Charité.

Nos très chères filles,

Nous terminons aujourd'hui, la visite pastorale de votre communauté, après plus d'un mois de travail et d'exercices, qui nous ont été bien doux et bien consolants, à cause de la foi vive et de la soumission humble et entière dont vous avez été animées pendant ce temps de grâces: car vous *nous avez reçu comme l'ange de Dieu ou plutôt comme Dieu lui-même:* et en cela vous avez accompli ces paroles de Notre-Seigneur à ses apôtres: *Celui qui vous reçoit, me reçoit; celui qui vous écoute, m'écoute:* Comme l'objet principal de notre visite était de mettre la dernière main à vos règles et constitutions, pour que vous ne fussiez pas dans le vague, qui nuit si fort à la parfaite régularité d'une communauté, nous avons donné une attention sérieuse à ce point important, d'où dépend essentiellement votre perfection. Déjà, dans notre mandement d'institution, nous vous avions prescrit les *règles communes des Filles de la Charité, Servantes des pauvres malades,* avec un coutumier pour suppléer à ce qui manquerait à ces règles. Mais ce n'était que

par manière d'essai. Maintenant que l'expérience nous a fait connaître ce qui peut contribuer le plus efficacement au bien de votre Institut, nous pouvons plus sûrement en fixer la pratique.

Le profond respect que nous portons à saint Vincent de Paul, votre patron, qui vous a donné les règles communes dont nous venons de parler, nous a fait adopter presqu'en entier ce *recueil* précieux. Nous n'avons touché qu'aux articles qui regardent la soumission des Filles de la Charité aux Prêtres de la Mission, l'admission des pensionnaires, et la visite aux riches pendant leur maladie; le premier, parce qu'il est impraticable; et les deux autres, parce qu'il nous a paru nécessaire d'offrir aux personnes pieuses un lieu de retraite, et aux riches, un nouveau secours pour se bien préparer à la mort. D'ailleurs, en dérogeant à ces règles, nous avons eu en vue le bien même des pauvres, parce que vous trouverez dans la charité de vos pensionnaires et dans la reconnaissance des grands du monde que vous assisterez à la mort, de nouvelles ressources pour soulager les membres de Jésus-Christ souffrant, qui d'ailleurs seront toujours les préférés dans vos cœurs. Quant au coutumier, nous y avons fait des changements considérables, afin de l'accommoder, autant que possible, aux besoins présents de votre communauté. Mais ces règles vous seraient inutiles, nos très chères filles, si

vous n'aviez pas le bon esprit qui doit animer toute communauté. Les lois les plus sages ne sont qu'une lettre morte, quand elles ne sont pas, en quelque sorte, animées et vivifiées par le bon esprit. Aussi, tout en travaillant à vous tracer, de la part de Dieu, des règles de conduite, nous n'avons cessé de vous précautionner contre le mauvais esprit, qui peut se glisser dans les meilleures communautés.

Oh! nos très chères filles, nous vous le répétons pour votre instruction et celle des filles généreuses qui voudront, par la suite, se consacrer avec vous aux pénibles travaux de votre Institut: tenez-vous en garde contre les surprises du mauvais esprit.

Il vous sera facile de le reconnaître, parce que c'est un esprit d'orgueil et de vanité, de désobéissance et de révolte, de division et d'antipathie, de murmures et de critique, de présomption ou de découragement, de négligence et d'oubli de ses devoirs, d'amour de ses aises et de dureté pour les pauvres, de complaisance dans ses prétendues bonnes œuvres et de mépris pour les autres, de sensualité et d'intérêt et autres semblables désordres qui sont des fruits amers de ce mauvais esprit. N'oubliez pas que les dernières recommandations de Notre-Seigneur à ses disciples ont été ces paroles, qui doivent se graver à jamais dans vos cœur: *Veillez et priez, parce que l'esprit est prompt, et la chair est faible:* voilà en deux mots

l'avis le plus important et le plus nécessaire pour ne jamais tomber dans le plus grand des malheurs pour vous, celui d'être animées de ce mauvais esprit, qui est toujours prêt au mal, pour flatter la nature corrompue.

Pendant toute la visite, nous avons joint nos humbles prières aux vôtres et à celles des âmes ferventes qui fréquentent votre église. Ça été pour demander, non les biens de ce monde, mais le plus beau don que Dieu, dans sa miséricorde, puisse faire à une communauté, savoir: un bon esprit. Puissent toutes ces prières réunies avoir obtenu du Père céleste un si grand bien! Il faut l'espérer, car le bon esprit est promis et donné à tous ceux qui le demandent comme il faut. C'est Notre-Seigneur lui-même qui nous en fait la consolante promesse. Et en effet, si les pères de la terre savent donner de bonnes choses à leurs enfants, à combien plus forte raison, Dieu, le premier et le meilleur de tous les pères, donnera-t-il son bon esprit à des enfants qui, pour son amour, ont renoncé à tous les biens et plaisirs du monde pour se consacrer au service des pauvres, qui le représentent sur la terre? C'est là vraiment le centuple de l'Évangile, ce bien inestimable qui procure aux âmes religieuses un bonheur cent fois plus grand que celui auquel elles ont généreusement renoncé en quittant le monde.

Si vous l'avez reçu ce bon esprit, nos très chères filles, on le reconnaîtra à ses fruits, qui sont *la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la longanimité, la mansuétude, la foi, la modestie, la continence, la chasteté.* Si votre petite communauté est dirigée par ce bon esprit, elle aura en partage les meilleurs dons de *sagesse, d'intelligence, de conseil, de force, de science, de piété et de crainte de Dieu.*

Le bon esprit sera pour vous comme le nuage mystérieux qui conduisait le peuple Juif dans les affreux déserts qu'il parcourut, pendant quarante ans, sans jamais s'égarer. Il descendra sur vous comme sur Jésus-Christ sortant des eaux du baptême, sous la forme d'une colombe, pour vous communiquer l'heureuse simplicité qui doit être le plus bel ornement de votre communauté. Il couvrira de son ombre cet asile, que vous avez choisi pour le lieu de votre demeure, comme il couvrit la sainte montagne du Thabor; et par les douceurs intérieures qu'il vous fera éprouver au milieu de vos travaux, il vous fera dire comme à saint Pierre: *Seigneur, qu'il nous est bon d'être ici!*

Il va visiter votre communauté en ce jour qui termine la visite pastorale, comme autrefois le cénacle au jour solennel de la Pentecôte, pour vous faire sentir son souffle divin et se reposer sur vous en forme de langues de feu. Désormais vous aurez

pour maître et pour directeur ce bon esprit, qui vous suggérera tout ce que vous devez faire pour devenir de vraies *Filles de la Charité.*

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit:

1. Les Sœurs de la Charité administratrices de l'Asile de la Providence pour les femmes vieilles et infirmes suivront les constitutions, règles et coutumes par nous approuvées en ce jour.

2. L'on garnira l'église, la sacristie et les offices de la maison, des ornements, linges et meubles nécessaires, selon la direction que nous avons donnée à ce sujet, et en observant strictement la simplicité religieuse qui doit faire le caractère propre de l'Institut des dites Sœurs de la Charité.

3. Pour que la charité ne se refroidisse jamais, il se fera chaque jour à l'église et à la maison de la Providence des prières particulières pour le succès de toutes les bonnes œuvres qui doivent se faire dans le diocèse. A cette fin, tous les prêtres qui célébreront dans la dite église, réciteront après les oraisons de précepte, celle qui se trouve au missel *pour demander la charité*, en se conformant pour cela aux *rubriques;* et pour qu'aucun ne l'oublie, on exposera à la sacristie une carte exprimant la présente disposition de notre mandement, avec la

direction pour que cette oraison soit dite selon les rites de l'Église. La même collecte se dira en français, par les Sœurs et les pauvres, à la fin de la messe, avant la récitation de la dizaine de chapelet qui a coutume de se réciter.

4. Nous annexons l'Association de Charité, par nous établie pour tout le diocèse le vingt cinq janvier mil huit cent quarante deux, à l'Asile de la Providence, pour donner à cette œuvre un centre de réunion et, aux Sœurs de la Charité, le secours bienveillant des membres de cette société. En conséquence, les dites Sœurs de la Charité se considéreront comme chargées de propager de toutes leurs forces cette association destinée à inspirer partout le zèle des bonnes œuvres.

5. Comme les plus saintes entreprises ne sauraient réussir que par la miséricorde de Dieu, et que pour l'obtenir, le meilleur moyen est d'honorer et de mettre par là dans ses intérêts l'auguste Vierge Marie, nous établissons par le présent mandement, dans l'église de la Providence, la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui doit être chère aux cœurs des associés.

Nous avons la pleine confiance que cette Mère de douleurs, si on la vénère comme il convient, communiquera au diocèse entier et en particulier à l'établissement de la Providence, sa charité compatissante pour toutes les misères de la vie, et

qu'elle fera trouver dans les trésors de la divine Providence tous les moyens d'y subvenir.

Sera le présent mandement lu en chapitre à la communauté des Sœurs de la Charité à l'Asile de la Providence, le jour de la clôture de la visite pastorale, et ensuite conservé aux archives de la dite communauté.

Donné à Montréal, le huit mai mil huit cent quarante cinq, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

A.-F. Truteau, chan. sec.

* * *

Depuis plusieurs années, les dames Austin Cuvillier, Maurice Nowlan et Joseph Gauvin étaient les seules officières de l'Association de Charité de la Providence. A la demande de ces dames, la direction fut réorganisée dans une séance élective dont voici le procès verbal:

L'an mil huit cent quarante cinq, le onzième jour de mai, jour de la Pentecôte, à une assemblée générale des Dames de l'Association de Charité, convoquée par nous à l'Asile de la Providence, nous procédâmes à l'élection des officières. Les suffrages ayant été recueillis, il a été constaté que Madame Austin Cuvillier avait été élue directrice; Madame Ls Ricard, première assistante

et trésorière; Madame M. Nowlan, deuxième assistante. Sont élues conseillères:

Pour la rue Saint-Denis: MMmes J. Grenier. A. Gosselin et Mlle A. Truteau.

Pour la rue Sainte-Catherine: Mme P. Labelle et Mlles White, Geneviève Lussier et M.-Louise Lacroix.

Pour la rue Mignonne (de Montigny): MMmes A. Hurtubise, J. Grandbois et P. Lecompte.

Pour la rue Sherbrooke: MMmes A.-M. Delisle et F. Francis.

Pour la rue Saint-Laurent: MMmes J. Cypihot, F. Hamelin, A. Auclair et J. Deschamps.

Pour la rue Saint-Urbain: MMmes L. et E. Fournier.

Pour la rue des Allemands: MMmes H. Rangeard et J. Perrault.

Pour la rue Dorchester: MMmes F. Pominville, E. Demers, Mlle M. Bourbonnière.

Pour la rue Saint-Dominique: MMmes T. Durocher, A. Lognon, F.-T. Saint-Jean et L. Charlebois.

Pour la rue Sanguinet: MMmes J. Leduc, J. Lépine E. Garceau et A. Demers.

Pour la rue Saint-Joseph: MMmes C. Brault et J. Herse.

Pour la rue Saint-Antoine: MMmes E. Dubois et A.-M. Delisle.

Pour la rue du Champ-de-Mars: Mme J. Perrault.

Pour la rue Saint-Constant: Mme L. Demers.

Fait et passé dans une des salles de l'Asile de la Providence, les jour et an que dessus.

C. Cuvillier, directrice
S. Tavernier, secrétaire

* * *

Quelque temps après cette assemblée, le conseil de la Communauté prescrivait à la Sœur visitatrice « de faire son possible afin d'agréger des dames et demoiselles à l'Association de Charité et de s'entendre avec elles quant aux soins à donner aux pauvres et aux malades. » Comme nous l'avons déjà vu, en ces temps où les Sœurs, trop peu nombreuses, ne suffisaient pas à leur besogne, les dames, souvent, partageaient leurs travaux auprès des nécessiteux, tâche qu'elles accomplissaient avec tout le dévoûment de ferventes Sœurs de la Charité.

CHAPITRE V

1845. — Grand incendie à Québec. — Mgr Bourget sollicite des secours pour les victimes de l'incendie. — Deuxième incendie à Québec. — Générosité des Dames de l'Association de Charité de l'Asile de la Providence. — Érection du chemin de la Croix.

Les *Mélanges Religieux* du 3 juin 1845 donnent le compte rendu d'un terrible incendie. « Un tiers de Québec est en ruine », dit le journal. Les faubourgs Saint-Vallier, Saint-Jean, Saint-Roch étaient les plus ravagés. A cette occasion, Mgr Bourget adressait à son peuple de touchantes sollicitations. « Vous avez appris », disait-il dans sa circulaire du 31 mai, « qu'un incendie a réduit en cendres un tiers de l'intéressante cité de Québec... Vous allez sans doute mêler vos gémissements à ceux des douze mille infortunés qui sont maintenant sans abri... Souvenez-vous qu'à de grands maux il faut de grands secours... Chacun de vous, je n'en doute pas, saura s'imposer des sacrifices pour se mettre en état de venir en aide à l'infortunée ville... L'on se fera un devoir de retrancher quelque chose sur ses ajustements, etc, ... afin de pouvoir couvrir les membres de Jésus-Christ souffrant. Ceux qui ont beaucoup donneront beaucoup et ceux qui ont peu donneront peu, mais tous donneront de bon cœur. L'on s'organisera partout,

dans la ville comme à la campagne... afin de procurer à tous nos fidèles et charitables diocésains l'occasion de contribuer à une si belle œuvre...

« Que le Seigneur, en récompense de votre charité, vous comble de ses bénédictions. Que ces bénédictions se répandent sur vos champs et votre commerce, vos familles et vos maisons. Profitez des biens qu'il plaît au Seigneur de vous accorder; faites-en un saint usage et achetez de vos aumônes le royaume des Cieux. »

Conformément aux désirs de leur vénérable évêque, les citoyens de Montréal et des campagnes ouvrirent des souscriptions. Les listes se couvrirent aussitôt de chiffres éloquents. Nous voyons avec émotion le brave Asile de la Providence donner huit louis ($32.) pour la ville éprouvée.

Un mois s'était à peine écoulé depuis cette catastrophe lorsque les *Mélanges* insérèrent dans leurs colonnes la note suivante: « Un autre tiers de Québec est en cendres! »

Le désastre du 28 juin éclipsait celui du 28 mai; car si le nombre des maisons (plus de 1400) brûlées en juin était moins considérable les pertes en valeurs mobilières et immobilières étaient de beaucoup plus grandes.

De nouveau, la divine Providence voulait démontrer éloquemment la fragilité des biens de

ce monde et faire vibrer dans les âmes les sentiments d'une intense charité. Mgr Bourget et ses diocésains se considérèrent solidairement obligés de proportionner leur générosité à la grandeur de l'épreuve. En apprenant cette nouvelle catastrophe, les Dames de la Charité, collaboratrices de Mère Gamelin, s'ingénièrent pour assister pratiquement les pauvres de Québec. Le 7 juillet 1845, ces Dames, régulièrement assemblées à l'Asile, sous la présidence de Mme Augustin Cuvillier, et probablement en présence de Mgr Bourget et des Sœurs, prenaient des résolutions dont voici le résumé:

a) Nous apprenons avec douleur qu'un second incendie vient de ravager la ville de Québec.

b) Notre Association se chargera volontiers du soin des vingt petites filles de l'Asile des orphelines de Québec dirigé par les Dames de la Charité de la dite ville;

c) Notre Association réclame avec justice, il nous semble, le droit de prendre soin des dites orphelines en attendant la reconstruction de leur hospice ruiné par l'incendie;

d) Les Sœurs de la Charité (de la Providence) sont priées (et acceptent avec empressement) d'hospitaliser les dites orphelines à leur Asile (de la Providence) jusqu'à ce qu'il plaise aux Dames de la Charité de Québec de les retirer.

e) Mme Louis-Hippolyte Lafontaine est priée de transmettre aux Dames de la Charité de Québec les pré-

sentes résolutions et de s'entendre avec elles pour faire venir les dites orphelines à l'Asile de la Providence de Montréal...

Les détails suivants accompagnent cet acte:

L'Évêque, l'Asile de la Providence, Mme Charles Simon-Delorme, Mme Louis-Hippolyte Lafontaine, Mme Pierre Gosselin, Mlle Marie-Louise Lacroix, Mme Cajetan LeBlanc se chargent respectivement des frais d'entretien d'une orpheline du dit orphelinat de Québec.

MMmes Côme-Séraphin Cherrier, Alexandre Delisle, Julien Perrault, Antoine Lévesque, Joseph Gauvin, Charles Brault, Joseph Deschamps, White, Augustin Joannette, Léon Charlebois, François Leclaire, Jean Leclaire, Étienne Dubois, François Toupin, Louis Demers, Mlle Duvert paieront collectivement la pension des autres [1].

* * *

Le 12 juin, Mgr Prince érigea le chemin de la Croix dans la chapelle de l'Asile. Un bienfaiteur

---

[1] Nous lisons dans les *Mélanges Religieux* du 27 juillet 1847: « Les orphelins que les Dames charitables de la Providence de Montréal avaient recueillis à la suite des terribles incendies de Québec, viennent d'être placés à Québec, dans un bâtiment spacieux qui leur était destiné. »

inconnu ayant donné les images des quatorze stations, M. Coffin [1] les avait fait encadrer à ses frais. La cérémonie d'érection se fit avec une certaine solennité, à l'issue de la messe conventuelle dite pour le succès des œuvres de charité. Après la bénédiction des images, dix professes et quatre novices, accompagnées respectivement d'une vieille et d'une orpheline, se rendirent au balustre. Chaque Sœur reçut à genoux l'un des tableaux du chemin de la Croix. L'on se mit ensuite en procession au chant du *Vexilla Regis*. Le défilé passa par le réfectoire, la sacristie (aujourd'hui l'avant-chœur) et accompagna ensuite le prêtre dans la chapelle. A chaque station, une Sœur présentait une image et toutes répondaient aux prières.

* * *

Le 13 juin 1845, Mgr Bourget, en visite pas-

---

[1] William-Craiggie-Holmes Coffin, protonotaire, était né en 1799 de Thomas-C.-H. Coffin et de Marguerite Godefroy de Tonnancourt, des Trois-Rivières. En 1828, il avait épousé Mlle Luce Guy (décédée en janvier 1850 et dont les restes reposent dans la crypte de l'église de l'Asile de la Providence). Mme Coffin, M. Coffin et sa sœur Mlle Marguerite (décédée à l'Asile de la Providence en janvier 1867) furent des amis tout dévoués à notre communauté. M. Coffin était depuis longtemps établi à Montréal, où il décéda le 30 décembre 1865 et fut inhumé le 3 janvier 1866.

torale à Saint-Vincent-de-Paul, s'occupait de la question concernant l'établissement des Dames du Sacré-Cœur, en cette paroisse, où notre communauté devait se fixer treize ans plus tard [1].

A l'occasion de cette visite pastorale, les journaux nous renseignent sur de touchantes manifestations en usage en ces circonstances, dans le bon vieux passé: « Vendredi, le 13 courant, notre bien-aimé Prélat, escorté de nombreux citoyens à pied, des notables de l'endroit occupant soixante cinq voitures et d'une garde d'honneur de cinquante cavaliers, quittait Mascouche pour Saint-Vincent-de-Paul. A son arrivée, il fut salué par vingt et une décharges exécutées par un corps canadien de mousqueterie commandé par le capitaine Césaire Germain... »

---

[1] Les Dames du Sacré-Cœur arrivèrent à Saint-Vincent-de-Paul le 2 septembre 1845. Elles en partirent, pour le Sault-au-Récollet, vers le 15 août 1858. Le 5 octobre suivant, notre communauté prenait possession de l'immeuble que ces distinguées Religieuses venaient d'abandonner.

CHAPITRE VI

1845. — Fondation de l'Hospice Saint-Joseph. — Vente de terrains. — Lettre de M. Edouard-Raymond Fabre à son fils Edouard-Charles à Paris. — Reliques de saint Zotique.

Le 19 juin, Mgr Bourget, désireux d'ouvrir une maison de retraite aux prêtres âgés ou infirmes de son diocèse, acheta à cette fin, pour la corporation de l'Asile, la propriété du juge George Pyke située à l'angle des rues Mignonne (aujourd'hui de Montigny) et Saint-Hubert. Le terrain mesurait 140 pieds de front sur 176 de profondeur. Une maison à deux étages et autres dépendances adhéraient à cette propriété. Dans une circulaire à ses prêtres, le 28 juin 1845, Mgr Bourget leur dit: ... « J'ai engagé les Sœurs de Charité à acheter la maison de l'honorable juge Pyke, près de l'Évêché. L'honneur que vous portez tous à votre corps et la charité qui vous anime pour ceux de vos confrères qui ont vieilli ou se sont usés dans le sanctuaire, vous feront apprécier cet établissement. J'aurais préféré que cet asile fût à la campagne. Mais considérant qu'il fallait procurer à ceux qui s'y retireraient, des secours corporels et spirituels, j'ai pensé que le voisinage de l'Évêché et celui des Sœurs de Charité pouvaient seuls, pour le moment, rencontrer ces deux avantages. J'ai compté sur

votre charité en engageant les Sœurs à faire pour le clergé cette acquisition; déjà plusieurs ont plus que répondu à mon attente. J'ai mis cet établissement sous le patronage de saint Joseph, parce que l'on doit s'y préparer à une bonne mort en méditant, dans la retraite, les années éternelles; pour cela, j'ai cru devoir lui donner le nom d'*Hospice de Saint-Joseph pour les prêtres infirmes.* Le prix d'acquisition est de 1505 louis, outre l'indemnité due aux seigneurs qui se monte à soixante quinze louis. » [1]

En terminant cette lettre, Mgr Bourget mentionne la promotion de Mgr Prince à l'épiscopat. « Je vous invite », dit Monseigneur, « à sa consécration qui aura lieu le 25 juillet prochain, à la cathédrale, ainsi que celle de Mgr Blanchet (Frs-Norbert), évêque de Draza et vicaire apostolique de la Colombie. »

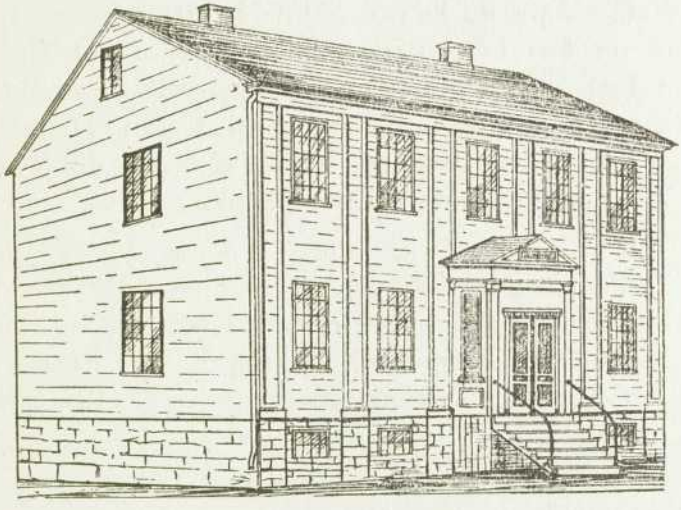
* * *

L'achat de la maison Pyke, augmentant tout à coup la dette de l'Asile, ne paraît pas avoir intimidé les administratrices. Conformément aux principes de Mgr Bourget et de Mère Gamelin,

---

[1] Cet immeuble, vendu le 2 juin 1908 à l'Université, est maintenant occupé par la faculté de Chirurgie dentaire.

l'on s'abandonna au bon plaisir de Dieu, mais l'on saisit opportunément les occasions d'accumuler certains profits; avec les obligations, relativement onéreuses, qui pesaient alors sur la Communauté, coïncidèrent les décisions prises par les religieuses et les Dames associées de vendre deux terrains disponibles appartenant à la corporation de l'Asile.



L'HOSPICE SAINT-JOSEPH EN 1845

Accordons ici un souvenir spécial à ces anciens biens de famille, les premiers possédés par notre Institut. Ces immeubles étaient l'emplacement de

la *Maison jaune* [1] et la propriété donnée par Mère Gamelin sur le point de se faire religieuse [2]. L'ensemble de ces deux lots, contigus l'un à l'autre, formait un quadrilatère mesurant soixante dix pieds de largeur par cent cinquante de longueur (mesure française). Il s'étendait de la rue Sainte-Catherine à l'ancienne propriété de M. R.-W. Harwood. D'un côté, il attenait à une rue projetée (aujourd'hui, rue Saint-Christophe) et, de l'autre côté, il était séparé de la rue Saint-Hubert par une lisière de terrain appartenant à M. W.-C.-H. Coffin. Les deux lots réunis furent vendus, moins soixante dix pieds par seize, à M. Coffin. D'après l'acte de délibération des conseillères, il dut être cédé pour la somme de quatre cents livres, cours actuel [3].

Vers cette époque, M. Edouard-Raymond Fabre écrivait à son fils Edouard-Charles (le futur archevêque de Montréal) qui était en France: « L'abbé Duchaîne vient de donner 400 louis à la

---

[1] Donnée par M. O. Berthelet aux pauvres de Mère Gamelin (acte notarié, 2 septembre 1836).

[2] Mère Gamelin l'avait achetée de M. P.-J. Lacroix, le 5 avril 1836; elle la donna à la corporation de l'Asile de la Providence le 16 février 1842.

[3] Délibérations du 5 juillet 1845.

maison de la Providence. Il a hérité de M. X. et passe cette somme à la communauté. Aussi, ces Dames sont décidées de bâtir une aile avec leurs ressources:

De l'abbé Duchaîne	400	louis
Rapport (assurances) pour leur maison brûlée (Maison jaune)	200	—
La vente du terrain	400	—
Cadeau de M. Vinet, curé du Sault	200	—
Total	1200	—

Tu vois que cet établissement marche bien... »

* * *

Le reste du terrain disponible fut acheté par la corporation de la ville de Montréal, ainsi que l'attestent les lignes suivantes extraites d'un contrat signé le 10 octobre 1845.

... Sœur Emélie Gamelin, née Tavernier... Sœur Madeleine Durand dite Sœur Vincent... Sœur Marguerite Thibodeau... Sœur Emélie Caron... ont vendu... au maire, aux échevins et conseillers de la cité de Montréal formant le conseil de la dite cité, et représenté aux présentes par le dit maire James Ferrier, Écuyer de la dite cité de Montréal...

...Une lisière de terre de la contenance de soixante dix pieds de largeur sur seize de profondeur, mesure

française, projetant dans la rue Sainte-Catherine, dans le faubourg Saint-Laurent . . .

Cette vente est faite à la charge, par les acquéreurs qui s'y obligent:

1. — De faire servir la dite lisière de terre pour l'élargissement et amélioration de la rue Sainte-Catherine.

2. — De la prendre dans l'état où elle se trouve sans garantie de la mesure ci-devant exprimée, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de l'acquéreur.

Cette vente est faite pour les prix et somme de cinquante livres cours actuel de cette province [1].

* * *

L'année précédente, le chanoine Hudon avait apporté d'Europe les reliques et l'effigie en cire de saint Zotique. « Ce reliquaire, disent les *Mélanges*, est d'un genre tout nouveau pour notre pays. Il représente le martyr mis à mort par le glaive du bourreau. Pour frapper davantage les sens, dans

---

[1] Aujourd'hui, lorsque nous longeons, de l'ouest à l'est, le côté sud de la rue Sainte-Catherine, si nous passons sur les quelque soixante dix pieds de trottoir aboutissant à la rue St-Christophe, nous traversons, en partie, l'espace où nos Mères fondatrices et leurs pauvres participèrent à la création de notre Institut par leurs prières, leurs souffrances et leurs sacrifices.

les vieux pays catholiques, et surtout à Rome, on a eu l'ingénieuse pensée d'imiter en cire le corps du martyr dont on possède les ossements, pour les y enfermer. C'est une de ces reproductions que M. Hudon, vicaire général, a apportée de Rome. Les précieux restes de saint Zotique, renfermés dans des fioles de cristal, sont déposés dans les membres qui représentent le saint. Ce modelé, d'une perfection étonnante, est richement vêtu [1] et placé sur un coussin de velours cramoisi, la tête appuyée sur un oreiller de même étoffe. L'on dirait un de ces généreux chrétiens de la primitive Église au moment où il vient de sceller sa foi de son sang. »

Le 22 juin (un dimanche), un grand nombre de personnes vinrent à l'Asile de la Providence afin de vénérer les reliques du saint, déposées depuis la veille dans notre chapelle, à la demande des Dames de la Charité. Comme l'on fêtait ce jour-là la solennité de saint Jean-Baptiste, patron des associés de la Tempérance, la foule était considérable. Après les vêpres eut lieu la translation. Une procession se forma devant l'Asile de la Providence. Petits garçons et petites filles des écoles de l'Évêque, orphelines et vieilles de l'Asile, reli-

[1] Ces vêtements, ainsi que les draperies, avaient été confectionnés par les révérendes Sœurs Grises.

gieuses, Dames de la Charité, Messieurs de la Tempérance, marchaient à la suite de leurs bannières respectives; puis venait le clergé, qui entra dans la chapelle. Le corps saint reposait dans une châsse magnifiquement ornée. Il fut porté à l'église par huit prêtres dont quatre chanoines. Les fidèles non associés aux confréries fermaient la procession, qui défila au chant des hymnes et aux sons harmonieux d'une fanfare d'élite.

Le 16 juillet, les abbés J.-B.-Janvier Leclerc, André-Toussaint Lagarde, Pierre Mercure et Amable Duchaîne inaugurèrent l'Hospice Saint-Joseph, leur nouvelle demeure [1]. Cette maison, que Mgr Bourget bénit le 23 juillet, fut d'abord une succursale de l'Asile; Sœur Séné en devint la première officière le 24 juillet [2], jour où la messe y fut célébrée pour la première fois [3]. On lui donna pour compagnes Sœur Brady, novice, et une vieille comme portière.

---

[1] L'historique de l'Hospice Saint-Joseph sera donné dans un volume en préparation.

[2] Sœur Séné (nommée plus tard Sœur Zotique) porta d'abord le titre « d'hospitalière des prêtres malades ». Elle n'en est pas moins considérée dans notre histoire comme la première supérieure de l'Hospice Saint-Joseph.

[3] Cette messe fut célébrée par l'abbé J.-B. Dupuis, rédacteur aux *Mélanges Religieux*. Toutes les Sœurs de l'Asile y assistaient et y reçurent la sainte communion.

CHAPITRE VII

1845. — Lettre de Sœur Valentina, des Sœurs de la Charité, de Baltimore. — Lettre de Sœur Valade, supérieure de l'établissement des Sœurs Grises, à la Rivière-Rouge.

Les Sœurs de la Charité des États-Unis gardaient aussi à Mère Gamelin un affectueux souvenir. Depuis son passage parmi elles, une correspondance active s'était engagée entre leur communauté et la nôtre. Elles nous portaient le plus cordial intérêt. Aussi, durant nombre d'années, quand nos missionnaires de l'Orégon étaient obligées de séjourner, en passant, à New York, les filles de Mère Gamelin, *Mother Gamelin's daughters*, comme elles nous appelaient, étaient sûres de recevoir d'elles le plus affectueux accueil. Outre le manuscrit authentique des Règles de saint Vincent de Paul, qu'elles furent si heureuses de mettre à la disposition de Mère Gamelin, lors de sa visite à Emmitsburg, nous leur devons des *Conférences inédites de saint Vincent* et le livre des *Retraites du mois*, qui nous furent prêtés par la révérende Mère Jérôme, supérieure de leur maison mère de New York. Ces précieux ouvrages furent copiés par nos Sœurs, et le livre des *Retraites* fut imprimé à notre communauté. (Annales.)

Il y a lieu de reproduire ici une lettre de la révérende Mère Valentina, supérieure de leur maison de Baltimore, adressée à Mère Gamelin:

Orphelinat Sainte-Marie,
Baltimore, 13 juillet 1845.

Révérende Mère,

Quelles excuses vous ferais-je de mon long silence? Votre lettre a été trois fois bienvenue et nous a causé un extrême plaisir...

Nos orphelines sont beaucoup plus nombreuses que lors de votre passage parmi nous. Nous sommes en frais d'ajouter une aile à l'Asile, et nous espérons la voir terminée avant les temps froids.

J'ai été très heureuse d'apprendre les progrès de votre nouvelle communauté. Je désire sincèrement que le Tout-Puissant la favorise de ses abondantes bénédictions et pénètre chacun de ses membres du véritable esprit des vraies Sœurs de Charité.

J'ai eu le bonheur de revoir dernièrement notre maison mère d'Emmitsburg. Elle a subi beaucoup d'améliorations depuis que vous l'avez vue. La maison qui a été ajoutée pour les Sœurs est beaucoup plus spacieuse que l'ancienne. Notre bien-aimée Mère Xavier m'a dit qu'elle avait reçu une lettre de vous; elle est très heureuse d'apprendre que vos œuvres vont si bien. La santé de cette bonne Mère est très délicate.

J'ai éprouvé un bien sensible plaisir en apprenant que vous avez un si bon Père dans la personne de votre digne évêque. Que Dieu le conserve encore des années, et qu'il ait le bonheur de voir votre communauté étendre ses branches en autant d'endroits que la nôtre. J'aime le Canada; je ne sais trop pourquoi, si ce n'est qu'il est très cher à notre père Deluol. Il y eut un temps où les bruits couraient que nous devions y avoir une mission. J'espérais beaucoup alors, si telle eut été la volonté de Dieu, d'être choisie une des premières.

Nos sœurs vous saluent très affectueusement, quoiqu'elles n'aient pas toutes le plaisir de vous connaître personnellement; il leur suffit de savoir que vous êtes Sœur de Charité pour vous faire chérir de toutes.

S'il vous plaît, ma chère Mère, rappelez-moi au souvenir de toutes vos Sœurs, et leur demandez de prier pour celle qui s'intéresse si vivement à leur bonheur.

Votre très dévouée,

Sœur Valentina, supérieure.

Mère Gamelin se réjouissait vivement de tout ce qu'elle voyait entreprendre en dehors de son Institut pour le soulagement des malheureux. Aussi accueillit-elle avec une grande joie la nouvelle de la fondation de la première maison des Sœurs Grises à la Rivière-Rouge [1]. « Ces pauvres sauva-

[1] Aujourd'hui Saint-Boniface.

ges, » disait-elle, « vont donc enfin avoir des mères pour les instruire et les soigner! » Malgré l'extrême pauvreté de sa propre maison, alors à son début, elle avait voulu contribuer d'une légère aumône à cette fondation d'une communauté amie. En remettant son obole à la Mère Valade qui, en 1844, s'en allait prendre la direction de cette lointaine mission, elle lui avait dit: « En retour, vous offrirez pour moi un petit quart d'heure de vos soins charitables auprès des pauvres sauvages. J'aime beaucoup cette monnaie gagnée auprès des malheureux; c'est avec elle que j'espère payer mon billet d'entrée au ciel! »

La révérende Mère Valade, profondément touchée de cette générosité, lui adressait, quelque temps plus tard, de sa nouvelle résidence, la lettre suivante:

Rivière-Rouge, 23 juillet 1845.

Ma chère Mère,

Vous ne pouvez concevoir le plaisir que j'éprouve de pouvoir enfin vous témoigner ma profonde gratitude pour la cordiale charité que vous nous avez témoignée, lors de notre départ de Montréal pour nos lointaines missions. J'espère que vous m'avez pardonné de ne vous avoir pas écrit plus tôt. Mes nombreuses occupations et la difficulté d'avoir une occasion pour envoyer nos lettres en ont été la cause.

J'ai appris avec une grande satisfaction l'accroissement que prend votre belle œuvre. J'ai été plus d'une fois édifiée du grand bien qui se faisait par votre entremise dans votre petit refuge. Mais je vois maintenant avec admiration et bonheur votre œuvre augmenter de jour en jour, pour le soulagement des pauvres. Si le Seigneur exauce les vœux que je forme pour vous, Il continuera de bénir votre intéressant Institut...

Veuillez aussi prier pour nous, afin que nous fassions, dans notre lointain pays d'adoption, le bien que le Seigneur attend de nous. Les pauvres sont nombreux et misérables; les enfants ne demandent pas moins de vigilance. Nous en avons quatre vingt dix à notre petite école. De plus, nous allons chaque jour, à trois lieues d'ici, enseigner les prières et le catéchisme à cent vingt personnes des deux sexes, qui n'ont pas encore fait leur première communion. Ils sont tous on ne peut plus ignorants. Je vous donne ces petits détails, parce que je sais qu'ils intéresseront votre cœur compatissant... Les sauvages sont très bons pour nous; ils aiment surtout à nous voir faire la classe aux enfants; ils passent quelquefois beaucoup de temps devant nos fenêtres pour nous examiner, et ils ne peuvent alors nous cacher leur surprise et leur admiration. Ils appellent les Sœurs: *Meckateonayé ik Kwewok*, femmes prêtres.

Le pays est très beau et très fertile; la terre rend au centuple ce qu'on lui confie. Quant au climat, le froid n'a pas été, cet hiver, plus élevé qu'à Montréal; mais les chaleurs du mois de juillet ont été, je crois, plus grandes qu'au Canada; cependant, il vente beaucoup et dans les orages le tonnerre est très fort...

Veuillez, ma chère Mère, agréer de nouveau l'expression de notre reconnaissance. Priez pour nous, pauvres missionnaires sauvages, et croyez-moi, chère Mère,

Votre toute dévouée,

Sœur Valade, supérieure.

Mère Gamelin avait singulièrement à cœur l'œuvre des missions lointaines. On peut croire que si, dès l'année qui suivit sa mort, une colonie de Sœurs fut dirigée sur l'Orégon [1], ses pieux désirs et ses ardentes prières ne furent pas étrangers à leur départ.

---

[1] Voir *Les Sœurs de la Providence au Chili.*

CHAPITRE VIII

1845. — Sacre de Mgr Jean-Charles Prince et de Mgr François-Norbert Blanchet. — Décision de conseil. — Sœur Legault-Deslauriers. — Épreuves. — Mgr Prince est de nouveau nommé supérieur de la « Providence ». — Ouverture d'une maison d'aliénés. — Acquisition de la ferme Desautels.

Le 25 juillet, Mgr Jean-Charles Prince, évêque élu de Martyropolis [1] et Mgr François-Norbert Blanchet, évêque élu de Draza [2] et vicaire apostolique en Orégon, reçurent la consécration épiscopale. Mère Gamelin et le personnel de sa maison, en grande partie, assistèrent à cette cérémonie impatiemment attendue. Ce fut un jour mémorable; néanmoins, la chronique en parle avec son laco-

---

[1] Mgr Prince fut préconisé le 5 juillet 1844.

[2] Mgr Blanchet, élu le 1er décembre 1843, apprit la nouvelle de sa promotion et reçut ses bulles le même jour, le 4 novembre 1844. Le nouvel élu s'était mis en route à la fin de novembre pour aller se faire consacrer. Le vaisseau qui le portait avait visité Honolulu, doublé le Cap Horn et cinglé vers l'Angleterre; le 22 mai, il était à Deal. Le 4 juin, Mgr Blanchet s'embarquait à Liverpool pour Boston. Il arriva à Montréal le 24 juin, après un voyage de plus de six mois.

Mgr Blanchet avait d'abord été élu évêque titulaire de Philadelphie. Ce titre fut changé en celui de Draza.

nisme ordinaire. Rien n'indique de l'enthousiasme chez les Sœurs. La promotion de leur vénéré Père spirituel à la dignité de prince de l'Église flatta sans doute les fondatrices, mais il appert qu'alors elles appréhendèrent pour leur œuvre une diminution de sollicitude chez Mgr Prince devenu évêque coadjuteur. Des cérémonies du sacre, il n'est point question dans leurs annales. C'est dans la tradition orale et dans les journaux du temps qu'il nous faut puiser les renseignements à ce sujet.

Les cérémonies durèrent cinq heures (de 9 à 2 heures). Étaient présents: Mgr Ignace Bourget, évêque consécrateur; Mgr Remi Gaulin, évêque de Kingston; Mgr Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur de l'évêque de Québec; Mgr Michael Power, évêque de Toronto et Mgr Patrick Phelan, évêque de Carah, coadjuteur de l'évêque de Kingston; trois vicaires généraux: MM. F.-X. Demers, curé de Saint-Denis-sur-Richelieu, Thomas Cook, curé des Trois-Rivières et Paul-Loup Archambault, curé de Vaudreuil; cent quarante huit prêtres et cinquante sept séminaristes. Un énorme concours de laïques remplissait la nef de la cathédrale.

Mgr Prince était assisté par NN. SS. Gaulin et Phelan; et Mgr Blanchet par NN. SS. Turgeon et Power; les trois vicaires généraux servaient l'évêque officiant comme diacres d'honneur; MM.

François-Pascal Porlier, curé de Terrebonne, et Remi Robert, curé de Saint-Polycarpe, agissaient comme diacre et sous-diacre. M. Edouard-Joseph Crevier prononça le sermon de circonstance.

La splendeur des cérémonies était rehaussée par le décor de l'église, la richesse des ornements, les harmonieux accords de l'orgue, la parfaite exécution du chant grégorien, la précision du cérémonial et le recueillement de la foule. Jamais, disent les *Mélanges*, semblable solennité religieuse ne s'était encore vue en Canada.

* * *

Le jeune Institut de la Providence prospérait graduellement. Mgr Bourget attribuait ses succès, spirituels et temporels, aux humiliations, durs travaux et contrariétés de toutes sortes qui accablaient d'ordinaire la petite communauté. Mère Gamelin voyait avec résignation la souffrance cimenter son œuvre. En sa qualité de fondatrice et de supérieure, sa part d'affliction surpassait de beaucoup celle de ses compagnes. L'annaliste nous laisse souvent deviner combien durent être continus, et cruels parfois, les soucis de la tendre et vénérée Mère. Voyons, par exemple, certains faits couvrant à peine l'intervalle d'un mois. Le 23 septembre, Sœur Séné, infirmière des prêtres, est subitement atteinte d'un rhumatisme thoracique aigu.

Sa vie est en danger; on lui parle des derniers sacrements. – Le même jour, Sœur Legault-Deslauriers, novice, tombe dans une excavation, au sous-sol. On la relève dans un pitoyable état. Elle ressent de violentes douleurs internes et ne peut respirer sans jeter de hauts cris. Deux Sœurs sont chargées de donner à ces malades les soins requis et de les veiller. – Dès le commencement d'octobre, trois Sœurs contractent la « fièvre lente » et neuf autres sont immobilisées par diverses maladies.

Ces épreuves coïncidaient avec des travaux urgents: grands nettoyages, aménagement de l'aile neuve, déjà terminée, blanchissage du linge liturgique appartenant à la cathédrale, etc... Les Sœurs se trouvèrent surchargées au point que Mgr Bourget crut devoir adoucir l'observance de la règle; il fixa le lever à cinq heures au lieu de quatre et permit de suspendre durant quinze jours les exercices du noviciat. De son côté, Mère Gamelin engagea des aides séculières pour un certain temps.

Toutes les Sœurs, même celles qui travaillaient, dit la chronique, étaient plus ou moins malades. L'on attribuait cet état de choses à l'exiguïté du local. Les dix sept postulantes, six novices, trois jeunes professes, dirigées par une maîtresse et une sous-maîtresse, en tout vingt huit personnes, se réunissaient quotidiennement, pour leurs exercices de

piété, dans une pièce de douze pieds par quinze éclairée par un seul châssis. Le dortoir était littéralement encombré de lits et de coffres appartenant aux novices.

* * *

Les finances étaient suffisamment équilibrées, la dette n'excédant pas cent quatre vingt quatorze louis. Leur bon état était dû à l'initiative de Mgr Bourget, au zèle des bienfaiteurs et des Dames associées, à la générosité du public, ainsi qu'aux prières des Sœurs et de leurs pauvres. A tous ces éléments de succès, s'ajoutait, on n'en saurait douter, la confiance illimitée de Mère Gamelin dans la toute-puissante providence de Dieu.

Le troisième étage de l'aile neuve fut destiné aux vieilles [1]; le deuxième, aux dames pensionnaires et le premier, aux orphelines. Le 23 octobre, les vieilles, alors au nombre de quarante, entrèrent dans leur nouvelle salle. Le soir, vers sept heures et demie, Mgr Bourget, accompagné de l'abbé Théodore Plamondon, vint bénir cette pièce et le reste de l'étage. Sa Grandeur profita de la circonstance

---

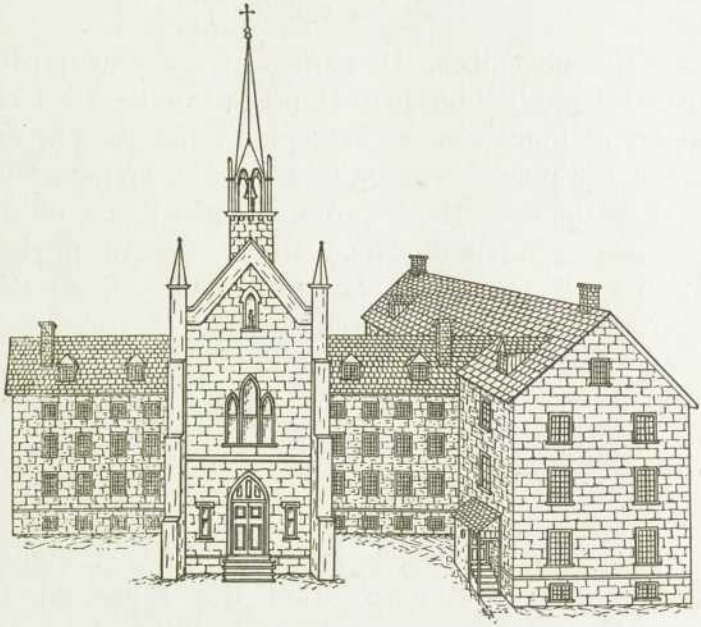
[1] Depuis le mois de mai 1843, les vieilles occupaient les pièces qui devinrent dans la suite l'infirmerie des Sœurs.

pour adresser des paroles d'encouragement aux Sœurs et aux pauvres.

Le lendemain, le 24, l'on transféra les orphelines au premier étage de la maison neuve. Ce fut un branle-bas qui dura toute la journée. Cependant, le soir, l'on put faire coucher les enfants à l'heure règlementaire. Déjà elles étaient au lit, lorsque Mgr Prince, profitant d'un moment de loisir, vint en toute hâte, sans se faire annoncer, bénir le premier étage et le sous-sol. Accompagné du chanoine Truteau et du personnel de l'Asile, il commença aussitôt la cérémonie de bénédiction. Quel ne fut pas son étonnement, en aspergeant le dortoir des orphelines, d'apercevoir cinquante huit petites têtes se soulever toutes ensemble et les enfants ouvrir démesurément les yeux!

Le 29 octobre, Mgr Bourget se rend à la Providence à huit heures du matin. Après une courte instruction, Sa Grandeur annonce aux Sœurs la nomination de Mgr Prince comme supérieur de la Communauté. Les Sœurs accueillent cette nouvelle avec une joie facile à comprendre.

Le même jour, le chanoine Magloire Blanchet remplaçait le chanoine A.-F. Truteau, chapelain depuis le 10 novembre 1844. La Communauté, qui estimait hautement M. Blanchet, n'en regretta pas moins le bon et sympathique Père Truteau.



L'Asile de la Providence agrandi de l'aile qui longe la rue Sainte-Catherine
1845

* * *

En novembre, la petite maison du jardin occupée par l'abbé Jean-Baptiste-Janvier Leclerc, avant la fondation de l'Hospice Saint-Joseph, fut aménagée pour y recevoir trois aliénés: un monsieur et deux dames. Mère Caron, chargée de cet office, eut pour compagne Sœur Brady encore novice. L'on avait remarqué chez cette jeune Sœur des aptitudes prononcées pour le soin des malades. Son influence sur les aliénés lui facilitait sa tâche. Afin de les calmer, elle leur chantait simplement des cantiques ou les invitait à prier avec elle.

* * *

Le 23 décembre, la fabrique de la Longue-Pointe cédait à la corporation des Sœurs de la Providence la jouissance d'une terre que lui avait léguée, en 1841, feu M. Nicolas Desautels dit Lapointe [1]. Par un acte notarié, la Communauté s'engageait à tenir une école à la Longue-Pointe et à remplir d'autres obligations imposées par le testament Desautels aux fabriciens concernés. Mgr Bourget donna à cette terre le nom de *Ferme Saint-Isidore* [2].

---

[1] Nicolas Desautels, décédé le 22 avril 1841.

[2] Cette ferme fut remise à la fabrique de la Longue-Pointe le 21 mai 1899. Le cimetière de l'Est et le terrain actuellement couvert par le parc *Dominion* faisaient partie de cette ferme.

CHAPITRE IX

1846. — Érection de la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs. – Mandement annonçant la deuxième visite canonique de l'évêque Fondateur. — Ouverture d'une école à la Longue-Pointe. — Sœur Thibodeau est à la fois supérieure et institutrice. — Blanchissage à la Longue-Pointe.

Mgr Bourget ne manqua jamais les occasions d'établir des pratiques propres à enraciner dans les âmes les dévotions à la Passion de Notre-Seigneur et aux douleurs de sa très sainte Mère. Ainsi, le 3 avril 1846, jour de la fête de la Compassion, Sa Grandeur érigeait, dans l'église de la Providence, par l'intermédiaire de son coadjuteur, la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Mgr Prince lut le mandement d'érection en présence de la communauté et des laïques. Voici le texte de ce pieux document:

* * *

Mandement d'érection de la confrérie du scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Il est, nos très chères filles, une dévotion essentielle à votre Institut, c'est la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Le Seigneur, dans sa miséricorde, a daigné vous réunir en communauté sous le drapeau lugubre de cette Mère désolée. C'est pour cela que, dans son admirable Providence, il a voulu que les sept fondatrices de cette nouvelle communauté prissent le saint habit de religion le vingt cinq mars, qui est le jour où Notre-Seigneur s'incarna dans le sein de cette glorieuse Vierge, et où encore, selon de graves autorités, il mourut sur le calvaire, sous les yeux de sa divine Mère. Ce fut aussi à pareil jour que la dévotion au scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs fut révélée au monde. Car la bienheureuse Vierge voulut bien, en ce jour mémorable, apparaître à sept de ses dévots serviteurs, à qui elle avait obtenu la grâce de renoncer au monde, pour leur apporter du ciel ce saint habit. Pendant qu'ils priaient sur le Mont Senario, qu'ils avaient choisi pour le lieu de leur retraite, et qu'ils étaient absorbés dans une profonde contemplation de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des sept principales douleurs de sa sainte Mère, ils virent descendre du ciel cette auguste Reine, entourée d'un grand nombre d'anges dont quelques-uns portaient les instruments de la Passion, d'autres présentaient un livre qui contenait la règle de saint Augustin qu'ils devaient suivre, d'autres un écusson en champ d'azur sur lequel était écrit en lettres d'or le titre glorieux de Serviteurs de Marie qu'ils devaient porter. Ils remarquèrent, parmi les

bienheureux esprits qui formaient cette touchante procession, des anges qui portaient une palme et un qui tenait en mains un vêtement noir de forme nouvelle. Ces pieux cénobites étaient dans l'étonnement, saisis d'un spectacle aussi lugubre, et voilà que la très sainte Vierge, dans l'attitude d'une Mère navrée de douleurs, s'approche d'eux pour leur déclarer, avec une tendresse extrême vraiment maternelle, qu'elle les choisissait spécialement pour être ses bien-aimés serviteurs. Pour leur en donner une preuve convaincante, elle leur présente l'habit de deuil ou le scapulaire qu'ils devaient porter à l'avenir, en mémoire des douleurs que lui causa la mort de son Fils. Elle leur signifia en même temps que c'était sa volonté qu'ils formassent une nouvelle communauté dont l'esprit propre serait de se sanctifier soi-même et de sanctifier les autres par la continuelle méditation de la passion de Jésus-Christ, et de celle de ses amères douleurs, leur promettant en récompense la palme de la gloire éternelle. Telle fut la céleste origine de la dévotion au scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Bientôt des grâces innombrables, accordées par la vertu de ce scapulaire, firent comprendre qu'il était un don du ciel, pour remédier aux maux qui, à cette époque, désolaient la terre. A la vue de ces merveilles opérées par la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, on vit les souverains pontifes, les empereurs, les rois, les princes et les

princesses donner l'exemple aux fidèles et s'agréger à l'envi à la pieuse confrérie, instituée pour compatir aux souffrances de la Mère des Douleurs.

A l'exemple de ces saints personnages, vous vous êtes consacrées, nos très chères filles, à cette dévotion. Ce fut pour en contracter un engagement solennel que les premières professes de votre communauté voulurent faire les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de servir les pauvres, le jour de Notre-Dame de la Compassion. Ainsi vous avez été engendrées à la religion sur le calvaire, près de la croix, aux pieds de Jésus-Christ mourant, dans le cœur de Marie percé de sept glaives de douleurs, et dans le moment si solennel où toute la nature était dans le deuil pour pleurer la mort de son auteur.

Vous êtes donc filles des douleurs de Marie; et, en cette qualité, obligées de compatir vous-mêmes à ses cruelles angoisses et de répandre de toutes vos forces la salutaire dévotion qui est comme la pierre fondamentale sur laquelle repose l'édifice de votre communauté. La demeure que vous avez choisie, en entrant dans cette communauté, est donc près de Marie, et sur la sainte montagne du Calvaire, empourprée du sang précieux du Sauveur et arrosée des larmes de votre Mère.

C'est pour vous aider, nos très chères filles, à remplir dignement votre sublime vocation, que nous

établissons aujourd'hui dans votre église la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Comme vous avez des rapports nécessaires et sanctifiants avec beaucoup de personnes pieuses et charitables, que la Providence retient dans le monde pour y mettre en honneur la vertu, nous voulons que les richesses spirituelles cachées dans la dévotion au saint Scapulaire de Marie Mère des Douleurs, leur soient communes avec vous. Car rien de plus juste que ceux et celles qui partagent avec tant de zèle vos travaux, aient aussi part aux faveurs que le ciel se plait à vous accorder. Aussi est-ce pour reconnaître et encourager leur dévoûment que nous allons établir en leur faveur dans votre église la Confrérie du saint Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Nous avons, nos très chères filles, une juste confiance que cette institution portera bientôt des fruits abondants, qu'elle vous rendra plus agréables à la Mère des Douleurs, qu'elle attirera sur vos œuvres de nouvelles bénédictions, qu'elle gagnera à votre communauté des âmes privilégiées qui renonceront de grand cœur à toutes les joies du monde pour venir pleurer avec vous au pied du lugubre monument qui vous rappelle tant de tristes souvenirs, qu'elle vous animera dans la pratique de vos importants devoirs, qu'elle vous méritera la compassion pour toutes les misères, avec la grâce de les soulager toutes avec succès.

Cette confrérie aura d'ailleurs l'heureux effet de détruire toutes les sociétés dangereuses qui en veulent à la religion et ne rêvent que le malheur des hommes, les jeux défendus, les spectacles criminels, les plaisirs sensuels, les divisions cruelles qui menacent de tout renverser.

En conséquence, le saint nom de Dieu invoqué et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous avons ordonné, réglé, statué, ordonnons, réglons, statuons ce qui suit:

1. En vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du vingt huit avril mil huit cent quarante quatre, nous instituons, érigeons et établissons dans l'église de la Providence de cette ville la Confrérie du Scapulaire des Sept-Douleurs de la bienheureuse Vierge Marie, et nous la déclarons par les présentes instituée, érigée et établie avec toutes les grâces, privilèges et indulgences que les associations de ce genre ont coutume de posséder et dont elles peuvent user et jouir pour la gloire du Dieu tout-puissant, de la bienheureuse Marie toujours Vierge, des sept bienheureux fondateurs de l'Ordre des Servites, de tous les saints de Dieu, et le salut des âmes. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

2. L'on suivra pour le gouvernement et administration de cette confrérie les règlements approuvés par nous en ce jour.

3. Nous autorisons les supérieurs et directeurs des Sœurs de la Charité, à l'Asile de la Providence, à recevoir dans la dite confrérie tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui demanderont à s'y agréger, avec le pouvoir de bénir et indulgencier les chapelets et les scapulaires en usage dans cette association.

4. Tous les quatrièmes dimanches du mois, les Sœurs de la Charité feront dans leur église ou dans l'enclos de leur communauté, une procession en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, [1] avec l'appareil lugubre qui sera jugé capable de nourrir cette dévotion. Il y aura ensuite salut du saint Sacrement.

5. Le troisième dimanche de septembre sera la première fête de la Confrérie, et en conséquence il y aura indulgence plénière pour tous les associés qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront la dite église de la Providence et y prieront à l'intention du Souverain Pontife.

6. Les pratiques que nous recommandons aux associés sont: le scapulaire et le chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs, la dévotion aux vendredis qui précèdent la fête de la Compassion de la sainte

---

[1] Cette procession se fait maintenant le troisième dimanche du mois.

Vierge; celle aux sept stations instituées pour qu'il y ait toujours de saintes âmes en prières depuis le moment où Notre-Seigneur expira sur le Calvaire, le Vendredi-Saint, jusqu'à celui où il apparut à sa bienheureuse Mère, afin de lui tenir compagnie pendant ce temps de douleur, et la dévotion à la semaine consacrée à honorer les sept principales douleurs de Marie. Enfin, nous recommandons aux associés de réciter chaque jour la prière suivante qui porte quarante jours d'indulgence chaque fois qu'on la dit avec piété pour obtenir une bonne mort et le salut éternel: *Marie, Mère de Douleurs, prenez notre défense au jour du jugement, et procurez-nous la gloire du paradis.*

7. Nous autorisons l'illustrissime et révérendissime Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis et notre coadjuteur, à faire l'érection de la dite Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs de la Bienheureuse Vierge Marie, dans la susdite église de la Providence.

Sera le présent mandement lu et publié immédiatement avant cette institution et conservé dans les archives de la communauté des dites Sœurs de la Charité.

Donné à Montréal, en notre palais épiscopal, le jour de la Compassion de la sainte Vierge, le troisième jour du mois d'avril de l'an mil huit cent

quarante six, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal,

Par Monseigneur,

J.-O. Paré, chan., sec.

Après la lecture de ce mandement, Mgr Prince imposa le nouveau scapulaire aux seize Sœurs professes et aux six novices qui composaient alors notre Institut.

* * *

Le 16 avril, Mgr Bourget annonce par un mandement sa prochaine visite officielle à la communauté. Il adresse aux Sœurs ces encourageantes paroles:

« Nous éprouvâmes, nos très chères filles, tant de consolations en faisant, l'an dernier, la visite de votre communauté naissante, et cette visite fut suivie de tant d'heureux fruits, que nous croyons devoir la renouveler cette année, afin de louer le Seigneur avec vous et de vous procurer de nouveaux secours pour vous affermir dans vos saintes dispositions.

« Qu'il est bon pour vous ce Dieu qui vous a visitées dans sa miséricorde! Que de titres il a à tout l'amour de vos cœurs pour ses ineffables bienfaits! Notre intention en entreprenant cette

seconde visite est donc de consolider le bien qui n'a été qu'ébauché dans la première.

« Car nous comprenons, nos très chères filles, que pour former votre communauté au véritable esprit religieux, nous devons nous modeler sur le souverain Pasteur des âmes. Or, nous remarquons que cet incomparable Maître, en travaillant à former ses disciples à la perfection évangélique, voulait bien se proportionner à leur faiblesse, et ne leur proposait des vérités à croire et des vertus à pratiquer que lorsqu'il les jugeait capables de profiter de ses divines leçons. Après trois années d'instructions suivies et de soins assidus, il leur adressait encore ces paroles: *J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire, mais vous ne pourriez les porter maintenant.*

« Il n'y a donc rien d'étonnant, et vous ne devez nullement être surprises, s'il vous reste encore tant à faire pour perfectionner les œuvres commencées et pour en entreprendre de nouvelles, si c'est la sainte volonté de Dieu. Pour cela, la divine Providence, qui veille sur vous avec une bonté si touchante, vous ménage de nouveaux secours pour arriver à la perfection de votre saint état. Car ce sera dans notre prochaine visite qu'il vous ouvrira ses trésors, et qu'il vous invitera à vous enrichir de tous les biens spirituels pour lesquels vous soupirez uniquement depuis que vous

avez dit un éternel adieu aux faux biens de la terre. Vous allez être, n'en doutez point, entourées de lumières et comblées de grâces pour pouvoir correspondre aux desseins de Dieu sur vous.

« De plus, en vous faisant cette seconde visite, nous voulons nous assurer si les constitutions et le coutumier que nous vous donnâmes d'une manière définitive l'an dernier, ont été ponctuellement observés. Car, vous le comprenez très bien, nos très chères filles, ce n'est pas tout et même ce n'est rien que d'avoir des règles, si on ne les observe point ou si on les observe mal. C'est à quoi nous allons nous attacher scrupuleusement en faisant un sérieux examen de tout ce qui s'est fait dans votre communauté depuis notre première visite.

« A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit pour l'ordre de la visite.

« 1. Nous nous rendrons à la communauté des Sœurs de la Charité à l'Asile de la Providence de cette ville, mardi prochain, vingt et un avril, et nous y ferons notre entrée à trois heures de l'après-midi en la manière prescrite au chapitre cinquième du cérémonial.

« 2. L'on fera la lecture de notre mandement du vingt huit mars de l'année dernière immédiatement après celle de la présente ordonnance,

excepté le premier article; et l'on s'y conformera ponctuellement.

« Donné à Montréal, le seizième jour du mois d'avril de l'année mil huit cent quarante six, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

J.-O. Paré, chan. secrétaire.

Le 21 avril, Mgr Bourget inaugure sa seconde visite pastorale à la communauté, ainsi qu'il l'en avait prévenue. A cette occasion, l'on suit le cérémonial établi l'année précédente en semblable circonstance.

* * *

Le 1er mai, une nouvelle « Providence », fondée à la Longue-Pointe, prenait rang dans l'Institut. La maison était située à l'endroit même appelé aujourd'hui *Parc Dominion* [1]. Deux religieuses, les Sœurs Thibodeau et Geneviève, en furent les premières occupantes. Sœur Thibodeau y cumulait les charges de supérieure et d'institutrice. Jusque là, elle avait rempli les offices de maîtresse des novices et de secrétaire du conseil;

[1] Son historique se trouve au volume III, en préparation.

« mais », dit la chronique, « vu qu'elle était la seule religieuse capable de montrer l'anglais, elle fut remplacée au noviciat par Sœur Vincent. Sœur Caron hérita de son emploi de secrétaire. » L'enseignement, but principal de cette fondation, fut inauguré le 16 mai. Cette école, la première acceptée par l'Institut, fut très encouragée par Mgr Bourget. Le vénérable Évêque prévoyait-il l'importance que prendrait un jour notre communauté dans cette paroisse ?

Comme, à la Providence, on cherche à mettre tout à profit, dès que l'on posséda une maison riveraine, on voulut tirer parti du site. « A cette époque, » dit l'annaliste, « l'eau ne circulait pas dans notre Asile de la Providence, il fallait la puiser au fleuve et notre unique cheval ne pouvait nous en charroyer suffisamment. Pour cette raison, l'on commença en 1846 à blanchir à la Longue-Pointe notre linge liturgique et celui de quelques sacristies dont l'entretien nous valait un certain revenu. Ces gros lavages n'avaient lieu qu'une fois l'année. Mais nous profitions de la belle saison pour faire nos autres lessivages à la Longue-Pointe [1]. Chaque

[1] L'on sait par la tradition qu'antérieurement à la fondation de l'Institut, Mère Gamelin, Sœur Vincent et leurs vieilles blanchissaient leur linge au Pied-du-Courant et même à la Pointe-Saint-Charles.

mois, l'on y transportait, dans une grande voiture, les femmes de service, leur outillage et le linge. Les Sœurs faisaient ce trajet à pied. La tâche du blanchissage était ardue. D'abord, nous procédions au lessivage à chaud. Après avoir traité le linge au battoir et l'avoir ensuite rincé à même le fleuve, nous étions obligées pour le charrier à l'étendoir, de monter un talus raide et glaiseux, toujours glissant à la moindre brume. Après avoir travaillé au soleil toute la journée, nous couchions sur des lits de camp. Ce temps de fatigue outrée, commencé le lundi, durait toute la semaine. Le samedi, nous retournions gaîment à notre cher Asile, heureuses à la pensée que notre travail était agréable à Dieu et profitable à ses pauvres. » Aujourd'hui, à quatre vingts ans d'intervalle, quel contraste entre ces rudes labeurs et les amusements intensifs du *Parc Dominion!* [1]

---

[1] L'histoire de nos fondations à la Longue-Pointe sera compliquée. En attendant qu'on la publie, nous en ferons connaître les grandes lignes dans un volume consacré aux œuvres de Mère Gamelin.

CHAPITRE X

1846. — Installation des Sœurs de la Providence à l'Hospice de laprairie, fondé en 1843 par une association de bienfaisance. — A la maison mère de la Providence, clôture de la visite officielle de l'évêque.

Quinze jours seulement après l'installation des Sœurs à la Providence de la Longue-Pointe, Mère Gamelin, accompagnée des Sœurs Michon, Marie (U. Leblanc) et Amable (C. Dorion), ouvrait un hospice à Laprairie. Le R. P. Remi Tellier, s.-J., curé de l'endroit, avait sollicité cette fondation au nom des membres d'une association de charité organisée en 1842 par les dames de Laprairie. Dès 1843, ces dames avaient loué un immeuble que l'on appela « Maison de la Providence » [1], où l'une

---

[1] Ce nom lui fut donné à cause de l'analogie de ses œuvres avec celles de l'Asile de la Providence, à Montréal.

Dans un vieux registre de la fabrique de Laprairie, il est question d'une somme payée en 1692 aux « Sœurs de la Providence », pour une livre de cire jaune. Ces *Sœurs* étaient probablement les filles pauvres reçues par la Mère Bourgeoys en 1681, sous le nom de filles de la Providence, pour les former au travail. Des religieuses en avaient la charge. Cette association fut supprimée en 1694. (Abbé Faillon: *Vie de Mère Bourgeoys*, tome I, p. 186 et tome II, p. 19.)

d'elles, Mlle Emilie Denaut [1], prenait soin des miséreux les plus délaissés. Nos Sœurs y trouvèrent six vieilles et trois vieillards, dont l'un était nonagénaire.

La vue de ces pauvres dut rappeler à Mère Gamelin le refuge qu'elle avait ouvert dix huit ans auparavant, alors qu'elle était membre d'une association de charité. Elle passa plusieurs jours à Laprairie. Elle visita, avec ses compagnes, les malades pour les encourager, les indigents pour les assister et, les riches afin de pratiquer sans délai le service des pauvres en union de charité avec les citoyens de l'endroit. Elle s'occupa également des besoins domestiques de la maison dont Sœur Marie fut nommée supérieure et Sœur Amable, assistante. Déjà, les salles des pauvres étaient très bien tenues. Lorsque la chère Mère abandonna l'humble administration à ses propres forces, la chapelle et les pièces assignées aux Sœurs étaient de même convenablement aménagées.

* * *

La visite canonique de l'Évêque, inaugurée à l'Asile de la Providence le 21 avril, dura quatre

---

[1] Mlle Emilie Denaut demeura à l'hospice de Laprairie jusqu'à sa mort arrivée le 24 décembre 1865. Elle rendit à nos Sœurs d'inappréciables services.

jours seulement, mais elle ne fut officiellement close que le 19 mai par la lecture d'un mandement dont voici la teneur:

« Depuis le vingt cinq avril dernier que nous terminâmes notre visite pastorale, nous ne cessons de rendre grâces à Dieu pour vous, nos très chères filles, de ce qu'il a daigné vous combler de ses richesses spirituelles. Car il nous a semblé que ce Dieu tout bon et tout miséricordieux vous avait fait part, par l'intercession de votre saint patron, de cet esprit de simplicité qui est le propre esprit de votre Institut. Ce qui nous le fait croire, c'est que pendant notre visite vous nous avez ouvert vos cœurs avec cette franchise qui caractérise les âmes vraiment simples devant Dieu. Vous n'avez point craint de nous faire connaître toutes vos misères et imperfections, ce qui est, n'en doutez pas, nos très chères filles, la meilleure marque que le Seigneur vous a donné son bon esprit, qu'il ne refuse jamais à ceux qui le lui demandent avec confiance. Comme vous avez été les premières à nous découvrir vos maux spirituels, avec un vrai désir d'en obtenir la guérison, nous allons vous adresser les avis qui vous sont nécessaires, sans craindre de blesser aucune d'entre vous. Car vous êtes toutes bien convaincues que nous cherchons le plus grand bien de vos âmes.

1. Nous commençons par vous recommander

les salutaires pratiques de la simplicité, vertu si chère au cœur de Notre-Seigneur, et que saint Vincent vous propose dans le premier chapitre de vos saintes règles. Se mépriser soi-même, chercher la dernière place, faire de préférence ce qui répugne à la nature, aimer à être le rebut des autres, croire malgré cela que l'on est mieux traitée qu'on ne le mérite, n'avoir aucune attache pour les emplois, les parents, pas même pour son confesseur, être prête à tout quitter au premier signal de l'obéissance, souffrir de bon cœur les mauvais traitements même pour avoir bien fait, ce sont là, comme vous le savez, les pratiques sanctifiantes que vous devez apprendre chaque jour à l'école de ce grand Maître, ou plutôt à celle de Jésus-Christ qui vous dit avec bonté: *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Vous n'ignorez pas non plus que saint Vincent a institué les Filles de la Charité pour recevoir les sujets qui ne pouvaient être admises dans les autres communautés faute d'instruction, pourvu qu'elles eussent la science des saints, c'est-à-dire, l'esprit *d'humilité, de simplicité et de charité.* En vous admettant à la profession dans son Institut, nous avons été dirigé par les mêmes motifs et, à l'exemple de ce sage et humble instituteur, nous faisons toujours servir notre autorité pour que vous ayez la dernière place entre toutes les autres communautés de notre diocèse, afin que vous ne soyez chargées que

des œuvres qu'elles ne pourraient faire. C'est là l'unique privilège que vous devez attendre de notre tendresse et de notre sollicitude pastorale. Heureuses, nos très chères filles, si vous avez cet œil de la simplicité dont parle Notre-Seigneur, car, très certainement, tout le corps de votre communauté brillera par les œuvres de justice et de charité. Heureuses serez-vous si vous participez en quelque chose à l'admirable simplicité du saint homme Job, tant vanté dans la sainte Écriture, car vous aurez part aussi aux trésors inépuisables qui découlent de cette céleste vertu. Heureuses serez-vous si vous avez la simplicité de la colombe et la prudence du serpent!

2. Les officières recevront avec simplicité les ordres de la supérieure, pour la direction de leurs offices, et les communiqueront avec fidélité à leurs compagnes, en s'excitant mutuellement à les exécuter religieusement.

3. L'esprit de simplicité, qui doit régner dans la communauté, devra engager chaque Sœur à interpréter en bonne part les paroles et les actions de ses compagnes et surtout celles de la supérieure, et à ne jamais faire de rapports qui pourraient troubler la paix et l'union qui sont les plus beaux fruits de l'esprit de simplicité.

4. L'on prendra ses repas avec joie et simplicité de cœur, sans jamais murmurer contre la

nourriture qui devra néanmoins être toujours conforme à la règle.

5. Les Sœurs qui seront indisposées ou malades devront le découvrir avec simplicité à la supérieure, ou à la maîtresse si elles sont novices. L'infirmière se regardera comme strictement chargée de la santé de toutes ses Sœurs. Elle se fera un devoir de prévenir elle-même la supérieure, si elle s'aperçoit que quelques-unes ne sont pas fidèles à faire connaître leurs maladies. Elle n'omettra rien pour que les malades aient tous les secours spirituels et corporels voulus par la règle. Elle les soignera avec propreté, douceur et gaieté de cœur. Elle leur procurera tout ce qui peut contribuer au rétablissement de leur santé, les visitera et fera visiter assidûment. Elle s'entendra avec la supérieure pour qu'aucune ne sorte de l'infirmerie que lorsqu'elle sera bien rétablie. Afin que l'infirmière puisse acquérir toute l'expérience nécessaire pour bien s'acquitter de ses importants devoirs, on laissera cette charge aussi longtemps que possible aux Sœurs qui auront les qualités requises pour la bien remplir.

6. Pour que la maison de la Providence soit toujours dans un état sanitaire, l'on prendra au plus vite des moyens pour chauffer en hiver les corridors et pour aérer les dortoirs et l'infirmerie des Sœurs, ainsi que les salles des femmes infirmes et celles des orphelines.

7. Les Sœurs se montreront très prudentes dans les rapports qu'elles auront avec le monde. Elles feront en sorte de contenter tous ceux qui s'adresseront à elles, sans pourtant jamais rien faire qui puisse blesser leur conscience. Elles se souviendront que leur première règle est la charité, qui les oblige à se faire toutes à tous pour faire connaître, aimer et servir le Seigneur. Toutes les règles particulières qui leur sont données n'ont d'autre objet que de leur faire accomplir cette règle générale et essentielle à leur Institut. Aussi, dans la nécessité, elles doivent se regarder comme dispensées de quelques points de règlement, quand elles jugeront qu'elles ne pourraient les accomplir sans causer quelque peine au prochain. Sur ce principe, elles tâcheront de n'aller au parloir qu'aux heures fixées par la règle; mais elles se prêteront toutefois à s'y rendre dans d'autres temps, quand les personnes qui les demandent ne pourraient facilement revenir, parce qu'elles sont de loin et chargées de beaucoup d'affaires. Toujours faut-il voir à ce que les personnes qui se présentent à la communauté n'aient qu'à se louer des manières douces et honnêtes avec lesquelles les Sœurs les auront reçues. A propos du parloir, nous vous répétons, nos très chères filles, ce que nous avons dit bien des fois; nous vous croyons plus en danger de perdre l'esprit religieux dans ce lieu de réception, quoiqu'il soit dans l'intérieur de la maison, et que

vous soyez sous les yeux de vos Sœurs, que dans les maisons des malades et des pauvres. Veillez donc soigneusement sur vous-mêmes pour que vos conversations dans le parloir soient édifiantes. Le monde qui vous fréquente attend cela de vous.

8. Si vous avez l'esprit de simplicité, le Seigneur se plaira à bénir toutes vos entreprises, car il regarde avec complaisance les humbles et les petits. Dans la juste confiance que nous avons que vous êtes et que vous serez toujours animées de ce bon esprit, nous recommandons à votre charité quelques œuvres qui nous paraissent importantes. *a*) Appliquez-vous à diriger dans les voies intérieures les dames et les demoiselles qui sont en pension chez vous, et pour cela donnez-leur une directrice qui ait leur confiance et qui leur prodigue tous les soins. Qu'il en soit de même des personnes du monde qui désireraient aller faire quelques jours de retraite dans votre communauté. *b*) Ayez une salle pour retirer toutes les filles qui cherchent à s'engager dans de bonnes maisons. Gardez-les tout le temps nécessaire pour leur apprendre à bien travailler et pour les fortifier en même temps dans les bons sentiments que vous leur aurez inspirés. Qu'il y ait pour ces bonnes filles une Sœur gardienne qui en prenne soin pendant qu'elles sont dans la maison, qui les place quand elle les jugera capables de faire un bon service, qui les veille de près, et qui les rassemble

les dimanches, après les Vêpres, pour leur donner quelques exercices de piété et leur procurer par là des moyens de se conserver dans l'innocence. L'on tiendra régulièrement une liste des personnes qui demandent des servantes, et une autre, des filles qui cherchent du service, avec une indication du lieu où elles demeurent afin de pouvoir les trouver au besoin... *c*) Continuez avec zèle l'œuvre des insensés et n'oubliez rien pour améliorer le sort de ces infortunés. *d*) En attendant que la divine Providence en dispose autrement, contentez-vous pour le moment, de visiter la prison et l'Hôpital Général du faubourg Saint-Laurent aussi souvent que vous le pourrez.

9. Enfin, nous vous recommandons de faire une sérieuse attention aux choses suivantes que nous ne faisons qu'indiquer pour ne point trop allonger le présent mandement...

Le chant doit s'exercer exactement à la communauté, au noviciat et chez les orphelines; il devra toujours être grave et simple. – L'on fera régulièrement les instructions et exercices du noviciat. – Les catalogues seront tenus en bon ordre. – Les observances seront sonnées ponctuellement et, à cette fin, la Sœur qui aura cet office devra se tenir dans un lieu où elle puisse avoir sous les yeux l'horloge du règlement. – Une des Sœurs portières sera constamment auprès de la porte pour ne point faire attendre les personnes qui se pré-

sentent pour affaires. – L'on sera exacte à tenir les comptes des pauvres. – Il en sera de même des comptes de chaque salle. – Il y aura une Sœur toujours prête à recevoir les pauvres, pour qu'ils n'attendent point quand ils se présentent; elle servira à manger à ceux qui auront faim, et aura soin que la salle de réception soit tenue proprement et chauffée en hiver. – L'on passera les plats à la table des débiles, afin que chacune puisse prendre ce qui lui conviendra. – L'on tiendra au règlement pour les visites des externes dans les salles des femmes vieilles et infirmes et dans celles des orphelines. – Les officières ne manqueront point de demander aux Sœurs si elles manquent de quelque chose. – On s'adressera à elles quand on aura besoin ailleurs de leurs compagnes, afin qu'elles puissent prendre leurs précautions pour que leurs offices ne souffrent point de leur absence. – L'on ne tutoiera aucune Sœur et l'on ne dira jamais *mien, tien, c'est à moi.* – Ce sera aux hospitalières de conduire à la cathédrale les infirmes et les orphelines. – L'on prendra un soin particulier de veiller sur les domestiques. – L'on ne prendra rien dans les offices sans la permission de l'officière et l'on sera fidèle à rapporter ce que l'on aura pris dès que l'on en aura fait usage. – L'on n'ira jamais soigner les femmes pour leurs maladies de couches. – L'on se souviendra que les Sœurs ne doivent jamais se mêler des filles de mauvaise vie. – Elles n'iront soigner les malades que

dans les maisons bien connues pour être honnêtes. – Le silence de paroles et d'action sera soigneusement gardé. – On prendra des moyens pour faire aux vieilles une lecture pendant leurs repas, et pour que leur retraite du mois se fasse avec ferveur. – L'on séparera les vieilles des jeunes infirmes qui ont été reçues jusqu'ici à la Providence et, à l'avenir, l'on ne recevra, jusqu'à nouvel ordre, dans les salles, que des femmes âgées et des orphelines. – L'on exigera le silence de celles des vieilles qui se lèvent avant les autres, ou se couchent après. – L'on fera lire à chaque Sœur qui sera envoyée dans quelqu'office, comme compagne ou suppléante, les règlements de cet office, pour que tout s'y fasse avec ordre et propreté. – Les Sœurs assisteront autant que possible aux récréations. – Les meubles de la communauté, et même ceux de l'église et sacristie doivent se ressentir de l'esprit de simplicité qui est l'esprit propre de cet Institut. – L'on ne négligera rien pour répandre la société des Dames de Charité. L'on se souviendra que la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs est la dévotion propre de cette communauté, et que votre mission est de la propager, par tous les moyens possibles, dans cette ville et dans tout le diocèse.

Enfin, nous prions le Seigneur, nos très chères filles, de vous accorder la grâce de n'avoir toutes qu'un cœur et qu'une âme, et de travailler avec un zèle toujours nouveau au soulagement de toutes

les misères qui font gémir la pauvre nature humaine, en union avec les travaux de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

Sera le présent mandement lu en chapitre à la Communauté des Sœurs de Charité, à l'Asile de la Providence, le premier jour après sa réception et ensuite conservé dans les archives de la dite communauté.

Donné à Montréal, en notre palais épiscopal, le dix neuvième jour du mois de mai de l'année mil huit cent quarante six, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

J.-O. Paré, chan. secrétaire.

CHAPITRE XI

.1846. — Décès du Pape Grégoire XVI. — Avènement de Pie IX. — Incendie de Laprairie. — Lettre de Mgr Bourget à cette occasion. — Mère Gamelin va secourir ses Sœurs.

Le 1er juin 1846, Sa Sainteté Grégoire XVI (Mauro Capellari) décédait à Rome à l'âge de 81 ans. Il avait succédé au pape Pie VIII le 31 mars 1829.

Notre Communauté doit à Sa Sainteté Grégoire XVI (par l'intermédiaire de Mgr Bourget) les concessions: 1. d'une indulgence de cent jours pour chaque point de la règle fidèlement accompli (accordée le 6 mai 1843 en vertu d'un indult papal du 26 juillet 1841); 2. d'une indulgence plénière, pour les religieuses, les pauvres et autres fidèles qui visiteront la chapelle de l'Asile de la Providence aux fêtes de saint Vincent de Paul, de sainte Élisabeth, de sainte Geneviève et de la Compassion de la sainte Vierge (indult du 28 avril 1844); 3. d'une indulgence de trois cents jours pour la pénitence qui suivrait l'examen de conscience du soir (accordée le 12 novembre 1844 en vertu de l'indult du 26 juillet 1841). C'est aussi en vertu d'un indult de Sa Sainteté Grégoire XVI (28 avril 1844) que, le 3 avril 1846, fut érigée dans l'église de la

Providence la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs et furent concédées les faveurs spirituelles attachées à cette dévotion.

Le 16 juin, Son Éminence le cardinal Jean-Marie-Mastaï Ferretti (évêque d'Imola) était proclamée *Chef de la sainte Église* sous le nom de Pie IX.

* * *

La fondation de Laprairie s'annonçait sous les plus heureux auspices, lorsque la supérieure, Sœur Marie, tomba malade. Elle fut temporairement remplacée par Sœur Émélie (E. Séné). Une autre épreuve allait bientôt affliger toute la paroisse et menacer l'existence de l'Hospice.

Dans la nuit du 4 au 5 août, un incendie détruisait plus de trois cents maisons et une partie de la petite « Providence ». Notre vénérable Mère, accourue le 5, par le premier voyage du bateau, au secours de sa maison, trouva les pauvres, alors au nombre de quatorze, rassemblés sur le quai. « Ils étaient là, » dit la chronique, « depuis les trois heures du matin. Cette chère Mère dont le cœur était si compatissant, versa des larmes en les voyant réduits à une telle extrémité. »

Mère Gamelin distribua autour d'elle consolations et encouragements. Après avoir vu ses filles gracieusement hospitalisées par les Sœurs de la

Congrégation Notre-Dame, elle revint aussitôt à la ville, emmenant avec elle les quatorze pauvres de l'hospice. Les vieilles demeurèrent à l'Asile. Quant aux vieillards, les Sœurs Grises (de l'Hôpital Général) les hébergèrent avec une tendre charité.

A la demande d'un Comité de secours, les Sœurs de la Providence furent désignées pour distribuer aux familles en détresse les dons en aliments et vêtements. Mère Gamelin nomma à cette fin les Sœurs Caron, Larocque et Amable. Elle-même leur vint en aide les premiers jours.

* * *

Mgr Bourget se hâta de porter ses tendres sympathies à ceux de ses diocésains qui venaient d'être si rudement éprouvés. Il vint à leur secours en faisant appel à la générosité des fidèles commis à sa juridiction. Profitant d'un mandement, qu'il publia à cette fin, il annonça à ses ouailles son prochain départ pour l'Europe et se recommanda à leurs prières. Cinq ans auparavant, il avait présenté ses hommages à l'illustre Grégoire XVI et bénéficié de ses faveurs. Cette fois, il allait se prosterner aux pieds de l'immortel Pie IX et solliciter de nouveaux privilèges pour son diocèse.

Mgr Prince, évêque de Martyropolis, fut chargé de l'administration du diocèse en l'absence de l'évê-

que de Montréal, qui devait se mettre en route après le sacre de Mgr A.-M.-A. Blanchet.



Intérieur de la cathédrale de Montréal bénite en 1825 et rasée par l'incendie du 8 juillet 1852. Dans ce temple furent consacrés: Mgr Ignace Bourget, Mgr Jean-Charles Prince, Mgr Remi Gaulin, Mgr François-Norbert Blanchet et Mgr Augustin-Magloire Blanchet.

CHAPITRE XII

1846-1847. — Sacre de Mgr A.-M.-A. Blanchet. — Circulaire du nouvel évêque, faisant appel à la générosité des diocésains de Québec et de Montréal. —Sa Grandeur préside une prise d'habit à la Providence. — Son départ pour l'Orégon.

Le 27 septembre, un dimanche, eut lieu la consécration de Mgr Augustin-Mägloire-Alexandre Blanchet, préconisé évêque de Walla Walla le 28 juillet précédent. Depuis près d'un an, il assumait la charge de confesseur des Sœurs de la Providence, c'est-à-dire des filles de cette dame Gamelin à qui il disait un jour: *Vous n'êtes pas plus faite pour être une religieuse que moi pour être un évêque.* Mgr Blanchet avait cessé ses fonctions de chapelain à l'asile huit jours seulement avant sa consécration épiscopale [1].

L'imposante cérémonie se déroula dans la cathédrale de Montréal. L'évêque consécrateur, Mgr

---

[1] Mgr A.-M.-A. Blanchet (frère de Mgr Frs-N. Blanchet, archevêque d'Oregon City), né le 22 août 1797, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, ordonné le 3 juin 1821, sacré le 27 septembre 1846, fut transféré du siège de Walla Walla à celui de Nesqually, avec résidence à Vancouver (Washington), le 31 mai 1850. Évêque démissionnaire en 1879, il se retira à la résidence Saint-Jacques, section de notre ancien hôpital Saint-Joseph de Van-

Bourget, était assisté de Mgr R. Gaulin, évêque de Kingston, et de Mgr Prince. Le prêtre assistant était M. Billaudèle, vicaire général, supérieur du Séminaire de Montréal. Les diacres d'honneur étaient MM. C. Gauvreau, vicaire général du diocèse de Québec, P. Bédard, curé de Saint-Remi. MM. Desaulniers et Beauregard agissaient comme diacre et sous-diacre d'office. En outre, vingt trois prêtres et plusieurs séminaristes rehaussaient de leur présence cette pompeuse solennité. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Félix Martin, s.-J.

Dans l'après-midi, Mgr de Walla Walla présida pontificalement l'office des Vêpres. Il était assisté de MM. M.-Edouard Crevier, J.-B. Dupuis et T. Rouisse.

Mgr A.-M.-A. Blanchet, chargé d'un établissement en pays lointain et non civilisé, entrait dans l'épiscopat, escorté de la pauvreté et de mille soucis. Heureusement, pour le nouveau prélat et son diocèse, Mgr Bourget était là toujours prêt à faire surgir des aumônes de tous les coins du pays. Fort de son assentiment, Mgr Blanchet adressa la lettre qui suit au clergé de Québec et de Montréal:

---

couver (Washington). Il y décéda le 25 février 1887, dans sa quatre vingt dixième année d'âge, entouré des Filles de *Madame Gamelin*. Le Saint-Siège avait octroyé au vénérable prélat le titre d'évêque d'Ibora.

Évêché de Montréal, le 28 septembre 1846

Monsieur,

Promu à la dignité épiscopale, contre toute attente, et appelé au gouvernement d'un diocèse, ou plutôt à la fondation d'un siège épiscopal quoique sans ressources, j'ai dû me confier entièrement à la divine Providence et attendre d'elle et les moyens de me rendre dans mon diocèse, avec quelques missionnaires, si je les trouvais, et les secours nécessaires pour y asseoir le premier établissement religieux.

J'ai eu un instant l'espoir que les conseils centraux pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Lyon et à Paris, me viendraient en aide, d'après la demande qui leur en avait été faite. Mais aujourd'hui je suis informé officiellement que ces deux conseils, après s'être réunis au temps ordinaire, pour la répartition des aumônes dans les différentes parties du monde, ne se sont pas crus autorisés à voter aucune somme en ma faveur, parce que mes bulles n'étaient pas encore expédiées.

Comment donc acheter les objets essentiels aux missionnaires et aux missions? Comment payer mon passage et celui des missionnaires qui voudraient me suivre? Que faire? Demeurer tranquille et attendre les secours qui pourraient être votés dans un an, on peut bien le croire; mais en élevant mes pensées au-dessus des sentiments naturels, ne paraît-il pas plus à propos que je parte au plus tôt, pour prendre possession de mon

diocèse; que je sois accompagné d'un petit nombre de missionnaires pour m'opposer aux efforts des méthodistes qui y sont établis; que je profite du premier bâtiment qui fera voile vers l'Orégon, au moins que je me prépare à suivre la caravane américaine qui partira de *Westport* ou *Independence* sur le Missouri, vers le commencement d'avril, pour se rendre à l'ouest des monts rocheux? Ce dernier plan est sans doute préférable au premier.

Mais où sont les ressources? Qui donnera les moyens de l'exécuter? Qui? Le clergé des diocèses de Montréal et de Québec. Ce sont ces deux diocèses qui ont donné à l'Orégon ses deux premiers missionnaires; ils ont aussi fourni les trois premiers évêques; pendant plusieurs années, Québec seul pourvoyait aux besoins de toute la mission. La mission de l'Orégon est seule une mission toute canadienne; elle doit donc avoir la sympathie des Canadiens. Toujours l'Église du Canada pourra se réjouir d'avoir fondé l'Église de l'Orégon, et le clergé de Québec et de Montréal va resserrer les liens qui unissent déjà si étroitement les deux Églises, en donnant à l'évêque de Walla Walla des secours sans lesquels il ne pourrait se rendre à son poste. L'Église de l'Orégon n'est encore qu'à son berceau; mais elle grandira; et elle deviendra d'autant plus florissante qu'elle aura une plus grande part à vos ferventes prières et à vos généreuses aumônes; et, j'aime à le croire, Québec et Montréal se feront un bonheur de me donner une part des sommes recueillies parmi les associés de la Propagation de la Foi.

Vous voudrez bien m'adresser à l'Évêché de Montréal les dons et offrandes que vous pourrez recueillir en faveur de mon nouveau diocèse.

Je suis bien affectueusement,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

† A. M. Év. de Walla Walla,
L. O. Paré, secrétaire ad hoc.

* * *

La circulaire de Mgr A.-M. Blanchet, adressée à ses destinataires par l'entremise de leurs Ordinaires respectifs, fut partout gracieusement accueillie. Le 5 octobre, Sa Grandeur Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec, écrivait à chaque curé de son diocèse: « Je ne puis me dispenser de recommander à votre paroisse la lettre ci-jointe de Mgr l'évêque de Walla Walla. Cette œuvre a été commencée par le diocèse de Québec [1]; il est de sa

[1] Le 27 avril 1837, Mgr Signay nommait l'abbé François-Norbert Blanchet (frère du futur évêque de Walla Walla) vicaire général de l'évêque de Québec, avec juridiction sur le territoire compris entre les montagnes Rocheuses, les États-Unis, l'océan Atlantique et les possessions russes (ancien Alaska). L'abbé Modeste Demers fut désigné pour l'assister dans ses travaux apostoliques. Le 24 novembre 1838, ces deux vénérables

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

gloire de la continuer, en fournissant au digne prélat les moyens de se rendre dans son diocèse. Le mode qui me paraît le plus expédient pour parvenir à ce but, c'est de faire dans votre église une quête que vous annonceriez huit jours d'avance, après vous être concerté avec la Fabrique. Le produit de cette quête devra être envoyé à quelqu'un de Messieurs les grands vicaires, ou au secrétariat de l'Archevêché, avant le 1er décembre prochain . . .

† Jos. Archev. de Québec.

* * *

Dans sa lettre aux membres du clergé à l'occasion du nouvel an, Mgr Prince leur rappelle en ces termes la demande de l'évêque missionnaire: «Le premier besoin que je dois vous faire connaître est celui du diocèse de Walla Walla. Mgr A.-M. Blanchet, le digne évêque de cette nouvelle église,

---

prêtres, qui devaient un jour être élevés aux honneurs de l'épiscopat, s'arrêtaient, après un long voyage, au pays que l'évêque de Québec leur avait assigné pour champ d'action et que Mgr Bourget combla de ses bienfaits. Partout, dans ces contrées, sont établies des communautés fondées par Mgr Bourget. Les Sœurs de la Providence, à elles seules, y dirigent trente maisons dispersées dans la Colombie canadienne et les États de Washington, Oregon et Idaho.

n'a encore reçu d'Europe aucune assurance de secours pour la mission qu'il doit aller fonder le printemps prochain au milieu des infidèles de l'Orégon. Il faut donc qu'outre l'assistance qu'il a pu recevoir de la part du clergé, il soit secondé par la piété et le zèle des fidèles de ce pays, et en particulier de ce diocèse, où il a exercé le saint ministère pendant de longues années. En conséquence, vous engagerez, s'il vous plait, vos paroissiens à lui venir en aide, soit en remettant pour cet objet le produit ou une partie du produit de la quête de l'Enfant Jésus, soit en faisant quelques collectes spéciales, dans l'église, à certains jours désignés. Vous ne manquerez pas de motifs puissants pour convaincre vos paroissiens qu'ils doivent contribuer à la propagation de la foi, et, en ce moment surtout, qu'ils doivent, par des dons généreux et par le sacrifice des dépenses superflues, travailler à faire aimer le Divin Enfant par des peuples qui n'ont pas encore eu le bonheur d'entendre les anges du Seigneur (les prêtres) leur annoncer la grande nouvelle qui nous réjouit en ces solennités. »

* * *

Depuis près de six mois, Mgr A.-M. Blanchet travaille ardûment à ses préparatifs de départ. Le 14 mars 1847, il est encore à Montréal. Il préside, ce jour-là, la cérémonie de vêture cano-

nique des Sœurs Vitaline Dufort, Elisabeth Cloutier, Olympe Guy et Elisabeth Caron. Par exception, ces deux dernières reçoivent des noms de religion (Antoine et Thomas).

Le 23 mars, les *Mélanges Religieux* publient la note qui suit: « Mgr Blanchet, évêque de Walla Walla, est parti ce matin pour se rendre dans sa mission de l'Orégon. Il est accompagné de son Grand vicaire, M. Jean-Baptiste-Abraham Brouillet, ci-devant curé de Blairfindie, de M. Godefroy Rousseau, diacre, et de M. Guillaume Leclaire, sous-diacre . . . Mgr Blanchet emmène aussi avec lui deux de ses nièces qui seront chargées d'instruire les petites filles sauvages et de leur apprendre à travailler; un serviteur et deux ouvriers qui l'aideront à bâtir son église et sa maison . . . Nous souhaitons heureux voyage et plein succès à ce zélé prélat et aux généreux missionnaires qui l'accompagnent. Il est beau, il est noble le sacrifice que l'on fait de sa patrie et de tout ce qui attache à la terre natale, pour aller s'enfoncer dans des forêts habitées par des sauvages, afin de les amener à la foi et à la civilisation. Il n'y a que Dieu et la religion qui puissent inspirer un tel dévoûment, comme il n'y a que Dieu qui puisse le récompenser. »

* * *

Des Oblats de Marie Immaculée, embarqués à Marseille le 1er février, devaient se rendre à Saint-

Louis, Missouri, [1] pour se joindre à l'escorte de Mgr Blanchet. Ces religieux, destinés aux missions orégoniennes, étaient les RR. PP. Pascal Ricard, Charles-Marie Pandosy, Casimir Chirouse, le Frère Georges Blanchet, scolastique, et le Frère Vernet, convers.

* * *

Quelques jours après le départ des missionnaires, on lisait dans le journal de l'Évêché:

« Des lettres du 5 avril, de Pittsburg, et du 10, de Cincinnati, nous donnent des nouvelles de Mgr de Walla Walla et de ses compagnons de voyage. Tous étaient en bonne santé, excepté le bon Évêque qui souffrait d'une douleur assez vive dans l'épaule droite, parce que, en quittant Montréal, et en traversant à Laprairie, la voiture avait versé et l'Évêque s'étant trouvé sous ses compagnons avait porté toute la pesanteur de leurs corps... Un accident plus grave a cependant failli lui être fatal. En approchant de la petite ville d'Érié, lorsque la diligence montait rapidement une côte, une

---

[1] Mgr A.-M. Blanchet et sa caravane traversèrent le continent par la voie de Saint-Louis, Missouri. Le voyage, qui s'effectua tantôt en canots, tantôt en wagons traînés par des bœufs, dura plus de cinq mois. Le courageux évêque arriva à destination le 5 septembre 1847.

des roues se brisa; la voiture ne versa pas, heureusement, car elle n'était qu'à deux pieds d'un bas-fond dans lequel elle serait tombée. C'était encore du côté où le digne Évêque était placé et cette seconde secousse ne contribua pas à adoucir les douleurs de son épaule déjà malade.

« On dit, écrit l'Évêque, qu'il y aura, cette année, une émigration de cinq à six mille personnes vers l'Orégon. Mgr Blanchet se loue beaucoup de la généreuse hospitalité qu'il a reçue de la part des évêques de Pittsburg et de Cincinnati. »

CHAPITRE XIII

1847. — Mgr Bourget à Rome. — En Irlande. — De retour à Montréal. — Le typhus. — Détresse et héroïsme.

Le 27 mai 1847, Mgr Bourget rentrait dans sa ville épiscopale après un séjour de huit mois en Europe [1]. Il avait entrepris ce voyage *afin de procurer aux enfants de son diocèse de nouveaux moyens d'instruction tant pour les aider à devenir bons chrétiens que pour les rendre capables de gagner honorablement leur vie* [2].

Il est probable que, durant ce voyage de l'évêque de Montréal, seules des lettres de circonstances s'échangèrent entre Sa Grandeur et notre communauté; car Mgr Prince, administrateur du diocèse en l'absence de Mgr Bourget, était encore supérieur ecclésiastique de notre Institut qu'il dirigeait avec un inaltérable dévoûment. Toutefois,

---

[1] Mgr Bourget avait quitté Montréal le 29 septembre 1846, mais ne s'était embarqué à New York que le 8 octobre. Il fit la traversée avec M. M. Bayle, supérieur du Séminaire à Montréal, le R. P. Léonard O. M. I., l'abbé A. Pinsonnault et d'autres ecclésiastiques. Les distingués voyageurs étaient débarqués au Havre le 31 octobre.

[2] Raison donnée après son retour, dans son mandement du 14 août 1847.

à défaut de correspondance avec notre illustre Fondateur, notre communauté possède, par l'intermédiaire des *Mélanges Religieux*, d'intéressants détails concernant Mgr Bourget lors de son deuxième voyage en Europe. Afin d'en perpétuer le souvenir parmi nous, nous en insérons un bref résumé dans notre histoire.

Mgr Bourget visita en France de nombreux établissements de bienfaisance; partout il reçut le plus cordial accueil. Le 15 décembre 1846, il se trouvait à Rome. Il s'était hâté d'y arriver afin de participer aux privilèges du jubilé récemment ouvert dans la Ville Sainte. L'illustre Pie IX le reçut avec une extrême bonté. A l'issue d'une première audience privée, Sa Sainteté lui manifesta son désir de le revoir.

Le Très Saint Père, affligé de la détresse qui accablait alors ses chers enfants d'Irlande, avait ordonné un *triduum* de prières dans certaines églises de la Ville Sainte afin de stimuler le zèle du peuple romain pour ce cas si urgent de fraternel support. Des collectes se firent dans ces églises à la suite de sermons donnés en italien, en français et en anglais. Mgr Bourget, invité à porter la parole sainte en sa langue maternelle, prêcha dans l'une des églises de Rome intitulée *Saint-Louis-des-Français* [1].

---

[1] Mandement du 14 août 1847.

En Italie comme en France, l'évêque de Montréal visita nombre de pieux monuments, de maisons d'éducation et d'hospices. Le 20 janvier, il priait dans l'église *della Frate*. Ce jour était l'anniversaire de l'apparition de la très sainte Vierge à l'Israëlite Alphonse Ratisbonne, qui, non seulement se convertit, mais se consacra à Dieu dans le sacerdoce.

* * *

Le 11 février, notre zélé Fondateur sollicitait du Saint-Siège la reconnaissance canonique de notre Institut. Il avait annexé à sa requête l'historique dont voici le texte:

« MAISON DE LA PROVIDENCE OU ASILE POUR LES PERSONNES INFIRMES ET AGÉES DE MONTRÉAL. – Cet asile fut ouvert en 1828 par Dame Émélie Tavernier qui, demeurée veuve à la fleur de son âge, se sentit un attrait singulier pour le service des femmes âgées qui étaient sans ressources. Elle consacra donc à cette bonne œuvre sa fortune et sa personne; et, comme cela ne suffisait pas, elle trouva dans les généreuses contributions de ses concitoyens de quoi y suppléer. Cet asile fut incorporé en 1841 par le Parlement provincial du Canada, avec plein pouvoir d'acquérir légalement des propriétés jusqu'à un certain montant fixé par son statut. Jusqu'en 1843 cette corporation fut toute laïque, mais, à cette époque l'Évêque permit à cette Dame et à six compa-

gnes qui s'étaient généreusement dévouées au service des pauvres, de faire les vœux simples de religion et il mit cette nouvelle communauté sous la règle donnée par saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité qu'il établit en France.

« L'objet de ce nouvel Institut est de visiter et de soigner les pauvres à domicile et d'assister à la mort les personnes qui ont le plus besoin de secours spirituels et corporels. On y embrasse en général toutes sortes de bonnes œuvres, excepté celle des filles repenties confiée à une communauté du Bon-Pasteur. On soigne, dans l'intérieur de la maison, les femmes infirmes qui sont les plus abandonnées et on y admet des orphelines qui seraient exposées à se perdre dans le monde, n'ayant point leurs parents pour veiller sur elles. On donne aussi ses soins à l'éducation des enfants pauvres, quand cela est jugé nécessaire pour leur bien spirituel.

« La divine Providence a bien voulu bénir les généreux sacrifices qu'ont faits, pour le bien des pauvres, ces charitables Filles et récompenser la charité des fidèles qui ont fondé et qui soutiennent cet établissement. Car déjà cette communauté compte 19 professes, 28 novices et postulantes [1] qui s'exercent volontairement à la prati-

[1] Statistique de 1846.

que des bonnes œuvres, avant de s'y engager par vœu. Quoique pauvre, cette communauté a pu faire des bâtisses considérables pour le logement des sœurs et celui de 50 femmes infirmes, de 60 orphelines et de 15 pensionnaires (dames) qui y méditent, loin des tracas du monde, les années éternelles, en se préparant à la mort dans ce lieu de retraite». [1]

* * *

Le 13 février, le Souverain Pontife, après avoir célébré la sainte messe au Séminaire romain, à l'occasion d'un centenaire solennel, prit son déjeûner dans la vaste bibliothèque de ce palais. L'évêque de Montréal, qui se trouvait à cette fête, fut conduit avec les autres invités dans la pièce où le Pape déjeûnait. Des cardinaux, des évêques, des prêtres et tous les séminaristes y étaient réunis, de sorte que Mgr Bourget put facilement s'effacer dans la foule. Mais le maître des cérémonies, averti de sa présence, le conduisit aussitôt à l'un des fauteuils réservés aux prélats. Lorsque le Pape eut terminé son repas, on lui présenta, entre autres souvenirs de ce jour, deux riches gravures. Le Saint Père,

---

[1] Ce texte précieux fait partie d'un document commun à plusieurs communautés de Montréal. Il nous a été procuré par l'intermédiaire de la regrettée Mère Sainte-Eulalie-de-Barcelone, religieuse de la Congrégation Notre-Dame, décédée le 4 septembre 1926.

après les avoir examinées, les roule, les attache avec un ruban, puis donne l'ordre à l'un de ses camériers de les porter de sa part à l'évêque de Montréal. Étonné et confus de cette attention du Pape à son égard, Mgr Bourget va se jeter aux genoux du Souverain Pontife et le prie de daigner lui donner de ses mains ces gravures précieuses. Sa Sainteté condescend au désir du vénérable évêque. D'un geste gracieux, Pie IX lui présente ces pieux objets. En même temps, il lui dit des paroles toutes de bonté et de paternelle affection.

Mgr Bourget retourna en France vers le 26 février. Dans la personne du modeste évêque de Montréal, l'Église canadienne avait rempli d'admiration tous les membres de la hiérarchie ecclésiastique romaine avec qui notre illustre prélat était venu en contact. « C'est », disait Pie IX, en le désignant, « un ecclésiastique vénérable, un saint évêque... J'ai beaucoup aimé sa modestie et sa simplicité... J'ai pour lui la plus grande estime... Dieu le bénira, car il est rempli de piété et de zèle. »

Parlant de Mgr Bourget après son départ de Rome, Mgr Brunelli, secrétaire de la Propagande, disait à l'abbé Pinsonnault (qui retourna un peu plus tard au Canada) : « Je puis vous dire, sans compliment, que peu d'évêques sont en aussi grande faveur auprès du Saint Père, qui estime singulièrement Mgr Bourget. Le pape ne parle de votre

évêque qu'avec effusion de cœur. C'est plus que de l'estime qu'il a pour lui, c'est de l'amour.»

De nouveau, Mgr Bourget séjourna quelque temps en France. Le 19 mars, il quitta Paris pour Londres et de là passa en Irlande. Il retourna ensuite en France et le 1er mai s'embarqua pour le Canada avec des prêtres, des religieux et des religieuses, qui allaient exercer leur apostolat dans le diocèse de Montréal. Le 22, veille de la Pentecôte, les intéressants voyageurs arrivaient à New York. Le 27, à six heures et demie, Mgr Bourget célébrait la messe à Saint-Jean. Aussitôt après son déjeûner, il prenait la route de son évêché. Ce trajet s'effectua en chemin de fer (de Saint-Jean à Laprairie), puis à bord du bateau *Prince-Albert* tout pavoisé pour la circonstance. Enfin, à dix heures du matin, Montréal acclamait avec transport le retour de son Pasteur bien-aimé.

Pour donner à ce jour le cachet d'une joie sans mélange, le peuple faisait trève à l'inquiétude qui le hantait à l'approche d'une inévitable calamité. Depuis l'année précédente, les nouvelles d'outre-mer tenaient en éveil les autorités canadiennes. La famine régnait en Irlande et l'on appréhendait de plus grands maux encore. Le peuple irlandais, abandonné jusque là à son malheureux sort, était menacé d'extinction. Le Souverain Pontife Pie IX vint le premier à son secours par des aumônes per-

sonnelles, des collectes dans Rome et au moyen d'une encyclique faisant appel à la charité du monde entier [1].

En l'absence de Mgr Bourget, son coadjuteur, Mgr Prince, avait sollicité le concours du clergé et des fidèles pour la même cause [2]. Comme réponse à son appel, des aumônes abondèrent de tout le diocèse. Dans la seule ville de Montréal, elles se montèrent à $8676.

* * *

La voix de Mgr Prince avait facilement touché les cœurs; car la nationalité irlandaise, déjà représentée à Montréal, y suscitait une admiration digne de ses luttes religieuses trois fois séculaires, et une compassion profonde comme ses malheurs. Aussi bien elle conservait dans toute sa vivacité la foi de ses pères; mais, épuisée par les exactions, elle était sans cesse menacée dans son existence. Elle chercha dans l'exil le salut de sa vie nationale. Depuis plusieurs années, l'on voyait, chaque printemps, de nouveaux immigrants d'Irlande venir se fixer à Montréal [3]. Lorsque se déclara la grande

[1] Encyclique du 25 mars 1847.

[2] Circulaire du 19 février 1847.

[3] Plusieurs de ces immigrants se groupèrent dans la partie du faubourg Sainte-Anne appelée Griffintown. Ce nom, paraît-il, provenait d'une propriété ou fief acheté dans ce quartier par M. Robert Griffin.

famine de 1846, une association se forma en Angleterre pour activer l'émigration des Irlandais. On les faisait voyager à peu de frais sur des bâtiments de commerce qui les transportaient au Canada. Afin de se procurer des profits notables, malgré la réduction des prix de passage, des armateurs, âpres au gain et dépourvus de conscience, entassaient les malheureux émigrants dans le fond des cales de navires négligemment entretenus, par conséquent malsains, et leur fournissaient à peine la nourriture et l'eau strictement nécessaires pour leur conserver la vie. Provoquée par le froid, la faim et la soif, une fièvre meurtrière fit bientôt son apparition. Un grand nombre succombaient sous son étreinte; mais les autorités du bord n'en éprouvaient guère de soucis, si ce n'est celui de jeter à la mer les cadavres les plus avancés et de conduire les autres, mêlés aux survivants, aux quais de la Grosse-Ile [1]. En 1847, une population de 100 000 âmes quittait ainsi les vertes contrées hiberniennes pour le Canada.

Au cours d'une conférence donnée à Québec, au congrès de la langue française, en 1912, l'abbé Thomas Quinn, l'une des victimes du « typhus »,

---

[1] Ile du Saint-Laurent à 29 milles en aval de Québec, longue de 2 milles et demi, large de 1 mille. Poste de la « Quarantaine » depuis 1832.

résume en ces termes l'histoire de ce lamentable exode: « C'était en 1847. Une famine plus terrible que celle qui l'avait précédée menaçait le peuple irlandais d'une extermination complète. Le spectacle le plus étonnant n'était pas de voir mourir les gens, mais de les voir vivre, tant la détresse était grande.

« Dans le cours de trois années, plus de quatre millions de ces malheureux, échappés miraculeusement à la mort, prirent le chemin de l'exil. Spectres ambulants, ils s'en allèrent en pleurant demander l'hospitalité à des pays plus fortunés.

« La Providence voulut que nous fussions jetés, après une navigation de deux mois, sur les côtes de la Grosse-Ile. Une maladie que la science n'a constatée nulle part ailleurs, la fièvre de la famine, vint ajouter ses affres terribles à tant d'autres douleurs.

« Le Canada cependant avait vu venir ces malheureux et les reconnut pour des frères. Émus de compassion, des prêtres canadiens-français, bravant l'épidémie, se disputèrent la gloire d'aller leur porter secours. Clergé canadien-français, sois éternellement béni de ton héroïsme! Vous surtout qui êtes tombés victimes de votre dévoûment, glorieux martyrs de la charité, jouissez dans la gloire de la récompense justement méritée!

« Grâce à votre inlassable charité, mes infor-

tunés parents ont pu s'endormir de leur dernier sommeil, en paix avec Dieu, pardonnant à leurs ennemis et emportant l'ineffable consolation de laisser leurs enfants sous la garde du prêtre canadien-français. »[1]

De même qu'à la Grosse-Ile et à l'Hôpital de la marine (à Québec), cette charité fut héroïquement pratiquée à Montréal. Lorsque, à son retour de Rome, le 27 mai 1847, Mgr Bourget rentra dans sa ville épiscopale, les autorités civiques prenaient des mesures pour abriter les immigrés, tardivement annoncés. De vastes constructions que l'on appelait *abris*, *appentis* ou plus communément *sheds*, mais qui devinrent de véritables ambulances, s'élevaient à la Pointe-Saint-Charles. Dès les premiers jours de juin, des navires déversèrent sur nos rivages des milliers d'hommes, femmes et enfants. La plupart souffraient du typhus et tous, minés par la faim et brisés par les fatigues d'un voyage effectué dans les plus déplo-

---

[1] L'abbé Thomas Quinn naquit à Roscommon, dans le Connaught, en Irlande. A l'âge de six ans, il arrivait à la Grosse-Ile avec ses parents, qui y moururent du typhus, laissant cinq enfants sous la garde « du prêtre ». En 1852, les parents adoptifs du jeune Thomas l'envoyèrent au séminaire de Nicolet. Il fut ordonné en 1864. Après trente huit années d'un ministère actif, il se retira à la métairie des Sœurs Grises, à Nicolet, où il mourut en 1923.

rables conditions, ressemblaient à des fantômes. Si, durant le trajet de Québec à Montréal, quelques-uns expiraient, leurs cadavres n'étaient pas changés de place; de sorte qu'à l'arrivée des bateaux, le premier service à rendre aux survivants était de les retirer d'entre les morts.

Dès le 8 juin, des Sœurs Grises commencèrent à prendre soin des malades du typhus. A ce propos les *Mélanges Religieux* du 18 juin disaient: « Nous ne pouvons nous empêcher de donner un tribut d'éloges bien mérités aux Sœurs Grises qui se montrent en tout point si dignes de leur vocation. Ces bonnes Sœurs sont continuellement au milieu de cette scène de désolation, portant les secours que requièrent leurs malades... Les Sœurs de la Providence ont aussi offert leurs services... »

Le gouvernement canadien fournissait aux immigrés une nourriture saine: pain, viande, thé, etc. Les communautés, surtout les Messieurs du Séminaire, et nombre de citoyens leur envoyaient des douceurs de toutes sortes. Rempli de compassion pour ce peuple affligé, Mgr Bourget voulut coopérer aux libéralités de l'autorité civile et des Montréalais en faisant appel à tous ses diocésains. Dans un long mandement publié le 24 juin, il fait d'abord allusion aux recommandations du Souverain Pontife. « Vous savez, dit-il, avec quel empressement le Pape a fait prier pour l'Irlande... Nous

avons eu la consolation d'assister à ces prières publiques dont parle Sa Sainteté et nous avons même, malgré notre incapacité, élevé notre faible voix au milieu de la Ville Sainte, tant pour montrer notre soumission à une autorité supérieure que pour manifester le vif intérêt que nous portions à une nation magnanime accablée sous le poids d'une affreuse misère... A la vue de Rome en prières pour l'Irlande, nous nous sommes souvent écrié: *Qu'elle est bonne cette sainte Église romaine! On voit bien qu'elle est la mère de toutes les autres Églises. Avec quelle ferveur elle prie pour ses enfants!...*

« La famine qui se fait sentir dans cet infortuné pays », continue Mgr Bourget, « enlevait chaque jour tant de monde que, dans le principe, quatre millions de personnes étaient exposées à mourir de faim dans l'espace de quelques mois si des fleuves de charité n'avaient coulé de tous les pays dans le sein de cette nation... Les journaux vous ont fait connaître cette affreuse désolation. Pour nous, nous l'avons vue de nos yeux... A la vue de cette épouvantable mortalité, *nos yeux se sont affaiblis, à force de pleurer...* »[1]. Sur l'invitation du Père des priants, nous allons demander à Dieu, Père des miséricordes, qu'il délivre le peuple irlandais d'une calamité si grande... Quant à

[1] Jérémie, I, 16.

l'aumône à laquelle nous exhorte le Souverain Pontife, nous savons que vous avez été au-devant de ses désirs. Nous sommes heureux de pouvoir vous dire qu'une des premières paroles que nous adressa Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Dublin, fut de nous annoncer avec complaisance qu'il venait de recevoir d'abondantes souscriptions de Montréal...

« En quittant sa chère patrie, ce peuple emporte, pour unique trésor, sa foi... Nous allons prier pour qu'il rencontre partout les sympathies de la charité la plus tendre... pour qu'il y ait en tous lieux des âmes compatissantes qui se dévouent avec courage au service de cette multitude de malades... L'affreuse mortalité qui décime les immigrants a déjà fait de nombreux orphelins... Ils remplissent les hôpitaux et cherchent, à travers les morts et les mourants, les auteurs de leurs jours... Aujourd'hui, ils empruntent ma voix pour vous dire: « O vous tous qui passez par ces lieux consacrés par les souffrances de nos pères et de nos mères... voyez s'il y a une douleur semblable à notre douleur. O vous tous qui êtes les amis de l'humanité souffrante, ayez pitié de nous... Faites pour nous, pauvres petits orphelins, ce que vous voudriez que d'autres fissent pour vos propres enfants si, comme nous, ils étaient sans parents et sans amis sur une rive étrangère... exposés à la misère et aux suites d'une mauvaise éducation... »

* * *

Le 26 juin, Mgr Bourget demande aux Sœurs de la Providence de se rendre aux lazarets de la Pointe-Saint-Charles afin de soulager les Sœurs Grises qui succombent les unes à l'excès de fatigues, les autres aux ardeurs du typhus. Notre Institut était dans sa cinquième année d'existence; son personnel religieux suffisait à peine au fonctionnement de l'Asile de la Providence et de ses trois filiales, les maisons de Saint-Joseph, de la Longue-Pointe et de Laprairie. Néanmoins, dès que le désir de l'évêque s'est manifesté, toutes les religieuses, depuis la supérieure jusqu'à la plus jeune des postulantes, s'offrent pour le service des ambulances. Mgr Bourget refuse à Mère Gamelin la permission d'en faire partie, car elle doit demeurer à la tête de son asile, autre poste d'immolation particulièrement ardu en ces temps de calamité. Prudemment, la chère Mère fait intervenir le médecin dans le choix des Sœurs qui devront se dévouer aux hôpitaux d'urgence. Le lendemain, douze religieuses se rendent à la Pointe-Saint-Charles. Les jeunes paraissent les plus heureuses, car Mgr Bourget a permis aux postulantes ambulancières de porter le costume des Sœurs novices (robes et collerettes grises, camails noirs) tant qu'elles soigneront les malades du typhus.

Durant près de trois mois, la révérende Mère

Sainte-Madeleine, supérieure générale des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, eut l'obligeance de les faire conduire chaque matin aux lazarets et le soir, à l'Asile, dans de grandes voitures qu'elle louait à cet effet.

Afin d'écarter le plus possible tout danger de contagion dans les rapports entre le personnel de l'Asile et les Sœurs infirmières, Mère Gamelin prit de sages mesures. Les Sœurs (professes, novices et postulantes) choisies pour soigner les malades du typhus furent séparées des autres. On leur assigna le réfectoire des Sœurs comme dortoir et salle de repos. Elles y déjeûnaient avant leur départ pour les *sheds*. Les Sœurs Grises leur donnaient à dîner dans leur maison de la Pointe-Saint-Charles. Le soir, à leur retour à l'Asile, elles se baignaient. Elles avaient des habits de rechange et ne circulaient nulle part dans la maison avec les vêtements qu'elles portaient aux *sheds*. Le gouvernement fournissait une poudre désinfectante, pour la brûler dans les hôpitaux, et une essence recommandée comme étant un excellent préventif quand on la portait sur soi. L'une et l'autre furent employées par nos Sœurs.

* * *

Vers le même temps *La Minerve* publiait la note suivante:

« Un journal anglais dit que le parlement anglais a accordé 5000 louis à celui qui a découvert le moyen de désinfection que nous donnons ci-après, par lequel on détruit le virus typhoïque répandu dans l'air d'un appartement.

« On place dans une soucoupe, du salpêtre et on verse par-dessus, en petites quantités, de l'acide sulfurique (huile de vitriol du commerce). Il s'élève du mélange, qu'on peut brasser avec le tuyau d'une pipe, une vapeur qu'il faut éviter de respirer mais qui purifie l'air en s'emparant des miasmes délétères qu'il peut contenir. Les personnes qui sont forcées de demeurer dans des appartements où gisent des malades attaqués du typhus feront bien d'employer, mais avec modération, ce procédé facile et peu coûteux. »

Ce désinfectant serait-il celui dont se servirent nos Sœurs quand elles soignèrent les malades aux ambulances?

* * *

Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu avaient offert cinquante lits pour les immigrants; mais, empêchées par le *Bureau de santé* de recevoir des cas d'épidémie à leur hôpital, elles sollicitèrent et obtinrent de l'évêque la permission de sortir de leur cloître pour aller soigner les patients de la Pointe-Saint-Charles. Le 2 juillet, elles vont se joindre aux Sœurs

Grises et aux Sœurs de la Providence qui se dévouent aux ambulances. Le 7, les Sœurs Grises se retirent, car, des vingt trois religieuses de cette communauté mises au service des immigrés malades, dix sept sont atteintes du typhus et les autres succombent de fatigue.

CHAPITRE XIV

1847. — Intervention du gouvernement et générosité des citoyens. — L'Hospice Saint-Jérome-Émilien. — Vœu à Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Vœux à Notre-Dame de Bon-Secours. — Monseigneur Bourget atteint du typhus. — Décès du chanoine Hudon.

Les progrès de l'épidémie jetaient partout la consternation. Une imprudence contribua malheureusement à l'expansion du typhus dans quelques parties de la ville. Dès le commencement de juin, des gens influents, voulant sans doute calmer le public, assuraient que cette maladie, aussi appelée *ship fever*, n'était transmissible qu'entre voyageurs dans le fond des cales malsaines. Ainsi induits en erreur, des citoyens irlandais, établis depuis quelques années à Montréal, accueillirent fraternellement des immigrés recommandés à leur bienveillance. La contagion qui se déclara aussitôt dans leurs familles se répandit dans plusieurs quartiers. Obligés, le jour et la nuit, d'aller assister des mourants jusque dans les faubourgs, les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice ne pouvaient répondre à toutes les exigences de leur périlleux ministère.

Dans une circulaire adressée à ses prêtres le 8 juillet 1847, Mgr Bourget les renseigne sur les progrès de l'épidémie. « Probablement, » leur dit-il, « j'aurai besoin de requérir votre ministère pour le

service spirituel de la ville afin d'aider les Messieurs de Saint-Sulpice qui succombent sous le fardeau. M. Morgan vient de mourir; M. Richard, junior, est à l'extrémité; M. Caroff est dangereusement malade; M. Richard, senior, se croit atteint de la maladie... Pour le moment, je n'ai besoin que des prêtres sachant l'anglais assez pour entendre les confessions. Je les appellerai deux par deux et seulement pour huit jours de suite afin que personne ne soit exposé à succomber par excès de fatigue. »

Les RR. PP. Martin et Saché, jésuites, s'étaient offerts au vénérable évêque pour lui venir en aide. Sa Grandeur les avait retenus pour les besoins de ses prêtres. D'autres religieux, Jésuites et Oblats, et un grand nombre de prêtres séculiers se tinrent à sa disposition. Tant que dura l'épidémie, ils allèrent à tour de rôle, les uns aux ambulances, les autres par la ville, porter les consolations de leur ministère aux malheureux immigrés. Aucun de ceux-ci ne mourut sans avoir reçu les secours de la religion. Le jour et la nuit, il y eut un prêtre parmi eux. Des protestants qui se trouvaient au nombre de ces malades furent si touchés du zèle héroïque des prêtres et des religieuses qu'ils se firent catholiques.

* * *

En dépit d'une subtile vigilance, le typhus franchit les murs de l'Hôtel-Dieu dès le commen

cement de juillet. Le 9, les Sœurs de cet établissement durent abandonner le service des ambulances pour soigner les malades dont regorgeait leur propre hôpital. Les Sœurs de la Providence se trouvèrent alors les seules religieuses auprès des patients de la Pointe-Saint-Charles, dont le nombre, ce jour-là, dépassait treize cents. « A ce moment, » nous disait l'une de nos ambulancières, «notre tâche devint naturellement plus ardue; mais l'avidité de nos malades pour les pratiques pieuses, leur étonnante résignation et la reconnaissance qu'ils nous témoignaient semblaient redoubler notre courage. »

* * *

La générosité du gouvernement et des citoyens permit à Mgr Bourget de secourir plus efficacement les orphelins qui languissaient aux lazarets. Il proposa à Mère Gamelin de les prendre en soin. Elle accepta avec bonheur cette offre qui répondait à son désir. Le 11 juillet, Sa Grandeur inaugure un hospice sous le vocable de Saint-Jérôme-Émilien, dans l'ancienne maison de Mme Nowlan, angle nord-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain. Ce tendre père des affligés y conduit lui-même cent cinquante enfants dont les parents sont morts ou mourants aux hôpitaux d'urgence. La maison Nowlan ne pouvant les contenir tous, seuls les garçons y sont installés sous les soins des Sœurs de la Providence. Les filles sont

envoyées chez les Sœurs du Bon-Pasteur, en attendant que l'on puisse réunir garçons et filles dans un même local.

* * *

Le 12 juillet, à la Providence, s'ouvre la retraite annuelle. Les Sœurs qui en suivent les exercices n'en continuent pas moins leurs services à la Pointe-Saint-Charles. Mgr Bourget leur donne une instruction chaque matin. Le soir a lieu le salut du saint Sacrement, à la Communauté. Le 16, Sœur Wilson tombe malade (elle est la première Sœur de la Providence atteinte du typhus); de ce moment, le fléau semble s'acharner à nos ambulancières.

Le 19 juillet, à sept heures du soir, Mgr Bourget se rend à la chapelle de l'Asile. Il parle en termes émus des ravages déjà exercés par l'épidémie au sein de notre communauté naissante. Il confie l'avenir du jeune Institut à Notre-Dame des Sept-Douleurs et lui adresse au nom des Sœurs un vœu dont voici la formule:

« Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Nous, soussignées, *Sœurs de Charité Servantes des Pauvres*, ayant à redouter les effets de la fièvre typhoïde qui désole notre nouvelle communauté, tournons nos regards vers vous, ô Marie,

qui êtes notre bonne et tendre Mère; et nous vous faisons entendre nos soupirs et nos gémissements. Car c'est de vous que nous attendons, avec une confiance toute filiale, la conservation de nos très chères Sœurs que cette terrible maladie menace de nous enlever. Veillez sur nous qui sommes vos filles, quoique très indignes et bien imparfaites. Obtenez-nous la santé dont nous avons un si pressant besoin pour vaquer à l'exercice des œuvres de charité qui sont la fin de notre Institut. Nous vous promettons de n'en faire usage que pour soigner, avec affection et charité, votre divin Fils dans la personne de ses pauvres. Nous reconnaissons que nous nous sommes rendues très indignes de cette insigne faveur, surtout à cause de notre indifférence à pratiquer et à répandre la dévotion à vos Sept Douleurs. Mais nous sommes fermement résolues de réparer cette coupable négligence, en travaillant avec zèle et de toutes nos forces à propager cette salutaire dévotion.

« A cette fin, *nous faisons* VŒU, *pour nous et pour celles qui vivront après nous dans cette communauté*, de faire brûler *sept cierges*, chaque vendredi de l'année, devant la sainte image qui nous rappelle vos souffrances. *Ces sept cierges* seront pour nous les symboles des *sept principales* vertus que nous devons pratiquer pour vous honorer, savoir: LA SIMPLICITÉ, L'HUMILITÉ, L'OBÉISSANCE, LA CONFIANCE EN LA PROVIDENCE, L'ABNÉ-

GATION, LA GÉNÉROSITÉ ET LA CHARITÉ, dont vous nous avez donné de si beaux exemples.

« Daignez, ô Mère si bonne et si compatissante, avoir pour agréable cette petite oblation, que nous vous faisons en toute simplicité, comme des enfants qui n'attendent leur salut que de la meilleure de toutes les mères. Ainsi soit-il. »

* * *

Le 21 juillet, à six heures et un quart, Mgr Bourget reçoit, dans la chapelle de l'Asile de la Providence, les vœux des Sœurs Jean-Baptiste, Brigitte, Wilson, Augustin, Philomène, Patrice et Praxède. Les Sœurs Wilson et Augustin, atteintes du typhus, font profession à l'infirmerie.

La messe terminée, cinq des nouvelles professes vont au déjeûner, puis elles disent un affectueux bonjour à leurs compagnes, parents et amis, et prennent gaîment le chemin des ambulances.

Le personnel religieux de la Providence se composait alors de vingt six professes, dix neuf novices et six postulantes.

Le 30 juillet, les *Mélanges Religieux* reproduisent un article de la *Revue Canadienne* dont voici un extrait:

« Notre clergé catholique continue au milieu des désastres publics sa carrière de dévouement et

de sacrifices... L'antique et vénérable maison de Saint-Sulpice a soutenu le combat sans faillir à ses traditions de famille... Cinq de ses enfants ont reçu leur récompense; d'autres luttent encore entre la vie et la mort... Ces vides dans les rangs de ce bataillon sacré n'altèrent pas son courage, mais, sous le poids de pertes immenses, il s'est vu forcé d'abandonner le soin des *sheds*. Depuis, Mgr Bourget en a pris l'administration immédiate. Déjà bien des fois, le vénérable prélat avait paru sur la brèche pour payer de sa personne à l'heure du combat... Le général est devenu soldat et a voulu combattre au premier rang. Monseigneur a déjà organisé deux maisons d'orphelins où plus de deux cent cinquante enfants ont été recueillis...

« Nous connaissions déjà la charité, le besoin de sacrifices de nos excellentes religieuses, mais pour en pénétrer le mystère, il fallait les visiter dans leurs maisons et les suivre dans les réduits où elles allaient porter les aumônes du riche et les consolations de la foi. Elles sortent enfin de leur retraite ces filles timides, ces femmes faibles et délicates et s'avancent intrépidement sur le théâtre de la mort... Les horreurs de la maladie, les dangers de la contagion excitent leur courage. Leurs rangs vont s'éclaircir: cinq Sœurs Grises ont déjà rendu le dernier soupir, vingt et une sont encore aux prises avec la mort. A la Maison de la Provi-

dence, douze Sœurs sont sur le lit de douleur. Celles que le fléau a épargnées jusqu'ici n'ont pas ralenti leur marche un instant ou diminué leurs visites aux *sheds*. Nous les voyons passer chaque jour et elles nous rappellent ces victimes couronnées de fleurs, ornées de bandelettes sacrées qui, au milieu d'un peuple nombreux, marchaient autrefois vers l'autel de leur sacrifice. Leurs vertus, l'admiration de leurs concitoyens, un juste tribut d'hommage de la part même des ennemis de nos institutions religieuses, leur servent d'ornements et de couronnes... Les vœux et les bénédictions des âmes pieuses les accompagnent... Avant de se rendre auprès de leurs malades, elles donnent chaque matin à leurs Sœurs mourantes, dans un adieu plein d'amour, de foi et d'espérance, un rendez-vous pour l'éternité... »

Le 12 août, à l'Hospice Saint-Joseph (de la Providence), le grand vicaire H. Hudon se meurt du typhus. A cette date, on compte, parmi les victimes de la contagion, huit prêtres, trois religieuses de l'Hôtel-Dieu et sept de l'Hôpital Général (Sœurs Grises) [1].

Le nombre des malades s'est accru chez les Sœurs de la Providence; mais aucune n'a encore succombé.

---

[1] Voir leurs noms à la fin de ce chapitre.

* * *

Le 13, Mgr Bourget adresse à ses diocésains le mandement qui suit:

« Une certaine consternation répandue dans toutes les classes de la société, à la vue de la terrible épidémie qui exerce ses ravages à notre porte, est venue mettre le comble à notre désolation. Notre ville, dans ce triste état, peut bien se comparer à Jérusalem, autrefois la ville chérie du Seigneur, et emprunter, pour déplorer ses malheurs, les cantiques douloureux de l'inconsolable Jérémie. *Le Seigneur m'a rendue toute désolée, et toute épuisée de tristesse pendant le jour* [1]... *C'est lui-même qui a foulé le pressoir pour en faire couler le vin de sa fureur dont il a enivré la vierge, fille de Juda* [2]. *C'est pour cela que je fonds en pleurs et que mes yeux répandent des ruisseaux de larmes* [3]. *Car écoutez, vous tous qui prenez part à mes peines. Mes prêtres et mes vieillards ont été consumés dans la ville* [4]... Hélas! une mort prompte et inattendue me les a enlevés; je ne les vois plus à ces autels où ils montaient tous les jours pour offrir pour moi l'auguste Victime; je ne les entends plus dans cette chaire de vérité, où leurs saintes paroles, animées de leurs bons exemples, faisaient si bien comprendre l'horreur du vice et l'amour de la vertu; je ne

---

[1] Jér. I, 13. — [2] 15. — [3] 16. — [4] 19.

les trouve plus dans ces tribunaux sacrés de la pénitence, où si souvent, dans l'ardeur de leur charité, ils mêlaient leurs larmes avec le sang de Jésus-Christ, pour purifier les souillures de mon âme; je les cherche en vain dans ces sanctuaires vénérables, où ils venaient à chaque solennité prendre place avec une religieuse gravité. De tristes et lugubres échos me disent sans cesse: Hélas! ils ne sont plus ces bons pasteurs qui, à l'exemple du souverain Pasteur, ont donné leur vie pour leurs brebis. *Sacerdotes mei et senes mei in urbe consumpti sunt.*[1] Ce n'est pas tout: écoutez encore le récit de mes maux. Mes vierges ont succombé sous le glaive de cette cruelle maladie. La religion, en les formant à la vie angélique qu'elles avaient embrassée, avait mis dans leurs cœurs un sentiment bien noble, le dévoûment le plus entier et le plus absolu. Elle avait gravé bien avant dans leurs âmes la compassion pour toutes les misères et la tendresse pour tous les malheureux. Elle leur avait donné pour pères et pour mères, pour frères et pour sœurs tous les pauvres; elle leur avait appris que c'était là tous leurs trésors en ce monde et qu'en les soignant, elles soignaient Jésus-Christ. Elle leur avait inspiré ce courage héroïque qui les avait mises au-dessus de la faiblesse ordinaire de leur sexe. Et voilà pourquoi elles se prodiguaient de toutes leurs

[1] Jér. I, 19.

forces pour secourir de si grandes misères; n'ayant qu'un seul regret, celui de ne pouvoir faire davantage pour le bon Dieu des pauvres, de nouveau couché sur la paille, dans la pauvre étable de Bethléem. Et voilà pourquoi elles affrontaient avec tant d'intrépidité une maladie qui répand partout la frayeur. Et voilà pourquoi elles bravaient sans crainte, avec joie même, la mort, malgré toutes ses horreurs. Hélas! cette impitoyable maladie a atteint de ces héroïnes du catholicisme, et la mort a déjà fait parmi elles dix victimes. Elles sont tombées, celles qui, comme des anges de paix, consolaient tant d'âmes affligées. Elles ont disparu celles qui allaient dans tant de séjours de douleurs avec plus de joie que l'on ne va à un festin. Elles ne paraissent plus au chevet de tant de mourants, celles qui consumaient leur existence au soulagement de l'humanité souffrante... Ils sont tombés ceux et celles qui, par leurs vertus, par leur inaltérable charité, faisaient l'ornement de cette ville et de ce diocèse. Nous leur devons à tous un juste tribut d'éloges; mais nous ne saurions le leur payer autrement que par les larmes que nous versons dans le secret de notre âme...

« Qui pourra donc nous soulager dans une si grande affliction? Ce sera, nos très chers frères, notre foi; elle seule a pu inspirer à ceux que nous regrettons le courage qui les anima; elle seule peut aussi nous faire accepter, avec une humble résí-

gnation, tant de coups redoublés que frappe la main d'un père justement irrité. Or, voici ce qui doit nous consoler dans ce temps mauvais. Ceux que nous pleurons sont morts en faisant les œuvres de justice que l'Évangile préconise et qui mènent à la vie éternelle. Ils ont donné à manger à ceux qui étaient dévorés par la soif d'une fièvre brûlante; ils ont reçu les étrangers, ils ont visité les malades. Oh! espérons-le, ils vont recueillir les biens promis par le Dieu dont les promesses sont infaillibles. Au lieu de les pleurer, réjouissons-nous donc plutôt de leur bonheur et envions saintement leur sort heureux... »

Au cours de cette lettre, Monseigneur rappelle à son peuple la ferveur des premiers pèlerinages à Bon-Secours. Il évoque pareillement le souvenir de la statue miraculeuse de Notre-Dame apportée de France par la vénérable Marguerite Bourgeoys et mystérieusement disparue du Sanctuaire de Bon-Secours. S'adressant ensuite à la sainte Vierge, Sa Grandeur formule trois promesses en ces termes: 1° *Je m'engage par voeu à faire tous mes efforts pour rétablir le pieux pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours;* – 2° *A la place de cette sainte image que nos pères vénéraient avec tant de respect et qui, en punition de notre indévotion, a disparu de ce temple, daignez recevoir la statue de bronze doré que j'ai fait faire à Paris et qui a été solennellement bénite à l'autel de l'Archi-*

confrérie, dans l'église qui vous est dédiée sous le titre de Notre-Dame-des-Victoires; – 3° Je vous promets d'exposer en EX VOTO, *dans ce sanctuaire, où vous avez établi votre demeure, un tableau représentant le typhus, cherchant à entrer dans cette ville, mais arrêté à la porte par votre puissante protection.*

Ce tendre Pasteur implore de nouveau la protection de la très sainte Vierge et termine sa prière par cette touchante supplication: *O Marie, s'il faut de nouvelles victimes au Dieu qui nous frappe, conjurez-le d'accepter l'offrande que je lui fais de moi-même, mais de grâce qu'il épargne mon peuple...*

* * *

Le jour où il publia cette lettre, Mgr Bourget tomba malade du typhus. La nouvelle s'en répandit aussitôt, jetant toute la population dans une profonde inquiétude. Par une simple et pure coïncidence, Sa Grandeur était depuis trois jours sous traitement à notre Hospice Saint-Joseph lorsque son mandement fut lu à la communauté. En apprenant que ce bon Père s'offrait à Dieu en rançon pour le salut de ses ouailles, les Sœurs crurent que c'en était fait de sa vie et leur désolation fut à son comble. Il est facile de deviner – car l'annaliste n'en dit rien – avec quelle ferveur l'on pria pour le rétablissement de l'héroïque Pasteur. Quoi qu'il en soit, le 2 septembre, Mgr Bourget reprenait ses occupations.

* * *

Le 12 août, décédait, victime du typhus, à notre Hospice Saint-Joseph, le chanoine Hyacinthe Hudon, doyen du chapitre de la cathédrale de Montréal.

M. Hudon naquit à la Rivière Ouelle, le 28 novembre 1792. Il reçut l'ordre de la prêtrise le 9 mars 1817. Mgr Bourget l'appela à l'évêché en 1840, le créa chanoine en 1841 et le promut ensuite à la dignité de vicaire général.

Par sa sagesse, sa science et son habileté, M. Hudon rendit à l'Église canadienne des services de la plus haute importance. Très attaché à son évêque, il lui donna une dernière preuve de son dévoûment en lui servant d'intermédiaire auprès des autorités civiles afin d'en obtenir des suppléments de secours en faveur des immigrés malades, à qui il prodiguait, d'ailleurs, les consolations de son ministère.

De 1843 à 1844, M. Hudon voyagea en Europe. A la demande de Mère Gamelin, il lui expédia, de France, la statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, mentionnée par notre Fondatrice dans son *Journal de retraite* (13 mars 1850).

M. Hudon fut inhumé le 13 août sous les voûtes de l'église Saint-Jacques. Le 25 janvier 1862, ses restes furent transférés dans la crypte de l'Asile de la Providence où ils reposent encore.

CHAPITRE XV

1847. — Décès. — L'École Saint-Jacques. — Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (en septembre). — Bonté de Mère Gamelin pour les Sœurs malades. — Dames et demoiselles au chevet des Sœurs atteintes de l'épidémie. — Monseigneur Prince en danger de mort. — M. Mills, maire de Montréal, meurt du typhus.

Le 18 août (dans l'octave de l'Assomption), Sœur de l'Assomption (C. Brady) mourait du typhus. Elle était âgée de vingt quatre ans et comptait une année de profession. C'était une consomptive déclarée incurable, mais elle avait sollicité comme une faveur la permission d'aller consoler les malades irlandais. Sa mort donna au ciel les prémices de notre communauté, encore au complet à cette époque. L'on considéra comme un grand bonheur pour elle et un gage de la bénédiction de Dieu sur notre Institut que le divin Maître la rappelât à lui dans l'exercice d'un acte de charité aussi méritoire. Le lendemain de son décès, les Sœurs, assemblées dans la communauté et sous la présidence du chanoine A.-F. Truteau, firent l'éloge de la défunte.

A l'occasion de ce deuil, Mgr Prince, en voyage, avait écrit à Mère Gamelin: « Vous avez

donc une de vos filles dans le ciel, ma très chère supérieure, et vous pouvez dès maintenant invoquer une nouvelle martyre de la charité. Ne nous en affligeons pas. Quoique vous me soyez toutes très chères sur la terre, je vous aime encore mieux dans le ciel... Elle (Sœur de l'Assomption) n'était pas la moins préparée pour le martyre. Dieu en soit glorifié! Du fond de nos campagnes, vos fatigues et vos peines nous semblent déjà bien terribles. Elles doivent cependant paraître bien plus désolantes quand elles sont vues de près, ou plutôt lorsqu'on les supporte. Courage! C'est précisément le moment de finir, de compléter votre noviciat. Dieu savait bien qu'il fallait cela pour vous rendre parfaites. Il y trouvera sa gloire et vous autres votre véritable vocation.

« Tout ce que je puis faire au cours de mes laborieuses missions, c'est d'offrir quelques fatigues pour que le Seigneur vous soutienne, ou plutôt qu'il abrège, si sa miséricorde le veut bien, le temps toujours si douloureux de votre épreuve... »

Le 21, Sœur Angélique Belouin, novice, expirait, victime du typhus qu'elle avait contracté au service des orphelins malades isolés dans un bâtiment attenant à la maison de Mme Nowlan et converti en ambulance. L'on observa à son égard ce qui avait eu lieu pour Sœur de l'Assomption; les Sœurs réunies à la communauté firent son éloge.

* * *

Le 28 août, le conseil de la maison mère prit une décision qui dut surprendre les personnes mises au courant de la pénurie de sujets dont souffrait la Communauté. Abstraction faite des Sœurs malades et des infirmières aux ambulances, il n'y avait plus, pour répondre aux besoins de l'Institut dans son ensemble, que sept professes, six novices et deux postulantes. Cependant, en ces tristes conditions, Mère Gamelin et son conseil acceptèrent la direction de l'école Saint-Jacques [1]. Cet acte, hâtons-nous de le dire, avait pour fin de tirer Mgr Bourget d'une impasse. Depuis plusieurs années, les trois demoiselles Fournier dirigeaient l'école en question. En 1846, l'une d'elles était entrée au noviciat de la Providence. Cette fois-ci, les deux autres venaient de prendre le voile au Bon-Pasteur. Le poste de professeur, en ces temps-là, n'était guère lucratif. Les demoiselles Fournier avaient voulu, sans doute, exercer une bonne œuvre, en instruisant, presque gratuitement, les enfants pauvres du quartier, et se préparer ainsi à la vie monastique à laquelle elles aspiraient. Les

---

[1] Voir l'historique de cette maison à l'article « École Saint-Jacques », dans un volume en préparation.

élèves de leurs classes payantes leur apportaient chacune vingt sous par mois. Cette maigre rétribution, paraît-il, tenait lieu de salaire aux institutrices [1]. Pour cette raison entre plusieurs, il était difficile de remplacer les demoiselles Fournier.

Donc, en se chargeant de cette école, Mère Gamelin rendit service à Mgr Bourget. Le ciel l'en bénit, car, parmi les postulantes entrées vers cette époque, il s'en trouva d'assez instruites pour aider à l'enseignement. De plus, la chère Mère, en acceptant cette œuvre, préparait, sans le savoir (et elle l'ignora toujours), une maison qui devait plus tard, sous le vocable de Saint-Alexis, abriter les chères petites orphelines de la maison mère.

Les Sœurs Alexis (C. Fournier) et A. Gadbois, novices, et deux postulantes furent désignées pour les classes de l'école Saint-Jacques, qui devait s'ouvrir le 15 septembre.

* * *

D'un jour à l'autre, le nombre des Sœurs de la Providence diminuait aux *sheds* et croissait à l'infirmerie. Le personnel de l'Asile en était dans

---

[1] On appelait l'école payante: *École des demoiselles Fournier* et celle des classes gratuites: *École de Monseigneur* ou *École de l'Évêché*. Cette dernière était aussi sous la direction des demoiselles Fournier.

la désolation. Comme toujours, Mgr Bourget soutint le courage des religieuses en leur rappelant le souvenir de la très sainte Vierge au pied de la Croix. Le 6 septembre, Sa Grandeur établissait « fête de l'Institut » celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, alors célébrée le troisième dimanche de septembre comme il est énoncé dans l'acte que voici:

« Ignace Bourget, évêque de Montréal, etc.

« A nos très chères filles, les Sœurs de la Charité, à l'Asile de la Providence, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

« En vertu d'un indult du Saint-Siège Apostolique, en date du quatorze mars de la présente année, nous établissons, dans l'église de votre communauté, la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs qui s'y célébrera chaque année, sous le rite double majeur, le troisième dimanche de septembre. Les chapelains en feront l'office et tous les prêtres qui y célébreront, diront la messe de cette fête.

« Tous les membres de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs qui se confesseront avec une sincère contrition, communieront et assisteront à la procession qui devra se faire ce jour-là dans la dite église et y prieront avec dévotion à l'intention du Souverain Pontife, gagneront une indulgence plénière.

« Donné à Montréal, en notre Palais épiscopal, le sixième jour du mois de septembre de l'année mil huit cent quarante sept, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig., évêque de Montréal

Par Monseigneur

J.-O. Paré, chan. secrétaire. »

* * *

Trente quatre Sœurs de la Providence [1] se dévouèrent aux ambulances. Dans l'intervalle de trois mois, vingt sept contractèrent le typhus [2]. La chronique de 1847 est brève. Des notes, essentielles, furent seules consignées aux archives. Au reste, l'annaliste elle-même payait son tribut au fléau et personne ne la remplaçait. Recueillant ses souvenirs après sa guérison, cette religieuse écrivait: *C'était un spectacle navrant de voir tant de Sœurs malades dont une vingtaine dans le délire.* Déjà deux étaient décédées et une troisième agonisait. Mère Gamelin, que leurs gémissements affligeaient, donna libre cours aux penchants de son bon cœur. Elle ne refusait rien à ses chères malades. Il lui

[1] 19 professes, 11 novices et 4 postulantes.
[2] 15 professes, 10 novices et 2 postulantes.

arriva même de faire parcourir toute la ville afin de contenter le désir d'une religieuse à demi-consciente. « Elle poussa la charité », dit l'annaliste, « jusqu'à enlever deux Sœurs à l'office des ornements d'église, pour les installer auprès d'une Sœur qui, saisie d'effroi dans son délire, voulait être gardée par deux infirmières. »

Quant aux Sœurs préposées à la conduite des offices, aux visites à domicile et au soin des infirmes, elles tombaient de fatigue. Afin de les secourir, plusieurs dames et demoiselles s'exposèrent à la contagion, en passant des jours et des nuits auprès des Sœurs malades. Ces héroïques bienfaitrices étaient les dames F.-X. Bougret-Dufort, S. Cypihot, E.-R. Fabre, H. Favreau, P. Jodoin, F. Languedoc, A. Lévesque, A. Lognon, M. Nowlan, D. Pelletier, E. Perrault, L. Pominville, Y. Tessier, J. Thompson et les demoiselles Perpétue Dufort [1] et Desanges Truteau. A ces noms l'on doit ajouter ceux de trois orphelines de la maison mère qui secondèrent vaillamment les Sœurs dans le soin des pauvres tant que dura l'épidémie. Toutes trois devinrent religieuses de la Providence. C'était

---

[1] Mlle Dufort, devenue Sœur Marie-de-l'Enfant-Jésus, est décédée en 1917, à l'âge de 91 ans. Elle avait passé 53 ans dans nos missions du Montana, où elle célébra son soixantième anniversaire de profession, en 1910.

les demoiselles Catherine Whittaker, Sophie Moreau et Rose-de-Lima Jonca [1]. Aucune des dames et demoiselles qui veillèrent les religieuses ne fut malade du typhus.

A la fin de septembre, le nombre des infirmières de la Providence était, on le conçoit, notablement réduit. Au lieu d'être douze et même davantage aux *sheds*, comme au début, elles n'étaient plus que trois, aidées par des laïques. Le fléau, il est vrai, avait diminué d'intensité. Cependant, lorsque les Sœurs Grises reprirent le service des ambulances, le 30 septembre, il y avait encore plus de huit cents malades. Ce même jour, les Sœurs de la Providence se retirèrent définitivement des lazarets de la Pointe-Saint-Charles, car la communauté allait se charger des petites filles immigrées confiées jusque là aux Sœurs du Bon-Pasteur.

* * *

Le docteur Tavernier fit preuve de beaucoup d'habileté et de circonspection dans les traitements qu'il fit suivre aux Sœurs atteintes du typhus. Après avoir maîtrisé la fièvre de ses malades, il leur prescrivait, comme dernier remède, un sé-

---

[1] Mlle Whittaker (Sœur Euphrasie) fêta son jubilé d'or. Les demoiselles Moreau (Sœur Agathe) et Jonca (Sœur Hélène) célébrèrent leur soixantième anniversaire de profession.

jour à la campagne. « A la fin de septembre, » dit l'annaliste, « nous étions vingt cinq convalescentes plus ou moins faibles. Dix furent conduites à la Providence Saint-Isidore de la Longue-Pointe; Mme Nowlan emmena les autres à sa demeure de la Côte Sainte-Catherine, près de la montagne. Comme la plus tendre des mères, elle nous combla d'attentions. A la demande des Sœurs et de Mère Gamelin, Mgr Bourget permit que la sainte messe fût célébrée chez elle, les jeudis et les dimanches, tant qu'il y aurait des Sœurs. « Volontiers, je leur accorde cette faveur », avait dit ce tendre Père; « puisqu'elles ont soigné Notre-Seigneur aux *sheds*, il est juste que Notre-Seigneur les visite, maintenant qu'elles sont malades. » Mme Nowlan transforma en chapelle la plus belle pièce de sa maison et Monseigneur voulut bien lui prêter les vases sacrés et les ornements liturgiques nécessaires pour le saint Sacrifice. Il y eut des convalescentes chez Mme Nowlan durant presque tout l'automne. Les Sœurs en repos à la Providence de la Longue-Pointe se rétablirent plus lentement à cause de l'humidité de l'endroit... »

* * *

Le 1er octobre, les orphelins et orphelines immigrés furent réunis et transférés dans un spacieux bâtiment situé rue Brock, où devait se continuer l'œuvre inaugurée, le 11 juillet précédent,

dans la maison de Mme Nowlan. Nous insérons dans un autre volume l'historique de cet hospice.

* * *

Le 12 octobre, Mgr Prince, atteint du typhus, est conduit à l'Hôtel-Dieu. Le 14, on vient annoncer aux Sœurs que Sa Grandeur, en danger de mort, a reçu l'Extrême-Onction. Cette nouvelle consterne particulièrement les Sœurs de la Providence, dont le vénéré prélat est le supérieur ecclésiastique et même le cofondateur.

Dès l'apparition du fléau, Mgr Prince s'était voué au service des victimes de l'épidémie. Depuis, il n'avait cessé de leur consacrer ses heures disponibles, sans se soucier des dangers auxquels il s'exposait. Sa maladie ne surprit personne; mais elle affligea toute la population. Des milliers d'âmes – on le sait par les journaux – sollicitèrent du ciel son rétablissement. A l'évêché, l'on promit, pour obtenir sa guérison, de faire brûler douze cierges, tous les samedis, à l'autel destiné aux offices de l'Archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie, à la cathédrale. Le 5 novembre, les *Mélanges Religieux* annonçaient que Mgr Prince, considéré en convalescence, s'était rendu à l'évêché, la veille, à l'occasion de sa fête patronale.

* * *

Le 12 novembre, l'honorable John Easton

Mills, maire de Montréal, succombait aux atteintes de la fièvre épidémique qu'il avait contractée en se dévouant pour les immigrés.

* * *

Du 9 au 16 novembre, il y eut six cents malades et soixante neuf décès. Le 14 décembre, il y avait encore trois cent cinquante patients aux ambulances de la Pointe-Saint-Charles. Plusieurs cas se déclarèrent après quelque temps; mais, depuis la fin de novembre, le typhus avait perdu beaucoup de sa virulence et n'inspirait plus de crainte.

NOMBRE DE MALADES AUX AMBULANCES
A CERTAINES DATES EN 1847

Le 25 juin.....	850	malades.....	20	décès
– 2 juillet.....	1380	–	40	–
– 15 juillet.....	1500	–	23	–
– 23 juillet.....	1621	–	33	–
– 18 août.....	1291	–	25	–
– 1 septembre...	1166	–	26	–
– 20 septembre...	938	–	11	–
– 30 septembre...	827	–	6	–
– 20 octobre.....	824	–	9	–

* * *

Pendant que des phalanges d'Irlandais catholiques abandonnaient leur patrie, afin de sauve-

garder leur foi, l'évangélisation prospérait chez les peuplades païennes du nord-ouest américain. Les promoteurs de la mission fondée sur les côtes du Pacifique, en 1839 (voir la page 99), voyaient s'accroître rapidement l'importance de leur territoire apostolique, érigé en province ecclésiastique dès 1846. Déjà les fonctions épiscopales s'exerçaient dans ces régions lorsque, le 30 novembre 1847, Mgr Modeste Demers, évêque-élu de l'Ile Vancouver (aujourd'hui Colombie canadienne), fut consacré par Mgr F.-N. Blanchet, dans sa cathédrale, à Oregon City.

A l'occasion de cet événement, Mgr Demers écrivait: « Une grande foule prenait part à ce spectacle touchant. Sans parler des enfants du pays (les sauvages), pour qui cette cérémonie avait le charme de la nouveauté, un bon nombre de Canadiens y assistaient, tout émus, et priaient le ciel de bénir leur pays natal ». [1]

---

[1] Mgr Modeste Demers, né à Saint-Nicolas-de-Lévis le 11 octobre 1809, est décédé à Victoria, Colombie canadienne, le 21 juillet 1871.

CHAPITRE XVI

1847. — Les victimes du typhus. — Statistiques. — Monuments. — Paisible fin d'année. — Générosité de M. T.-Fleury Serre-Saint-Jean, de Mme T. Baron, de M. J.-B. de Lorimier et de Mme de Lorimier.

Le 1er octobre, Mgr Michael Power, évêque de Toronto, décédait, victime de son zèle à secourir les quelque huit cents immigrés malades du typhus dans sa ville épiscopale. Ce fut un grand deuil pour l'Église canadienne. L'humble personnel de la Providence regretta profondément ce digne prélat, qui l'honorait de son estime et le favorisait de son dévoûment. Mgr Power avait béni la première pierre de l'Asile de la Providence, en 1842.

* * *

Depuis le 1er juillet, un évêque, un chanoine et treize autres prêtres étaient glorieusement tombés au service de la charité sacerdotale. En tête des membres du clergé qui, alors, bravèrent les dangers de la contagion, se placent Mgr Ignace Bourget, Mgr Jean-Charles Prince, l'abbé E.-A. Taschereau, que la Providence destinait au cardinalat, et les futurs évêques: A. de Charbonnel, E.-F. Baillargeon (de Québec), J. Larocque et E. Horan. Tous contractèrent le typhus en exerçant leur ministère auprès des malades.

* * *

VICTIMES DU TYPHUS EN 1847

PRÊTRES DE MONTRÉAL DÉCÉDÉS

Le 8 juillet, M. P. Morgan, p. S.-S., né en Irlande en 1818.

Le 10 juillet, l'abbé Lawrence McInerny, né en Irlande en 1817. Il avait pris le typhus en exerçant son ministère entre Montréal et Lachine, auprès des émigrants en route pour Kingston.

Le 11 juillet, M. J.-B.-E. Gottofrey, p. S.-S., (32 ans), né en France. Il se dévouait avec beaucoup de zèle aux malades du typhus, lorsqu'il périt, victime d'un accident.

Le 13 juillet, M. Remi Caroff, p. S.-S., (32 ans), né en France. Il était arrivé à Montréal en 1841.

Le 15 juillet, M. P. Richard, p. S.-S., (30 ans), né en France; arrivé à Montréal en 1842.

Le 23 juillet, M. J.-J. Richard, p. S.-S., (50 ans), né aux Etats-Unis. Ce monsieur, ancien ministre méthodiste, était entré chez les Messieurs de Saint-Sulpice en 1817.

Le 28 juillet, l'abbé Antoine Rey (64 ans), né en France; arrivé à Montréal en 1844. Décédé à l'Hôtel-Dieu.

Le 12 août, le chanoine H. Hudon, vicaire général (55 ans), (voir page 136).

Le 15 août, l'abbé T.-P. Colgan (34 ans), curé de Saint-André-d'Argenteuil. Il était né en Irlande.

PRÊTRES DE QUÉBEC DÉCÉDÉS

Le 1er juillet, l'abbé H. Robson (39 ans), natif de Québec, où il décède. Il avait été vicaire à Saint-Thomas-de-Montmagny.

Le 6 juillet, l'abbé E. Montminy (39 ans), né à Québec. Il était assistant-curé à Saint-Gervais, où il fut inhumé.

Le 14 juillet, l'abbé P. Roy (47 ans), curé de Charlesbourg, où il décède, martyr de son zèle.

Le 15 août, l'abbé H. Paisley (52 ans), né en Écosse. Il était curé de Sainte-Catherine, lorsqu'il succomba aux atteintes du typhus.

Le 2 septembre, l'abbé F.-S. Bardy (32 ans), né à Québec, où il décède.

AUTRES PRÊTRES ATTEINTS DU TYPHUS

A MONTRÉAL: Les abbés H.-L. Bienvenu, J.-T. Lasnier, J. McMahon, p.S.-S., E. Picard, p.S.-S., H. Prévost, p.S.-S., J.-Z. Prince, Z. Resther; le R.P. M. Driscol, jésuite.

A QUÉBEC: Les abbés J. Auclair, J. Bailey, N. Beaubien, P. Beaumont, N. Bellenger, A. Campeau, Mich. Forgues, P.-H. Jean, J. McDonald, B. McGauvern, H. McKuirsk, W. W. Moylan, L. Roy, T. Sax, Chs Tardif, L. Trahan, E.-J. Morgan.

PRÊTRES PRÉSERVÉS DE LA CONTAGION EN SECOURANT LES TYPHIQUES

A MONTRÉAL: Les abbés C.-J. Bardy, J.-B. Campeau, L.-D. Charland, J. Crevier, J. Dallaire, J. Desaulniers, L.-H. Girouard, E. Hicks, J. Hughes, J.-B. Leclaire, P. Lafrance, Lionnet, E. Marsolais, A.-J. Martineau, F.-X.-R. Mercier, O. Monette, Frs Morin, O. Pelletier, L.-H. Pominville, T.-C. Saint-Aubin, J.-B. Saint-Germain et le chanoine A.-F. Truteau; les RR. PP. Dumerle, Du Ranquet, Férard, Ichikiansky, Mignard, jésuites; les RR. PP. A. Thibaudier et T. Lahaye, clercs de Saint-Viateur.

A Québec: Les abbés T. Caron, C.-F. Cazeau, J.-H. Dorion, M. Duguay, W. Dunn, L.-A. Dupuis, J.-B.-A. Ferland, P. Gariépy, E. Hallé, J. Harper, P. Huot, M. Kerrigan, Ant. Lebel, L. Malo, J. McDewitt, P. McMahon, J. Nelligan, J. C. O'Grady, B. O'Reilly, E. Payement, J.-B. Perras, L.-A. Proulx, L. Provencher, C.-Z. Rousseau, M. Tardif, G. Tremblay.

Religieuses de Montréal décédées en 1847

Sœurs de l'Hôpital-Général (Sœurs Grises)

10 juillet, Sœur Adéline Limoges (20 ans).
14 juillet, Sœur Angélique Chèvrefils-Primeau (20 ans).
16 juillet, Sœur Janet Collins (20 ans).
21 juillet, Sœur Marie (Marie-Rosalie Barbeau) (45 ans).
23 juillet, Sœur Alodie Bruyères, postulante, (20 ans).
30 juillet, Sœur Sainte-Croix (Charlotte Pominville) (36 ans).
4 août, Sœur Marie-Anne Nobles (72 ans).

Sœurs de l'Hôtel-Dieu

21 juillet, Sœur Sophie Darche (25 ans).
31 juillet, Sœur Gertrude Poirier (22 ans).
31 août, Sœur Joséphine Roy-Portelance (29 ans).

Sœurs de la Providence

18 août, Sœur de l'Assomption (Catherine Brady) (24 ans.)
21 août, Sœur Angélique Belouin, novice, (43 ans).
28 février 1848, Sœur Antoine (Olympe Guy) (30 ans.)

PERSONNEL RELIGIEUX DE LA PROVIDENCE (QUATRE MAISONS)

Du 21 juillet au 1er octobre 1847

N. B. — Nous donnons ici les noms de religion portés par chacune dans la suite, car, jusqu'à cette époque, plusieurs gardaient leurs noms de famille.

Les noms des Sœurs qui soignèrent les immigrés sont en lettres italiques. Ceux des religieuses qui contractèrent le typhus sont suivis des lettres mt. (malades du typhus).

Mère Gamelin
Sœur *A. Séné* ..... dite *Zotique*, mt.
– *E. Caron* ..... – *Caron*
– M. Durand ..... – Vincent
– *J. Michon* ..... – *Marie-des-Sept-Douleurs*, mt.
– *M. Thibodeau* ..... – *de l'Immaculée Conception*, mt.
– *V. Larocque* ..... – *Larocque*
– *E. Marchessault* ... – *Geneviève*, mt.
– *U. Leblanc* ..... – *Marie-du-Crucifix*, mt.
– *C. Robert* ..... – *de la Nativité*
– E. Séné ..... – Emélie
– *H. Choquette* ..... – *Elisabeth*, mt.
– E. Pariseau ..... – Joseph-du-Sacré-Cœur
– *J. T.-Lespérance* ... – *Alphonse-Rodriguez*
– C. Dorion ..... – Amable
– *C. L-Deslauriers* ... – *Janvière*, mt.
– *C. Brady* ..... – *de l'Assomption*, mt.
– *C. Têtu* ..... – *Thérèse-de-Jésus*, mt.

Sœur *C. Gadbois* ..... dite *Ignace-de-Loyola*, mt.
- *S. Longtin* ..... - *Jean-Baptiste*, mt.
- *M. Walsh* ..... - *Brigitte*, mt.
- *H. Wilson* ..... - *Wilson*, mt.
- *Z. Ladouceur* ..... - *Augustin*, mt.
- V. Bourbonnière ... - Philomène
- *E. Morrisson* ..... - *Patrice*
- *D. Lamothe* ..... - *Praxède*, mt.

NOVICES

Sœur *M. Boissonnault* ... dite *de l'Assomption*, mt. [1]
- *F. Hudon* ..... - *de l'Annonciation*, mt.
- *T.-B. Lamarche* ... - *Charles*
- *M. Davignon* ..... - *Madeleine*, mt.
- Z. Thompson ..... - de l'Ange-Gardien
- M. Delisle ..... - François-Xavier
- *Z. Masson* ..... - *Stanislas*, mt.
- C. Fournier ..... - Alexis
- M. Lefebvre ..... - de l'Assomption [2]
- *O. Guy* ..... - *Antoine*, mt. [3]
- *V. B.-Dufort* ..... - *Rose-de-Lima*, mt.
- E. Cloutier ..... - de la Purification
- *E. Caron* ..... - *Thomas*, mt.

---

[1] Elle porta ce nom après la mort de Sœur Brady et mourut en 1852.

[2] Après quelque temps qu'elle alla passer dans le monde, elle recommença son noviciat. Elle fit profession en 1854 sous le nom de Sœur de l'Assomption. Elle est la troisième de ce nom dans notre Institut.

[3] Décédée le 28 février 1848, des suites du typhus, qu'elle avait contracté aux ambulances.

Sœur C. Lamoureux ..... dite Anne
– *M. Rousseau* ..... – *Rousseau*, mt.
– *J. Pariseau* ..... – *Martin*, mt.
– *A. Belouin* ..... – *Belouin*, mt. [1]

POSTULANTES [2]

Sœur L. Héroux ..... dite Paul
– C. Viau ..... – de la Présentation
– *B. Ennis* ..... – *Catherine*, mt.
– *C. Watier* ..... – *de la Visitation*
– A. Gadbois ..... – Marie-de-Bon-Secours
– *F. Lyman* ..... – *Marguerite*, mt.

Nos Sœurs Jean-de-Dieu (Marguerite Lefebvre [3]), François-de-Sales (Elisabeth Desbiens), Anne (Angélique Roy), Marie-du-Saint-Esprit (Eléonore Hébert), Louis-de-Gonzague (Angèle Costin) et Olier-du-Saint-Sacrement (Parmélie Benoît [4]), qui entrèrent au noviciat à l'automne de

---

[1] Morte du typhus, le 21 août 1847. Elle avait contracté cette maladie en soignant les orphelins atteints de l'épidémie.

[2] Ces postulantes prirent le saint habit à l'automne. Les Sœurs Ennis, Héroux et Viau s'appelèrent alors Sœur Catherine, Sœur Paul et Sœur de la Présentation.

[3] Il ne faut pas la confondre avec son homonyme « Marguerite Lefebvre », la 3e dite « de l'Assomption » dans notre communauté.

[4] Après une suspension de noviciat, pour cause de santé, elle reprit l'habit religieux en 1851 et fit profession l'année suivante.

1847, partagèrent amplement avec les autres Sœurs les rudes travaux occasionnés par l'épidémie.

* * *

L'on a évalué à plus de 13 850 le nombre des immigrés emportés par l'épidémie de 1847. 5293 seraient morts en mer; 3389, à la Grosse-Ile; 1137, à Québec; 3862, à Montréal; 130, à Lachine et 39, à Saint-Jean. Ce nombre forme le septième de l'immigration en 1847.

Les restes des immigrés décédés à la Pointe-Saint-Charles reposent non loin de l'endroit où s'élevaient les ambulances durant l'épidémie. Un énorme bloc de pierre indique ce lieu de sépulture et porte en inscription:

TO
PRESERVE FROM DESECRATION
THE REMAINS OF 6000 IMMIGRANTS
WHO DIED OF SHIP FEVER
A. D. 1847 – 48

THIS STONE
IS ERECTED BY THE WORKMEN OF
MESSRS. PETS, BRASSEY AND BETTS
EMPLOYED IN THE CONSTRUCTION
OF THE
VICTORIA BRIDGE
A. D. 1859.

Traduction:

« POUR PRÉSERVER DE LA PROFANATION LES RESTES DE 6000 IMMIGRANTS [1] MORTS DU TYPHUS EN 1847 – 48, CETTE PIERRE A ÉTÉ ÉRIGÉE PAR LES OUVRIERS DE MM. PETS, BRASSEY ET BETTS, EMPLOYÉS À LA CONSTRUCTION DU PONT VICTORIA. A. D. 1859. »

Ce monument a inspiré à Mme Leprohon (née Mullen) une pièce de vers dont voici la dernière strophe:

Long since forgotten here they rest,
Sons of a distant land;
The epoch of their short career,
Mere foot-prints on life's sand;
But this stone will tell through many a year
They died on our shores and they slumber here.

* * *

Vers la fin de l'année 1847, le Dr Douglas, surintendant médical de la Grosse-Ile, et les médecins qui l'assistaient érigèrent au milieu du cimetière de l'île un monument qui porte l'inscription suivante:

---

[1] D'après des statistiques officielles, 3862 immigrés sont morts du typhus à Montréal en 1847. Le chiffre 6000 serait donc inexact.

IN THIS SECLUDED SPOT, LIE THE MORTAL REMAINS OF 5424 PERSONS WHO, FLYING FROM PESTILENCE AND FAMINE IN IRELAND, IN THE YEAR 1847, FOUND, IN AMERICA, BUT A GRAVE

(EN CES LIEUX SOLITAIRES REPOSENT LES RESTES DE 5424 PERSONNES QUI, EN 1847, FUYANT LA PESTE ET LA FAMINE QUI RÉGNAIENT EN IRLANDE, NE TROUVÈRENT EN AMÉRIQUE QU'UN SÉPULCRE.)

D'autres inscriptions rappellent le souvenir des médecins décédés à l'hôpital de la Grosse-Ile en 1847: le Dr Benson, de Dublin (27 mai) et les docteurs Alex. Pinet, de Varennes (24 juillet); Alfred Mailhiot, de Verchères (22 juillet); John Jameson, de Montréal (2 août).

* * *

Le 15 août 1909, la société nationale irlandaise (THE ANCIENT ORDER OF HIBERNIANS) érigeait à la Grosse-Ile un monument sur lequel on lit du côté sud:

SACRED TO THE MEMORY OF THOUSANDS OF IRISH IMMIGRANTS, WHO, TO PRESERVE THE FAITH, SUFFERED HUNGER AND EXILE IN 1847 – 48 AND STRICKEN WITH FEVER ENDED HERE THEIR SORROWFUL PILGRIMAGE

Du côté ouest, on lit:

À LA PIEUSE MÉMOIRE DE MILLIERS D'IRLANDAIS QUI, POUR GARDER LA FOI, SOUFFRIRENT LA FAIM ET L'EXIL ET, VICTIMES DU TYPHUS, FINIRENT ICI LEUR DOULOUREUX PÈLERINAGE, CONSOLÉS ET FORTIFIÉS PAR LE PRÊTRE CANADIEN. « CEUX QUI SÈMENT DANS LES LARMES, MOISSONNERONT DANS LA JOIE. » – PS XXV. – 5

Du côté nord:

Les noms des membres du clergé de Québec qui volèrent au secours des malheureux immigrants. Voir aux pages 151 et 152 [1].

* * *

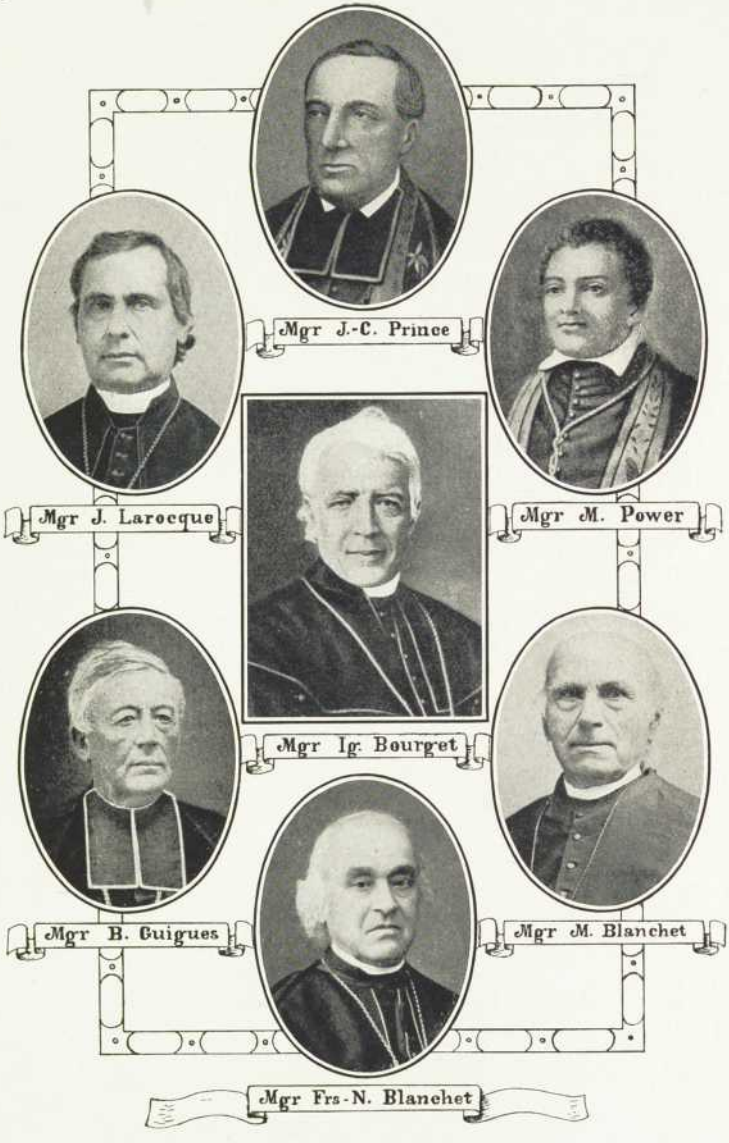
L'année 1847, si féconde en souffrances, se termina paisiblement. Les premières Sœurs qui furent malades du typhus reprirent leurs emplois. L'entrée de plusieurs postulantes, la plupart formées aux pratiques de la vie ordinaire, vint combler les vides occasionnés par l'absence de quelques Sœurs encore convalescentes.

---

[1] Les notes concernant les monuments aux victimes du typhus sont extraites du magnifique ouvrage de M. Pierre-Georges Roy: *Les Monuments commémoratifs de la Province de Québec.*

* * *

Le 31 décembre, les directeurs des *Mélanges Religieux* inséraient dans leur journal le présent entrefilet: « Nous apprenons que M. Charles Lacroix, fils de M. P.-J. Lacroix... a signé, ces jours derniers, les premiers actes de sa majorité... par la remise gratuite d'un constitut de la valeur de 500 louis ($2000), cours actuel, dont les bonnes Sœurs de la Providence lui devenaient redevables... » et le journal mentionne d'autres dons. Il fait allusion aux aumônes généreuses octroyées à l'Asile de la Providence par M. T.-Fleury Saint-Jean, Mme T. Baron, M. et Mme J.-B. de Lorimier, tous décédés dans le cours de l'année. Ainsi, en ces temps comme aujourd'hui d'ailleurs, les bienfaiteurs se succédaient sans interruption et l'on pouvait dire: « Providence divine, dont la bonté infinie tient son bras toujours levé pour nous secourir, soyez à jamais adorée, aimée et remerciée! »


Mgr J.-C. Prince
Mgr J. Larocque
Mgr M. Power
Mgr Ig. Bourget
Mgr B. Guigues
Mgr M. Blanchet
Mgr Frs-N. Blanchet

CHAPITRE XVII

1848. — Décès de Sœur Antoine. — Guérison de Sœur Patrice. — Mandement du 14 avril, annonçant la troisième visite pastorale de l'évêque. — Projet d'une fondation à la Grosse-Ile.

Le premier deuil des Sœurs de la Providence, en 1848, fut la perte de Sœur Olympe Guy, décédée le 28 février. L'année précédente, elle avait héroïquement rempli les fonctions de garde-malades aux hôpitaux provisoires de la Pointe-Saint-Charles. Atteinte du typhus à la fin d'août, elle triompha de la fièvre; mais, demeurée faible et souffrante, elle contracta bientôt la maladie pulmonaire appelée « phtisie galopante ». Craignant de mourir avant le 14 avril, jour fixé pour sa profession, elle sollicita et obtint, de l'autorité épiscopale, la permission de prononcer ses vœux quelques semaines plus tôt. Le 17 janvier, Mgr Bourget vint lui-même recevoir les religieux engagements de la malade. La cérémonie eut lieu à sept heures et demie du matin, dans la salle du noviciat. Les Sœurs chantèrent les psaumes de circonstance et l'évêque procéda à l'interrogatoire d'usage. Sœur Olympe Guy prit ce jour-là le nom de *Sœur Antoine*. Le 26 février, elle renouvela sa profession de foi et l'émission de ses vœux. Le 28, elle reçut l'indul-

gence *in articulo mortis* et expira entourée de la communauté en prières. Le lendemain, les Sœurs, réunies autour de ses restes, firent l'éloge de ses vertus. Ses funérailles eurent lieu le 1er mars. Le chanoine Truteau chanta le service et Mgr Prince fit l'absoute. Le corps, déposé dans le caveau de l'Asile, repose aujourd'hui dans le cimetière de notre communauté, à la Longue-Pointe.

* * *

Extrait des annales de la maison mère. — Durant l'hiver, Sœur Patrice (Elisabeth Morrisson), qui, l'année précédente, avait soigné les malades aux ambulances de la Pointe-Saint-Charles et les orphelins de l'Hospice Saint-Jérôme, se surprit à vomir du sang et d'autres matières d'apparence fort inquiétante. Les médecins la traitèrent sans obtenir de résultat. L'on pria pour sa guérison. A la suite d'une neuvaine, elle éprouva un soulagement qui lui permit de reprendre son emploi, c'est-à-dire le service des pauvres à domicile, dans les quartiers de langue anglaise, et l'office de la cordonnerie. Cependant, « ce mieux » ne dura guère. Les hémorragies, accompagnées des pires symptômes, recommencèrent. Les médecins consultés déclarèrent le mal sans remède, car il s'agissait, pensaient-ils, d'un cas de cancer interne. Avec l'assentiment de Mgr Bourget, Sœur Patrice fit vœu d'aller soigner les pestiférés à la Grosse-Ile si elle

recouvrait la santé. Cette promesse resta également sans résultat; si bien que, de jour en jour, on s'attendait à la mort de cette bonne religieuse. Enfin, la communauté commença une neuvaine préparatoire à la fête de saint Patrice. Dans la nuit du 16 au 17, la malade cessa de vomir. Le matin, elle voulut communier. Mère Gamelin, redoutant encore l'hémorragie, lui fit avaler une retaille d'hostie qui ne produisit aucun mauvais effet. Elle communia donc après la messe. Elle fut aussi capable de déjeûner. Elle se trouva même si bien qu'elle revêtit son costume religieux et se rendit, sans aide, au noviciat, puis chez les dames pensionnaires. Elle dîna ensuite, avec appétit, au réfectoire commun. Dans l'après-midi, Mère Gamelin la conduisit à l'église Saint-Patrice, en visite d'action de grâces. Ce jour, le 17 mars, était un vendredi. Le lundi suivant, Sœur Patrice reprit son double emploi (la visite des malades et la cordonnerie). Le médecin, fort surpris, constata sa guérison [1].

* * *

Le jour de la fête de la Compassion (14 avril), Mgr Bourget annonce aux Sœurs sa visite pasto-

---

[1] Sœur Patrice vécut encore treize ans. Elle travailla jusqu'à l'année de sa mort. Elle décéda le 18 mars 1861, à l'âge de 41 ans.

rale, qu'il ouvre ce même jour, par la lecture d'un mandement. Comme les années précédentes, Mère Gamelin avait sollicité cette faveur, ainsi que le fait entendre le vénéré Fondateur dans l'acte qui suit:

Mandement de la visite pastorale a l'Asile de la Providence en 1848.— Nous ne pûmes, nos très chères filles, faire l'an dernier la visite de votre Communauté, comme les années précédentes, à cause de la terrible épidémie qui régna aux portes de cette ville, et qui vous atteignit presque toutes. Mais, le Seigneur a daigné y suppléer lui-même en vous visitant de bien des manières.

Cette année, nous avons la consolation de pouvoir vous offrir les secours et les grâces extraordinaires, que le Seigneur tout bon et miséricordieux a attachés à la visite des premiers Pasteurs. Vous l'avez vous-mêmes demandée, cette visite, et déjà nous vous l'avons fait annoncer. Vous vous y êtes préparées par la retraite annuelle, pendant laquelle vous n'avez pas manqué de vous pénétrer des sentiments de la foi la plus vive, aux approches de cette grande solennité que vous ménage le Seigneur dans son ineffable miséricorde.

Vous êtes donc toutes disposées à nous recevoir avec un profond respect qui, sans doute, vous animerait toutes, si Jésus-Christ en personne vous

visitait, comme il visitait autrefois les saintes femmes, que l'on peut bien considérer comme les premières sœurs de charité qui aient honoré l'Église par le grand spectacle de leurs bonnes œuvres. Car elles suivaient partout ce bon Maître et l'assistaient de leurs biens. Et n'est-ce pas ce que vous faites, ou du moins ce que vous désirez faire, à leur exemple, en vous consacrant au service des pauvres et des malades, qui sont d'autres Jésus-Christ, pour quiconque a la foi ?

En faisant, pendant ces jours de récollection, de sérieux retours sur vous-mêmes, vous vous serez bien pénétrées du grand besoin que vous avez de la visite du Seigneur pour apporter remède à tous vos maux spirituels. Ce sentiment, nos très chères filles, est une des grâces les plus précieuses que le Seigneur accorde à ses élus. Car elles sont bien aveugles, bien pauvres, bien misérables, ces âmes qui se croient riches et n'avoir besoin de rien. Cet état de présomption et de témérité est un des plus grands châtiments que Dieu inflige, dans sa colère, à celles qui se laissent aller à la négligence de leurs devoirs. Que le Seigneur vous en préserve, nos très chères filles, et qu'il vous accorde au contraire la véritable connaissance de vous-mêmes.

Car alors, vous n'aurez pas de peine à vous tenir dans les sentiments d'humilité, de défiance de vous-mêmes et de simplicité, qui sont les vertus propres de votre saint Institut.

Les grâces les plus abondantes ont coutume d'accompagner la visite du premier Pasteur. Espérez donc que cette troisième visite pastorale, que nous entreprenons, fera couler dans votre communauté naissante toutes sortes de richesses spirituelles, qui sont les seules que vous puissiez ambitionner.

Pour ne mettre aucun obstacle aux grâces innombrables que le Seigneur vous destine pendant cette visite, que chacune de vous examine bien devant Dieu ce qui pourrait lui déplaire dans le fond de son âme et dans l'intérieur de sa communauté. Car vous êtes toutes bien pénétrées de la nécessité de travailler, non seulement à votre propre perfection, en vous corrigeant de vos défauts personnels, mais encore, à celle de votre communauté.

Que cet examen soit sérieux, mais calme et sans passion. Que vos intentions soient pures et droites; et pour cela, n'agissez que pour la plus grande gloire de Dieu. Ne vous laissez point aller à ce funeste découragement qui est la perte de la vraie vertu; mais croyez avec une humble confiance, que Dieu se laissera enfin toucher et qu'il apportera remède aux maux qui vous accablent. Oh! nos très chères filles, qu'il a été bon pour vous toutes, ce Dieu qui vous a appelées à une vie si sainte! Vraiment, ce ne sera que dans le ciel que vous pourrez comprendre les insignes faveurs dont il ne

cesse de vous combler. Mais du moins ferez-vous sur la terre tout en votre pouvoir pour répondre à son saint amour. Il vous a donné le beau nom de *Filles de la Charité.* Il a bien droit, sans doute, d'attendre de vous que vous le soyez réellement et par vos actions. *Filles de la Charité*, aimez donc le Seigneur qui vous aime tant; et pour son amour, sacrifiez-vous vous-mêmes tout entières en renonçant de grand cœur à tout orgueil, à tout amour-propre, à toute envie de plaire au monde, à tout esprit de division, à toute attache au jugement propre, à tout désir de domination, à toute négligence dans l'accomplissement de vos importants devoirs.

Il est évident, nos très chères filles, que Dieu veut se servir de vous pour faire beaucoup d'œuvres de charité dont le besoin se fait de plus en plus sentir. Mais, remarquez-le bien, il faut que vous ne mettiez point d'obstacle à ses desseins de miséricorde. S'il vous voit toutes disposées à faire pour son amour les sacrifices qu'il a droit d'attendre de vous; et surtout, s'il vous trouve parfaitement unies dans la paix et la charité, ne faisant toutes qu'un cœur et qu'une âme; oh! alors, il se servira de vous pour être les instruments de ses adorables volontés en faveur des malheureux.

Que si, au contraire, il voit régner parmi vous un esprit de contention, de cabale, d'ambition, de désobéissance, l'esprit du monde, un mauvais es-

prit enfin, il ne pourra plus se servir de vous pour exercer ses grandes miséricordes envers les pauvres, les malades, les orphelins, les prisonniers, les insensés.

Oh! nos très chères filles, vous connaissez trop bien le prix de ces œuvres saintes pour vous exposer, par votre faute, au malheur si grand et à la responsabilité si terrible qu'il y aurait à craindre pour vous si, par vos infidélités à la grâce, vous vous rendiez incapables de les faire avec succès. Or, que devez-vous faire pour ne pas vous rendre indignes des grâces dont vous avez tant besoin pour cela? Rien autre chose que de bien pratiquer ce que Jésus-Christ vous a dit quand vous êtes entrées dans cette maison: *Si vous voulez venir à ma suite, renoncez-vous vous-mêmes, prenez votre croix et suivez-moi.*

Que Dieu vous accorde la grâce de les bien comprendre, ces divines paroles, et surtout qu'il vous les fasse pratiquer fidèlement et jusqu'au dernier soupir de votre vie.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1. Nous nous rendrons aujourd'hui à l'Asile de la Providence, sur les trois heures de l'après-midi, et nous y ferons notre entrée solennelle, en nous conformant aux règles du coutumier.

2. Nous donnerons le salut du saint Sacrement à l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs et nous ferons de suite la visite du tabernacle, des vases sacrés et de l'autel.

3. Nous nous rendrons ensuite à la salle de communauté, où nous adresserons aux Sœurs professes quelques avis; et nous commencerons à les entendre en direction.

4. Nous suivrons pendant toute notre visite ce qui est prescrit dans la règle et le coutumier, et nous règlerons les exercices à faire pendant ces jours de salut.

5. Nous terminerons la visite au jour qui nous paraîtra convenable après que nous aurons rempli les devoirs que nous impose le Bon Pasteur dans la visite des communautés, et nous suivrons ce qui est prescrit pour cette cérémonie. Nous mettons cette visite sous la protection spéciale de Notre-Dame des Sept-Douleurs à laquelle vous avez le bonheur d'être particulièrement consacrées, du bienheureux saint Vincent de Paul, de sainte Élisabeth et de sainte Geneviève qui vous ont été donnés pour protecteurs, et nous en recommandons de tout notre cœur le succès à la puissante médiation des saints anges, auxquels le Seigneur a confié la garde et le soin de vos personnes et de votre saint Institut.

Sera notre présent mandement lu en chapitre,

aujourd'hui, immédiatement avant l'examen particulier.

Donné à Montréal, au jour consacré à honorer les douleurs de Marie, le 14 avril mil huit cent quarante huit, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal

Par Monseigneur,

A. Lacombe, eccl. sec.

* * *

Comme en 1846, la visite dura à peine cinq jours. Au cours d'une instruction sur l'esprit de sacrifice, Monseigneur offre à la communauté une nouvelle fondation. Antérieurement, l'évêque de Montréal et l'archevêque de Québec étaient entrés en pourparlers à propos des moyens à prendre pour secourir le mieux possible les immigrés malades retenus chaque année en quarantaine. De part et d'autre, l'on avait approuvé le dessein d'ouvrir un hôpital à la Grosse-Ile. Mgr Bourget, s'étant chargé d'en fournir le personnel, en proposa la direction aux Sœurs de la Providence. Le projet échoua, nous ignorons pourquoi. Son histoire se résume dans les décisions prises à son occasion par le conseil. Nous les citons comme traits d'édification; elles nous prouvent que la générosité des filles de Mère Gamelin date de loin.

Extrait du registre des délibérations: – 18 avril, mil huit cent quarante huit: « Le conseil accepte l'offre que lui fait Mgr Bourget de fonder une maison à la Grosse-Ile; sept Sœurs seront nommées pour cette mission. » – 21 avril: « Les Sœurs de la Conception, Marie-du-Crucifix, Alphonse, Brigitte, Patrice, de l'Ange Gardien et François-Xavier sont désignées pour le soin des immigrants à la Grosse-Ile. » – 24 avril: « Sœur de la Conception sera Sœur servante et Sœur Alphonse, dépositaire de la nouvelle fondation. » – 6 mai: « Les Sœurs qui iront à la Grosse-Ile auront chacune deux chapeaux, deux robes, deux paires de chaussures et six de chacun des articles composant le reste du trousseau. »

Ces préparatifs, disons-le en passant, ne furent pas tout à fait inutiles; au moins, ils servirent de type aux formalités à remplir en temps de fondations. Quant aux religieuses désignées pour soigner les malades à la Grosse-Ile, elles apprirent avec peine ce dénoûment d'une entreprise qui leur eût permis d'exercer un apostolat particulièrement méritoire.

* * *

Vers le même temps, on lut à la communauté une lettre de l'évêque demandant à ses diocésains d'adopter des orphelins de l'Hospice Saint-Jérôme. « En vous exhortant à faire cette belle œuvre », écrivait ce tendre pasteur, « notre inten-

tion est de vous fournir une occasion précieuse d'attirer sur vos familles les bénédictions abondantes qui se répandent toujours dans les maisons des orphelins. Et qui pourrait en douter, lorsque Jésus-Christ nous assure dans l'Évangile, que tout ce que l'on fait à l'un de ces petits, c'est à lui-même qu'on le fait? Faisons donc tous ensemble cet excellent acte de charité, pour honorer notre foi en recevant Jésus-Christ qui nous dit, en nous présentant ces pauvres enfants: *Je suis étranger, et je ne sais où reposer la tête; vous ne me refuserez pas une place dans vos maisons... Ce que vous ferez à l'un de ces petits, c'est à moi-même que vous le ferez.*

CHAPITRE XVIII

1848. — Mandement du 19 avril (résumé des avis donnés par l'évêque au cours de la visite). — Clôture de la troisième visite pastorale (le mercredi de la semaine sainte).

Nous terminons aujourd'hui, nos très chères filles, la visite pastorale que nous commençâmes vendredi dernier, jour si cher à vos cœurs, parce qu'il est consacré à la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs; et qu'il est en même temps l'anniversaire de celui de votre consécration à cette Mère affligée et de la fondation de votre nouvelle communauté.

Cette visite, comme les deux premières que nous avions déjà faites, a été accompagnée des plus abondantes consolations pour nous: car vous nous avez reçu avec un respect plein de foi, comme si vous eussiez reçu un ange du Seigneur ou plutôt le Seigneur lui-même.

La simplicité avec laquelle vous nous avez fait l'humble aveu de vos défauts personnels et de toutes les misères qui règnent dans votre communauté, nous inspire une vraie confiance dans votre bonne volonté, et nous fait croire que le Seigneur, qui se plaît à *converser avec les simples*, voudra

bien établir sa demeure parmi vous, et vous diriger lui-même dans les sentiers de la justice, pour vous faire arriver à la perfection de votre saint état.

Vous nous avez montré tant d'empressement pour l'accomplissement entier et parfait de vos saintes règles, que nous sommes pleinement convaincu que vous êtes toutes bien disposées à profiter des avis que nous allons vous donner, et que vous les regarderez comme des commandements que nous vous adressons de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour l'acquit de votre conscience et pour le plus grand bien de votre communauté. Nous y mettrons la plus grande simplicité et nous les partagerons par nombres, afin que vous puissiez les mieux retenir. Ils rouleront sur les engagements sacrés que vous avez pris avec le Seigneur de pratiquer la charité, la pauvreté, l'obéissance et la chasteté, et sur divers objets qui intéressent le bien général de votre Institut naissant.

De la charité

Pénétrez-vous bien des graves obligations que vous impose le Seigneur en vous appelant, malgré votre indignité, à la sublime vocation de Filles et Sœurs de la Charité.

Aimez Dieu de tout votre cœur, de tout votre esprit, de toute votre âme et de toutes vos forces;

car c'est là le premier et le plus grand de tous les commandements.

Aimez l'auguste Vierge Marie avec une affection toute filiale, car vous lui devez l'honneur et le bonheur d'être consacrées à Dieu, et c'est dans son sein amoureux que vous avez été engendrées à la religion; et cela, sur le calvaire, au pied de la croix, et sous les yeux d'un Dieu mourant d'amour pour les hommes. Que de puissants motifs d'être de dignes *Filles de la Charité!*

Aimez votre communauté, puisque c'est de plein gré que vous l'avez choisie pour votre mère et que pour son amour vous avez renoncé aux mères qui vous ont donné la vie. Travaillez pour elle comme de bonnes filles doivent travailler pour soulager une mère qu'elles aiment, et qui est dans la pauvreté. N'en parlez qu'avec respect et affection, et témoignez, en toutes manières, combien vous vous trouvez heureuses d'y avoir été admises, malgré votre indignité.

Aimez-vous les unes les autres pour l'amour de Jésus-Christ, et évitez avec soin tous les défauts qui pourraient blesser la charité.

Qu'aucun reproche amer, qu'aucune parole dure, qu'aucune animosité secrète, qu'aucune contention séditieuse, qu'aucun esprit de cabale et d'intrigue ne vienne troubler l'ordre et la paix qui sont les plus beaux fruits de la charité.

Que la sœur nommée pour avertir des défauts qui se commettent contre la charité, s'acquitte avec zèle d'une charge si honorable.

Bannissez loin de vous ces soupçons injurieux, ces pensées affligeantes, ces jugements téméraires, qui pourraient occasionner des froideurs capables de dessécher vos cœurs et de ruiner la charité.

Ayez confiance les unes dans les autres, et ne craignez pas de vous communiquer en toute simplicité ce que Dieu daignera vous inspirer pour le plus grand bien de votre communauté.

Fortes de cette confiance cordiale, parlez en toute liberté dans vos conseils et dites franchement ce que vous pensez, sans craindre de blesser personne.

Ne faites rien à la cachette, comme feraient des esclaves qui seraient au service de maîtres durs et impérieux.

Portez-vous mutuellement secours, afin de vous soulager dans les durs travaux dont vous êtes surchargées. Que l'on prenne garde toutefois de déranger les compagnes d'un office, sans se concerter auparavant avec l'officière.

Si vous vous communiquez vos peines, que ce soit avec l'intention de vous encourager à les supporter avec générosité; évitant avec grand soin, dans ces sortes de communications, tout ce qui pourrait vous faire tomber dans le découragement.

Supportez-vous avec patience les unes les autres, vous souvenant que vos Sœurs ont plus à souffrir de vous que vous n'avez à souffrir de leur part.

Avertissez-vous charitablement de tous vos défauts...

Faites la coulpe de vos fautes avec simplicité et humilité, étant bien aises que vos Sœurs, qui vous aiment tendrement et qui ne désirent rien tant que votre perfection, connaissent bien toutes vos fautes.

Il en coûte beaucoup à la nature orgueilleuse de s'accuser soi-même... Mais croyez que c'est le démon qui suscite dans vos esprits tous ces obstacles; parce qu'il sait fort bien le grand profit qui en revient à l'âme religieuse.

Evitez avec soin, et même fuyez avec horreur les amitiés particulières, parce qu'elles sont la peste des communautés.

Appliquez-vous, avant tout, à bien former vos novices, vous souvenant que le bien de l'Institut en dépend.

Que les Sœurs de communauté n'aillent au noviciat que pour une vraie nécessité; et qu'elles n'y demeurent que le temps absolument nécessaire pour ce qu'elles ont à y faire.

Tels sont, nos très chères filles, les devoirs de charité que vous avez à remplir envers votre communauté.

Que votre charité s'exerce ensuite, et par-dessus tout, envers les *femmes vieilles et infirmes*, vous souvenant qu'elles sont les pierres fondamentales de votre Institut, comme l'atteste évidemment le nom principal donné à votre maison, qui est proprement et légalement l'*Asile des femmes vieilles et infirmes*.

Pour mieux exercer la charité, admettez de préférence, à l'Asile, celles qui sont les plus infirmes, et qui en ont, par conséquent, un plus grand besoin.

Faites votre possible pour donner à ces bonnes vieilles la nourriture, le vêtement et les soins que requièrent leurs infirmités. Traitez-les comme vos propres mères. Cela dit tout.

Donnez-leur surtout l'instruction et les secours religieux. Ayez soin qu'elles fréquentent régulièrement les sacrements. Veillez à ce qu'elles vivent en paix et en union. Redoublez vos soins dans leurs maladies; et préparez-les avec zèle à la mort. Recueillez leur dernier soupir avec une affection toute filiale. Suivez-les dans l'autre monde en les assistant par de ferventes prières; et ne manquez pas de les faire recommander aux prières des fidèles qui fréquentent votre église. Tâchez qu'il y ait autant de monde que possible aux services que vous ferez célébrer pour le repos de leurs âmes.

Soyez tout cœur pour vos pauvres et vos malades, qui sont la fin principale pour laquelle vous

avez été instituées. Regardez-les toujours comme de précieux trésors et voyez en eux Jésus-Christ souffrant et mourant.

Prenez garde de les traiter avec indifférence et, ce qui sans doute serait bien impardonnable, avec une certaine hauteur.

Ne faites jamais acception de personne, et si parfois il vous arrive de donner la préférence à quelques-uns, que ce soit aux plus pauvres et aux plus misérables.

Ne les faites jamais attendre inutilement et par votre faute, au parloir ou ailleurs. Traitez-les avec tant de compassion que toujours ils se retirent de vous contents et satisfaits de vos manières douces et charitables, même lorsqu'il vous aura été impossible de les assister autant qu'ils en auraient besoin.

A l'exemple de Jésus-Christ, faites du bien à tous et que votre passage soit marqué en tous lieux par quelques traits de charité.

Si vous devez vous regarder comme les humbles servantes de vos pauvres et de vos malades, et les filles très affectionnées de vos vieilles, il faut que vous soyez les mères de vos orphelines.

Ces tendres enfants, formées à votre école, devront pouvoir gagner leur vie honnêtement, en sortant de la maison, et répandre, par leur conduite édifiante, la bonne odeur de la communauté.

Espérez que Dieu récompensera votre zèle à cultiver leurs bonnes dispositions, en leur inspirant le généreux dessein de partager plus tard vos travaux. En veillant soigneusement sur leur innocence, vous en ferez de chastes épouses de Jésus-Christ.

Un moyen d'intéresser les personnes du monde à l'œuvre si belle des orphelines serait d'attirer aux examens les dames riches et charitables qui pourraient payer leur pension. Il convient aussi que les enfants écrivent de temps en temps à leurs bienfaiteurs, pour leur témoigner toute leur reconnaissance.

De même, il serait bon que les dames, amies de votre communauté, fussent priées de conduire dans vos salles les nombreux étrangers qui, chaque année, visitent cette ville, et sont avides de connaître tous les établissements. Mais il faudrait que la salle des orphelines eût une armoire vitrée, bien garnie de toutes sortes d'objets rares et intéressants. Daigne la divine Providence bénir ces petits moyens, et vous mettre en état de soutenir un grand nombre de pauvres orphelines.

Les dames pensionnaires méritent aussi votre tendre et vive sollicitude. Puisqu'elles veulent bien choisir votre communauté pour y méditer en paix, et loin des bruits du monde, les années éternelles, procurez-leur tous les moyens possibles de satisfaire leur piété.

Que toutes et chacune de ces dames vertueuses vous soient également chères; car les plus petites préférences les exposeraient à la tentation de se plaindre, de murmurer et de se détacher de la maison.

Entretenez-les dans les bonnes dispositions où elles se trouvent maintenant et dans le désir qu'elles ont de mener, jusqu'à un certain point, la vie commune...

Que celles qui ont avec ces dames des rapports nécessaires soient bien remplies de l'esprit de Dieu. Autrement, loin de trouver dans votre maison l'esprit religieux, ces dames vous communiqueraient l'esprit du monde; et c'en serait fait de votre Institut.

Tâchez de les associer à toutes vos œuvres; c'est le moyen le plus court de les mener à la perfection et de les attacher à votre maison, à cause des consolations qui accompagnent toujours les bonnes œuvres.

Entretenez avec les Dames de l'Association de Charité des rapports intimes et affectueux, afin de les attacher à la Communauté, pour le plus grand bien des pauvres.

Chaque fois qu'elles viennent à la maison, recevez-les avec tous les témoignages d'une amitié douce et cordiale. Lorsqu'elles se réunissent pour les travaux manuels, afin de vous aider à habiller

les pauvres, qu'il y ait au moins deux Sœurs pour travailler avec elles et les encourager dans cette bonne œuvre. Que ces Sœurs soient affables, mais fort discrètes, pour assaisonner le travail par de pieuses lectures et des discours édifiants. Associez-les à toutes vos bonnes œuvres et laissez-leur-en toute la gloire. Enfin, qu'elles n'aient qu'à se louer des rapports qu'elles auront avec vous; faites en sorte qu'elles se retirent toujours contentes et édifiées de votre charité et de votre modestie.

Préparez-vous de loin aux œuvres si nécessaires des prisonniers et des aliénés; et espérez que Dieu vous fournira un jour les moyens d'aller servir les malades de l'Hôpital-Général du faubourg Saint-Laurent.

Demandez tous les jours la grâce d'avoir de fidèles domestiques, et ne négligez rien pour les rendre excellents chrétiens. Attachez-les au service de la maison par de bons traitements et tâchez qu'ils y demeurent longtemps. Faites-leur suivre leur règlement par amour du devoir plutôt que par crainte.

Nous n'avons qu'une recommandation à vous faire par rapport à l'Hospice Saint-Joseph, c'est de considérer continuellement que les prêtres qui veulent bien s'y retirer, ont usé leurs forces au service des saints autels. Aussi devez-vous n'en approcher qu'avec un profond respect et une religieuse vénération.

Quelles que soient leurs vertus, vous devez toujours observer le règlement qui vous est prescrit de ne jamais demeurer seules avec aucun d'eux. Faites-vous toujours accompagner quand vous entrez dans leurs chambres, à moins que ce ne soit pour un instant, ou que les portes soient ouvertes.

Tenez-vous à l'écart lorsque vous n'aurez aucun service à leur rendre; et évitez tout entretien inutile. Mais priez sans cesse pour eux, afin qu'ils trouvent sous la protection de saint Joseph, les moyens de salut et la grâce d'une sainte et heureuse mort.

PAUVRETÉ

Souvenez-vous que l'esprit de pauvreté doit faire comme votre caractère propre et distinctif.

Regardez toutes les choses qui sont à votre usage comme vous ayant été prêtées par la communauté.

En conséquence, ne donnez rien, ne prêtez rien, ne changez rien, ne recevez rien sans permission.

Ne prenez rien dans les offices des autres sans la permission de l'officière; que s'il y a quelquefois nécessité de faire autrement, soyez fidèles à en rendre compte à qui de droit. Rapportez aussitôt que possible les choses que vous y aurez prises. Regardez les offices comme autant de maisons étrangères.

Prenez de toutes les choses qui vous sont confiées, ou qui sont à votre usage, le même soin que vous auriez de celles qui vous auraient été prêtées par quelques personnes du dehors, et que vous devriez remettre en bon ordre.

Que vos habits, vos livres, vos meubles, vos voitures et même les ornements de votre église se ressentent de l'esprit de pauvreté qui doit vous animer.

Vivifiez cet esprit de pauvreté par une confiance sans bornes en la Providence; et croyez fermement que, tant que vous serez de vraies filles de saint Vincent de Paul, elle ne vous laissera manquer de rien, et vous donnera même de quoi faire vos œuvres. L'expérience du passé a dû vous convaincre pour toujours de cette vérité.

Mais si, par esprit de pauvreté et de simplicité, vos habits doivent être pauvres, n'oubliez pas qu'ils doivent être propres et décents. Vos rapports continuels avec les personnes du monde vous en font un devoir tout spécial.

De même, quoique vous deviez porter en tous lieux l'esprit de simplicité, il vous faut cependant garder toutes les convenances dues à votre saint état. Ainsi, tant en ville qu'à la campagne, ne montez point dans des voitures qui vous exposeraient à quelque ridicule. Il ne convient point non plus qu'allant à pied à la campagne, vous traversiez

à travers les champs, pour vous rendre plus vite. Enfin, dans toutes ces circonstances, demandez-vous à vous-mêmes si ces petites libertés que l'on se donne aux jours de récréation, sont permises par les règles de la simplicité et de la modestie.

OBÉISSANCE

Considérez dans tous vos supérieurs, Jésus-Christ qui vous conduit. Obéissez-leur aveuglément et amoureusement comme à Jésus-Christ. Croyez qu'avec une pareille obéissance de foi et de confiance, une communauté est capable de tout.

Evitez tout murmure, toutes plaintes, toutes réflexions contraires à l'obéissance.

Défiez-vous de toute défiance contre vos supérieures et vos officières, comme si elles n'avaient pas les qualités nécessaires pour vous conduire. Ne savez-vous pas que Dieu ferait un miracle plutôt que d'abandonner à elle-même une communauté où règne l'obéissance de foi, c'est-à-dire où l'on obéit à quiconque a le droit de commander, avec l'entière conviction que c'est Dieu qui l'éclaire?

Ne manquez pas de vous lever chaque fois que la supérieure entre et sort; car la règle qui vous prescrit ces témoignages de respect est fondée sur l'esprit de foi qui fait envisager dans sa

personne celle de Dieu. Croyez donc que Dieu sera honoré de tout l'honneur que vous rendrez à votre supérieure; et que les grâces qu'il lui accordera pour vous diriger seront en proportion de vos bonnes dispositions par rapport à l'obéissance de foi.

Soyez fidèles à demander chaque jour votre obédience, afin de ne rien faire que par esprit d'obéissance. Puis, faites librement tout le reste du jour ce que vous prescrit votre règle pour la bonne administration de votre office.

Appliquez-vous à former de bonnes officières, car le bonheur de votre communauté en dépend. Pourvoyez à ce que plusieurs puissent remplir avec succès le même emploi afin qu'advenant la mort ou le déplacement d'une officière, vous en ayez de toutes préparées pour la remplacer; pour cela, quand une Sœur a de l'aptitude pour un office, qu'on ne l'en retire pas avant qu'elle ait acquis l'habileté voulue.

Efforcez-vous de faire toutes choses avec toute la perfection possible, en vue de Dieu qui est si grand et si parfait que l'on ne peut jamais faire assez ni assez bien pour lui.

Espérez humblement que, si vous vous appliquez à remplir les devoirs attachés à vos offices avec cette pureté d'intention et dans toute la simplicité de vos âmes, Dieu se plaira à vous commu-

niquer sa sagesse, qui vous rendra habiles en toutes choses.

Évitez toute négligence dans les ouvrages pour les gens du dehors, afin que les personnes qui vous encouragent en vous donnant leurs pratiques n'aient qu'à se louer de vous. Car il serait pénible et bien désavantageux pour la communauté, si on leur donnait quelques raisons de se plaindre.

Par esprit de ponctualité, mettez à chaque exercice le temps que lui assignera la règle. Faites-le en la manière et au lieu prescrits.

Ainsi, demeurez à table, pour le dîner et le souper, toute la demi-heure que la règle vous donne pour ces repas. La chose est d'ailleurs nécessaire pour la santé; et le temps destiné à ce besoin n'est pas au reste perdu pour la nourriture de l'âme, si vous écoutez attentivement la lecture qui se fait à table.

Par ce même principe de santé et de parfaite régularité, ne changez point de lits, d'oreillers et de traversins.

Que l'on tienne à la table des débiles celles qui sont jugées incapables de se soutenir à la table commune. Qu'en mangeant à cette table, les débiles imitent l'obéissance de saint Louis de Gonzague qui donnait à son corps le soulagement que l'on exigeait de lui; mais qui, en dédommagement, savait si bien pratiquer la mortification intérieure

Afin que toutes puissent supporter les travaux de l'Institut, que la nourriture commune soit saine et telle que le prescrit la règle.

Que les travaux des Sœurs ne soient pas de nature à ruiner en peu d'années leur santé qui, avant tout, appartient aux pauvres et aux malades, selon l'esprit de la règle. Car c'est pour eux qu'elles se sont faites librement les *servantes des pauvres*.

Pour cela que l'on s'applique à pourvoir la communauté de linge en assez grande quantité, pour n'être pas dans l'obligation de faire de gros lavages trop souvent.

Que celles qui sont chargées de veiller sur la santé des Sœurs soient exactes à marquer celles qui ne mangent pas au réfectoire et à en avertir la supérieure.

Que l'on fasse entrer à l'infirmerie les Sœurs qui ont besoin de remèdes, sans attendre que leurs maux se soient aggravés. Là, qu'on leur prodigue tous les soins spirituels et corporels qu'elles ont droit d'attendre d'une communauté qui est leur mère. Que l'on avertisse le confesseur afin qu'il puisse leur administrer les sacrements pour leur consolation. Que l'on s'applique à les égayer par des visites assidues et intéressantes. Qu'on ne les laisse point sortir de l'infirmerie avant qu'elles

soient capables de reprendre leurs travaux. Qu'elles demeurent quelque temps à la table des débiles.

Pour la plus parfaite régularité, que l'on s'applique à tenir en règle le catalogue, pour que chacune y puisse aller voir ce qu'elle a à faire. Qu'il y ait à ce catalogue, vis-à-vis les noms des Sœurs, des signets mobiles, pour qu'au jour de confession, chacune tire le sien, afin d'avertir qu'elle se confessera ce jour-là et à son tour. Par ce moyen, toutes pourront calculer dès le matin, l'heure à laquelle elles devront se présenter, et l'on ne sera plus à la peine de courir les unes et les autres pour les avertir que leur tour est arrivé; et, surtout, le confesseur ne sera plus dans la nécessité d'attendre.

Marchez toujours en la présence de Dieu; et gardez religieusement le silence de paroles et d'action, comme un moyen nécessaire de nourrir en vous l'esprit intérieur.

Que l'on n'entende jamais dans votre maison le bruit de portes ouvertes ou fermées avec fracas, le retentissement des pieds qui marchent avec pesanteur ou précipitation, le son de voix glapissantes ou trop élevées.

Soyez tellement maîtresses de tous les mouvements de la nature que vous ne laissiez jamais paraître sur vos figures les révoltes intérieures et

les contrariétés que vous avez à souffrir. Ceci importe beaucoup à la régularité, et contribue grandement à ce silence intérieur, à ce calme parfait, qui est un avant-goût du ciel.

Que, s'il y a raison de parler en temps de silence, ce soit toujours à voix basse. Que l'on soit fidèle à cette règle, même hors de la maison, à moins que l'on n'ait à traiter avec des personnes étrangères.

Que l'on réunisse dans un même lieu tous les livres qui appartiennent à la communauté, excepté ceux qui sont à l'usage des Sœurs ou qui sont pour l'instruction des apothicairesses. Qu'ils soient mis en ordre, et que la Sœur chargée de la bibliothèque en prenne une connaissance exacte afin de pouvoir trouver facilement les livres que les Sœurs désirent lire, après en avoir obtenu la permission de la supérieure.

Que l'on fasse soigneusement les entrées des ouvrages dont la communauté se charge, pour que l'on puisse en rendre bon compte, et qu'il n'y ait jamais de confusion ni de malentendu.

Que l'on enregistre exactement les demandes de celles qui se présentent pour entrer au noviciat, et que l'on prenne d'avance, sur leur compte, tous les renseignements possibles avant de les admettre.

CHASTETÉ

Soyez pures comme des anges; et considérez-vous toujours comme des épouses de l'agneau sans tache.

Ne vous fiez jamais à votre pureté; mais craignez toujours les surprises des tentations. Veillez et priez; car l'esprit est prompt et la chair est faible.

Que vos regards, vos paroles, vos manières respirent l'angélique vertu, et que vos discours soient édifiants.

Obligées d'être toujours dans le monde, soyez-y comme des roses au milieu des épines. Si vous n'y paraissez que pour les œuvres de charité, votre père saint Vincent vous promet toute la protection de Dieu.

Ne fréquentez donc le monde que pour y répandre la bonne odeur de la charité.

Craignez les dangers sans nombre qui se rencontrent dans les parloirs de toute communauté; et croyez que vraiment vous y êtes en plus grand danger de contracter l'esprit du monde que dans les maisons des pauvres et des malades.

N'y allez donc qu'avec l'intention pure et droite de porter à Dieu les personnes qui vous visitent, par votre piété et votre modestie. Faites en sorte qu'elles remportent après ces visites des

sentiments d'estime pour la vertu religieuse et un plus grand désir de travailler à leur salut. Que vos discours ordinaires soient sur les besoins de vos pauvres.

N'y soyez jamais seules et sans témoin, même avec vos plus proches parents ; et jamais après la chute du jour.

N'y mettez jamais le pied qu'après vous être munies de la permission de la supérieure ou de celle qui la représente, et vous être fortifiées du secours d'en haut par une fervente prière. Ne manquez pas, tout le temps que vous y serez, d'élever fréquemment vos cœurs à Dieu, à la vue des dangers imminents qui vous environnent ; et que ce temps ne dépasse pas celui que la règle vous accorde.

Evitez, autant que la bienséance vous le permettra, les visites particulières dans les maisons du monde, lorsqu'elles n'auront pas un but religieux et charitable. Usez de la même réserve, même à l'égard de vos parents. Car quelque vertueux qu'ils puissent être, vous sentiriez bientôt renaître dans vos cœurs l'esprit du monde, avec une attache trop naturelle pour eux, si vous les visitiez assidûment.

Jésus-Christ, le Saint des saints, a semblé méconnaître sa divine Mère et quelques-uns de ses parents selon la chair, qui venaient le voir pendant qu'il remplissait les fonctions de sa divine charité.

Il a déclaré, dans cette occasion solennelle, qu'il reconnaissait pour sa mère et pour ses frères tous ceux qui faisaient la volonté de son Père. Bel exemple pour vous, nos très chères filles, qui vous rappellera sans cesse que, depuis que vous êtes consacrées à Dieu, vous ne reconnaissez plus pour pères et mères, pour frères et sœurs, que vos pauvres.

Défiez-vous de l'estime du monde; car c'est là la perte de l'esprit religieux. Hélas! que de communautés se sont perdues pour avoir cherché à plaire à ce monde ennemi de Jésus-Christ et de toutes ses saintes maximes. Ainsi privées de l'esprit de vie qui doit animer toute communauté, elles sont tombées dans d'étranges égarements. La vie de saint Ignace de Loyola nous présente un trait terrible en ce genre, puisque nous y voyons que, de son temps, une communauté autrefois fervente était tombée dans un tel état de relâchement et de corruption que les Sœurs qui la composaient étaient, sous l'habit religieux, de vraies courtisanes.

AVIS DIVERS

Veillez soigneusement sur vos offices, afin qu'il ne s'y passe rien qui puisse déplaire à Dieu.

N'agissez jamais avec précipitation, car vous auriez toujours lieu de vous en repentir.

Rendez-vous capables de donner une éducation religieuse et soignée à vos orphelines et à toutes les petites filles pauvres que l'on jugera à propos de confier à vos soins. Nous approuverons à cette fin des règlements pratiques qui vous mettront en état de remplir cette importante fonction avec succès.

Prenez, au plus tôt, des mesures efficaces pour ouvrir dans votre communauté une salle de refuge pour les servantes, dont la patronne sera sainte Blandine, esclave selon le monde, mais vierge et martyre de Jésus-Christ. Appliquez-vous à les bien former aux travaux manuels qui conviennent à leur état, et rendez-les par là capables de gagner honnêtement leur vie. En les gardant un certain temps pour les former à un bon service, vous pourrez vous en servir pour soulager les Sœurs dans les durs travaux de la cuisine, du lavage et autres. N'épargnez rien surtout pour les affermir dans la pratique de la vertu, afin qu'elles puissent résister à tous les terribles assauts auxquels leurs vertus sont si souvent exposées.

Tâchez de les réunir tous les premiers dimanches du mois pour leurs petits exercices; et procurez-leur, chaque année, quelques jours de retraite. Engagez ces bonnes filles à vivre avec beaucoup de simplicité, et à déposer à la Banque d'Épargne tout ce qu'elles pourront mettre de côté sur leurs gages. Enfin, soyez pour elles de bonnes mères.

Prenez des moyens prompts et efficaces pour aérer l'infirmerie, les dortoirs des Sœurs et les diverses salles de vieilles et d'orphelines.

Que l'on sépare le grenier des Sœurs de celui qui doit être à l'usage des personnes séculières de la maison.

Que l'on prenne des moyens pour faire sécher le linge dans un appartement qui ne prenne pas trop d'espace.

Que chaque année on lave les pierres d'autels; et que l'on change les nappes qui les enveloppent.

Que l'on fasse des volets à toutes les ouvertures qui donnent sur la chapelle.

Que l'on ne néglige rien pour procurer un dortoir isolé et tranquille pour les veilleuses, afin qu'elles puissent reprendre le jour le sommeil de la nuit.

Que la sainte image de Notre-Dame des Sept-Douleurs, les murs et le plafond de la chapelle soient blanchis et entretenus avec soin.

Que l'on se pourvoie au plus tôt, à l'évêché, des documents nécessaires pour constater l'authenticité des reliques qui doivent être exposées à la vénération des fidèles.

Que l'on fasse, dans la porte de communication entre la procure et le second parloir, un vitrage qui puisse faciliter l'accomplissement de la règle, qui

veut que les Sœurs ne demeurent pas seules et sans témoin au parloir.

L'ancien parloir servira de chambre à la supérieure, pour qu'elle soit à la portée de la communauté, et que les Sœurs puissent plus aisément communiquer avec elle pour leurs affaires.

Telles sont, nos très chères filles, les recommandations que nous avions à vous faire. C'est, comme vous le voyez, avec la plus grande simplicité que nous vous les avons faites. Aussi, est-ce avec cette parfaite simplicité que vous recommande si fort saint Vincent de Paul, votre fondateur, que vous devez les recevoir.

L'une de vous nous a fait demander par la supérieure, ce que c'était *que la simplicité.* Nous nous faisons un devoir bien doux de répondre à cette question, et nous disons, à elle comme à vous toutes, nos très chères filles, que la simplicité est une vertu si sublime que nous n'avons pas d'expression pour la définir. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'on est simple devant Dieu quand on demande bonnement ce que l'on ne comprend pas, comme vient de le faire cette Sœur, dans le désir de sa plus grande perfection; quand on s'estime si peu que l'on n'a pas même la pensée de croire que d'autres puissent avoir de soi une bonne opinion; quand on se regarde comme bon à rien et absolument incapable par soi-même de rien faire de

bien; quand on avoue ingénûment ses fautes sans chercher à s'excuser; quand on dit franchement ce que l'on a dans le cœur, et que l'on préfère de beaucoup être puni et humilié que de dire un mot contre sa pensée; quand on est bien convaincu que les autres valent beaucoup mieux que soi et que l'on ne trouve jamais à redire aux honneurs et aux égards qu'on leur rend; quand on accepte bonnement les offices les plus bas et les plus pénibles, ne pensant pas que l'on puisse jamais aspirer à des emplois plus relevés; quand, sur la parole d'une supérieure, on obéit aveuglément, sans jamais y trouver à redire, dans l'intime conviction où l'on est que Dieu est dans la personne des supérieures; quand on est habituellement dans la disposition de ne jamais demander ni refuser aucun office; quand on accepte du même cœur les emplois, soit qu'ils plaisent ou non; quand on entreprend avec courage des œuvres au-dessus de ses forces dès qu'elles sont commandées par l'obéissance. Ainsi le bon frère Gilles était simple quand, se tenant derrière saint François d'Assise des heures entières, pendant qu'il faisait oraison, il disait: *Seigneur, je ne sais que vous dire, mais je vous offre toutes les prières de mon père François.* Aussi saint François de Sales était simple quand il pratiquait ce qu'il recommandait aux autres: *ne rien demander, ne rien refuser.* Aussi saint Alphonse de Liguori était simple quand, interdit de ses fonctions de supérieur par le Pape,

sur de fausses accusations portées à Rome contre lui, il disait à ceux qui témoignaient en sa présence qu'ils trouvaient la conduite de Pie VI trop rigoureuse: *Ne parlez pas de la sorte, car c'est le Pape;* voulant leur faire comprendre qu'il avait des raisons secrètes, mais justes, d'en agir ainsi.

Maintenant, nos très chères filles, que cet esprit de simplicité s'établisse et s'enracine dans le fond de vos cœurs. Qu'il soit le caractère distinctif et l'esprit propre de votre communauté naissante. Qu'il vous conserve pures et simples comme des colombes au milieu des dangers et des embarras du monde. Qu'il vous préserve à jamais de l'esprit d'orgueil et de duplicité. Qu'il vous remplisse de foi, de confiance et d'amour, d'humilité et de générosité. Qu'il vous fasse prospérer dans toutes vos pieuses et charitables entreprises. Qu'il vous éclaire dans les ténèbres de la nuit, lorsque vous êtes au chevet du mourant. Qu'il vous ouvre les portes des tabernacles éternels et vous introduise dans le chœur des vierges, pour y chanter le cantique joyeux qui remplacera les gémissements que vous aurez tant de fois poussés à la vue des grandes misères que vous êtes appelées à soulager. Qu'il vous fasse asseoir à la table céleste à laquelle vous invite le Seigneur, pour avoir si souvent nourri ses pauvres. Qu'il vous prépare ces vêtements de gloire qui vous seront donnés à la place de ces vêtements pauvres et grossiers que vous portez ici-bas. Qu'il

vous fasse participer à la gloire et à la joie de votre mère dont vous essuyez les larmes sur cette terre d'exil. Enfin, *ayez la paix, et le Dieu de paix et de charité sera avec vous.*

Donné à Montréal, sous notre simple seing, le dix neuf avril mil huit cent quarante huit.

† Ig. évêque de Montréal.

* * *

La visite canonique de 1848 est particulièrement mémorable. A cette époque, l'Institut existait depuis cinq années à peine et déjà il comptait quatre filiales. Après les décès, déjà mentionnés, de trois religieuses, trente et une Sœurs professes vivaient sous l'autorité de Mère Gamelin. Les œuvres alors en opération comprenaient: l'hospitalisation des femmes âgées et infirmes, les visites à domicile, les distributions aux dépôts des pauvres, le soin des orphelines, à l'Asile de la Providence, le soin des orphelins, à l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien, l'Hospice de Laprairie, le pensionnat et l'externat de la ferme Saint-Isidore, à la Longue-Pointe, l'école Saint-Jacques, la direction des Filles de Sainte-Blandine, le soin des aliénés dans une maison sise au centre du jardin de l'Asile, le service des dames pensionnaires, le service des prêtres malades à l'Hospice Saint-Joseph.

Ces multiples travaux excédaient les forces et l'expérience des Sœurs; mais le paternel Fondateur ne perdait pas de vue les humbles servantes des pauvres; ses mandements le prouvent. Celui de 1848, le plus riche en détails, nous semble être aussi le plus remarquable. De fait, chaque prescription de ce magnifique document est toujours en vigueur parmi nous, comme s'il venait de nous être adressé. Nous serions même tentées de le croire rédigé en prévision des besoins de l'Institut de la Providence à l'époque où nous vivons et durant les siècles à venir.

CHAPITRE XIX

1848. — Quarante-Heures de Marie Désolée. — Pèlerinages à Bon-Secours. — Premier pèlerinage de la Communauté en corps à Notre-Dame de Bon-Secours. — Confrérie de Sainte-Blandine. — Décisions des Dames sociétaires. — Intoxication accidentelle. — Sacre de Mgr Eugène-Bruno Guigues. — La statue dite « des navigateurs ».

Le 21 avril 1848, notre vénéré Fondateur voulut solenniser, en quelque sorte, les douleurs de Marie au pied de la Croix. Pour théâtre de ses manifestations, il choisit un asile de la souffrance. Le vendredi saint, à trois heures du soir, ce bon Père vient dans notre chapelle, singulièrement imposante dans son dépouillement liturgique. Sept cierges sont allumés devant la statue, encore voilée, de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Ce luminaire est un don de Mgr Bourget: « Je désire, » a-t-il dit à Mère Gamelin, « que les sept premiers cierges qui brûleront à cette occasion soient payés par un pauvre; et, comme je crois être, à bon droit, le premier pauvre du diocèse, je vous en remets le prix. » La cérémonie est simple, il y a chant, instruction et prières.

Cette nouvelle forme de la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs fut intitulée: *Quarante-Heures de Marie Désolée.* Elle est toujours en hon-

neur dans notre Institut, où l'on continue d'observer le cérémonial suivi par Mgr Bourget lorsqu'il l'introduisit dans nos pratiques de piété.

Chaque année, le vendredi saint, à cinq heures du soir, les religieuses et tout le personnel de la maison se réunissent à la chapelle. Après le chant du *Stabat Mater*, on entend un sermon, puis on récite quelques prières, entre lesquelles la suivante, prescrite au cérémonial: « Ma tendre Mère, que je vois plongée dans la plus profonde affliction, je ne veux point vous laisser seule répandre des torrents de larmes dans votre solitude. Non, je ne vous abandonnerai pas; je veux mêler mes larmes avec les vôtres, je veux partager vos douleurs et celles de mon Rédempteur. »

Mgr Bourget, Mère Gamelin et ses Sœurs attribuaient à Notre-Dame des Sept-Douleurs leur conservation à l'époque du typhus. Les Quarante-Heures de Marie Désolée leur parurent comme un monument destiné à perpétuer, à travers les siècles, la reconnaissance de la communauté. De là procède sans doute le fervent attachement des Sœurs à cette consolante dévotion.

* * *

Par un mandement en date du 1er mai, Mgr Bourget s'acquitte d'une obligation qu'il a contractée l'année précédente. Il la rappelle à ses ouailles:

« Par ce vœu, » dit-il, « de faire tous nos efforts pour rétablir le pieux pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours [1], nous cherchions à mettre une barrière entre nous et la terrible épidémie... » Monseigneur parle ensuite des pieux pèlerinages d'autrefois tombés en désuétude: « L'on ne voyait plus comme au temps de nos aïeux des troupes de pèlerins se diriger vers ce sanctuaire chéri pour y remercier l'Auguste Dame de Bon-Secours des grâces obtenues par son intercession et en demander de nouvelles... Sans vouloir sonder les secrets jugements de Dieu, il nous semblait qu'une pareille indifférence nous attirerait tôt ou tard quelques malheurs. » Ici, Monseigneur énumère les grandes calamités qui désolèrent Montréal, après l'incendie de l'église de Bon-Secours, en 1754: la disparition de la statue miraculeuse [2], en 1831; la sanglante bagarre du 21 mai 1832, dans les rues de Montréal; le choléra de la même année et celui de 1834; les troubles de 1837

---

[1] Église due à la piété de la vénérable Marguerite Bourgeoys, qui la fit construire en bois, en 1659, et en pierre, en 1678.

[2] Cette statuette, en bois brun, d'à peu près huit pouces de hauteur, et d'un travail remarquable, avait été offerte à la Mère Bourgeoys, durant un de ses voyages en France, par les seigneurs de Fleury, les messieurs le Prêtre, dans le château desquels la statue était honorée d'une particulière vénération depuis plus d'un siècle. Ils en avaient fait cadeau à la fondatrice de la Congrégation, dans la pieuse pensée de favoriser le culte de la Mère

et 1838 et autres afflictions, telles les nuées d'insectes qui ravageaient les campagnes; enfin le typhus. Monseigneur rappelle ensuite la protection due à la très sainte Vierge et continue: « En exauçant nos vœux, Marie nous exprime sa volonté d'être spécialement honorée dans ce temple... Elle veut que ce sanctuaire soit pour nous, comme il l'était pour nos pères, un lieu de refuge dans les grandes calamités... Venez donc le visiter avec confiance, il domine le port,... il domine les halles... Tous peuvent aller prier Notre-Dame de Bon-Secours... Ne passez jamais devant ce lieu saint sans entrer saluer Marie. C'est pour vous y inviter que nous ferons tracer en lettres d'or sur le portail de l'église ces vers que nous lisons sur le port des *Trois Ave*, à Chartres:

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé,
En passant ne t'oublie
De lui dire un *Ave.* »

---

de Dieu dans une ville qui lui était consacrée. En 1754, l'édifice ayant été entièrement détruit par les flammes, la statue fut retrouvée intacte dans ses ruines. Cette préservation, considérée comme miraculeuse, ajouta encore à la vénération dont elle était l'objet.

En 1831, elle disparut...

Par ce mandement (du 1er mai 1848), Mgr Bourget édicte, entre autres règlements: « En vertu d'un indult en date du trente et un mai mil huit cent quarante, Nous établissons dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, avec tous les privilèges et indulgences qu'y ont attachés les Souverains Pontifes, sans qu'il soit nécessaire de s'agréger à cette confrérie établie à Munich ou ailleurs...»

La publication de ce mandement fut suivie de pieuses manifestations. En raison d'un autre vœu fait par Mgr Bourget à l'occasion du typhus, Sa Grandeur voulut couronner solennellement la statue de la sainte Vierge destinée à remplacer la précieuse madone demeurée introuvable. Cette fête fut annoncée, les trois soirs qui la précédèrent, par toutes les cloches de la ville. Le 21 mai (un samedi), la statue votive en bronze doré fut déposée sur un autel au milieu du chœur de l'église paroissiale, où devait avoir lieu une partie de la cérémonie. Le lendemain, à huit heures et demie, Mgr Bourget bénit la couronne posée sur un coussin recouvert d'une étoffe précieuse. Il célébra ensuite pontificalement la sainte messe, à laquelle assistaient Mgr Prince, Mgr Gaulin, plusieurs prêtres et une foule compacte. Après l'offrande du saint sacrifice, Mgr Bourget revêtit la chape et, pendant le chant du *Regina cœli lætare*, posa le superbe diadème sur la tête de la madone, en disant: *Sicuti*

per manus nostras coronaris in terris, ita et a Christo gloria et honore coronari mereamur in cœlis. (Comme nos mains vous couronnent sur la terre, ainsi puissions-nous mériter d'être couronnés de gloire et d'honneur dans les cieux, par Jésus-Christ). Sa Grandeur entonna ensuite le *Te Deum* et les cloches de la ville signalèrent à toute volée l'heureux événement. La cérémonie se termina à midi et quart.

Le soir, après vêpres, eut lieu la translation de la statue à la chapelle de Bon-Secours. L'assistance, composée de trois évêques, des chanoines, d'un grand nombre de prêtres de la ville et des campagnes, des communautés et du peuple venu en foule, forma une procession dont voici l'ordre: La Société de Tempérance, – les pompiers, – la Société de Saint-Vincent de Paul, – les Congrégations des demoiselles et des dames, – les Sœurs de Miséricorde, – les Sœurs de la Providence, – les Sœurs Grises, – les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, – les Frères des Écoles Chrétiennes, – le Collège, – le Clergé, – la statue portée sur un brancard richement paré, – les marguilliers, – les autorités civiles, – les fidèles.

La députation de chaque communauté se composait de professes, de novices, de pauvres ou d'élèves. Dans cet imposant cortège, écrit notre annaliste, la « Providence » était représentée par les petites filles de l'école Saint-Jacques, vêtues de

blanc ; les orphelines, en robes bleu sombre avec collerettes et capelines de nankin ; les vieilles les mieux portantes ; puis les Sœurs du noviciat et les Sœurs professes. Mère Gamelin marchait à leur suite. Comme toutes les autres députations, celle de la Providence était précédée d'une bannière. La procession défila par les rues Saint-Joseph (aujourd'hui, Saint-Sulpice) et Saint-Paul. En arrivant à Notre-Dame de Bon-Secours, Monseigneur prit entre ses mains la statue couronnée et, après avoir béni la foule, la déposa sur son piédestal, au-dessus de l'autel.

Le surlendemain de ce jour mémorable, c'est-à-dire le 22 mai, Mgr Bourget, Mgr Prince, Mgr Gaulin, le clergé et le peuple se rendaient de l'évêché à l'église de Bon-Secours, en récitant le chapelet. C'était l'inauguration des concours de pèlerinages solennels, canoniquement rétablis par Mgr Bourget et dont le mouvement ne devait plus s'arrêter jusqu'à nos jours [1]. Chaque institution pieuse eut le sien. Mère Gamelin vint à son tour. Le 26 mai, cinq jours après le couronnement de la « Madone », l'on voit, à cinq heures et demie du matin,

[1] Cet usage s'est conservé. Tous les ans, le dernier jour d'avril, l'archevêque de Montréal, au milieu du clergé de sa ville épiscopale, ouvre solennellement le mois de Marie dans le vénérable sanctuaire.

défiler, par la grande porte de la « Providence », une procession qui s'achemine vers l'église de Bon-Secours, en récitant à haute voix le chapelet (de cinq dizaines). Les élèves de l'école Saint-Jacques, bannière en tête, ouvrent la marche; puis viennent, comme suit: les orphelines, les dames pensionnaires, quatorze vieilles choisies parmi les moins infirmes, les Sœurs du noviciat, les Sœurs professes. A la demande de Mère Gamelin, une Sœur avait fleuri une herse garnie de sept cierges destinés à brûler devant la statue de Notre-Dame pendant la messe du pèlerinage. La pieuse Mère apporte aussi, comme offrande à Marie, un scapulaire en velours de soie rouge, brodé d'or par une religieuse et renfermant les noms des Sœurs. En arrivant à l'église, Mère Gamelin, Sœur Vincent, une vieille, une orpheline et une élève de l'école Saint-Jacques s'approchent de la balustrade. Mgr Bourget vient recevoir les humbles présents qu'elles apportent à la sainte Vierge et fait une instruction. On allume les sept cierges de la « Providence » et Monseigneur célèbre les saints mystères. Les enfants chantent leurs plus beaux cantiques. Au moment de la communion, toutes s'approchent de la sainte table. Après la messe et une courte exhortation, Monseigneur bénit le beau scapulaire offert par Mère Gamelin et le fait placer près de la main droite de la statue couronnée. Sa Grandeur reçoit ensuite les Sœurs dans la confrérie de Notre-Dame

Auxiliatrice, bénit des images d'admission pour chacune d'elles et récite trois actes de consécration: l'un à Notre-Dame Auxiliatrice; le deuxième à Notre-Dame de Bon-Secours, au nom de la communauté; et le troisième, également à Notre-Dame de Bon-Secours, pour lui consacrer les enfants. Après l'action de grâces, la procession se reforme et l'on se rend à l'Asile en récitant tout haut le chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Ainsi s'effectua, sous la direction de Mère Gamelin, le premier pèlerinage de la « Providence » à l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

* * *

Le 1er juin 1848, huit postulantes, dont quatre étaient admises à la vêture, commencèrent une retraite de huit jours. Trente trois jeunes filles de la confrérie Sainte-Blandine assistèrent durant les deux premiers jours aux instructions données aux postulantes [1]. Le 3, elles communièrent, récitèrent un acte de consécration à la sainte Vierge

[1] Le 4 du même mois, pendant la retraite des postulantes, les orphelines et une trentaine d'élèves de l'école Saint-Jacques suivirent un cours d'instructions préparatoires à la première communion pour les unes et, pour les autres, à la réception des sacrements durant les vacances. Le R. P. Luiset, jésuite, dirigea les orphelines de langue anglaise.

et assistèrent au salut du saint Sacrement. En raison d'un accord verbal, elles passaient ce jour-là sous la direction de la communauté qui, de son côté, les prenait sous sa protection. L'historique de cette œuvre, chère à Mère Gamelin, vaut d'être intercalé dans notre récit. Notons d'abord que son organisation était antérieure à la fondation de notre Institut, puisque, le 21 décembre 1841, Mgr Bourget rangeait les « Filles de Sainte-Blandine » sous la protection des Dames de la Charité. Un document, conservé dans nos archives, définit comme suit le but et les obligations de cette société après sa localisation à l'Asile de la Providence.

Confrérie de Sainte-Blandine. — Association de servantes, instituée pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ qui déclare n'être pas venu sur la terre pour être servi, mais pour servir les hommes. Son objet est aussi d'honorer la sainte Vierge, s'occupant, sous la conduite de saint Joseph, de tous les soins du ménage. — La patronne de l'association est sainte Blandine, qui s'est sanctifiée et a mérité d'être martyre dans la condition d'esclave. — L'objet de cette association est aussi de conserver dans l'innocence et la piété toutes les personnes du sexe qui désirent entrer en service. Pour cela, une salle est ouverte à l'Asile de la Providence pour servir de refuge à toutes les filles ou femmes qui n'ont point de place. — Elles sont sous la direction d'une Sœur chargée de procurer des emplois à celles qui sont capables de gagner leur vie et d'apprendre ou de faire apprendre, à celles qui ne savent pas travailler, tout ce

qui peut les mettre en état de gagner leur vie honorablement. Elles s'engagent à renoncer à tout luxe dans leurs habits, se contentant d'être proprement vêtues. — Elles déposeront à la banque d'épargne tout ce qu'elles pourront mettre de côté, chaque mois, afin de se ménager un fonds pour le temps où elles seront infirmes. — Chaque année, elles donneront, sur leurs gages, un écu, pour servir à soulager celles de l'Association qui deviendraient incapables de travailler et qui seraient sans ressources. — Quand elles n'auront pas d'ouvrage, elles se retireront à la Providence, où elles travailleront, sous la direction des Sœurs, aux divers ouvrages qui les formeront à tous les genres de travaux qui les mettront en état de mieux gagner leur vie.

Les membres de cette association portaient des habits simples, façonnés au goût de chacune. Elles n'avaient d'uniforme qu'un bonnet blanc bordé d'une ruche tuyautée au fer italien. Elles logèrent d'abord à l'Asile même. Après 1852, elles occupèrent la maison du jardin, laissée vacante par le transfert des aliénés à la ferme Saint-Isidore. Quand elles sortaient de service, l'Association les recevait jusqu'à ce qu'elles fussent placées de nouveau. Cette œuvre produisit un grand bien pendant les années qu'elle subsista. Ces servantes étaient recherchées des familles aisées, à qui elles donnaient ordinairement satisfaction.

Dès les premières années après l'entente entre la communauté et la Confrérie de Sainte-Blandine,

Mlle Dutaut de Grandpré, ancienne postulante, se consacra à Dieu, pour servir gratuitement les pauvres de l'Asile [1]. Bientôt, d'autres jeunes filles, entraînées par l'exemple de Mlle de Grandpré, vinrent partager sa vie d'abnégation. Ce rassemblement de personnes laïques, se donnant comme aides aux religieuses, fut le noyau de notre Tiers-Ordre des Servites de Marie [2], qui succéda à la Confrérie de Sainte-Blandine comme groupement interne.

Notre communauté s'est toujours intéressée et s'intéresse encore à nombre de jeunes filles obligées de gagner leur vie comme servantes. Les religieuses conseillent à celles qui sont hébergées dans nos maisons de s'affilier à une congrégation de la sainte Vierge.

* * *

« Le dix juin mil huit cent quarante huit, à une assemblée générale tenue par les Dames de l'Association de Charité dans une des salles de

---

[1] Voir au chapitre XXIIe.

[2] Les évolutions de ce Tiers-Ordre, pendant trente sept ans, ont abouti à son fusionnement avec notre Institut, lorsque nos constitutions furent approuvées en 1900. Ses membres sont aujourd'hui des coadjutrices soumises aux règles et coutumes des *Filles de la Charité Servantes des Pauvres* et portant le même titre.

l'Asile de la Providence, présidée par Sa Grandeur Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis et coadjuteur de Montréal, il a été résolu:

1. Que, vu le désir des Dames de l'Association de Charité, la messe pour le succès des bonnes œuvres, célébrée tous les lundis, à huit heures, à l'église de la Providence, continuerait à se dire à la même heure;

2. Que le règlement de la Société de Saint-Vincent-de-Paul étant adopté pour toutes les Associations de ce genre dans le diocèse, on en prendrait immédiatement connaissance;

3. Vu la précédente résolution, que le dit règlement fût lu et expliqué jusqu'à la page vingt huit exclusivement. Cette conférence fut terminée par les prières de règle.

Fait et passé les jour et an que dessus et au lieu précité.

J.-C. évêque de Martyropolis, supérieur

Sr Thérèse de Jésus, secrétaire. »

Le 3 juillet mil huit cent quarante huit, à une assemblée générale des Dames de l'Association de Charité (dans une des salles de l'Asile de la Providence), présidée par Sa Grandeur Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis et coadjuteur de Montréal, on enregistra l'acte que voici:

1. Après les prières de règle, on a lu la liste générale des membres de la Société, avec l'indication de leurs demeures;

2. On a lu les résolutions de la dernière conférence et chaque membre présent a pris un exemplaire du règlement de la Société Saint-Vincent-de-Paul;

3. On a terminé l'assemblée par la mention de la liste des pauvres malades à secourir et par les prières de règle.

Fait et passé les jour et an que dessus.

J. C. évêque de Martyropolis et supérieur

Sœur Thérèse de Jésus, secrétaire. »

* * *

Depuis quelque temps, l'Asile reprenait son fonctionnement régulier. Les Sœurs sorties de convalescence retournaient à leurs emplois respectifs et se livraient discrètement à leurs travaux. L'ordre semblait définitivement rétabli, lorsqu'une nouvelle épreuve vint bouleverser la communauté. Une femme, venue pour offrir du fromage à la Sœur économe, lui dit: « Des personnes qui en ont mangé s'en sont trouvées incommodées; mais, si vous le voulez quand même, je vous le donne ». La religieuse l'accepta et, afin de constater par elle-même sa valeur sanitaire, elle en mangea une quantité

suffisante pour un repas. Comme elle n'en ressentait aucun malaise, elle en servit au réfectoire des Sœurs. C'était un vendredi soir, pendant la retraite de juillet. Quelques heures plus tard (dans la nuit du 14 au 15), trente religieuses (c'est-à-dire tout le personnel de l'Institut, moins quinze Sœurs) étaient dangereusement malades. Le médecin, mandé en toute hâte, les raviva à force d'énergiques contre-poisons. A certain moment, l'on crut Mère Gamelin, Sœur Vincent et Sœur de l'Ange-Gardien, en danger de mort. Plusieurs restèrent longtemps faibles des suites de cette intoxication; d'autres s'en ressentirent toute leur vie. Dès le 17, quatre retraitantes, des moins malades sans doute, eurent le courage de reprendre leurs exercices spirituels si tristement interrompus.

Le 21, date à laquelle on chômait alors la fête de saint Vincent de Paul, Mgr Guigues, évêque élu de Bytown (Ottawa), qui avait prêché la retraite, reçut les voeux de quatre nouvelles professes. L'une d'elles, Sœur Thomas (E. Caron), devint, quelques années plus tard, supérieure de notre salle d'Asile, rue Visitation, la première maison de notre Institut dirigée par des religieux Oblats.

* * *

Le 30 juillet 1848, Mgr Eugène-Bruno Guigues, Oblat de Marie Immaculée, préconisé évêque

de Bytown (Ottawa) le 9 juillet 1847, reçoit l'onction épiscopale. L'évêque consécrateur, Mgr Remi Gaulin, évêque de Kingston, est assisté de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, et de Mgr Patrick Phelan, évêque titulaire de Carrha. Les sermons de circonstance sont prononcés par l'abbé Bernard O'Reilly, alors missionnaire, et par l'abbé Antoine Mignault, curé de Chambly. La cérémonie a lieu dans la cathédrale de Bytown.

Monseigneur Guigues, né à Gap, France, le 27 août 1805, fit profession dans la société des Oblats, le 4 octobre 1824, entre les mains de Mgr Charles-Eugène de Mazenod, fondateur de cette Congrégation. Ordonné en 1828, il prêcha plusieurs missions en France. Le 18 août 1844, il arrivait au Canada comme supérieur des Oblats, alors établis à Longueuil. Il remplit cette charge jusqu'à sa promotion au siège épiscopal de Bytown.

Ce vénérable évêque fut un grand ami de notre communauté. Durant son séjour dans le diocèse de Montréal, il prêcha plusieurs retraites aux Sœurs et aux Dames de la Charité de la Providence. Mère Gamelin et ses filles le vénéraient. L'estime de ce très digne prélat pour nos Mères Fondatrices prépara, sans conteste, l'introduction de nos œuvres dans quelques-unes des missions soumises à la juridiction des Oblats.

En maints endroits, dans nos registres, la si-

gnature de Mgr Guigues atteste l'intérêt qu'il portait à notre Institut [1].

* * *

Les ferventes manifestations en l'honneur de la très sainte Vierge continuaient [2]. Pèlerinages, neuvaines, processions se succédaient presque sans interruption. Le 16 juillet, Mgr Guigues s'était rendu de la Providence, où il prêchait une retraite, à la chapelle de Bon-Secours, afin de consacrer son épiscopat à Marie Immaculée. Le 6 août, Mgr Phelan (coadjuteur de l'évêque de Kingston) y présidait le salut de l'Archiconfrérie. Le 15 août, solennité de l'Assomption, Mgr Bourget vint y célébrer la sainte messe.

Mais la fête la plus saintement enthousiaste qui eut lieu à cette époque fut l'installation d'une statue de la Reine du ciel, à l'extérieur de l'église de Bon-Secours. A cette fin, Mgr Bourget avait adressé à ses diocésains une lettre pastorale leur annonçant cet événement et leur en donnant la raison: « Une nouvelle statue remplacera un tableau de la sainte Vierge autrefois exposé sur la façade de la sacristie

---

[1] Mgr Guigues est décédé à Ottawa le 8 février 1874.

[2] Le tableau ex-voto promis par Mgr Bourget à l'occasion du typhus ne fut installé à la chapelle de Bon-Secours que le 30 juin 1850. (Voir cette date.)

de la dite chapelle. La pompe de cette cérémonie qui aura lieu le 6 octobre, se déploiera sur le fleuve, en face de la ville, car les fleuves et les mers doivent s'unir à la terre pour publier la gloire de celle qui a mis au monde le Créateur de toutes choses. C'est pour les navigateurs et les voyageurs que ce monument sera érigé en dehors de la sainte chapelle de Bon-Secours. »

Le vénérable Pasteur déclare ensuite ses appréhensions: « Vous savez, » dit-il, « que la terrible maladie du choléra... fait encore d'affreux ravages dans l'ancien monde. Nous serions fâché de jeter dans vos cœurs de fausses alarmes, toutefois, nous ne pouvons dissimuler que la marche de cette désolante épidémie est aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. Nous avons donc, non pas à nous laisser aller à des craintes puériles, mais à prendre de sages précautions pour tenir éloigné de nous ce fléau dévastateur. A la vue du péril qui menace la ville et les campagnes, aux approches de quelque maladie contagieuse, de vigilants magistrats ne manquent pas de faire dessécher les marais infects, d'assainir tous les lieux qui pourraient être le théâtre de la désolation et de la mort, et de prendre enfin de sages mesures, pour mettre, autant qu'ils le peuvent, une barrière infranchissable à l'épidémie. Il est pour tout pasteur un devoir bien autrement rigoureux à remplir, dans les temps de désolation, c'est celui de s'immoler pour son troupeau et, en

même temps, de travailler de toutes ses forces à lui faire produire de dignes fruits de pénitence, car c'est en vain que l'homme veille à la garde de la ville, si Dieu n'en prend soin ... Or, l'un des moyens les plus efficaces pour nous rendre le ciel favorable dans le danger que nous courons, c'est de recourir à Marie...

« Maintenant, ô sainte Mère de Dieu, nous volons vers vous, pour nous mettre sous votre protection, pasteurs et brebis. Ah! ne méprisez pas nos prières et délivrez-nous de tous les dangers que nous courons sur la mer orageuse de ce monde, Vierge glorieuse et bénie. »

Le 6 octobre (un vendredi), a lieu la translation de la statue dite « des Navigateurs ». Les bateaux des catholiques sont réunis. Le *Jacques-Cartier* et le *Saint-Louis* sont à leur tête. Tous sont pavoisés comme aux jours de grandes manifestations nationales. Sur le tillac du *Jacques-Cartier*, l'on aperçoit la blanche madone montée sur un piédestal, environnée de fleurs et entourée d'une garde d'honneur. A huit heures, Mgr Bourget, accompagné de nombreux ecclésiastiques, prend place sur ce dernier bateau et entonne le *Veni Creator*. Au son des cloches et des hymnes liturgiques, les bateaux filent deux à deux, jusqu'en face de Longueuil et reviennent à Montréal dans le même ordre. La statue, placée ensuite sur un brancard,

est portée au sanctuaire de Bon-Secours par des marins des divers équipages et escortée par six capitaines... Mgr Bourget bénit la statue et termine la cérémonie par un acte de consécration à la sainte Vierge [1].

---

[1] Le 30 octobre, cette statue fut hissée sur le mur extérieur de l'église et fixée assez haut pour dominer le port. Aujourd'hui, elle est remplacée par une statue en bronze de trente pieds de hauteur, montée sur un campanile qui donne sur le fleuve. Ce monument fut inauguré le 9 septembre 1894, par Sa Grandeur Mgr E.-C. Fabre, archevêque de Montréal.

CHAPITRE XX

1849. — Mandement prescrivant des prières pour Sa Sainteté Pie IX. — Le « Carnaval sanctifié ». — Bénédiction d'une chapelle à la ferme Saint-Isidore de la Longue-Pointe. — Mois de saint Joseph. — Décès de Sœur Augustin. — Le Dr Deschambault devient le médecin de la communauté.

Le 18 janvier 1849, Mère Gamelin communiquait à ses Sœurs la teneur d'un mandement de Mgr Bourget, ordonnant des prières pour le Souverain Pontife Pie IX. Depuis 1847, Sa Sainteté percevait, malgré les acclamations dont elle était l'objet, les sourds grondements d'une révolte en fermentation. Le 15 novembre 1848, un assassin poignarde le comte de Rossi, premier ministre du Pape. Le lendemain, des traîtres envahissent le Quirinal, demeure du Saint Père. Le 24 novembre, Sa Sainteté prend le chemin de l'exil et se réfugie au royaume de Naples. Le roi Ferdinand II l'y accueille magnifiquement et met à sa disposition le château de Gaëte.

Après avoir relaté ces faits et leurs menus détails, Mgr Bourget dit en substance: « Tel est le résumé de ces déplorables événements... Pour vous les annoncer, nous manquons d'expressions capables de peindre notre douleur. Mais ce simple ex-

posé suffira pour vous attendrir sur les maux qui accablent aujourd'hui le Père de toute l'Église. Il est donc arrivé ce *temps mauvais* qu'il nous prédisait (dans son encyclique du 25 mars 1847), avec l'accent d'une profonde affliction: *Elle est toujours là devant nos yeux cette horrible et cruelle tempête depuis longtemps soulevée contre l'Église universelle!* Alors, il était entouré des hommages et de la vénération de son peuple. Alors se succédaient à Rome, presque sans interruption, de pompeuses ovations et de magnifiques illuminations pour célébrer son avènement au trône pontifical. Alors les collines de la Cité Éternelle retentissaient jour et nuit des bruyants applaudissements d'un peuple ivre de bonheur sous son gouvernement paternel. Le monde entier faisait écho à ces réjouissances et toutes les nations bénissaient la divine Providence de leur avoir donné un si bon Pasteur... Mais, au milieu de ces manifestations de joie et de ces protestations solennelles d'attachement, le Saint Père se préparait à *l'horrible tempête* qui agite aujourd'hui la barque de Pierre. Il pressentait et disait que c'était là son dimanche des Rameaux et que bientôt arriverait son Vendredi Saint. *Notre âme*, écrivait-il alors à tous les évêques du monde, *se trouble, en songeant quelle est la haine de l'ennemi contre le Sanctuaire, et quelle conjuration impie s'est formée contre le Seigneur et contre son Christ*... C'est à cause de son amour pour

la justice et la paix que notre Saint Père le Pape est aujourd'hui en butte à des attaques sacrilèges et d'une violence inouïe. C'est principalement parce qu'il a refusé constamment de faire la guerre à l'Autriche, puissance amie et protectrice du Saint-Siège, que les perturbateurs du repos public ont soulevé contre lui une certaine classe d'hommes pervers, qui ne cherchent qu'à bouleverser les sociétés pour arriver au pouvoir ou s'enrichir du bien d'autrui.

Mais nous avons, nos très chers frères, un devoir sacré à remplir tout le temps que durera ce grand combat. C'est de prier avec plus de ferveur que jamais pour ce digne Pontife. Prenons pour nous ces paroles si pressantes que lui-même adresse aux fidèles de Rome: *Nous voulons et ordonnons que de ferventes prières s'élèvent chaque jour à Dieu pour notre humble personne et pour le rétablissement de la paix dans le monde, dans notre État et à Rome où sera toujours notre cœur, quelle que soit la partie du bercail de Jésus-Christ qui nous abrite.* Cette touchante invitation sera entendue de tous les peuples catholiques; et bientôt dans tous les temples de l'univers retentiront d'humbles supplications, pour que les vœux ardents du pasteur universel soient promptement exaucés.

Prions donc, nos très chers frères, avec confiance, puisque nous serons en union de prières

avec toutes les Églises du monde catholique. Demandons avec foi que le successeur de Pierre marche sans cesse sur cette mer agitée par les passions. Réveillons, par notre ferveur, Jésus-Christ qui dort dans la barque de Pierre, pendant une aussi furieuse tempête, et conjurons-le de commander aux vents et à la mer pour qu'il se fasse un grand calme.

Priez, zélés Pasteurs, et poussez de profonds soupirs; couvrez-vous de cendres et de cilices, et offrez au Seigneur des œuvres de pénitence pour apaiser sa colère...

Priez, vierges pieuses et innocentes, levez vos mains suppliantes vers le ciel et, par vos gémissements, obtenez du Père des miséricordes, pour le Père de l'Église, tous les dons parfaits dont il a besoin dans ces temps orageux. Priez aussi pour ces nombreuses communautés qui peuplent la ville sainte et y font jour et nuit entendre les cantiques du Seigneur. Ah! il est bien à craindre que les impies, après avoir frappé le Pasteur, n'exercent leur fureur sur la portion choisie de son troupeau. *Plange, quasi virgo* (Joël, I, 8).

Enfants de saint Vincent de Paul, que les œuvres de votre charité s'élèvent sans cesse jusqu'au trône du Père des pauvres. Qu'elles descendent du ciel toutes imprégnées de célestes faveurs, et qu'elles aillent répandre la joie et la

consolation dans le sein d'un père si justement affligé.

Pieuses confréries, ferventes congrégations, familles chrétiennes, n'oubliez pas, dans vos saintes réunions, de recommander à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, le Pasteur qui vous nourrit dans de gras pâturages et vous comble des bénédictions du ciel...

Voici comment nous procèderons pour mieux remplir les volontés de Notre Saint Père le Pape, qui veut que de continuelles prières se fassent pour toute l'Église et, en particulier, pour la tranquillité de Rome.

1. Le Clergé offrira à cette intention l'oraison *Deus, refugium, etc.*, qui est déjà de précepte et qui se dit chaque jour à la messe.

2. Tous les fidèles joindront leurs prières à celles de leurs Pasteurs, en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave*, après la messe paroissiale ou conventuelle, tous les dimanches et fêtes d'obligation.

3. Chaque communauté terminera l'exercice de l'oraison mentale par le *Sub tuum, etc.*, dirigé à la même intention.

4. Les Confréries et Associations religieuses diront une dizaine de chapelet, à chacune de leurs pieuses réunions.

5. Le service des pauvres se terminera, dans les hôpitaux et charitables réunions où on les assiste, par un *Pater* et un *Ave*, parce que les prières des membres souffrants de Jésus-Christ peuvent beaucoup auprès de Dieu.

6. Pour que les enfants joignent leurs voix innocentes à celle de toute l'Église, et qu'ils conservent à jamais le souvenir d'un événement si intéressant pour leurs cœurs, les instituteurs et institutrices leur feront dire chaque jour un *Pater* et un *Ave*, à la fin de l'une de leurs classes.

7. A chaque office de l'Archiconfrérie et de Notre-Dame de Bon-Secours, à la campagne comme à la ville, l'on chantera ou récitera les litanies de la sainte Vierge...

8. Chaque famille chrétienne est invitée à dire, tous les soirs, en commun, quelque prière, le chapelet, par exemple, pour le Père de la grande famille, qui souffre tant de maux pour l'amour de ses enfants... »

N. B. C'est à l'occasion des persécutions exercées contre Sa Sainteté Pie IX que s'est introduite dans notre communauté la coutume, pour chaque Sœur, de dire privément, quand elle entend l'horloge sonner : *Que le Seigneur conserve Notre Saint Père le Pape, qu'il le fortifie, qu'il le rende heureux sur la terre et ne l'abandonne pas à la malice de ses ennemis.*

* * *

Le 22 janvier, Mgr Bourget inaugurait, à l'Asile de la Providence, la pratique dite *Du Carnaval sanctifié par le pieux souvenir des douleurs de Marie, pour la conversion des pécheurs.* Cette dévotion a surtout pour but de réparer les péchés qui se commettent durant les fêtes mondaines de ce temps de l'année. Cet exercice se fait pendant les trente jours qui précèdent le mercredi des Cendres. Il consistait, à son origine, en quelques prières à la Vierge des Douleurs, récitées après la messe de communauté et que suivait un petit salut du saint Sacrement. Pour des raisons qui procèdent de la liturgie, les prières à la sainte Vierge sont aujourd'hui remplacées par le chant du *Parce Domine.*

* * *

NOTES CHRONOLOGIQUES EXTRAITES DES ANNALES DE LA MAISON MÈRE. – Le 1er février, Monseigneur de Montréal se rend au couvent de la Longue-Pointe (alors situé à l'endroit appelé aujourd'hui *Parc Dominion*). Sa Grandeur, assistée du chanoine Alexis-Frédéric Truteau, vicaire général, et de l'abbé J.-B. Drapeau, curé de la paroisse, bénit un oratoire aménagé dans une annexe récemment construite. Monseigneur met cette petite chapelle sous le patronage de saint Alexis

Falconieri et raconte brièvement la vie de ce grand serviteur de Marie. Il célèbre ensuite le saint sacrifice de la messe et accorde aux Sœurs le privilège de conserver le saint Sacrement dans ce nouveau sanctuaire.

M. Paul-Joseph Lacroix, six dames de Montréal et onze religieuses assistent à cette cérémonie. Quelques semaines plus tard, Mgr Prince préside, dans cette même chapelle, une cérémonie de première communion et y érige le chemin de la Croix.

* * *

Le 1er mars 1849, eut lieu l'inauguration du mois de saint Joseph, célébré pour la première fois à l'Asile de la Providence. Une statue de ce grand saint, offerte par l'abbé Irénée Lagorce et bénite par le chanoine Truteau, fut installée dans la chapelle, du côté de l'épître. Une belle parure ornait l'autel, qui lui fut dédié, et donnait à notre église un air de grande fête. Chaque jour durant le mois, le sujet de méditation fut l'une des vertus de notre céleste protecteur si bien nommé l'*Intendant de la Providence*. Après l'oraison, le prêtre disait les litanies de saint Joseph, puis une petite prière pour demander à ce puissant intercesseur de nous obtenir la grâce d'une bonne mort. La sainte messe était ensuite célébrée.

* * *

Le 19 avril, Sœur Augustin (Suzanne Ladouceur) décédait à notre hospice de Laprairie. Elle était âgée de 23 ans, 1 mois, 29 jours. Depuis le mois de septembre précédent, elle prodiguait ses soins aux pauvres de Laprairie. Durant sa brève carrière religieuse (de cinq ans à peine), elle édifia par ses vertus non seulement ses compagnes, mais encore et particulièrement les pauvres qu'elle servait avec un grand esprit de foi. Sœur Augustin fut douce, obéissante, patiente, dévouée, mais elle brilla surtout par sa charité. Ambulancière pendant l'épidémie de 1847, étant encore novice, elle se fit remarquer par l'ardeur de son zèle auprès des mourants et sa bienveillance envers tout le monde. Afin de soustraire aux dangers de la contagion les personnes, souvent inexpérimentées, engagées pour aider les Sœurs, elle exerçait sur elles une touchante surveillance. « J'aime mieux », disait-elle, « sacrifier ma vie que de voir ces bonnes gens contracter l'épidémie faute de précautions. » Ou bien encore: « Ce n'est pas à eux, mais aux Sœurs de Charité à sacrifier leur vie. » Prudente afin d'éviter pour elle-même le typhus, elle ne put cependant échapper à sa véhémence. Elle tomba l'une des premières et fit profession le 21 juillet, à l'infirmerie. Depuis plus d'un an et demi, elle paraissait en parfaite santé et rien ne laissait prévoir que la

mort devait bientôt la terrasser. Atteinte d'une péritonite le 14 avril, elle s'affaiblit si rapidement que l'on s'empressa de la faire administrer et d'en informer Mère Gamelin. Cette bonne Mère ne put se rendre à Laprairie avant le 18. Le bateau traversait, ce jour-là, pour la première fois depuis la débâcle du fleuve. Avant d'arriver à bord, il fallut effectuer un assez long trajet sur le rivage. Sœur Joseph-du-Sacré-Cœur, qui accompagnait alors la Mère supérieure, nous disait: « Nous avons failli périr dans ce voyage; la glace se brisait sous les pieds du cheval, et l'eau entrait dans la voiture. » Cependant, le cœur si maternel de notre Mère savait braver toutes les difficultés, lorsqu'il s'agissait d'exercer la charité. La vue de cette bonne Mère causa à la chère agonisante la plus douce émotion. Notre Mère l'encouragea et lui recommanda les intérêts de la communauté, lorsqu'elle serait au ciel. La malade lui répondit: « Dites, s'il vous plaît, à mes Sœurs que je les aime toutes et que je prierai pour elles. Qu'elles n'oublient pas que nous sommes les filles de la Mère des Douleurs et que, pour lui ressembler, il nous faut souffrir sur la terre. » Le matin du 19, elle dit: « Je vais faire la communion spirituelle, » car elle ne pouvait rien avaler. Pendant la sainte messe, qu'elle entendait de son lit, elle fit un effort au moment de la communion pour s'approcher de la sainte Table, mais l'infirmière la replaça sur ses oreillers. Après quel-

ques minutes, elle expirait, laissant à sa communauté le souvenir de ses vertus et de sa sainte mort.

Son service eut lieu le 21 à la maison mère. Elle fut inhumée le même jour dans le caveau de l'église de la Providence.

* * *

En 1841, le Dr Louis-François Tavernier, neveu de Mère Gamelin, inaugurait sa carrière médicale chez les pauvres de la *Maison jaune*, berceau de notre Institut. Dans la suite, il continua ses services professionnels aux Sœurs malades et aux infirmes de la maison mère et de ses annexes. Huit années durant, il remplit, avec un désintéressement inaltérable, ses fonctions de médecin officiel de la Providence.

Le Dr Tavernier était un praticien. Il excellait surtout dans l'art de traiter les maladies infectieuses. Rarement, nous assuraient nos anciennes, il perdait un cas d'épidémie, ce qui le rendit populaire dans la ville et au delà. A l'occasion du typhus, en 1847, sa clientèle augmenta considérablement. La perspective d'un nouveau fléau l'accrut davantage, et comme, par ailleurs, il approchait la trentaine, il dut songer à s'établir. Quoi qu'il en soit, nous lisons dans un vieux registre la note suivante rédigée par Mgr Prince, présent à une séance du conseil, le 19 mai 1849: « L'on fera à

ce Monsieur (le Dr Tavernier), Docteur de la maison depuis son établissement, des remercîments très reconnaissants, au nom de la communauté, pour les services de sa profession qu'il a bien voulu donner gratuitement et si honorablement pendant plusieurs années. D'après son avis (avis du Dr Tavernier), la communauté priera le Dr Deschambault de vouloir bien rendre les mêmes services tant aux Sœurs qu'aux autres malades et infirmes de la maison de la Providence. » [1]

Sœur Gamelin, supre
Sœur de la Conception, secrét.

---

[1] Le docteur Ls-Frs Tavernier est décédé à l'âge de cinquante ans, le 27 janvier 1870, à Saint-Paul, Minnesota. Il fut inhumé à Montréal. Il avait épousé Mlle E. Bruneau. Plusieurs enfants, entre autres Mme Antoinette Tavernier, religieuse du Sacré-Cœur, et Mme Henri Schmidt (Ernestine), de Montréal, lui survivent.

CHAPITRE XXI

1849. — L'épidémie du choléra. — L'Hôpital Saint-Camille. — Règlement concernant les Sœurs garde-malades en temps d'épidémie. — Décès de Sœur Jean-de-Dieu. — Pèlerinage à l'église Notre-Dame de Bon-Secours. — Compte rendu du Bureau d'hygiène.

Après avoir sévi en plusieurs pays de l'ancien continent, le choléra devait encore visiter l'Amérique. Cette fois, la troisième, il passa au Canada par la voie des États-Unis. Nos annales sont en contradiction avec les rapports des bureaux d'hygiène pour la date de l'invasion épidémique. Les Sœurs, lisons-nous dans nos chroniques, commencèrent au mois d'avril à visiter les cholériques. Les premiers cas n'eurent peut-être rien d'alarmant. A la fin de mai, le choléra asiatique était signalé à Kingston.

Dès le mois de juin, Montréal se mit en mesure de lutter contre le fléau. Un hôpital aménagé à cette fin, à la Pointe-Saint-Charles, fut confié aux Sœurs Grises. M. E.-Raymond Fabre, maire de la ville, sollicita aussi l'aide de notre communauté pour le traitement des cholériques dans l'est de la cité. Mme Nowlan avait déjà mis à la disposition du conseil municipal son ancienne demeure, rue

Sainte-Catherine [1], pour qu'elle servît d'ambulance. Mère Gamelin, toujours empressée de voler au secours des pauvres et des malades, promit le concours de sa communauté à cette nouvelle œuvre. Elle fit de la maison de Mme Nowlan un hôpital, que Mgr Bourget plaça sous le vocable de Saint-Camille-de-Lellis. Le 1er juillet, les Sœurs s'y installaient et, le lendemain, l'on y recevait des malades. Dès le commencement de ce mois, on lisait dans *La Minerve* : « Le public est, par les présentes, notifié que deux hôpitaux pour les personnes indigentes, et autres qui n'ont pas de résidence en cette ville, ont été ouverts, l'un dans la maison de Mme Nowlan, située rue Sainte-Catherine, près du haut de la rue Saint-Urbain, quartier Saint-Laurent, et l'autre dans les *sheds* près du pont Wellington, du canal, faubourg Sainte-Anne. Des médecins habiles et des personnes convenables s'y trouveront constamment pour recevoir les malades et pour en prendre soin. » Les Sœurs Geneviève et Patrice furent chargées de la direction de cet hôpital.

Nous avons vu avec quel paternel dévoûment notre vénéré Fondateur veilla à la conservation de

---

[1] Maison où Mère Gamelin avait passé, chez Madame Nowlan, les premières années de son veuvage et qui, en 1847, avait servi d'hospice aux orphelins du typhus.

l'Institut de la Providence en 1847. A l'approche d'une nouvelle épidémie, il entoura la communauté de la même sollicitude. A cette occasion, il imposa aux Sœurs un règlement dont voici les prescriptions:

1. Les Sœurs doivent se bien rappeler qu'elles sont des victimes consacrées par la religion à la gloire de Dieu et dévouées au service du prochain dans les temps d'épidémie. Pour remplir cette double et sublime mission, elles suivront les règles ci-dessous, parce que le bien doit se faire avec un zèle prudent, réglé par la sagesse.

2. Chaque semaine, la supérieure et ses conseillères choisiront un nombre de Sœurs proportionné à celui des malades, lesquelles Sœurs seront déchargées de tout office dans l'intérieur de la maison, pour n'avoir à s'occuper que des soins de la charité, pendant que les autres Sœurs vaqueront aux emplois de la communauté de manière que la règle s'observe comme dans les temps ordinaires.

3. L'on donnera aux Sœurs ainsi nommées pour visiter les malades à domicile des appartements séparés, autant que possible, du reste de la communauté, afin qu'elles puissent, de jour et de nuit, aller au secours de leurs pauvres patients sans déranger leurs Sœurs, et s'y reposer au besoin, sans être tenues aux exercices communs. Pour les exercices, chacune fera les siens quand elle en aura le temps, soit auprès des malades, soit partout ailleurs où elles le pourront plus commodément.

4. Elles affronteront au besoin tous les dangers, mais ne s'y exposeront jamais inutilement. Ainsi, elles éviteront de respirer l'haleine des malades et n'enseveliront pas les morts comme à l'ordinaire, mais se borneront à les faire mettre dans la bière tels qu'ils se trouveront en expirant, ayant soin de les couvrir d'une couche de chaux vive que fournit la Corporation avec les cercueils.

5. L'on fera suivre à toutes les Sœurs, surtout à celles qui seront du service de semaine, un régime convenable et propre à les fortifier. Toutes dispenses leur sont données à ce sujet, même celles du jeûne et de l'abstinence.

6. Elles se feront donner tous les renseignements nécessaires pour savoir où envoyer chercher les bières fournies aux pauvres par la Corporation, le chariot pour transporter les malades et celui qui conduit les corps au cimetière.

7. Elles se mettront au fait des directions des médecins pour être en état de faire connaître aux autres les préservatifs contre l'épidémie et les remèdes qui sont jugés efficaces pour la combattre.

8. Après une semaine de service, elles prendront le repos nécessaire et rentreront dans la communauté pour y vaquer aux exercices ordinaires.

9. Au besoin et dans les cas pressants, elles pourront sortir seules pour visiter leurs malades, comptant sur l'assistance de leurs bons anges qui les assisteront en tous lieux.

* * *

La Communauté se conforma aux recommandations de Mgr Bourget et aux ordonnances du Bureau d'hygiène. Toutes les Sœurs que le médecin jugea être assez fortes pour affronter les dangers de l'épidémie furent employées, les unes au service de l'hôpital, les autres au soin des malades à domicile. Mère Gamelin sollicita en vain de Mgr Bourget la faveur de partager avec ses Sœurs la fatigue des veilles dans les familles.

La première nuit qui suivit ces diverses décisions, un homme frappe à la porte de l'Asile. Il demande à grands cris des Sœurs pour sa femme et ses deux enfants qui se meurent du choléra. Une angoisse étreint le cœur de notre bonne Mère. « Qui nommer? » se demande-t-elle; « ces pauvres enfants, c'est à la mort que je les envoie! » Profondément émue et les yeux pleins de larmes, elle monte au dortoir, sonne une clochette et dit à haute voix: « Mes chères filles, on demande des Sœurs pour les cholériques; quelles sont les premières ? » – « Moi ! Moi ! » s'écrient plusieurs en se levant précipitamment. Quelques minutes plus tard, au milieu de la nuit, deux d'entre elles s'en allaient braver la mort. Elles eurent le temps de faire administrer leurs malades et de déposer, le matin, trois cadavres dans leurs cercueils.

Les Sœurs de l'Hôpital Saint-Camille étaient secondées par des aides engagées aux frais de la cité. Le service à domicile n'avait pas un tel avantage. Et comme la communauté était encore peu nombreuse, une même religieuse, avec une aide, était parfois obligée de visiter, l'une après l'autre, deux ou trois familles dans une seule nuit. Mère Gamelin veillait maternellement sur ce petit groupe de gardes-malades. Elle s'occupait elle-même de leur nourriture et recourait aux conseils du médecin – alors le Dr Deschambault – pour les mesures à prendre afin de les sauvegarder.

En dépit des plus sages précautions, les Sœurs Vincent, Alphonse, Rose-de-Lima, Marie-de-Bon-Secours, François-Xavier, Jean-de-Dieu et une postulante – Sœur Brassard – contractèrent le choléra. Toutes, à l'exception d'une, en réchappèrent.

Sœur Jean-de-Dieu (Marguerite Lefebvre) avait prononcé les vœux de religion le 21 juillet. Quelques jours avant sa profession, la maladie régnante avait emporté le chanoine F.-X.-Romuald Mercier (le 11 juillet). Les regrets unanimes causés par la mort de ce populaire et vénérable apôtre avaient fort impressionné notre nouvelle fille de la charité et, dans l'ardeur de son zèle pour le salut des âmes, elle s'était offerte comme victime pour sauver les prêtres de la contagion. Le ciel, apparemment, eut pour agréable cet acte héroïque. Envoyée

à Laprairie le soir du 28, c'est-à-dire huit jours après sa profession, pour y veiller les Sœurs Larocque, Amable et de la Visitation, atteintes du choléra, elle en fut elle-même frappée durant la traversée. Elle mourut la nuit suivante, après sept heures et demie de souffrances. Mère Gamelin apprit du même coup sa maladie et sa mort. Elle partit aussitôt avec trois Sœurs pour aller à ses funérailles. L'inhumation eut lieu le 29, un dimanche, à cinq heures du soir, dans le cimetière paroissial de Laprairie [1].

La communauté regretta vivement cette humble religieuse qui, depuis son entrée au noviciat, l'édifiait par sa douceur, sa docilité, sa piété angélique et sa soif de dévoûment. A sa mort, elle était âgée de 26 ans, 10 mois, 18 jours.

* * *

Le 22 juillet, le personnel de la Providence prit part à de nouvelles manifestations en l'honneur de *Marie Secours des chrétiens*. Une procession, organisée comme celle de l'année précédente, escorta la statue votive de Notre-Dame sur le parcours compris entre le sanctuaire de Bon-Secours

---

[1] Ses restes, transportés à l'Asile de la Providence en 1861, reposent aujourd'hui dans le cimetière de notre communauté à la Longue-Pointe.

et l'église paroissiale (aller et retour). Menacés en ce moment d'être décimés par le choléra, mais toujours confiants dans les prérogatives de la Reine du ciel, les gens de la ville et ceux des alentours s'étaient rendus en foule à ces touchantes cérémonies. L'assistance était partagée en seize catégories. Mère Gamelin, à la tête de son contingent de religieuses et de pauvres, se trouvait dans la huitième.

La statue fut déposée dans une splendide châsse élevée en face de la Place d'Armes. Mgr Bourget chanta trois fois *Maria Auxilium Christianorum* et la multitude répondit: *Ora pro nobis.* M. L. Pélissier, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, rappela à cette foule les effets signalés de la protection de Marie dans les cinquième et sixième siècles, alors que de terribles fléaux ravageaient la France et l'Italie. Le prédicateur fit ensuite remarquer aux protestants qui se trouvaient là, spectateurs respectueux de cette fête, que les prières adressées à la très sainte Vierge n'ont pour fin que d'obtenir son intercession. *Nous n'avons point dit*, expliqua-t-il, *ayez pitié de nous, exaucez-nous*, mais, *priez pour nous, intercédez pour nous.* S'adressant ensuite aux fidèles de Ville-Marie, il leur dit: *Ayez confiance, le secours ne se fera pas attendre. Du reste, s'il faut des victimes à la justice divine, les Pasteurs sont prêts à donner leur vie pour la conservation du troupeau.*

* * *

Le 1er août, un événement vint atténuer l'attention prodiguée à l'épidémie. Pour la première fois, à la Providence, des Sœurs allaient être témoins d'une intervention chirurgicale. Il s'agissait de l'ablation d'un cancer. Ce traitement, exigé pour une dame de passage à l'Asile de la Providence, allait avoir lieu dans sa chambre. Le Dr Munro, assisté d'un de ses clercs, s'acquitta de ce scientifique travail avec une habileté qui remplit d'admiration les Sœurs Caron, Vincent et Wilson, présentes à l'opération. Par surcroît de bonne fortune, cette dame, bientôt rentrée dans sa famille, fut capable, après une convalescence suffisante, de reprendre ses occupations. Cette heureuse issue dut probablement diminuer le prestige de l'emplâtre et faire contrepoids à la peur occasionnée par la maladie régnante.

* * *

De même que le choléra de 1834, celui de 1849 n'est pas à comparer avec l'épidémie de 1832. L'histoire de sa récidive à Montréal est résumée dans le rapport publié par le Bureau d'hygiène (local) le 26 octobre 1849. Les statistiques de ce compte rendu sont les suivantes: Depuis le 1er juillet jusqu'au 6 octobre, sont morts du choléra:

367 catholiques et 166 protestants, dont 474 adultes et 59 enfants.

(COMPTE RENDU DES HÔPITAUX).— Le 3 juillet, un hôpital pour les cholériques indigents a été ouvert par le Bureau local de santé dans les propriétés commodes et spacieuses de Mme veuve Nowlan, rue Sainte-Catherine. Le jour suivant, une autre institution semblable a été ouverte dans les appentis des émigrants à la Pointe-Saint-Charles, mis à la disposition du Bureau pour cet objet par la bienveillance du gouvernement provincial. Il appert que:

1. Le nombre total de malades admis dans l'hôpital de la rue Sainte-Catherine depuis le 3 juillet jusqu'à l'époque où il a été fermé, le 20 septembre dernier, a été de 138, dont 66 sont morts du choléra et 3 d'autres maladies. 69 ont été « renvoyés » après guérison.

2. Le nombre total des malades admis dans l'hôpital de la Pointe-Saint-Charles, aux appentis des émigrants, depuis le 4 juillet jusqu'à l'époque de sa clôture le 22 août dernier, a été de 87, dont 38 sont morts du choléra et 5 d'autres maladies. 44 ont été « renvoyés » après avoir recouvré la santé.

Le soin médical de l'hôpital Sainte-Catherine a été confié par le Bureau de santé au docteur P. Beaubien, et celui de l'hôpital de la Pointe-St-Charles au docteur P.-A.-C. Munro. La diligence

de ces Messieurs a été continuelle et ils n'ont rien négligé de ce que la bienveillance la plus active jointe à une haute habileté médicale pouvaient faire pour le soulagement et l'avantage de leurs patients.

Les Sœurs de la Charité de l'Asile de la Providence ont bien voulu prendre gratuitement le soin de l'hôpital de la rue Sainte-Catherine, et les Sœurs Grises de l'Hôpital général, celui de l'hôpital de la Pointe-Saint-Charles. Il n'y a pas de termes assez forts pour qualifier le zèle et la patience que ces dames charitables ont montrés dans l'exercice de leurs devoirs pleins de dangers.

Les dépenses encourues pour l'établissement et le maintien des deux hôpitaux se montent à 431 louis. Cette somme ne comprend pas la rémunération qu'on pourrait se proposer d'allouer aux médecins des hôpitaux qui jusqu'à présent n'ont reçu aucune compensation pour leurs services.

La somme de 27 louis, 5 schellings, 2 deniers a été dépensée pour convertir en hôpital la maison de la rue Sainte-Catherine (celle de Mme Nowlan). Les changements que l'on y a faits peuvent à peine être considérés comme des améliorations; à moins que la propriété ne soit encore employée comme hôpital. La bienveillante propriétaire, Mme Nowlan, a cependant refusé de recevoir aucun loyer pour l'usage de sa maison, en considération

des frais encourus pour l'ajuster et du but humanitaire et charitable pour lequel elle a été occupée.

Ce rapport est signé par Messieurs

E.-R. Fabre
J.-O.-S. Bourret
Wm Smith.

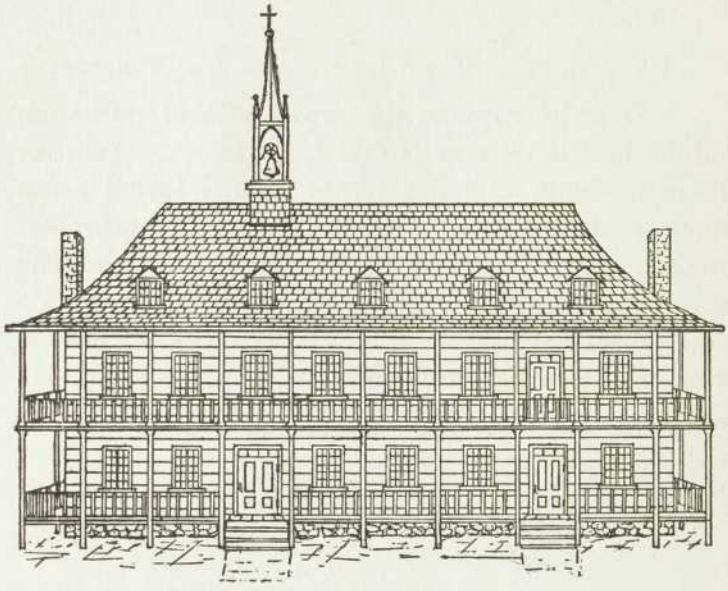
A ce compte rendu, était annexé le détail des dépenses du Bureau local à l'occasion de l'épidémie:

	L	S	D
Payé aux Dames de l'Hôpital général ...	70	0	0
— aux Dames de la Providence	74	0	0
— pour transporter malades et morts ..	23	11	0
— pour 356 cercueils	83	15	3
— pour laver et nettoyer les maisons .	0	19	2
— pour charriage	2	9	11
— pour louage de cabs	1	15	2
— pour ajuster l'hôpital rue Ste-Cath. .	27	2	5
— pour gages de serviteurs	31	19	11
— pour de la chaux	13	2	9
— pour imprimerie et annonces	20	12	9
— pour égouts dans la rue Ste-Cath...	3	14	3
— pour émoluments du crieur public .	5	0	0
— pour gages des fossoyeurs	5	17	6
— pour poêles et quincaillerie	21	14	10
— pour drogueries	4	15	0
— pour papeterie	1	15	0
— pour deux charriots funèbres	24	15	0
— pour garniture	3	13	6
— pour eau fournie à même les aqueducs	9	6	6
	430	14	9

A cette assemblée furent votés des remercîments à MM. les docteurs Beaubien et Munro ainsi qu'aux religieuses, pour les soins attentifs qu'ils avaient donnés aux malades dans les deux hôpitaux.

Le 2 novembre, on lisait dans *La Minerve*:

« Dans le rapport du Bureau local de santé, publié dans le dernier No de *La Minerve*, on aurait dû mentionner que des remercîments furent aussi votés à Mme veuve Nowlan pour son empressement à mettre sa belle et spacieuse propriété, rue Sainte-Catherine, à la disposition du Bureau de santé, pour servir d'hôpital, et pour sa libéralité et son louable désintéressement en refusant pour cela aucune compensation pécuniaire... »



Première maison de la Providence, à Sainte-Élisabeth (comté de Joliette), construite en 1849 et incendiée le 25 décembre 1876.

CHAPITRE XXII

1849. — Fondation du couvent de Sainte-Élisabeth. — Les Dames de la Charité et la Sainte-Enfance. — Rose Grandpré. — Décès de Sœur Émélie.

Le 15 septembre, eut lieu l'ouverture officielle d'une maison de la Providence, fondée à Sainte-Élisabeth (comté de Joliette) à la demande de l'abbé Joseph Quevillon, curé de l'endroit. Cet établissement avait pour fin l'instruction élémentaire des filles, l'hospitalisation des femmes vieilles et infirmes, le soin des orphelines et la visite, à domicile, des pauvres et des malades. Sœur Caron, nommée supérieure de cette maison, s'y était rendue un mois d'avance afin de surveiller les préparatifs d'installation. Accompagnée d'une jeune fille, Mlle Robina Handyside, elle commença la visite des pauvres de la paroisse. Elle en recueillit onze: six vieilles et cinq orphelines. En attendant l'arrivée des Sœurs, de Montréal, ce groupe intéressant demeurait au couvent, mais prenait ses repas au presbytère.

Vers le commencement de septembre, les Sœurs de l'Immaculée-Conception et François-de-Sales vinrent compléter le personnel religieux de la nouvelle fondation. Les membres de la commission scolaire de la paroisse, par suite de quelques difficultés survenues entre eux et le curé, re-

fusèrent d'abord d'attribuer à nos Sœurs l'allocation à laquelle elles avaient droit comme institutrices à l'école du village. Quelques paroissiens même voulaient maintenir l'école laïque, établie à cet endroit; mais, dès le mois d'août, la charité de Sœur Caron lui avait gagné la sympathie d'un grand nombre de citoyens. Les religieuses, réunies, se concilièrent en peu de temps la confiance de la population. La plupart des familles leur confièrent leurs enfants.

La première demeure des Sœurs était provisoire. Le 7 novembre, le personnel de la Providence l'échangeait pour le couvent proprement dit qui venait d'être achevé. Le lendemain, Mgr Prince vint le bénir.

Mère Gamelin, venue pour la circonstance, passa quelques jours auprès de ses filles. Elle profita de son séjour pour convoquer une assemblée générale des femmes de la paroisse et former une association de Dames de la Charité, dont les premières dignitaires furent Mme Maurice Beaulieu, Mme Olivier Drolet et Mme Gonzague Gadoury. Tout s'annonçait donc sous les plus heureux auspices, et Mère Gamelin quitta la nouvelle mission pleine d'espérance en son avenir, après avoir fortifié le cœur de ses filles par de pieuses exhortations. « Notre bonne Mère nous quitta », dit la chronique locale, « après avoir bien recommandé

l'amour des pauvres et la dévotion à la patronne de notre mission, sainte Élisabeth de Hongrie. »

Les paroissiens ne furent pas longtemps sans constater que les Sœurs se dévouaient sans réserve à leurs enfants et à leurs pauvres. Au commencement de l'année suivante, l'école comptait 65 pensionnaires et un plus grand nombre d'externes. Le prix modique de la pension permettait à la plupart des familles de procurer à leurs enfants les avantages que leur offrait la nouvelle maison, par rapport à la piété et à l'instruction. Les maîtresses, de leur côté, se félicitaient des bonnes dispositions de leurs élèves.

Le pensionnat de Sainte-Élisabeth, comme les autres maisons de ce genre ouvertes par notre communauté, a mis l'instruction élémentaire à la portée d'un grand nombre de familles auxquelles leurs revenus ne permettaient pas l'accès des couvents dont les prix étaient plus élevés. Notre programme d'étude est celui de l'État. Il va sans dire que l'enseignement ménager joue un rôle important dans nos écoles.

Nos pensionnats ont été de véritables pépinières de novices pour les maisons religieuses, surtout pour notre communauté. Là se sont formées, par une adolescence fervente et studieuse, un grand nombre de nos Sœurs. Cette première éducation a développé en elles ces vertus solides, dots précieuses indispensables aux aspirantes à la vie par-

faite et dont la mention nous rappelle ces paroles de sainte Jeanne de Chantal à ses filles, en temps de fondation: « Rappelez-vous que les filles d'argent ont rarement fait des religieuses d'or. »

En 1854, Mgr Joseph Larocque, alors supérieur ecclésiastique de notre communauté, se transporta à Sainte-Élisabeth pour y recevoir les vœux des premières novices formées, comme élèves, au couvent de cette paroisse. La profession religieuse se fit solennellement à l'église paroissiale, en présence d'un grand nombre de fidèles.

Depuis ce public hommage rendu par Mgr Larocque à la valeur de ces vocations, plus de trois cent vingt élèves de notre couvent de Sainte-Élisabeth se sont vouées à la vie religieuse. D'autres se sont consacrées à Dieu privément. Quant à celles qui s'établissent dans le monde, elles créent des foyers tout à l'honneur de l'Église et du pays. Elles sont de ferventes chrétiennes, d'excellentes mères de familles et des ménagères modèles. La sympathie de Mgr Bourget, de Mgr Prince, de Mgr Larocque, de l'abbé J. Quevillon et de Mère Gamelin, pour cette humble maison, semble se continuer sans interruption au bénéfice de l'éducation et du service des pauvres [1].

---

[1] Le troisième volume de l'*Institut de la Providence* renferme un historique détaillé de notre couvent de Sainte-Élisabeth.

* * *

Nous citons l'acte qui suit comme une preuve, entre tant d'autres, du zèle de nos Dames associées pour l'accomplissement du bien sous toutes les formes possibles.

« Ce jour, le 12 novembre, mil huit cent quarante neuf, à une assemblée générale tenue par les Dames de l'Association de Charité dans une des salles de l'Asile de la Providence, par Messire Billaudèle, supérieur du Séminaire de Montréal, nous procédâmes à l'élection des officières pour la Société de la Sainte-Enfance.

1. Les suffrages ayant été recueillis, il a été constaté que Madame Gauvin serait présidente,

2. que Madame Cherrier serait trésorière,

3. que Mademoiselle Vinet serait secrétaire,

4. que les Demoiselles Truteau et Madame Martel feraient les achats des hardes,

5. que les distributions de hardes aux enfants pauvres des écoles des Frères des faubourgs Saint-Laurent et Québec, et celle des Sœurs de la Congrégation du faubourg Québec, se feront dans une des salles de l'Asile de la Providence, en présence de Monsieur l'Aumônier des pauvres et de deux Dames de la Charité de la Providence, le premier et le troisième vendredi de chaque mois;

6. que l'on donnerait la préférence aux enfants qui se préparent à la première communion.

Fait et passé les jour et an que dessus.

P.-L. Billaudèle,
supérieur du Séminaire

E. Vinet, secrétaire. »

* * *

Il y avait autrefois, à l'Asile de la Providence, une salle nommée Saint-Jean-de-Dieu. Elle était remplie d'idiotes et d'infirmes des plus rebutantes. On se rappelle encore la crainte qu'inspirait aux visiteurs la vue de ces malheureuses, privées de la raison, souvent couvertes de plaies qui exhalaient une odeur infecte. Ce fut le séjour que se choisit Mlle Rose de Grandpré. Cette excellente personne, issue de l'une des plus respectables familles de l'Ile-Dupas, était entrée au noviciat de la Providence à l'âge de 42 ans [1]. N'ayant pu s'habituer à ce nouvel état de vie, elle était retournée dans le monde, remerciée par le conseil après quelques mois de postulat. Mlle Rose, comme on l'appela

---

[1] Mlle Grandpré ou de Grandpré naquit le 4 juillet 1803, de Vital Grandpré, cultivateur, et de Thérèse Morinville, à l'Ile-Dupas, comté de Berthier, dans la province de Québec.

dans la suite, se soumit à la volonté de Dieu; mais, pressée sans doute par la grâce, elle sollicita la faveur d'occuper la dernière place dans la maison des pauvres, et de s'y consacrer aux soins des idiotes et des infirmes. Admise, comme elle le désirait, dans la salle Saint-Jean-de-Dieu, elle plaça son lit dans le coin le plus sombre de la pièce et ne quitta plus ses chères patientes, ni le jour, ni la nuit. Voyant Notre-Seigneur dans ces pauvres, elle les servait avec respect, mangeait avec eux et se nourrissait des restes de leurs repas. Après les avoir servis ou fait manger, elle s'asseyait simplement au bout de leur table et prenait gaîment sa modeste réfection.

Les injures, les coups de ces pauvres insensées ne la déconcertèrent jamais, non plus que la crainte d'exposer ses jours. Elle fut souvent dans l'occasion de prouver sa bravoure. Une fois entre autres, voyant une hallucinée se jeter par la fenêtre du troisième étage, elle la saisit par un pied et la retint aussi longtemps qu'elle en eut la force, n'ayant pour appui qu'une demi-jalousie qu'on avait simplement ajustée en attendant de la clouer. La pauvre démente parvint, on le conçoit, à s'échapper des mains de son infirmière et fut ramassée sans vie. Tout en déplorant ce malheur, l'on remercia Dieu; il avait bien voulu conserver à la communauté la si précieuse et si maternelle gardienne des plus infortunées enfants de l'Asile.

Mgr Bourget estimait Mlle Rose. Il appréciait en particulier son héroïque charité pour les pauvres. Il la trouva digne de se consacrer plus étroitement au service de Dieu et lui permit d'émettre les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le 30 novembre 1849, elle contractait ses religieux engagements dans la grande salle des infirmes. Mgr J.-C. Prince, supérieur ecclésiastique, le chanoine A.-F. Truteau, vicaire général, l'abbé Irénée Lagorce, Mère Gamelin, les Sœurs de l'Asile, les pauvres, les infirmes, les dames et demoiselles pensionnaires assistaient à sa consécration. L'évêque, s'adressant à Mlle Rose, lui dit entre autres paroles: « En vous liant par des vœux aux œuvres de la Providence, vous promettez d'obéir à la supérieure et à celles qui lui succèderont. La communauté pourvoira à tous vos besoins, mais vous devrez vous conformer aux intentions des supérieures pour votre nourriture, votre vêtement et les soins à vous donner en cas de maladie ou d'infirmités. Vous partagerez les durs travaux des religieuses, mais, en retour vous participerez à tous les avantages spirituels de l'Institut: œuvres, exercices spirituels, indulgences, etc., etc. » Après cette brève allocution, Mlle Rose s'agenouilla devant Mère Gamelin et prononça ses vœux. L'évêque lui donna un anneau d'argent et une petite croix portant l'effigie de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Dès lors, elle commença à ne faire que

deux repas par jour, pratique qu'elle garda le reste de sa vie. Elle portait une robe et une collerette noires, et se coiffait d'un bonnet blanc [1].

Nous verrons plus tard Mlle Rose devenir tertiaire des Servites de Marie et avancer sans interruption dans la pratique des vertus religieuses.

* * *

Sœur Émélie (Émélie Séné), sœur de l'une de nos fondatrices (Sœur Zotique), entra au noviciat de la Providence en 1843, à l'âge de 26 ans, et fit profession le 21 juillet 1845. Issue d'une famille éminemment chrétienne, elle avait toujours vécu dans une atmosphère de paix, sous l'égide de sa sœur aînée, qui l'avait façonnée à sa ressemblance. En dépit de son tempérament nerveux, elle se tenait habituellement dans un calme parfait. Dès son entrée au noviciat, on lui trouva une physionomie et des allures de religieuse ancienne. Elle

---

[1] Cet article est extrait, en partie, d'une brochurette (1891) intitulée BIOGRAPHIE ... DE ROSE GRANDPRÉ, TERTIAIRE DES SERVITES DE MARIE, etc.

Cette humble servante de Dieu est décédée à l'Asile de la Providence, le 9 juillet 1877, à l'âge de 74 ans. Elle avait poussé jusqu'à l'héroïsme la pratique de la charité envers les pauvres. *La sainte est morte*, murmurait-on, quand elle eut rendu le dernier soupir.

employa l'année qui suivit sa profession au soin des orphelines. Atteinte de tuberculose, elle dut cesser tout travail. Un séjour de quelques mois à la Longue-Pointe, en 1849, ne lui ayant apporté aucun soulagement, elle revint à la maison mère où le reste de sa vie fut consacré à l'apostolat de la prière et de la souffrance. Elle continua d'édifier ses compagnes par son assiduité aux exercices spirituels de la communauté et ne cessa ses visites à la chapelle que trois semaines avant sa mort, qui arriva le 13 décembre 1849. Elle était âgée de 32 ans, 10 mois, 13 jours. Elle fut inhumée avec les cérémonies ordinaires. Ses restes, déposés sous les voûtes de notre église de la Providence, furent plus tard transférés à notre cimetière de la Longue-Pointe.

CHAPITRE XXIII

1849. — La vertu de simplicité expliquée aux Sœurs de la Providence par leur Fondateur Monseigneur Ignace Bourget.

Le 31 décembre 1849, le personnel religieux de la Providence recevait pour étrennes une lettre de Mgr Bourget, répondant à une demande d'explications sur la simplicité. Parce que, sans doute, les vertus s'escortent mutuellement, le vénéré Fondateur les fait toutes intervenir auprès de la simplicité, l'une des pierres fondamentales de notre Institut. Voici le texte de ce précieux document, véritable sommaire de nos obligations.

Simplicité. – 1. La *Simplicité* va bonnement; elle évite jusqu'à l'ombre du mal; elle n'use jamais de duplicité; elle agit en toutes choses purement pour Dieu, en qui elle trouve son repos.

2. La *Simplicité* est soigneuse de se mortifier, elle résiste à tout mauvais penchant; elle cherche toutes les occasions d'obéir; elle aime le joug de la règle; elle n'ambitionne pas d'être à la tête des offices; elle désire être surpassée par les autres; elle sait toujours vivre, se mouvoir et se tenir sous la dépendance de Dieu; elle est prête à toute heure, à s'humilier et à obéir.

3. La *Simplicité* ne fait point attention à elle, ni à ce qui peut lui faire plaisir, mais elle considère en toutes choses ce qui peut être avantageux aux autres.

4. La *Simplicité* ressent un plaisir secret à être humiliée, méprisée et regardée comme rien pour le saint nom de Jésus.

5. La *Simplicité* est fidèle à renvoyer à Dieu l'honneur et la gloire de toutes les bonnes œuvres.

6. La *Simplicité* aime et embrasse avec ardeur toute espèce de travaux. Les plus durs et les plus humiliants sont de son goût; elle est heureuse quand l'obéissance les lui assigne.

7. La *Simplicité* aime à vivre avec les gens simples et grossiers; elle aime les habits usés et rapiécés.

8. La *Simplicité* n'est touchée que des biens éternels; elle ne donne pas un seul de ses regards aux choses de ce monde; elle ne se trouble pas des pertes et accidents qui lui arrivent; les reproches et paroles dures ne lui feront pas perdre sa paix intérieure; elle croit toujours les mériter; son trésor et sa joie sont dans le ciel, où rien n'est perdu, et où tout se retrouve pour les âmes simples qui ont renoncé à toutes choses pour l'amour de Dieu.

9. La *Simplicité* est pieuse; elle évite la singularité, qui est assez ordinairement la marque de

l'orgueil; elle se contente de peu; elle aime mieux donner que recevoir; elle préfère rendre service aux autres que d'en exiger d'eux.

10. La *Simplicité* attire l'âme vers Dieu et vers la pratique de la vertu; elle renonce aux créatures; elle fuit les conversations inutiles du monde; elle a de l'éloignement pour le parloir, où le monde vient débiter ses nouvelles et vanter son prétendu bonheur; elle a horreur des désirs de la chair; elle en réprime le dérèglement; elle rougit de se montrer en public et dans les sociétés mondaines; son penchant est d'être avec les pauvres; elle ne voit les riches que pour l'avantage de l'indigent.

11. La *Simplicité* cherche sa consolation en Dieu seul; elle met ses complaisances à penser jour et nuit à ce souverain bien.

12. La *Simplicité* ne se préoccupe point de ce qui est temporel; elle ne veut pour récompense de ses sacrifices, que Dieu; elle ne s'assujettit aux nécessités de la vie qu'en autant qu'elles peuvent lui aider à acquérir les biens éternels.

13. La *Simplicité* aime cordialement ceux et celles pour lesquels elle se sent une répugnance naturelle; elle leur donne en toute occasion des preuves d'une affection pure et sincère; elle aime tout le monde en Dieu et pour Dieu, et elle ne fait nulle attention à la naissance, au rang, aux richesses, aux qualités naturelles; elle aime tout le monde

d'un amour égal, elle ne sait ce qu'est une amitié particulière. Quand elle se permet des préférences, c'est toujours en faveur des pauvres et des plus abandonnés; elle a de l'inclination pour ceux qui mènent une vie pure et innocente; tout ce qui est vrai la réjouit; tout ce qui est faux et double la contriste; elle n'ambitionne que les dons et les fruits du Saint-Esprit, qui descendit sur Jésus-Christ en forme de colombe pour prouver aux hommes qu'il est l'auteur de cette divine vertu (de simplicité); elle aspire au bonheur d'être l'image du Fils de Dieu.

14. La *Simplicité* aime tout ce qui est pauvre: habits, meubles, livres, images, etc., elle n'est attachée à rien.

15. La *Simplicité* enseigne aux âmes qui fréquentent son école à bien régler tous les sens, à éviter la vaine complaisance et l'ostentation, à cacher humblement ce qui pourrait leur attirer quelques louanges ou exciter l'admiration des hommes qui sont de mauvais juges en fait de mérites surnaturels, à ne chercher en tout que la louange et l'honneur de Dieu et le salut du prochain; elle se garde bien de se prêcher elle-même en ses bonnes œuvres; elle ne veut qu'une chose, c'est que Dieu soit béni dans ses dons, parce qu'elle sent vivement que tout ce qu'il donne à l'âme c'est par pure charité.

16. La *Simplicité* se fait aimer et pratiquer parce qu'elle est une lumière surnaturelle et un don spécial de Dieu; et aussi, parce qu'elle est véritablement le sceau des élus et le gage du salut éternel; elle est la clef de tous les secrets de la vie intérieure, et, de plus, elle ouvre tous les trésors du ciel.

17. La *Simplicité* coûte bien cher; pour l'avoir, il faut renoncer à tout ce que l'on a, renoncer à tout ce que l'on possède, pour acheter le champ où elle est enfouie; car elle est vraiment le trésor caché dont parle l'Évangile. Plus on combat contre la nature, plus elle se communique à l'âme. Plus on se cherche soi-même, plus elle s'enfuit loin de nous. Plus une âme est simple, plus Dieu prend plaisir à converser avec elle. Le moyen d'être toujours en la présence de Dieu serait d'être bien simple à ses yeux.

Les présentes étrennes sont offertes aux Filles de la Charité Servantes des Pauvres, pour être:

1. Leur miroir pour s'ajuster suivant les règles de la simplicité;
2. Leur règle pour redresser toutes leurs actions;
3. Leur compas pour bien prendre leurs mesures;
4. Leur équerre pour tirer les angles droits de toutes les vertus;
5. Leur boussole pour se tenir jour et nuit dans la bonne route.

D'après ces règles infaillibles, qui conduisent à la plus sublime perfection et à la vie éternelle, elles prieront pour que celui qui a tiré ces lignes puisse ramasser les miettes qui tombent de la riche table de la simplicité.

Que saint Vincent de Paul, l'homme selon le cœur de Dieu, parce qu'il fut simple comme Job, soit notre avocat à tous, pour nous obtenir un don si excellent!

Ces étrennes, avant d'être données aux Sœurs, ont été déposées sur l'autel de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pendant la messe des Dames de la Charité, le lundi, 31 décembre 1849, pour qu'elles soient toutes imprégnées de grâces et de bénédictions, et que par là elles puissent, comme une huile sainte, se répandre dans les cœurs de toutes les Sœurs présentes et à venir.

La veille, elles avaient été placées dans le très saint et immaculé Cœur de Marie, à l'autel de l'Archiconfrérie, pour y recevoir la vertu puissante qui découle de ce Cœur maternel et captive tant de cœurs.

CHAPITRE XXIV

1849. — Zèle des Sœurs pour l'avancement de l'Institut. — Rudes épreuves. — Contradictions et autres mortifications. — Souffrances de part et d'autre. — Plaintes. — Visite officielle de Mgr Bourget à l'Asile de la Providence. — Lettre de Mère Gamelin à Mgr Bourget.

Mère Gamelin vivait ses dernières années. Son esprit religieux se prêtait docilement aux desseins de la Providence, de même que son habileté répondait aux exigences de ses œuvres. Elle possédait la confiance de ses supérieurs, du public et, en général, de son personnel, sans toutefois réussir à lui donner entière satisfaction. Cet aveu n'a rien de compromettant; vouloir insinuer le contraire serait provoquer des doutes sur l'exactitude de notre narration. Fondatrice d'un Institut né dans les tribulations, Mère Gamelin devait inévitablement souffrir de maux provenant tantôt de son état d'âme [1], tantôt de la collaboration qui l'environnait. Si l'on s'en tient à nos annales, il faut admettre qu'elle ne parvint pas à contenter tout le monde, ce qui d'ailleurs arriva à plus d'un

[1] Voir au supplément les notes de retraite de Mère Gamelin.

saint. Aussi bien une bise de contradictions, toujours soulevée dans l'intérêt d'un plus grand bien, agitait souvent l'atmosphère de piété et d'amour fraternel que l'on respirait à la Providence.

Une religieuse écrivait à saint Vincent de Paul: « Pour l'amour de Notre-Seigneur, je suis prête à tout endurer de la part du prochain. Ce que je ne puis souffrir, c'est d'être contrariée par des personnes de mon entourage. » M. Vincent, qui, d'ordinaire, réfléchissait beaucoup avant d'écrire, se trouvait cette fois – et depuis longtemps – tout préparé à la repartie. « Ma fille », répondit-il sans délai à la bonne supérieure, « croyez-vous donc pouvoir souffrir de gens qui vivent à cinquante lieues de vous? »

Or, elles n'étaient pas à cinquante lieues de Mère Gamelin les personnes, religieusement intentionnées, qui éprouvèrent sa vertu. La fervente fondatrice et ses non moins ferventes compagnes poursuivaient un idéal grandiose. Elles voulaient, avec la grâce de Dieu et tout en se sanctifiant, consolider leur « Œuvre de la Providence, » fût-ce au prix des plus durs sacrifices. La communauté entière était à la peine. Chaque religieuse prodiguait son dévoûment et récoltait sa part de souffrances. La Mère supérieure, en premier lieu, portait le poids des contrariétés et des humiliations. La plupart de ces ennuis, pris isolément, nous sem-

bleraient des vétilles; aussi est-ce dans leur ensemble qu'il faut les envisager pour en bien saisir l'âpreté.

En ces temps où coutumier et directoire, rédigés en raccourci sur des feuilles volantes, ne déterminaient pas suffisamment les attributions des officières et de leurs compagnes, *les Sœurs*, – selon l'expression de Mgr Bourget, – *étaient flottantes à tout vent d'usages et règlements contradictoires.* Les malentendus étaient fréquents. L'arbitrage de la supérieure, souvent réclamé, n'était pas toujours accepté avec indifférence. De là viennent, en grande partie, les blâmes décernés à la vénérable Fondatrice, puis insérés dans nos annales, lesquelles, fort laconiques à leur début, furent, de temps à autre, amplifiées par des faits recueillis de mémoire [1]. Mère Gamelin, écrit l'annaliste, voulait à tout prix réformer son caractère, que l'on disait vif et auto-

---

[1] Mère Marie-Cuthbert, qui fut, durant onze ans, compagne de Mère de l'Immaculée-Conception, dit: *Mère de l'Immaculée-Conception, secrétaire générale, responsable de nos annales depuis le commencement de la communauté jusqu'en 1892, nous disait, dans sa vieillesse, que les jugements portés sur certains faits s'appuyaient sur des interprétations discutables. Elle parlait souvent de l'opportunité de reconstituer les archives. Nous aurions voulu lui voir accomplir ce dessein, mais, ou elle n'en eut pas la force, ou elle trouva qu'il lui suffisait de me communiquer son intention.*

ritaire. La chronique dit sans ambages: *Elle travaillait à sa perfection et se renonçait au point de se rendre malade.* Malheureusement, l'on oubliait son mérite réel, à la moindre défectuosité de surface ou dès qu'une décision de la supérieure venait en collision avec des opinions dissidentes.

Or il arriva que cette femme d'élite, autrefois choyée dans sa famille, hautement estimée des autorités diocésaines, recherchée de la première société montréalaise, admirée du public, proclamée la consolatrice des malheureux et vénérée de tous les pauvres, devint, bientôt après sa profession, le point de mire, en quelque sorte, de toutes les critiques. D'autres épreuves l'atteignirent, et sa vie ne fut plus qu'un enchaînement de fréquentes tristesses et de rares consolations. Comme des haires tissées de filaments acerbes, les jours de la Fondatrice semblent avoir été tramés de soucis et de contradictions. C'est ce qui fait écrire à l'annaliste ces paroles de Mgr Bourget: *Élue supérieure en 1844, Mère Gamelin commença une carrière de peines et de souffrances qu'il est impossible de décrire.* Certains faits glanés dans le champ de ses adversités nous donneront un aperçu de ces ennuis.

Les Sœurs, sans le vouloir, mais croyant agir dans l'intérêt commun, contristaient souvent leur digne supérieure. Ainsi, racontait une de ses contemporaines, dans le temps où Mère Gamelin exer-

çait le chœur de la petite communauté, on lui enjoignit, un jour, de se tenir dans le bas de la chapelle afin de surveiller son personnel. Cette bonne Mère obéit, ce qui ne l'empêchait pas de continuer, comme par le passé, de mêler sa voix puissante à celle des Sœurs placées dans le jubé. Cette fois, l'on trouva que son chant, ainsi isolé, prêtait aux distractions. On la pria donc respectueusement... de se taire.

Dès les premières années de fondation, la coutume s'établit de chanter des couplets récréatifs les jours de congé. Mère Gamelin aimait cette façon de s'amuser et l'encourageait de son exemple, ce qui lui valut le reproche d'aimer les chansons mondaines et l'ordre de les faire cesser. C'est ainsi que disparurent de notre répertoire musical: *A Saint-Malo, beau port de mer...Dans les prisons de Nantes...A la claire fontaine...* et autres mélodies de ce genre.

Puis on accusa cette bonne Mère d'aimer les meubles riches, les beaux habits, les sièges commodes, la vaisselle de prix, etc. Ces remarques nous apprennent au moins que Mère Gamelin avait non seulement du goût, mais assez d'esprit religieux pour sacrifier l'agréable à sa charité envers les pauvres. D'ailleurs, les plus beaux meubles qu'elle posséda jamais provenaient de son ménage dans le monde; ils garnissent aujourd'hui

un des parloirs de l'Asile de la Providence. Ils y sont gardés comme souvenirs de notre Fondatrice et ne sauraient l'être à titre de luxueuse antiquité. D'autre part, l'on conserve, à notre maison mère, le meilleur habit religieux et les plus belles chaussures de cette vénérée Mère. Les indigents de nos jours n'en voudraient pas d'aussi pauvres.

En sus, l'on se plaignait que la Fondatrice était mieux nourrie que les autres. Or, l'on peut lire dans son journal de retraite (mars 1847, 8e jour) la note suivante: « J'ai demandé la permission de reprendre la nourriture de la communauté; on n'a pas jugé bon de me l'accorder, vu mes faiblesses d'estomac. Encore une épreuve; il m'a fallu obéir... »

L'on trouvait aussi que la Supérieure commandait des actes d'obéissance au lieu de les demander, s'ingérait dans les offices, s'absentait souvent, recherchait l'estime du monde, exigeait sévèrement que les Sœurs n'agissent pas sans permission, les reprenait trop strictement, les changeait inutilement d'offices, négligeait les dames pensionnaires et les filles de Sainte-Blandine, ne s'occupait pas assez des pauvres, n'avait nul souci des registres [1]. Sou-

[1] Nous ne saurions trouver d'inexactitudes notables dans les registres de la « Providence » tenus durant la vie de Mère Gamelin, que l'on accusait même d'être méticuleuse ou d'avoir trop d'ordre.

vent les opinions sont partagées. Ainsi, pendant que les unes trouvent que la supérieure s'occupe indûment des novices et des vieilles, d'autres se plaignent qu'elle ne s'intéresse guère à ces deux catégories d'internes.

Avant d'être religieuse, Mère Gamelin était obligée, pour cause de santé, de prendre des toniques. Elle en continua l'usage après sa profession. Un jour vint cependant où l'on jugea à propos de lui interdire ce genre de traitement. A ces cordiaux, Mgr Prince substitua le café. Malheureusement, ce breuvage n'était servi que chez les dames pensionnaires. On le trouva sans doute trop riche pour une religieuse, mais on s'en plaignit vainement: l'ordre de l'évêque fut maintenu.

Le fait suivant va surtout paraître inexplicable à nos lectrices. Durant l'épidémie du typhus, une Sœur, tourmentée par la fièvre et la peur, demandait instamment des raisins frais et deux gardes-malades. Après maintes difficultés pour se procurer les fruits, et en sacrifiant deux religieuses enlevées à l'atelier des ornements, la tendre supérieure parvint à contenter la malade. C'était bien là des actes de pure charité. Cependant, d'aucunes dirent: « Pourquoi cette prodigalité afin de satisfaire le caprice d'une Sœur dans le délire? Et pourquoi exposer la vie de deux religieuses pour se rendre au désir d'une personne inconsciente? »

Mère Gamelin avait quarante quatre ans lorsqu'elle débuta dans cette voie de constante opposition. Sept années durant, elle en fut accablée. Sa constitution physique, depuis quelque temps ébranlée, la soutenait à peine et, à la pensée que les Sœurs ne l'aimaient pas, sa faiblesse se manifestait par des larmes. « Elle pleurait beaucoup et souvent », dit l'annaliste. Enfin, ces pleurs mêmes lui furent reprochés, et les Sœurs ne semblent pas avoir compris que le délabrement de sa santé pouvait contribuer à les provoquer.

Voilà bien des griefs contre la plus consciencieuse, la plus charitable et, nous pouvons l'assurer, la plus aimée des mères, en dépit des plaintes exprimées contre elle. D'ailleurs le texte des accusations portées par les Sœurs, collectivement, contre elles-mêmes, dans un document que nous lirons plus loin, n'est pas moins acerbe. En somme, que de souffrances marquèrent nos commencements! Toutefois, pouvait-il en être autrement à l'origine d'un Institut fondé en plein exercice d'œuvres diverses et composé de personnes très dignes, sans doute, mais à peine initiées aux simples préliminaires de la vie ascétique? Nos premières Sœurs s'étaient faites Filles de la Charité à l'âge où, d'ordinaire, les habitudes sont consolidées. Elles possédaient toutes les qualités provenant d'une éducation pratique, sauf, peut-être, cette parfaite condescendance d'une religieuse qui sait renoncer

à son propre savoir-faire pour se conformer, au gré de l'obéissance, à l'expérience des autres.

Une autre cause d'ennuis, nous racontait une de nos Sœurs des premiers temps, était la sainte ambition que l'on avait de parvenir tout à coup, pour ainsi dire, à la perfection de la vie intérieure dans tous ses détails. Mère Gamelin et ses compagnes avaient autrefois vécu dans l'intimité de l'une ou l'autre des trois communautés séculaires de Montréal, et chacune de nos fondatrices voulait que la petite Providence observât la parfaite régularité qui régnait dans ces saintes maisons. De là, souvent, des exigences dont la supérieure était la première victime. Mère Gamelin, on le comprit plus tard, n'aurait pu, dans l'intervalle de sept années, niveler toutes les aspirations et arriver au point d'établir parmi ses Sœurs un complet et irréprochable accomplissement de leurs obligations.

Parfois, l'on attribue les souffrances endurées de part et d'autre, en ces temps de fondation, à la différence de condition entre Mère Gamelin et ses compagnes. Mais nous ne voyons pas en quoi consisterait cette disparité, surtout à cette époque. Toutes, quoique pauvres, étaient bien vues des meilleures familles et, même avant leur prise d'habit, vivaient en union d'œuvres et d'amitié avec la future Fondatrice. Nous croyons devoir plutôt at-

tribuer aux desseins de la divine Providence les malaises occasionnés par les divergences d'opinions qui surgissaient parfois dans la petite communauté. Ces dissentiments, nés des meilleures intentions, mais douloureux quand même, et aboutissant toujours à un acte d'humilité, constituaient des éléments spirituels d'une valeur inappréciable. Seulement, au lieu de parfaire, comme on le voulait, l'organisation de l'Institut, ils en cimentaient les bases. Ils contribuèrent également à la mise en vigueur de cette règle prescrite par saint Vincent de Paul à ses Filles: *Elles* (les Sœurs) *souffriront de bon cœur, et pour l'amour de Dieu, les incommodités, les contradictions... et autres mortifications qui leur peuvent arriver, même pour avoir bien fait...*

* * *

Une épreuve particulièrement dure mit un jour Mère Gamelin dans l'occasion de nous léguer un témoignage autographe de son humilité. C'était à la fin de 1849, à la suite de l'épidémie de choléra. La jeune Providence traversait une crise complexe. La pauvreté pesait sur l'Asile. Les Sœurs, surmenées, avaient peine à répondre aux besoins de leurs emplois [1]. Plusieurs étaient mala-

[1] Voir la page 199.

des, et Mère Gamelin, débile elle-même, était accablée de soucis. De ces multiples ennuis résultaient des lacunes dans les services. De là, procédaient maintes critiques de la part du personnel interne et même des pauvres du dehors. Des plaintes, presque toujours les mêmes, avec des variantes, bien entendu, arrivaient chaque jour à l'évêché. Afin de remédier à ces maux, Mgr Bourget prit le parti de visiter la communauté officiellement. Durant plusieurs jours, il écouta les représentations des intéressées, divisa leurs remarques en vingt deux points et, pour mettre plus sûrement fin aux griefs, il en fit la matière d'une lettre dans laquelle il attribuait tous les torts à l'autorité qu'il rendait responsable des manquements communs. De cette façon, Sa Grandeur prenait le moyen le plus bref pour arriver à son but. En outre, il faut en convenir, en agissant de la sorte, le vénérable évêque répondait à une demande de la Fondatrice qui, de temps à autre, priait Mgr Bourget et Mgr Prince de ne pas lui ménager leurs avertissements. Dès lors, comptant avec raison sur la vertu éprouvée de cette bonne Mère, Mgr Bourget la jugea capable de porter le faix d'une remontrance sans merci. La série des observations comportait à peu près toutes les plaintes déjà mentionnées. Le digne prélat les énumérait froidement et terminait sa lettre par une menace: celle « d'employer à d'au-

tres fins les loisirs que, d'ordinaire, il consacrait à la communauté. » L'effet que produisirent ces lignes dans l'âme de la vénérée Fondatrice, elle-même va nous le faire connaître; car, dans une lettre dont nous possédons le texte authentique, elle répondit à Sa Grandeur:

Monseigneur,

J'ai reçu votre lettre hier matin et vous suis bien reconnaissante des avis que vous avez la charité de me donner par écrit; j'espère, avec la grâce de Dieu, d'en profiter. Si sainte Catherine de Sienne eut peur quand Notre-Seigneur lui fit voir son intérieur, je dois trembler au récit de mes imperfections. Je méditerai tous les jours mes misères, qui sont si grandes, pour travailler une bonne fois à la grande affaire de ma sanctification.

Soyez assuré, Monseigneur, que je mettrai en pratique vos avis. J'en ferai le sujet de mon oraison de tous les jours... J'apprendrai à me connaître telle que je suis, dans un bon miroir.

Qu'il est dur à la nature d'entendre dire tous ses défauts! Oh! mon Père, je vous dirai que, en faisant la lecture de cette lettre, ma première pensée a été de me décourager, de m'imaginer qu'il est impossible de se corriger de tant de défauts, et qu'il valait bien mieux vous obliger de m'ôter cette charge de dessus les épaules. Revenue à la ré-

flexion, je me dis: « Il faut travailler, coûte que coûte, et faire les plus grands sacrifices puisque Dieu le veut. » Vous savez mieux que personne les sacrifices que j'ai faits, et encore, je n'ai rien fait de bon et d'utile pour la communauté que le ciel m'a confiée. C'est mon peu de courage qui en est la cause; ce n'est pas la grâce qui m'a manqué, je le sais bien. Tout ce que je puis dire c'est que mon intention n'a jamais été mauvaise, et que c'est faute de m'examiner assez strictement que j'ai donné tant de malédification à mes filles. Oh! Monseigneur, ayez pitié d'une pauvre femme du monde qui ne fait que d'apercevoir ses obligations! Pardonnez-lui ses misères, espérant que celle qui fait votre croix aujourd'hui, fera un jour votre consolation, je l'espère, avec la grâce du bon Dieu et le secours de vos prières. Oubliez le passé. Je suis une bonne fois résolue de ne plus vous contrister. J'ai bien mérité ces reproches, ayant abusé de tant de soins. Veuillez bien ne pas nous abandonner à nous-mêmes pour une. Ne laissez point la communauté souffrir. Vos soins pour nos besoins spirituels ne nous ont point manqué. Ils n'ont pas encore porté leurs fruits; ils mûriront plus tard, j'en ai la ferme conviction. Cette communauté est toute naissante et imparfaite, mais l'ouvrage du Seigneur se fera, malgré notre indignité. Pour moi, je me reconnais bien indigne de la gouverner, je me l'avoue du fond du cœur et

j'espère que vous ne serez plus obligé d'agir ainsi à mon égard. Je connais vos intentions; c'est pour mon bien spirituel et c'est en Père que vous me châtiez.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer toute la reconnaissance et le respect que je dois à Votre Grandeur...

Sœur Gamelin supre

* * *

Mère Gamelin demeurera à jamais le prototype humble, charitable, simple, des Sœurs de la Providence comme les voulait Mgr Bourget. En premier lieu, elle pratiqua religieusement et sans trève la vertu d'obéissance, et cela, en des occurrences extrêmement épineuses. De fait, l'évêque de Montréal et son coadjuteur exerçaient, de concert, une autorité entière et immédiate sur le jeune Institut, dépourvu d'expérience. Les deux sages prélats s'entendaient parfaitement, mais l'on conçoit combien cette direction connexe [1], alors de nécessité

---

[1] Notre sage Fondateur a confessé lui-même les inconvénients de cette direction en partie double, et l'a désapprouvée dans une conférence du 3 janvier 1862.

urgente, réclamait de tact et de renoncement de la part des subordonnées, surtout de la Fondatrice. Sur ce point, nos annales se taisent, mais la tradition nous renseigne. Notre Mère, nous disaient ses contemporaines, ne s'est jamais fourvoyée dans la soumission qu'elle devait à ses supérieurs-évêques. Elle leur obéissait avec esprit de foi, les consultait opportunément et leur rendait un compte strictement véridique de sa maison. Elle recevait leurs admonitions avec humilité, s'attribuait tous les torts, en demandait pardon et sollicitait en même temps une pénitence.

La charité de notre Mère Fondatrice nous est familière; elle s'identifie avec notre narration. Cette vertu fructifie dans notre Institut et semble même se vivifier en raison de la multiplicité de nos obligations de Filles de la Charité. Les noms de Mgr Bourget, de Mgr Prince et de Mère Gamelin sont inséparables dans notre histoire, car notre vocation et nos œuvres, nées de leur charité, conservent, inaltérée, la caractéristique de leur formation primitive.

Notre vénérée Mère Fondatrice fut encore particulièrement remarquable par sa droiture d'esprit. Ses ressources géniales et son habileté à débrouiller les affaires les plus confuses tenaient du merveilleux. Toutefois, jamais elle ne sacrifia la « simplicité » à son zèle ardent pour le bien, non plus

qu'à son intérêt personnel. Que de souffrances elle aurait pu esquiver à l'aide de réticences ou de ruses! Cependant, en parfaite chrétienne et en vraie religieuse, elle agissait en sens inverse de ces moyens. Candide comme une adolescente timorée, elle ne savait ni déguiser sa pensée, ni user de cachotteries; elle allait droit à Dieu. La sévérité de ses supérieurs l'intimidait parfois; souvent leurs décisions comportaient des sacrifices; elle recourait quand même à leurs conseils et exécutait aussitôt leurs ordonnances, qu'elle regardait comme l'expression de la volonté divine. A ces témoignages, nous ajoutons certains faits de nature à confirmer leur vérité. Le premier est tiré du journal intime de notre très vénérée Mère Fondatrice.

(Retraite de 1847, 7e jour). « J'ai fait connaître à Mgr Prince qu'il m'en coûterait beaucoup de me séparer d'une chose que j'aimais à baiser et à considérer. C'étaient les cheveux de mes petits enfants, que je vénérais comme des reliques bien précieuses pour moi. Il a exigé que je m'en sépare (depuis vingt trois ans, je les garde) et que je les mette sur un soliveau dans le caveau, où je serai enterrée, pour qu'ils soient mis dans mon cercueil après ma mort. Oh! que ce sacrifice m'a coûté de larmes en la présence de mon Dieu! Il me fallut obéir à celui qui me l'ordonnait, pour me punir peut-être d'une satisfaction trop sensible... »

Lorsque, en mai 1843, s'était opéré le transfert du personnel de la *Maison jaune* à l'Asile de la Providence, Mère Gamelin, encore séculière, avait aménagé le parloir du nouveau local avec une partie de son propre mobilier. Elle l'avait aussi orné de tableaux-souvenirs, y compris deux portraits à l'huile: celui de M. Gamelin et, comme pendant, le sien même, la représentant à l'époque de son mariage, c'est-à-dire en tenue mondaine, style 1823. Quelque temps après sa profession, il arriva, incidemment, que Mgr Prince aperçut ces peintures. Aussitôt, s'adressant à la Fondatrice entourée de ses compagnes, il lui dit, avec un air de compassion: « Allons, ma bonne Supérieure, seriez-vous donc encore attachée à ces images? » A cette question, la chère Mère répond par un acte d'humilité; à genoux, elle demande une pénitence. « Eh bien », continue le prélat, « faites disparaître ces objets ». L'ordre fut sur-le-champ exécuté [1].

Quelques jours plus tard, Mgr Prince vint donner des avis aux Sœurs. Pendant que la chère Mère supérieure l'écoute avec une parfaite sérénité d'âme, elle sort de sa poche un mouchoir de

---

[1] Des religieuses, croyant ces portraits menacés de destruction, voulurent les cacher. Avec l'approbation de Mgr Prince, elles les confièrent à une famille apparentée à Mère Gamelin. Malheureusement, ils disparurent dans l'incendie de 1852.

soie, reliquat, sans doute, de son ancienne lingerie. « Encore de la soie! » lui dit le vigilant prélat. Cette fois, la pénitence imposée se résume en trois mots: « Dorénavant, du coton! »

* * *

De ces faits et d'autres, l'on ne saurait conclure à des exigences outrées de la part des évêques-directeurs. La formation ascétique de la Fondatrice ne pouvait être celle de l'aspirante juvénile passant de la maison paternelle au postulat. Entrée en religion à l'âge de quarante trois ans, après avoir servi les pauvres durant quinze ans, Mère Gamelin s'attendait à de nouveaux sacrifices. Elle-même voulait que sa vie spirituelle fût transformée, afin de conformer son apostolat séculier aux règles canoniques d'un Institut de Charité. Cette transmutation, si l'on peut dire ainsi, fut l'œuvre consolante de Mgr Bourget et de Mgr Prince. Leur direction, peut-être intransigeante, contraste cependant avec leurs égards pour la courageuse Fondatrice. Avec une exquise délicatesse, ils se souciaient de son faible état de santé, de ses répugnances, de ses frayeurs en temps d'épidémie et de son empressement à braver, quand même, la contagion. Pour ces raisons, ils lui avaient interdit la table commune, dès son entrée au noviciat, et, afin de prévenir les dangers auxquels l'exposait

son zèle excessif, ils lui défendaient tout contact avec les pestiférés, en dehors de l'Asile.

Les vénérables prélats exigeaient des Sœurs beaucoup de déférence envers leur Supérieure. Elle avait, on s'en souvient, revêtu l'habit religieux plusieurs mois après ses six compagnes; elle était donc la septième novice. Mais Mgr Bourget voulut qu'elle figurât la première dans l'Institut. Il lui fallait donc intervertir l'ordre d'entrée déjà établi. Ce fut, pour lui, chose facile. Le jour de leur profession, il imposa aux Sœurs la préséance d'âge au moment de prononcer leurs vœux, de sorte que Mère Gamelin, née avant ses compagnes, se trouva la première.

Malgré son étonnante aptitude au manîment des affaires, l'habile Supérieure n'en était pas moins aux prises avec la pauvreté. Des inquiétudes sur ce point eussent probablement nui à la réforme de sa vie spirituelle, sans la protection de ses dévoués directeurs; aussi voyons-nous (page 24) avec quel soin les sages prélats initiaient nos premières Sœurs aux détails d'une bonne administration. En outre, ils assistaient, l'un ou l'autre, à leurs séances délibératives, prenaient la responsabilité de leurs entreprises, leur trouvaient des bienfaiteurs, dirigeaient des aumônes vers l'Asile et, souvent, équilibraient eux-mêmes les recettes et les dépenses.

En somme, l'histoire de notre bien-aimée Mère Fondatrice, la direction traditionnelle de ses vé-

nérables Pères spirituels et, en première ligne, les mandements adressés par Mgr Bourget à notre communauté sont des sources inépuisables de l'esprit qui nous est propre. De même que nos constitutions et les écrits de saint Vincent de Paul, la divine Providence semble les avoir mises à notre portée afin d'alimenter abondamment notre vocation de Filles de la Charité. Toute tentative de substituer à celles-là d'autres directions serait contraire à l'esprit même de l'Institut.

CHAPITRE XXV

1850. — Lettre pastorale. — Banquet offert aux pauvres. — Mgr Prince abandonne définitivement la direction de l'Institut. — Décès de Sœur Janvière. — Lettre de Mère Gamelin à Mgr Bourget. — Quatrième visite pastorale.

Dans sa lettre pastorale du 6 janvier 1850, Mgr Bourget signale à ses diocésains l'œuvre de la Propagation de la Foi, le culte de l'adoration perpétuelle de Jésus-Christ au très saint Sacrement et la dévotion au saint Enfant Jésus. Sa Grandeur énumère d'abord à son peuple les œuvres d'assistance résultant de ses aumônes: Sociétés de charité (d'hommes et de femmes), adoption d'orphelins, institutions pour secourir la vieillesse et l'enfance délaissées, œuvres de relèvement moral, etc., etc... Le zélé Pasteur rappelle aussi à ses ouailles combien la Providence s'est plu à les combler de bienfaits, dans l'intérêt de leurs enfants et de leur éducation. Puis il ajoute: « Avec les biens que le Seigneur se plaît à répandre parmi vous, vous encouragerez encore l'Association de la Propagation de la Foi... Vos prières et vos petites contributions formeront, toutes ensemble, un grand fleuve qui arrosera les pays barbares... »

En retour des aumônes et des prières de ses diocésains, Monseigneur leur présente pour étrennes

l'Adoration perpétuelle et la dévotion au *saint Enfant Jésus*. « L'Adoration perpétuelle, » leur dit-il, « est pour la paroisse et le diocèse, et la dévotion au saint Enfant Jésus est pour la famille. *L'Adoration perpétuelle* vous conduira dans la maison du Seigneur et la dévotion au saint Enfant Jésus amènera ce *Dieu Enfant* dans vos maisons. Il se fera le modèle de tous vos enfants. Il leur apprendra à croître en grâce et en sagesse. Il leur montrera à vous obéir, à vous aimer, à vous respecter... Et, comme la fréquentation des écoles est pour les enfants un temps dangereux pour leur innocence, le divin Enfant les y accompagnera. Il sera au milieu d'eux et sous les yeux de leurs maîtres, comme il était avec les enfants des juifs et au milieu des docteurs... A cette fin nous avons érigé la petite Congrégation du *Saint-Enfant-Jésus*. Tenez à honneur que vos enfants méritent, par leur bonne conduite, d'y être agrégés. »

* * *

Mère Gamelin, souvent nous l'avons dit, hospitalisait ses pauvres aux frais de la Providence, qui la rémunérait en lui inspirant maintes façons de s'en tirer. L'un des moyens les plus pratiques, semble-t-il, employés à cette fin par notre Fondatrice, consistait à s'entendre avec des familles riches, qui payaient volontiers, chaque mois, la pension d'une femme âgée ou infirme. C'était une espèce

d'adoption. Ce système avait le double avantage d'être profitable à l'Asile et consolant pour la personne ainsi protégée. Car, tandis que la maison percevait une contribution raisonnable, la vieille qui en était l'objet devait prier aux intentions de ses bienfaiteurs. Ceux-ci, de leur côté, la visitaient, lui portaient de petites douceurs, lui faisaient part de leurs deuils, de leurs bonheurs, etc... Ces nouvelles, toujours appréciées, étaient vite transmises aux autres vieilles et leur donnaient l'illusion d'être renseignées un peu, au moins, comme dans « leur ancien temps ». Une de ces grand'mères adoptives fut un jour bruyamment félicitée et probablement jalousée, parce qu'on lui apportait, sortant de l'ondée baptismale, un poupon vigoureux depuis longtemps recommandé à ses prières.

En 1850, les familles bienfaitrices voulurent rehausser d'un grand banquet leur visite du jour de l'an à leurs vieilles amies et à leurs compagnes de salle. Le 10 janvier, à midi, des mets recherchés couvraient les tables de nos pauvres et les Dames, initiatrices de ces touchantes agapes, servaient elles-mêmes les hôtes de la Providence. Ce jour-là, la chère Mère Fondatrice jouit de l'allégresse qui rayonnait sur la figure des heureuses convives et de leurs bienfaitrices [1].

---

[1] Depuis 1850, chaque année, ordinairement le jour de la fête de sainte Elisabeth de Hongrie (19 novembre), les Dames

* * *

Extrait des chroniques. — « Le 3 février 1850, Mgr Prince vient nous donner une instruction. Il insiste sur la nécessité de l'union fraternelle, qui doit régner chez les religieuses mieux que partout ailleurs. Après nous avoir ensuite recommandé la fidélité à nos devoirs de Servantes des Pauvres, ce bon et dévoué Père nous apprend qu'il est déchargé de la direction de notre communauté. *A dater de ce jour*, nous dit-il, *vous aurez pour supérieur Monsieur le Vicaire général A.-F. Truteau. D'autre part Monsieur G. Huberdault sera votre confesseur... Je demande bien pardon à Dieu des négligences dont j'ai pu me rendre coupable dans l'exercice de ma charge de supérieur.*

« Ces paroles nous jettent dans une profonde affliction: ce bon Père s'est tant dévoué pour nous! Avec Mgr Bourget, il a posé les bases de notre Institut et, depuis bientôt sept ans, il nous dirige avec un zèle, une sagesse et un désintéressement ininterrompus... Il était le confident de toutes nos

---

de la Charité servent un banquet aux pauvres de l'Asile de la Providence. Tant que le permit leur santé, Mlle Luce Cuvillier et sa nièce, Mme F. A. Routh (Marie-Lucie Cuvillier), venaient elles-mêmes servir ce repas dû à leur amour pour les pauvres. La coutume d'un banquet de ce genre dans quelques-unes de nos maisons provient de la même initiative.

peines et difficultés... Aussi, le retrait de sa direction est-il pour nous une bien rude épreuve. Des sanglots éclatent et, toutes à l'unisson, nous demandons à ce bon Père de nous pardonner les ennuis que nous aurions pu lui causer en dépit de notre vénération pour sa personne et de notre gratitude à son égard. Nous sollicitons ensuite sa bénédiction. *Je vous bénis*, nous dit Sa Grandeur, *je vous pardonne de grand cœur, s'il y a lieu, tout manquement que vous pourriez regretter... Je ne vous oublierai jamais et, quoique déchargé du soin de votre communauté, rien ne m'empêchera de venir quelquefois prier avec vous.* »

La débonnaireté du nouveau supérieur contrastait avec le caractère rigide du regretté prélat, mais le bon Père Truteau n'en devait pas moins, par sa direction, consolider les principes d'ascétisme et d'énergique activité inculqués aux membres de notre Institut par Mgr Bourget et Mgr Prince.

* * *

Sœur Janvière (Cléophée Legault-Deslauriers), native de la Pointe-Claire, entra au noviciat de la Providence le 2 juillet 1844, âgée d'environ trente ans. Des obligations imposées par la piété filiale l'avaient empêchée de se vouer plus tôt à la vie religieuse. Son tempérament vigoureux semblait promettre une longue existence. Peu instruite, mais

intelligente, active et formée aux rudes travaux de la campagne comme à ceux de la vie domestique, elle était une précieuse recrue pour l'accomplissement des œuvres de notre vocation. On la comparait aux premières Filles de la Charité instituées par saint Vincent de Paul. Elle revêtait le saint habit après cinq mois à peine de postulat (le 20 novembre 1844). Novice, elle manifesta un ardent désir de souffrir en union avec Notre-Seigneur pour la plus grande gloire de Dieu et la conversion des pécheurs.

A raison des vertus, de la droiture de jugement et de la robuste constitution de Sœur Legault, Mère Gamelin et les autres fondatrices voyaient en elle l'un des appuis de l'Institut à cette époque et l'honneur de la communauté dans l'avenir. Sans s'en douter, elle devait répondre à cette attente, mais que brève et mouvementée serait sa vie religieuse! Pour consolider les fondations d'un édifice spirituel, il n'est rien, après la grâce de Dieu, d'aussi précieux que la souffrance. Or, en ce sens Sœur Legault contribua pour sa large part à l'édification de l'Institut de la Providence. Avant son entrée au noviciat, elle ignorait les douleurs physiques. Novice, elle en connut bientôt, des plus cruelles. En 1845, un accident faillit lui coûter la vie. Dans son empressement à s'acquitter d'un message, elle tomba dans une excavation d'où elle fut retirée à demi-morte. En dépit de sa volonté

énergique, elle fut plusieurs jours à ne pouvoir respirer sans crier. Les bons soins la rétablirent, au moins apparemment, et, le 3 avril 1846, elle prononçait les vœux de religion sous le nom de Sœur Janvière. Elle se dévouait sans mesure pour les œuvres de charité lorsque, plusieurs mois après sa chute fatale, un mal étrange vint l'inquiéter. L'historique de cette maladie constitue la matière d'un article publié, le 27 mars 1847, par les *Mélanges Religieux* et dont voici le texte en substance, concordant avec nos annales.

DÉCLARATION DE SŒUR JANVIÈRE. — « 27 mars 1847. — Dans le cours de septembre 1845, j'ai fait une chute et je suis tombée, le côté droit sur un tas de madriers. J'éprouvai alors une si grande faiblesse, qu'on jugea à propos de faire venir le médecin. Il me donna des remèdes qui procurèrent ma guérison. Je continuai à me bien porter pendant sept ou huit mois... »

RAPPORT DE SŒUR CARON (alors pharmacienne à la maison mère). — Vers le 15 juin de l'année dernière (1845), Sœur Janvière m'a exprimé, pour la première fois, son inquiétude à cause d'un ulcère qui paraissait croître à l'intérieur du sein droit. Il me parut de la grosseur d'un œuf et n'était encore attaché à aucune partie. Les douleurs de Sœur Janvière étaient accompagnées d'une si grande démangeaison que souvent elle devait recourir à des compresses d'eau froide pour se sou-

lager. Au bout de trois semaines, le mal ne lui laissait plus de repos. Plus tard, le médecin croyant à la présence d'une glande, prescrivit des applications pour la faire fondre. On employa ces remèdes sans succès durant quinze jours. Alors le médecin crut à un commencement de cancer nécessitant une opération chirurgicale. A sa demande, on consulta un autre médecin. Ce dernier fut du même avis; « seulement, » dit-il, « dans le cas présent, l'opération serait inutile... » Un emplâtre qu'il prescrivit fit disparaître l'imflammation intérieure et diminua les douleurs, mais durant quelques jours seulement. Depuis ce temps jusqu'au 24 novembre 1846, on n'employa aucun remède, bien que le mal allât toujours en augmentant. Enfin, comme cette Sœur souffrait au point d'avoir perdu tout à fait le sommeil, on prit le parti de lui appliquer un emplâtre réputé infaillible pour la destruction d'un cancer. Le remède, employé à deux reprises, eut un effet contraire à celui qu'on attendait. (Il occasionna une plaie mesurant douze pouces par quatre, dit l'annaliste.) Les médecins crurent alors qu'il valait mieux laisser guérir la plaie afin de s'assurer ensuite si l'ablation serait encore possible [1].

---

[1] Nous citons ces faits pour rectifier un passage de nos chroniques relatant que Mère Caron, encore jeune, aurait été guérie d'un cancer au nez, par un remède dont elle gardait le

RAPPORT DE SŒUR JANVIÈRE. — (27 mars, 1847) – « Le 14 décembre dernier, (1846), on m'a apporté un scapulaire entièrement fait d'une soutane de Monsieur Olier. Je l'ai mis aussitôt à mon cou, et le lendemain, j'ai commencé, avec la communauté, une neuvaine à l'honneur de ce saint prêtre. Pendant toute cette neuvaine et surtout pendant les trois derniers jours, j'ai souffert des douleurs plus fortes que jamais... Le 23 au soir, je sentis, malgré mes souffrances, une joie que je ne saurais exprimer... A minuit juste, les douleurs disparurent... Depuis ce moment, je me suis toujours bien portée et je jouis d'un bon sommeil. »

Ce fut là, disons-le, une guérison temporaire, ou, peut-être, un soulagement merveilleux; si merveilleux même, que, durant la seule année 1847, Sœur Janvière, tout en prenant part aux rudes travaux de l'Asile, visita les pauvres à domicile, soigna les malades aux ambulances de la Pointe-Saint-Charles et se rétablit rapidement de la ma-

---

secret au bénéfice de sa charité. Or, rien, pas la moindre cicatrice, ne prouvait que Mère Caron eût jamais souffert de ce prétendu cancer. Mais il est certain que, toute sa vie, elle garda le secret de l'emplâtre réputé *infaillible* qui avait torturé en vain Sœur Janvière et cela, assurément, par un sentiment de charité, pour empêcher les cancéreux de faire l'expérience de ce remède.

ladie du typhus qui l'atteignit au mois d'août. La visite des pauvres, comme elle l'entendait, était loin d'être une sinécure. Ainsi, un jour de dur automne, elle entre dans une masure et se trouve en face d'une femme et de petits enfants tourmentés par la faim et tremblants de froid autour d'un poêle sans feu. Sœur Janvière, émue à ce spectacle, s'empresse d'aller quêter aliments et combustible. Elle va ensuite emprunter une hache, fend du bois, allume un bon feu et prépare un repas appétissant. Elle se retire après s'être assurée que rien ne manque à cette famille.

Sa charité était la même pour tous ses pauvres, qui s'adressaient à elle comme à leur mère. Dépositaire de leurs chagrins et de leurs misères, Sœur Janvière trouvait toujours pour eux des paroles de consolation et maintes industries pour les assister dans leur indigence. Sa carrière au service immédiat des membres souffrants de Notre-Seigneur fut abrégée par la réapparition du cancer, dès 1848. Si l'on tient compte de sa résignation, de son esprit de sacrifice, de sa charité, et, en somme, de sa fidélité à ses devoirs d'état, l'on peut affirmer qu'elle vécut beaucoup en peu d'années. Il semble même que la Providence ait voulu multiplier les occasions de faire briller davantage sa soumission aux décrets de Dieu. Citons, par exemple, un accident dont elle fut victime, le 3 juin 1849. Accompagnée d'une Sœur, elle revenait de la Longue-

Pointe lorsque, aux environs de la place Dalhousie (aujourd'hui l'hôtel Viger), la voiture se renverse et les Sœurs tombent sur le pavé. L'une s'en tire saine et sauve, mais Sœur Janvière a les deux bras cassés. Son bras gauche est même rupturé à deux endroits. Transportée à l'Asile de la Providence, elle est dans un tel état de faiblesse que le médecin conseille à la Mère supérieure de lui faire administrer l'Extrême-Onction. Elle reprit peu à peu ses forces, mais les douleurs ne la quittèrent pas. Jamais cependant la patience de cette vaillante religieuse n'en parut altérée. A partir du 3 juin, elle resta sous les soins de l'infirmière, ne cessant d'édifier les Sœurs par sa résignation à la volonté de Dieu. L'on admirait en outre la délicatesse de ses procédés et sa reconnaissance envers les Sœurs qui la soignaient ou lui rendaient quelques services. Elle mourut le 16 février 1850, âgée de 36 ans et 6 mois.

L'aménité de son caractère, son dévoûment et sa charité lui avaient gagné l'affection des pauvres, comme l'estime générale des Dames associées et des religieuses. Sa mort remplit tous les cœurs de tristesse.

Ses funérailles eurent lieu le 18. Ses restes, déposés d'abord dans le caveau de l'Asile de la Providence, reposent aujourd'hui dans le cimetière de notre communauté à la Longue-Pointe.

* * *

La soumission de Mère Gamelin à l'autorité ecclésiastique la portait à recourir souvent aux conseils des deux évêques qui dirigeaient conjointement la communauté. Elle avait soin, chaque année, de solliciter de Mgr Bourget la faveur d'une visite pastorale. Ainsi, le 9 mars 1850, elle écrivait à Sa Grandeur:

Monseigneur,

...Étant encore nouvelles dans la religion, nous avons besoin de toutes sortes de grâces, afin de pouvoir accomplir avec plus de perfection les œuvres dont la divine Providence nous a chargées. C'est pourquoi nous prions Votre Grandeur de vouloir bien nous accorder la faveur d'une visite pastorale, soit pendant, soit après notre retraite. Nous vous en aurons une éternelle reconnaissance. Nous espérons que, vu nos misères et nos imperfections, vous ne nous priverez pas cette année de cette faveur. Peut-être qu'un jour Votre Grandeur sera dédommagée des peines qu'elle se donne pour nous former aux vertus religieuses. Veuillez bien avoir pitié de vos enfants, qui toutes, sont dans la disposition de profiter de vos paternels et charitables avis...

Sœur Gamelin, supérieure

Le pieux évêque outrepassa la faveur sollicitée, en prêchant deux retraites consécutives. Le 13 mars, un mercredi, il procédait à l'ouverture de la première retraite et de la quatrième visite pastorale, par la lecture d'un mandement qui résumait l'histoire de l'Institut de la Providence depuis la première prise d'habit. Dans ces pages, le vénérable Prélat semble pressentir la fin prochaine de la Mère fondatrice et vouloir lui donner comme une vision d'ensemble de tout le bien opéré dans sa communauté depuis sa fondation. Rien toutefois ne faisait présager que cette bien-aimée Mère, bien que toujours souffrante, finirait sa carrière en ce monde avant les élections canoniques du premier mardi d'octobre (le 7) 1851.

CHAPITRE XXVI

1850. — Mandement de Mgr Ignace Bourget, lu par Sa Grandeur, à l'ouverture de sa quatrième visite pastorale, aux Sœurs de la Providence, le 13 mars 1850.

En 1843, le 25 mars, nous donnions, nos très chères filles, le saint habit religieux aux premières Sœurs de votre communauté, qui dans un bien modeste oratoire s'offraient de tout leur cœur à Notre-Seigneur pour être les humbles servantes de ses pauvres.

C'était à pareil jour que le Verbe s'était fait chair en se revêtant, dans le sein de sa glorieuse Mère, de notre pauvre humanité, comme d'un vêtement de pénitence, pour expier nos iniquités. C'était encore dans ce jour de miséricorde que ce Dieu fait homme expirait sur le Calvaire, *nu et dépouillé de tout*, laissant en héritage aux communautés de son Église ses habits simples et pauvres. C'était aussi dans ce jour de grâces qu'en l'année douze cent cinquante neuf, Notre-Dame des Sept-Douleurs descendait du ciel, au milieu des anges qui, formant une admirable mais lugubre procession, portaient les instruments de la Passion, un livre de règle, un écusson rayonnant de lettres d'or exprimant un glorieux titre, celui de Serviteur de Marie, une palme, figure de la

récompense promise à la victoire, et un vêtement noir, pour servir de modèle à celui dont se devaient revêtir ceux qui auraient le bonheur d'être appelés à répandre la dévotion à ses douleurs.

Tant de circonstances frappantes, si heureusement ménagées par la Providence, en ont fait pour vous, nos très chères filles, un jour plein de souvenirs attendrissants... D'ailleurs, ces touchantes processions de tous les mois, lorsqu'il est question de donner le saint scapulaire à de pieux fidèles; ces magnifiques entrées aux augustes cérémonies de la profession, lorsque les vierges sages et prudentes qui veulent se consacrer au céleste Époux, arrivent à l'autel de leur immolation; cette règle de saint Vincent, ce riche trésor que vous n'avez découvert que par un événement providentiel, et que chaque supérieure, au jour de son élection, doit recevoir de la main de l'Église, comme un livre apporté du ciel; cet habit de couleur cendrée [1] que vous portez et qui vous est resté en partage, après avoir été le premier vêtement des Servites, vous rappellent sans cesse un jour si saint et si heureux pour vous. Quant à nous, nous vous l'avouons ici, nos très chères filles, jamais jour dans notre vie, n'a fait de si vives impressions sur notre

---

[1] Voir le dernier article du chapitre XXXV.

cœur. Elles semblent y avoir été gravées avec la pointe d'un des glaives qui percèrent l'aimable cœur de Marie. Aussi sont-elles ineffaçables!

En 1844, le 29 mars, au jour si solennellement lugubre de Notre-Dame de Pitié, nous admettions à la profession des vœux les sept Sœurs que la bienheureuse Vierge avait elle-même préparées par un noviciat, passé tout entier sur le calvaire et au pied de la croix. Dieu seul peut vous dire, parce qu'il les a comptées, toutes les larmes qui ont coulé, pendant cette laborieuse année de *probation*. C'est là l'époque heureuse de votre naissance à la vie religieuse, et le monument vivant sur lequel est inscrit votre titre de *Servantes de Marie*, ou plutôt de *Filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs*.

Votre communauté, ainsi formée sous les auspices de la Mère de Douleurs, a pour mission de représenter ici le mont Senario, c'est-à-dire qu'elle doit être environnée d'une brillante lumière et ornée de fleurs et de guirlandes sur lesquelles repose le trône majestueux de Marie. Vous comprenez qu'il vous faut être par votre pureté, comme ces lis d'éclatante blancheur que la Reine des vierges aime à placer sur son très *saint* et *immaculé* cœur; et que par toutes vos vertus religieuses, vous devez lui fournir assez de fleurs et de guirlandes pour qu'elle puisse en faire une riche couronne dont elle ceigne son auguste front. En même temps,

il vous doit être bien consolant de penser que cette bonne Mère vous reçut dans ce beau jour sous son vénérable manteau, pour reconnaître le plaisir qu'elle ressent de vous voir porter un habit qui lui rappelle celui de son veuvage et de ses continuels gémissements. Ces mystères vous étaient cachés, lorsque votre aimable maîtresse dirigeait vos pas faibles et chancelants dans cette route raboteuse qui conduit au calvaire. Puissiez-vous désormais et pour toujours vous abandonner amoureusement à sa direction si sage, si sûre et si maternelle!

En 1845, le 21 mars, nous vous annoncions notre première visite pastorale, dont le but principal était de fixer irrévocablement vos saintes règles, afin que vous ne fussiez plus longtemps flottantes à tout vent d'usages et règlements contradictoires, et exposées par là aux déplorables effets de l'inconstance humaine. Vous vous souvenez sans doute, nos très chères filles, des peines que nous nous sommes données, vous et Nous, pour qu'il ne manquât rien de ce qui pouvait contribuer à la parfaite régularité d'une bonne communauté.

Nous mentionnons ici ce fait, pour que celles qui viendront après vous observent avec amour et reconnaissance des règles qui coûtèrent si cher à leurs premières Mères et fondatrices. Nous pouvons donc vous adresser ces touchantes paroles de la bienheureuse Vierge à ses serviteurs sur le Mont

Senario, lorsqu'elle leur présenta leur règle et leur habit: « *Acceptez cet habit qui vous servira de modèle, et recevez cette règle, que vous devrez suivre, afin d'être appelées mes servantes et d'acquérir vraiment cette palme, symbole de la vie éternelle* ». Avec quel respect donc cette sainte règle doit être lue! Avec quelle piété elle doit être méditée! Avec quel soin elle doit être observée! C'est Marie qui vous l'a mise en main, elle-même vous mettra en main la palme, si vous y êtes fidèles. En voilà assez pour vous embraser d'ardeur.

En 1846, le 16 avril, nous vous informions que le 21 de ce mois, nous retournerions vous voir en qualité de premier Pasteur, afin de mettre la dernière main à vos règles et usages, et surtout pour vous inspirer le bon esprit, que Notre-Seigneur a promis de donner à quiconque le demande humblement, et qu'il ne manque pas de souffler dans le cœur de toute communauté qui le désire avec ardeur. Vous connaissez, nos très chères filles, que, sans ce bon esprit, les meilleures règles ne servent de rien. Cinq mois après cette visite, nous cheminions vers la Ville Sainte, pour déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, toutes vos œuvres et les faire ainsi participer, autant que possible, à la solidité de l'édifice sacré, bâti sur pierre, contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

A cette fin, que la bénédiction du Père commun obtenue spécialement pour vous affermir dans

la pratique de vos devoirs religieux, demeure à jamais avec vous toutes!

En 1847, s'offre la première lacune à nos visites annuelles d'autant plus consolantes pour nous, qu'elles étaient plus avantageuses pour vous. Mais Dieu, toujours si bon pour vous, nos très chères filles, y a abondamment suppléé, car ça été l'année de vos douleureuses épreuves, et pour cela même, il faut l'espérer, une année pleine de mérites. Car, vous le savez, c'est la marque la moins équivoque et la preuve la plus certaine de la visite du Seigneur.

Pour s'en convaincre il suffit de jeter un regard sur ce champ voisin de notre ville, qui fut le théâtre des horribles ravages du typhus. Il est encore marqué des traces qu'y ont imprimées vos pieds fatigués de courir après les malheureuses victimes du fléau dévastateur. Il est encore humecté des larmes amères que laissèrent échapper vos yeux attristés par le déchirant spectacle de tant de poignantes misères. Il est encore imbibé des sueurs glacées qui de vos visages coulèrent sur des infortunés exhalant entre vos bras le dernier soupir.

Ce champ... est devenu pour vous une terre sainte, une terre d'où ont coulé le lait et le miel parce que le Seigneur vous y a visitées dans sa grande miséricorde. En effet, cette terre a poussé des fruits délicieux, qui sont les excellentes vertus

de *simplicité, humilité, obéissance, confiance en la Providence, abnégation, générosité, charité*, à la pratique desquelles vous vous engageâtes alors si étroitement. Car, succombant les unes après les autres sous les coups redoublés de cette terrible maladie, et gisant presque toutes sur des lits de mort, vous levâtes les yeux vers le trône de grâces que Marie s'est choisi dans votre église.

Le 19 juillet, vous faisiez le vœu perpétuel de faire brûler sept cierges tous les vendredis devant sa sainte image, avec un bon propos de pratiquer les vertus que vous signifiaient ces flambeaux ardents et vous fûtes exaucées. Oh! nos très chères filles, que le Dieu si bon qui entendit alors vos humbles supplications achève son ouvrage! Pour l'amour de Marie, qu'il vous fasse à jamais briller de tout l'éclat de ces sept admirables vertus devant le cœur de votre Mère, comme brillaient autrefois devant l'arche d'alliance, qui n'en était que la figure, les sept lampes que le Seigneur avait ordonné d'y entretenir par un culte perpétuel.

En 1848, le 14 avril, nous commencions la troisième visite pastorale, que vous aviez vous-mêmes sollicitée et dont vous sentiez le pressant besoin après deux ans d'interruption.

Il vous fallait bien respirer un peu après tant de rudes épreuves. C'était le jour de votre grande fête, la fête des douleurs de votre Mère, le qua-

trième anniversaire de votre institution et le jour heureux de votre rénovation. Nous vous trouvâmes préparées aux grâces abondantes de cette visite par celles de la retraite que vous terminiez dans ce saint jour, et qui a coutume, chaque année, de vous renouveler dans l'esprit et la ferveur de votre saint état. D'ailleurs, les centaines de petits innocents que vous aviez arrachés aux horreurs de la mort, et cette bonne Sœur qui avait si généreusement offert sa vie pour leur amour, avaient levé leurs mains suppliantes vers le Père des orphelins et avaient ainsi fait descendre sur cette retraite d'abondantes bénédictions. Vous fûtes donc comblées de toutes sortes de richesses spirituelles pendant ces deux importants exercices de religion. Que Dieu en soit loué! Mais ces grâces vous étaient données, à l'ordinaire, pour vous préparer à de nouvelles épreuves.

En 1849, l'année dernière, le choléra reparut dans ce pays. Sans être aussi menaçant qu'en 1832 et 1834, il fit cependant tout trembler à ses approches et enleva, dans cette cité, cinq ou six cents victimes. Comme de raison, vous vous mîtes à l'œuvre; et, laissant Dieu pour Dieu, vous renonçâtes de bon cœur au repos de la retraite, pour voler au secours des cholériques, dans toutes sortes de réduits pauvres et désertés par suite de la frayeur. La Providence vous a encore ménagé le grand bonheur d'administrer un des deux hôpitaux ouverts

par la municipalité aux étrangers pauvres et abandonnés.

Dieu a encore béni vos sacrifices, vos veilles, vos courses et vos fatigues. Entre autres consolations, vous avez eu celle de contribuer au retour dans le sein de l'Église de quarante deux de nos frères séparés, et au baptême de deux jeunes enfants que la mort s'est hâtée de délivrer des dangers de cette pauvre vie pour les faire entrer ensuite dans le repos éternel. Il fallait cependant une victime d'agréable odeur au cœur de Marie, navré de douleurs dans ces temps de calamité. Dieu l'a trouvée dans une de vos jeunes Sœurs qui venait de recevoir, dans sa profession religieuse, la couronne de la virginité. Les fleurs et les guirlandes formant cette précieuse couronne n'avaient pas encore eu le temps de se faner, et leur odeur suave a sans doute réjoui le cœur du chaste Époux des vierges, puisque aucune autre n'a succombé à cette terrible épidémie.

En 1850, mars. Nous voici enfin arrivés à la septième année de votre existence religieuse. Pendant ces sept années, sept de vos chères et bien-aimées Sœurs ont passé à une vie meilleure et ont été placées, il faut l'espérer, devant le trône de Marie, pour être au ciel comme sept lampes ardentes devant l'auguste Vierge, autant qu'il y a ici-bas de cierges devant sa sainte image, si reli-

gieusement honorée dans votre dévote chapelle. Ce nombre sept est pour vous plein de grâces et de bonheur. Aussi s'est-il, depuis votre établissement, retrouvé dans tant de circonstances extraordinaires, que vous ne pouvez manquer d'y avoir dévotion. Mais voici encore quelque chose de bien particulier, et qui va sans doute vous surprendre.

Chez les Juifs, il y avait tous les sept ans un jubilé, c'est-à-dire, une année de repos et de rémission. Les propriétés revenaient cette année-là à leurs anciens maîtres et la terre n'était point ensemencée. Pour cela la divine Providence, qui voulait que l'on respectât cette année sainte, donnait à son peuple, l'année qui la précédait, une moisson double de celle des autres; comme au sixième jour de la semaine, elle faisait pleuvoir dans le désert une provision de manne deux fois plus grande que celle des jours précédents. Cette année jubilaire était un temps de joie toute sainte pendant lequel le peuple de Dieu devait se détacher des choses de la terre, pour s'exciter aux désirs du ciel. On l'annonçait au son des trompettes; et elle se passait dans les délices d'un repos parfait, qui faisait oublier les travaux passés.

Vous reconnaissez ici le doigt de Dieu, nos très chères filles, et vous admirez sans doute, les tendres inventions de son amour pour vous sanctifier par la dévotion à Notre-Dame des Sept-Dou-

leurs. Voilà que pour cela une année jubilaire vous apporte les grâces précieuses de rémission générale de vos fautes, et de repos intérieur pour respirer longuement après les durs travaux de vos six premières années.

Allons, nos très chères filles, réjouissez-vous dans Notre-Seigneur. Voilà que le ciel qui vous a paru d'airain se change pour vous en miel. Laissez donc vos cœurs si serrés par la douleur se dilater par les cris d'une sainte allégresse. Il n'est point permis d'être tristes au service d'un si bon Maître.

Vous avez taillé la vigne avec tant de fatigues, il est temps de vous asseoir pour en respirer l'odeur suave, maintenant qu'elle est en fleurs. Ranimez vos forces épuisées, par le repos sanctifiant de votre *année jubilaire.* Nous vous l'annonçons au nom du Seigneur. Ce mandement doit être pour vous comme la trompette sacrée qui, chez l'ancien peuple, ouvrait le jubilé par le son joyeux qui dissipait les noirs chagrins. Que l'Esprit-Saint fasse vibrer jusqu'au fond de vos cœurs ce son mélodieux de la joie spirituelle, afin que la tristesse ne puisse y avoir place.

N'oubliez pas, nos très chères filles, que l'unique objet que vous devez avoir en vue, pendant cette visite et cette retraite qui commencent votre septième année, est un repos parfait avec le privilège de rentrer en possession de tous les biens que vous avez perdus. Le repos se goûte dans le

silence de toutes les affections désordonnées et l'accomplissement amoureux de la sainte volonté de Dieu. Les biens que vous avez perdus se retrouvent dans vos saintes règles. Elles renferment, comme on vous l'a dit souvent, l'esprit de votre fondateur saint Vincent de Paul.

Elles sont le fruit des larmes, des prières, des travaux et de la longue expérience de ce bon Père. Elles sont la récompense de son inimitable simplicité et droiture de cœur, qui lui ont mérité cet éloge *d'homme simple et droit*, donné par l'Écriture au saint homme Job. Le fruit principal de ce jubilé sera donc pour vous de vous renouveler dans l'esprit de votre sainte règle. Et pour cela, vous devez en faire le sujet ordinaire de vos entretiens et méditations pendant les pieux exercices que nous allons entreprendre.

Vous comprenez maintenant, nos très chères filles, pourquoi nous sommes remonté à l'origine de votre communauté, et avons parcouru les principaux traits de vos chroniques. C'est, nous vous le répétons, parce qu'il est question de vous remettre en possession de tous les trésors de vos saintes constitutions. Si nous avons mentionné ce que nous avons fait pour vous, n'allez pas croire que ce soit par une vaine ostentation comme si nous avions fait pour vous tout notre devoir... Oh! non, c'est au contraire, pour faire sur nous un sérieux

retour, et nous pénétrer d'un juste regret, pour n'avoir pas correspondu aux desseins miséricordieux de la Mère de Douleurs, sur nous et sur votre petite société. Car croyez-le, nous avons bien des reproches à nous faire, bien des pardons à demander...

Eh bien! vous nous aiderez de vos prières et de vos bonnes œuvres, et vous remplirez ainsi de joie les cœurs de ceux qui se sont donnés tant de peines pour vous mener à la perfection de votre saint état.

A ces causes, nous annonçons la visite pastorale dans la communauté des Sœurs de la Charité, directrices de l'Asile de la Providence, aujourd'hui, 13 mars, à trois heures de l'après-midi, en nous conformant à tout ce qui est prescrit dans le cérémonial et le coutumier.

Nous lirons nous-même le présent mandement afin de lui donner le développement qui lui est nécessaire, selon qu'il plaira à Dieu de nous l'inspirer.

Donné à Montréal, le treizième jour du mois de mars mil huit cent cinquante, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal

Par Monseigneur,

J. O. Paré, chan. secrétaire.

* * *

La deuxième retraite se termina le lundi de Pâques (1er avril). La visite pastorale fut déclarée close le même jour. Cependant Monseigneur continua de donner des instructions et de visiter les offices durant la semaine. Quant au mandement de clôture, il fut remplacé par celui que l'évêque adressa à toutes les communautés religieuses, le 8 décembre de cette même année.

CHAPITRE XXVII

1850. — L'Adoration perpétuelle. — Fondation d'un couvent à Sorel. — Deuxième voyage de Mère Gamelin aux États-Unis. — Ex-voto. — Quête à la cathédrale.

L'Association de prières dite *Adoration perpétuelle* était déjà proclamée *Œuvre diocésaine* lorsque Mgr Bourget adressa à Mère Gamelin le mandement du 19 mars, annonçant cette *pieuse Association qui se forma dans divers pays du monde catholique*, et dont la fin est de faire louer, honorer et servir Notre-Seigneur Jésus-Christ, résidant jour et nuit dans la sainte Eucharistie, et de sauver les âmes. Une lettre dont voici la teneur accompagnait cet envoi:

Ma très chère Fille,

Je vous envoie enfin le règlement de l'Adoration perpétuelle avec le mandement qui incorpore cette belle confrérie aux associations diocésaines. Je compte beaucoup sur les bonnes et ferventes prières des communautés, pour que Notre-Seigneur ne soit jamais laissé seul le jour dans aucune des églises et chapelles du diocèse, où il réside. C'est bien l'occasion, s'il en fut jamais, de leur crier à toutes: « Aidez-moi, » car humainement parlant, c'est chose impossible. Mais

il faut se souvenir que l'Archange Gabriel disait, il y a aujourd'hui 1850 ans, que rien n'est impossible à Dieu. Nous devons le croire et tout entreprendre pour que ce Dieu incarné soit adoré et aimé dans tous les tabernacles, qui sont aussi bien remplis de sa divine présence que le sein de la bienheureuse Vierge.

La seule chose à observer, c'est que, pour fournir des adoratrices de six heures du matin à six heures du soir, entre les offices, vous pourrez donner à vos Sœurs la permission de faire successivement leur visite au saint Sacrement, au lieu de la faire toutes ou plusieurs ensemble; chacune prenant l'heure qui lui conviendra le mieux, pour ne rien déranger dans les devoirs de son office. L'avantage de pouvoir se faire suppléer fait disparaître tout danger de manquer à ses obligations; ainsi, l'on peut tout aussi bien faire une heure en quatre visites comme dans une.

† Ig. év. de Montréal

* * *

Extraits du mandement publié par l'évêque de Montréal, le 19 mars 1850.

« Nous préconisons aujourd'hui solennellement cette admirable Association et nous l'incorporons aux associations diocésaines. Car dans notre lettre

pastorale du six janvier dernier, nous ne faisions que vous l'annoncer et recommander... Pour y appartenir, tout se réduit à passer une heure par semaine au pied de l'autel. Vingt quatre personnes, en s'unissant, peuvent adorer Jésus-Christ présent au saint Sacrement, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Deux demi-heures suffisent, si l'on aime mieux prendre cet arrangement avec quelqu'autre. Rien n'empêche de se faire remplacer. Les riches de la campagne qui sont éloignés de l'église, peuvent charger de bons pauvres de faire leurs heures d'adoration, et leur donner l'aumône dans cette intention. Si la piété qui porte à entretenir des lampes ardentes devant le saint Sacrement est sainte et louable, comme on n'en saurait douter, croyez que la fondation de lampes vivantes, dans la personne des pauvres, sera même beaucoup plus agréable à Notre-Seigneur...

« Cette association embrasse le monde entier. Elle est semblable au soleil qui marche à pas de géant pour fournir en vingt quatre heures, sa longue carrière. Ce bel astre en nous disant adieu chaque soir, s'en va réveiller les peuples d'un autre hémisphère et les avertir de louer Dieu. Il reviendra le lendemain nous faire sortir de notre lit de repos et nous inviter à louer Dieu à notre tour... Ne voyez-vous pas là une image frappante de notre Association qui, comme une lampe ardente, brille devant tous les saints tabernacles, sans jamais

s'éteindre, parce que ses membres qui sont de tous les pays que le soleil éclaire, se succèdent devant le très saint Sacrement, aussi fidèlement que le jour succède à la nuit? Chaque associé peut donc dire, en se couchant le soir: « Je vais passer ma nuit en adoration, en union avec tant de bonnes âmes, qui vont prier pendant que je dormirai... Quel doux repos! Quel délicieux sommeil!... » N'est-ce pas là la vie des anges?... Nous faisons ici, pour le saint Sacrement ce qu'ils font là-haut pour la divine essence qu'il leur est permis de voir face à face, c'est-à-dire que nous vaquons à nos devoirs sans cesser d'adorer Dieu... Un prophète vit une sublime intelligence jouissant du profond repos de l'éternelle contemplation de la divine Majesté, et cependant ses ailes étaient toujours en mouvement. Ce qui, selon saint Bernard, marquait que les saints qui sont au ciel sont toujours en action sans jamais s'éloigner de la présence de Dieu. Et telle est, autant qu'il est possible de le faire sur la terre, la vie toute céleste que fait mener l'*Adoration perpétuelle. Toujours prier, toujours travailler*... Quelle vie! Oh! qu'elle a d'attraits et qu'elle est un puissant motif de nous enrôler sous cet étendard! Maintenant, âmes ferventes, en quelque lieu que vous soyez, nous faisons appel à votre piété et nous vous proposons de faire sentinelle devant les cent quatre vingt tabernacles de ce diocèse dans lesquels réside le Dieu vivant. Gar-

dons-le bien tout le jour; et la nuit, laissons ce soin à nos frères d'un autre hémisphère. »

Puis, dans un style abondant, mais admirable de clarté, Monseigneur continue de magnifier les motifs qui militent en faveur de l'*Adoration perpétuelle* de Notre-Seigneur dans le très saint Sacrement. « Jésus-Christ, dit-il, *c'est notre Dieu:* en se logeant dans de si pauvres cabanes, il montre bien clairement qu'il met ses délices à être avec les enfants des hommes... *C'est notre Père:* le bonheur de ce bon Père est d'avoir auprès de lui tous ses enfants... *C'est notre voisin:* sa maison est bâtie au milieu des nôtres... *C'est notre hôte:* il veut bien habiter sous le même toit que les personnes qui vivent en communauté et y avoir sa chambre comme un autre de la maison. Il ne faut, pour se trouver chez lui, que monter un escalier et ouvrir une porte. Oh! le précieux avantage, que l'on sait assurément goûter et sentir dans ces saintes maisons! C'est là, sans doute, que Jésus-Christ doit trouver plus d'adorateurs!... *C'est notre ami...* Il nous voit passer et repasser sans cesse devant sa porte. Oh! quel serait son chagrin si nous ne nous donnions pas la peine d'y entrer, du moins pour le saluer et lui dire un mot?... »

Monseigneur donne ensuite le règlement de l'Association dont voici le septième et dernier point: « Nous établissons pour patron spécial de l'Asso-

ciation, le père nourricier de Notre-Seigneur, le glorieux saint Joseph, ou, pour mieux dire, c'est Dieu lui-même qui lui en confie le soin. Ses sueurs et ses travaux pour nourrir ce Dieu homme devenu le pain substantiel descendu du ciel pour donner la vie aux hommes, lui donnent un titre assuré à la gloire de diriger une famille qui va continuer à remplir ses autres fonctions » [1].

* * *

Le 3 mai, Mère Gamelin, accompagnée des Sœurs Amable (C. Dorion), Brigitte (M. Walsh) et Marie de la Providence (C. Bourbonnière), fonde un couvent à Sorel. A ce sujet, nous lisons dans nos chroniques: « Monsieur le Grand Vicaire Kelly (ancien curé de Sorel) voulant laisser après lui un asile de charité y a préparé une *Maison de la Providence* qui devra plus tard s'occuper de toutes les bonnes œuvres possibles dans cette localité. Pour le moment, à part quelques visites à domicile, nos Sœurs ne s'occupent que de l'instruction des petites filles pauvres... Le Fondateur désirait, avec raison, se procurer des Sœurs Grises pour administrer ces œuvres, mais elles ne purent se rendre à ses

---

[1] Ce document couvre dix pages du tome II des *Mandements de Mgr Bourget.* Il est aussi conservé, comme tant d'autres, dans les archives de notre maison mère.

pressantes sollicitations. Les épreuves n'ont pas manqué à nos chères Sœurs, aussi, espérons-nous que cette maison pourra faire un peu de bien. Puissions-nous être de bons instruments entre les mains de la Providence. »

L'abbé M. Limoges, curé de cette paroisse, reçut Mère Gamelin et ses Sœurs avec beaucoup d'égards et les mit en communication avec les principales familles de l'endroit. Mère Gamelin retourna à la maison mère après avoir pourvu aux besoins les plus urgents de la nouvelle fondation et lui avoir donné Sœur Amable pour supérieure.

Les Sœurs avaient commencé par visiter les pauvres avant le départ de Mère Gamelin, qui elle-même les avait accompagnées chez un mourant et avait quêté des effets pour l'ensevelir. L'ouverture des classes eut lieu le 28 mai. M. le curé présida l'examen des élèves vers la mi-août et fixa la réouverture des classes à la mi-septembre [1].

* * *

Mère Gamelin aimait le progrès et tendait en toutes choses à la perfection. Elle avait soin, quand

---

[1] L'historique de cette fondation, abandonnée en 1858, sera relaté dans le tome III de notre histoire.

elle en avait l'occasion, de s'enquérir des travaux accomplis dans les maisons religieuses vouées aux œuvres diverses. Ce besoin d'être parfaitement renseignée sur le fonctionnement des institutions identiques aux nôtres avait inspiré à Mgr Bourget et à Mère Gamelin un voyage aux États-Unis comme celui que notre vénérée Fondatrice avait entrepris avec tant de succès avant son entrée en religion.

Le 16 mai 1850, notre Mère fondatrice et Sœur Ignace-de-Loyola quittent Montréal pour les États-Unis, afin de visiter de nouveau les institutions de bienfaisance administrées par les Sœurs de la Charité. Deux Dames religieuses du Sacré-Cœur, en route pour New York, se joignent à elles. Mme François Leclaire, nièce de Mère Gamelin, fait aussi partie de ce voyage. Le chanoine Truteau, supérieur ecclésiastique de la communauté, dirige cet intéressant groupe. L'on passe deux jours à New York chez les Dames du Sacré-Cœur. L'on se dirige ensuite vers Baltimore et l'on arrive chez les Sœurs de la Charité à l'heure de la messe conventuelle. Pendant que M. le supérieur reçoit à l'évêché les honneurs dus à sa dignité, notre Mère fondatrice et sa compagne sont l'objet du plus fraternel accueil. Elles passent plusieurs jours à Baltimore, visitant dans cette ville et aux alentours les établissements de bienfaisance. Les hôpitaux d'aliénés absorbent plus particulièrement leur

attention; car, la petite maison du jardin de la Providence ne suffisant plus aux hospitalisations de ce genre, l'Asile commençait à céder de l'espace au détriment des vieilles et des orphelines. Nos chères voyageuses reviennent à Montréal riches en informations et formant des projets pour l'expansion et le perfectionnement des œuvres de l'Institut. Leur absence avait duré cinq semaines. Cette visite aux religieuses américaines resserra les liens d'amitié qui unissaient déjà Mère Gamelin à la supérieure générale, Mère Etienne Hall, avec qui elle continua d'entretenir un commerce de lettres et d'amitié.

* * *

Le 30 juin, a lieu la translation du tableau votif promis par Mgr Bourget à l'époque du typhus (voir à la page 135). Cette peinture [1] était exposée à la cathédrale depuis le 16 juin. En haut, elle représente la sainte Vierge qui arrête l'épidémie lorsqu'elle franchit les limites de la Pointe-

[1] Avec la bienveillante permission de M. Olivier Maurault, curé de Notre-Dame, ce tableau, que l'on voit encore dans l'église de Bon-Secours, a été photographié en 1927. Il est fixé au plafond du jubé de l'orgue tout près de la porte centrale. L'on y remarque, à droite, une Sœur Grise, à gauche, une Sœur de l'Hôtel-Dieu, au centre, une Sœur de la Providence, dont le costume à cette époque était gris sombre. Cette peinture a été reproduite par l'intermédiaire de M. E.-Z. Massicotte, archiviste.

Saint-Charles où l'enserraient les règlements civiques. Au bas, on aperçoit des religieuses luttant contre le fléau qu'elles combattent chez leurs patients.

L'installation de ce tableau à Notre-Dame de Bon-Secours fut solennelle. La cérémonie, présidée par Mgr Prince, commença à la cathédrale vers quatre heures et demie du soir. M. Billaudèle, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, rappela, dans une éloquente allocution, comment la très sainte Vierge Marie, *Secours des chrétiens*, avait préservé sa ville (Ville-Marie) du fléau qui l'atteignait déjà. Le présent ex-voto sera donc à jamais un monument de la protection de Marie et de la reconnaissance des Montréalais.

Une foule compacte de fidèles assistait à cette translation. Messieurs les conseillers de l'Association de Tempérance portaient le tableau posé sur un brancard richement orné. La musique des fanfares de la société de Tempérance et du Séminaire de Montréal alternait avec le chant des hymnes en l'honneur de Marie. Les Messieurs de l'évêché et de Saint-Sulpice, les séminaristes, les membres des diverses associations de Montréal et les enfants des écoles formaient les rangs d'une imposante procession.

La cérémonie se termina par le salut du saint Sacrement chanté à Bon-Secours après l'installation de l'ex-voto.



EX-VOTO DE MGR BOURGET

(L'une des meilleures toiles de Théophile Hamel, artiste canadien (1817-1870). Voir à la page 319.

* * *

Au mois d'août, le R. P. Bourladeau, lazariste, supérieur de la maison mère des Sœurs de la Charité d'Emmitsburg, visita l'Asile de la Providence. Il prêcha dans la chapelle et imposa à toutes les Sœurs le scapulaire de la Passion. Quelques douzaines de ces scapulaires, confectionnés, selon l'usage, avec du drap rouge, étaient gracieusement offerts à Mère Gamelin par la supérieure d'Emmitsburg.

Le révérend Père parut trouver étonnante la prospérité des œuvres du jeune Institut en dépit de sa pauvreté. Il en félicita la vénérée Fondatrice et lui témoigna son bonheur de voir fleurir au Canada l'esprit que saint Vincent de Paul avait légué à ses Filles de la Charité.

* * *

Monseigneur Bourget craignait toujours de voir se ralentir le zèle des Sœurs dans le service des pauvres. Le 28 octobre, il vint célébrer la messe à la Providence et profita de cette circonstance pour donner à la communauté des avis sur les moyens à prendre pour croître dans la charité envers les indigents. L'année était dure et les finances de la maison rendaient les administratrices

perplexes. Ce bon Père les engagea à se confier en Dieu et, comme pour leur démontrer par un fait irrécusable les libéralités de la Providence, il leur permit de quêter à la cathédrale le jour de la Toussaint.

CHAPITRE XXVIII

1850. — Mandement de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, pour la visite générale des communautés. (Voir la page 310.)

Notre sollicitude doit, nos très chères filles, s'étendre à chacune des brebis que le Seigneur nous a données en garde. Voilà pourquoi, chaque année, nous parcourons les villages et les campagnes, répandant en tous lieux les grâces de notre ministère. Les justes et les pécheurs qu'une foi vive anime accourent à nous, comme à Jésus-Christ, pour déposer dans notre cœur le secret de leurs misères et y chercher le remède aux maux qui les affligent.

Que de bonnes âmes nous découvrons partout! Et l'Esprit-Saint qui les forme est un grand maître.

Ah! combien de fois, nous nous sommes humilié, à la vue de ces chefs-d'œuvre du Dieu sanctificateur. Mais si nous sommes, nos très chères filles, débiteur de tous, sans jamais faire acception de personnes, il est pourtant une portion du troupeau qui demande de nous des soins plus assidus. Ce sont toutes vos communautés que le bon Pasteur nous ordonne de soigner, autant qu'il est possible à la fragilité humaine, comme lui-même soignait les saintes femmes, en les formant à toutes

les vertus religieuses. Là-dessus, nous vous dirons ce que vous connaissez déjà, que ce fut au milieu d'une de ces saintes maisons (l'Hôtel-Dieu) que nous recueillîmes, il y a dix ans, le dernier soupir de notre illustre et vénéré prédécesseur. Dans ce moment à jamais lugubre, la charge pastorale commença à peser de tout son poids sur notre conscience. Saisissant d'une main faible et tremblante, le timon de l'administration que laissait cet habile pilote, après dix neuf ans d'un orageux épiscopat, nous regardâmes autour de nous comme fait toujours l'homme saisi de crainte, qui appelle au secours. Et le spectacle qui s'offrit à nos yeux fut celui d'humbles hospitalières à genoux, et modestement rangées autour des restes mortels du pasteur défunt qui si souvent les avait nourries de sa parole, comme elles l'avaient plusieurs années nourri de leur pain. Leurs ferventes prières accompagnaient son âme et l'assistaient encore à ce moment suprême où elle comparaissait au tribunal du souverain Juge.

Alors, il faut vous le dire, nos très chères filles, dans toute la sincérité de notre cœur, toutes vos communautés nous apparurent comme autant de troupes de saintes femmes, assistant de leurs biens le bon Maître pendant ses travaux évangéliques, et entourant sa croix de pleurs et de gémissements, à son dernier soupir. Ce spectacle était poignant; aussi, ne s'effacera-t-il jamais de notre souvenir.

La leçon qu'il laissa profondément gravée au fond de notre âme était sensible et frappante. Nous y vîmes le ministère de la femme, élevé et sanctifié par le souverain Pasteur, pour être dans tous les siècles la gloire de son église et la consolation de ses pauvres. Nous comprîmes que le ministère de l'évêque devait aussi avoir ce trait de ressemblance avec *celui du Maître.*

Les saintes femmes de l'Évangile nous parurent donc avoir été formées à l'école de Jésus-Christ pour être le modèle de toutes les communautés religieuses. Devant exercer un apostolat de dévoûment et de charité, elles avaient besoin, comme les apôtres, de l'Esprit-Saint. Elles le reçurent avec eux le jour solennel de la Pentecôte; car elles avaient leur place dans le cénacle à la suite des disciples, quand les langues de feu se reposèrent sur toutes les têtes de cette vénérable assemblée. Nous en avons la preuve, nos très chères filles, et nous en ressentons les effets, nous qui descendons de ce peuple qui vit un jour aborder à ses rivages un vaisseau sans gouvernail et sans mâts. Par un miracle nouveau pour ce peuple, jusqu'alors assis dans les ombres de la mort, il avait, ainsi désemparé, traversé la plus orageuse des mers. C'est que celui qui conduit tout s'était fait son pilote. Il portait deux admirables sœurs: Marthe et Marie qui, après avoir assisté et suivi Jésus pendant sa prédication, suivaient ses disciples pour leur prêter le même secours.

En mettant le pied sur cette terre infidèle, les deux amantes de Jésus arborent l'étendard de la vie religieuse. Marthe est à la tête des bonnes œuvres et, par son ardente charité, elle devient le modèle de toutes les communautés actives. Madeleine, sur les montagnes de la Sainte-Baume, lave dans ses larmes ses premiers égarements et devient, par ses continuelles oraisons, le modèle de toutes les communautés comtemplatives. Tel fut le grain de sénevé que Jésus, de sa divine main, jeta en terre pour que l'état religieux, devenant bientôt un grand arbre, pût ombrager tous les siècles et tous les peuples.

Car, nos très chères filles, aux saintes femmes de l'Évangile succédèrent sans interruption des femmes généreuses qui, animées du même esprit, se dévouèrent aux mêmes fonctions. Partout où les apôtres et leurs successeurs portèrent le flambeau de la foi, on vit le sexe dévot quitter tout et se consacrer à la vie parfaite, pour vaquer plus librement au soin des autels et au soulagement des veuves et des orphelins.

L'Église les entourait de tous les secours que l'on peut attendre d'une bonne Mère et leur assignait, dans ses temples, une place d'honneur qui annonçait au peuple la sainteté de leur profession. C'est ce qui nous frappa quand, visitant l'église de Saint-Clément à Rome, on nous montra le chœur

des religieuses du temps, qu'une grille sépare du sanctuaire et de la nef. Monument précieux qui atteste que, dans tous les âges, l'Église a eu un soin maternel de ses vierges ; et que toujours elle en a reçu un secours puissant pour le salut des âmes.

Et, en effet, nos très chères filles, ce qui rend raison de ce genre de ministère que Jésus-Christ a confié à la femme, ce sont les services qu'en retire la sainte Église. De fait, elle a toujours exploité à la gloire de Dieu et au soulagement des misères qui accablent les malheureux enfants d'Adam et d'Ève, le cœur tendre et sensible que lui a donné en partage la divine Providence. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter au long tout ce qu'a pu faire de prodigieux dans l'Église de Dieu, la femme bénie et consacrée pour faire les saintes œuvres de la religion. Nous ne finirions pas si nous entreprenions d'en faire l'énumération. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, à côté de chaque misère, se trouve une communauté pour la soulager. Un coup d'œil sur ce tableau va nous en convaincre.

Rivalisant toutes de zèle et de dévoûment, les communautés se partagent le triste héritage des infirmités que nous ont hélas! léguées nos premiers parents. Chacune adopte la sienne et sa charité est récompensée par une grâce d'état pour la soulager; et c'est avec un tel succès que l'on peut

s'écrier avec surprise: heureuse faute de nos pères coupables d'avoir enfanté une telle misère, puisque le dévoûment religieux est là pour la réparer! Cette union tendre ne fait de toutes qu'un cœur et qu'une âme, leur inspire la sainte hardiesse de se charger de tous les maux de l'humanité souffrante.

Oh! oui, nos très chères filles, à la vue des communautés, chacun peut dire en toute vérité: « Là on donne à manger à ceux qui ont faim, on donne à boire à ceux qui ont soif, on vêtit les nus, on loge les pèlerins et les étrangers, on visite les malades, on délivre, on console les prisonniers, on ensevelit les morts. » Et comme les œuvres de miséricorde corporelle ne sont qu'un appât aux œuvres de miséricorde spirituelle, l'on peut assurer avec encore plus de vérité, en montrant du doigt ces saintes maisons, surtout celles consacrées à l'éducation: « Là on enseigne les ignorants; on corrige ceux qui ont des défauts; on dirige et conseille ceux qui sont en peine; on console les affligés; on supporte les défauts et l'humeur du prochain; on pardonne les injures, on prie pour les vivants et pour les morts et surtout pour la conversion des ennemis de l'Église. Car pour des ennemis particuliers, on n'en connaît pas. »

Et de fait, nos très chères filles, chacune de vos maisons religieuses n'est-elle pas comme la personnification des œuvres de charité auxquelles

Jésus-Christ promet la vie éternelle ? Ne se tiennent-elles pas toutes par la main pour fournir à l'homme, dans son passage sur cette terre d'exil, une station de repos, pour le soulager de la fatigue d'un si pénible voyage ? D'un coup d'œil, parcourez la vie humaine, depuis le sein de la mère jusqu'au trépas ; et vous verrez partout, semées sur la route, des institutions charitables, au service de toutes les infirmités.

Les maternités veillent sur l'enfant dans le sein de sa mère pour lui conserver la vie et sauver son âme. Les crèches l'emmaillottent et le réchauffent, cet enfant pauvre, pendant que sa tendre mère va gagner, à la journée, sa nourriture et du pain pour le reste de la famille. Les hospices l'abritent, cet enfant abandonné par une mère barbare qui le tuerait de ses propres mains pour cacher son crime, si elle ne savait qu'il y a là des mains virginales pour recueillir, et des cœurs de mère pour aimer le fruit de son impudicité. Les maisons de la Providence sont ouvertes à l'enfant qui n'a plus de père ni de mère. Les Hôtels-Dieu prodiguent leurs soins compatissants à l'homme de tout âge et de tout état. Comme il meurt tranquille, quand, au milieu des frayeurs de l'agonie, il voit au chevet de son lit l'ange de la terre la prière sur les lèvres et la charité dans le cœur ! quand il entend sortir de sa bouche une de ces paroles pénétrantes qui va porter au fond de son

cœur défaillant l'espérance et la joie. Les hôpitaux généraux recueillent la décrépitude de l'âge et toutes les souffrances de la nature humaine défaillante. Quel spectacle que ces boiteux, ces aveugles, ces sourds, ces muets de tout sexe, de toute condition, sous les toitures religieuses, traités, disons plus, servis et aimés comme d'autres Jésus-Christ! Les asiles sont pour les misères qui ne trouvent point place ailleurs; et de là sortent, chaque matin, les servantes des pauvres, qui vont de porte en porte à la recherche de toutes les souffrances. Des refuges offerts au repentir sont élevés à la gloire du bon Pasteur. Que de pécheresses infortunées, vraies Madeleines, s'y purifient dans les larmes de la pénitence! Quels bains sacrés que ces lieux d'expiation! Que de pauvres âmes défigurées y retrouvent leur première beauté, avec la perle précieuse de l'innocence recouvrée!

Enfin, les maisons d'éducation religieuse guérissent l'ignorance, cette plaie hideuse que le péché a faite à l'espèce humaine. Ce sont les écoles où le bon Maître enseigne lui-même la science de la vie et les chaires où il prêche les vertus du ciel. A ces écoles sacrées se forment les filles de Sion qui bientôt rempliront le monde de la bonne odeur des vertus chrétiennes. Car la femme du monde a, elle aussi, son apostolat à exercer, au milieu des sociétés les plus dissipées et les plus mondaines.

Elle a la grâce d'état pour bien former le cœur de l'enfance, et conserver ainsi dans la famille le dépôt sacré de la crainte de Dieu, le commencement de la vraie sagesse.

Voilà, nos très chères filles, les communautés appliquées à diverses œuvres de charité, formant cette admirable variété d'instituts religieux qui brillent dans le firmament de l'Église. Autant d'institutions que de besoins: autant d'habits que de genres de vie : autant de règles que de sociétés. Toutes cependant sont si tendrement unies qu'elles servent de tissure à la robe sacrée dont est revêtue la sainte Église, « reine majestueuse que le roi fait asseoir à sa droite ». Cette robe, tissue d'or et brodée en couleurs éclatantes, est une belle figure de nos saintes communautés qui, avec la même charité au cœur, offrent à l'univers étonné le spectacle le plus varié en œuvres de bienfaisance. C'est ce qui inspirait au dévot saint Bernard tant d'amour pour les ordres religieux. Par état, s'écriait-il, je ne puis appartenir qu'à un seul, mais je les embrasse tous par l'affection que je leur porte. C'est bien là aussi, nos très chères filles, votre disposition à toutes.

Nous avons donc raison, nos très chères filles, de compter sur vous toutes pour de grandes œuvres, à la gloire de notre Dieu et au salut des âmes. Oui vraiment, nous pouvons porter bien

haut nos espérances, entouré comme nous le sommes de communautés, à qui il nous semble que Dieu a donné en partage son Esprit, ce don par excellence que le Père des lumières ne refuse point à la bonne prière. La faiblesse de votre sexe ne diminue en rien cette juste confiance. Il n'est qu'une chose qui nous fasse trembler, c'est notre négligence à vous donner les soins que vous avez droit d'attendre de notre sollicitude pastorale. Car, si vous êtes pour nous d'autres saintes femmes de l'Évangile, nous devrions être pour vous un autre Jésus-Christ. Et voilà ce qui nous fait trembler.

Oh ! oui, nos très chères filles, depuis longtemps nous gémissons, dans l'intérieur de notre âme, de ne vous avoir pas toujours porté ces soins attentifs qui entretiennent le courage et la bonne volonté dans les rudes épreuves que le divin Époux ménage toujours aux âmes religieuses. Car évidemment, il est pour elles un époux de sang. Nous comprenons que vos sublimes devoirs vous imposent de graves obligations. La virginité est une fleur bien éclatante, mais qu'elle est délicate! Elle se fane bientôt, se dessèche et tombe, si la rosée céleste n'entretient sans cesse sa fraîcheur et son brillant. Jésus est bon pour ses communautés, mais, ô Dieu ! qu'il est jaloux de ces âmes qu'il y amène pour en être aimé sans partage et sans bornes ! Il est prodigue de grâces en faveur de ces âmes pri-

vilégiées; mais qu'il est sévère à exiger le bon emploi de tant de talents! Il leur prépare des noces somptueuses; déjà il arrive dans la salle du festin, mais qu'il sera prompt à faire fermer la porte, aussitôt entré! Qu'heureuses seront alors les vierges sages qui auront fait une abondante provision de pureté, d'obéissance, de pauvreté, de charité! Car seules elles seront admises à la suite de l'Époux. Qu'elles seront malheureuses les vierges folles qui se seront endormies dans les bras de la tiédeur! Quelle voix terrible que celle qui fera entendre au dehors de la salle sacrée, cette parole accablante: Je ne vous connais pas! Au milieu des soucis d'une charge bien au-dessus de nos mérites et de nos forces, nous levons souvent nos yeux baignés de larmes vers les communautés, d'où nous attendons notre secours. Sainte Thérèse, cette gloire de l'état religieux, nous apprend que c'est là, comme dans les forteresses élevées, que se réfugient les âmes chastes qui craignent les séductions du monde. On y doit donc trouver la prière pure dont l'odeur virginale réjouit l'Époux céleste, et dont la puissance désarme le ciel, quand nos péchés l'ont irrité. Mais, en même temps, ces communautés nous apparaissent au milieu de sombres nuages de poussière mondaine, soulevée et agitée par le vent impétueux des passions qui souffle sans cesse sur la mer orageuse du monde. Oh! comme nous craignons que cette poussière balayée

en tous sens n'aille s'attacher à quelques-uns de vos cœurs religieux, et ne blesse les yeux de l'Époux si tendrement fixés sur vos saintes maisons! Vos communautés sont à proprement parler les noviciats de cette communauté de vierges dont Jésus-Christ aime à s'entourer au ciel. C'est dans ces divers noviciats de la terre, que s'apprend le cantique virginal qui doit se chanter éternellement dans les cieux; et c'est quand leur cœur et leur bouche sont jugés assez purs pour le chanter, que les vierges de l'exil sont appelées à la patrie, la communauté des communautés. Et voilà encore ce qui nous fait trembler, nos très chères filles. Hélas! y en aurait-il parmi vous quelques-unes qui, après avoir fait le long et dur noviciat de la terre ne seraient pas jugées dignes de faire profession, dans la sainte et heureuse communauté du ciel?

Vous voyez donc, nos très chères filles, que nos craintes sont raisonnables, et que les reproches de négligence, que nous nous faisons à nous-même, sont bien fondés. Oh! comme nous désirons réparer ces jours mauvais qui se sont écoulés comme l'ombre, mais qui ont laissé dans notre cœur de profondes traces de douleur! Vous joindrez, nous n'en doutons pas, vos prières aux nôtres. Vous obtiendrez que le Père de miséricorde nous pardonne ce mauvais passé et nous accorde un meilleur avenir. Touché de vos larmes, il nous donnera quelque chose de

son infinie sagesse avec laquelle, sans sortir de son repos éternel, il voit tout et pourvoit à tout, jusqu'au besoin du plus petit insecte, qui ne saurait être en oubli aux yeux de son adorable Providence.

Eh bien! nos très chères filles, nous allons à vous, mais avec l'ardent désir de vous procurer tous les trésors de grâces dont le Seigneur nous a fait le dépositaire. Préparez-vous à cet avènement comme à celui de Jésus-Christ. Car la foi vous dit que celui qui nous reçoit le reçoit lui-même. Allumez vos lampes sacrées et que la divine charité les entretienne lumineuses et ardentes. Soyez généreuses, car c'est à cette disposition que votre divin époux peut juger de votre amour.

* * *

Monseigneur Bourget termine cette conférence en signalant la sainte générosité, qui ambitionne les plus bas emplois, embrasse les plus durs travaux, se plaît avec les caractères les plus acariâtres, vit en paix dans toutes sortes d'offices et avec toutes sortes de personnes, accepte humblement les corrections les plus répugnantes à la nature, reçoit courageusement les humiliations, baise amoureusement la main qui la châtie, bénit la bouche qui l'outrage. Puis, Sa Grandeur ajoute: « Sainte générosité, qui coulez de la croix, répandez-vous dans toutes les communautés et

vivifiez ces plantes du Calvaire. Ce délicieux fruit de générosité, nous voulons, nos très chères filles, le cultiver avec soin dans la visite que nous allons vous faire. Car, nous comprenons que toute la perfection et tout le bonheur de la vie religieuse y sont attachés. Et en effet, qu'elle est forte et puissante la communauté qui est abondamment fournie de sujets prêts à tout faire! Qu'elle fait de grandes œuvres, quand tous ses membres se sacrifient et s'exécutent pour le bien commun! Quels immenses services elle rend à la religion, quand tous ses emplois, même les plus bas, sont administrés par des officières dévouées, sages et discrètes! Que l'on va vite en perfection, quand tout de bon et toujours, on fait ce qui répugne et l'on ne fait pas ce qui plaît; car n'est-ce pas là, en pratique, ce que le bon Maître dit à tous ceux qui s'offrent à lui pour la vie parfaite: « Renoncez-vous, prenez votre croix, suivez-moi»? Mais aussi, qu'il est grand le bonheur d'une communauté où règne la générosité! C'est la vraie manne descendue du ciel, dont la saveur peut flatter tous les goûts. C'est l'arbre de vie planté au milieu du paradis terrestre. Ses fruits exquis donnent à l'âme religieuse qui s'en nourrit, une force divine qui la fait marcher, jusqu'à ce qu'elle arrive à la montagne de Dieu. C'est vraiment cette bonne volonté dont les anges révélaient la paix, dans leurs joyeux cantiques, au-dessus de l'étable de Jésus naissant.

Oui, vraiment, les bienheureux esprits le proclament dans les airs: la paix du ciel est pour les âmes de bonne volonté qui, sur la terre, se donnent à Notre-Seigneur pour naître, vivre et mourir comme lui. Mais cette paix religieuse ne se trouve qu'à Bethléem, à Nazareth et au Calvaire; c'est-à-dire, qu'elle ne se donne qu'au cœur généreux qui met ses affections dans les choses les plus pénibles à la nature. Elle coûte cher, mais qu'elle est délicieuse! »

* * *

RÈGLEMENT DE LA VISITE ET PRIÈRE. — A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné, réglé et statué; ordonnons, réglons et statuons ce qui suit pour l'ordre de la visite dans chacune des communautés:

1. Nous nous rendrons dans votre communauté au jour et à l'heure qui seront jugés s'accommoder le mieux, dont nous vous donnerons avis, après que nous nous serons entendu avec la révérende Mère supérieure.

2. Nous ferons notre entrée solennelle et nous procéderons ensuite à tous les exercices de la visite, en nous conformant à votre cérémonial ou coutumier.

3. Nous entendrons toutes celles des Sœurs

qui désirent s'adresser à nous en particulier et celles qui se trouveront en mission pourront nous écrire, si elles le jugent nécessaire.

4. Nous examinerons soigneusement si tous les points de la règle sont religieusement observés. Les Sœurs de chaque institut qui ne sont point dans la maison mère, devront examiner en conseil les besoins de leur petite communauté et en feront en commun leur rapport à la supérieure générale.

5. Les prières et les bonnes œuvres des communautés seront dès maintenant toutes offertes à Dieu, pour obtenir à cette visite un plein succès. En outre, chacune fera prier ses pauvres ou ses élèves, à la même intention. Les chapelains sont priés d'y joindre leurs fervents *memento*, à la messe et à l'office divin.

6. Nous avons réglé qu'à l'avenir, chaque communauté aurait son supérieur ecclésiastique et son chapelain particulier. Nous ne doutons pas qu'elle ne les honore, respecte comme deux anges tutélaires chargés du ministère visible qu'ils doivent exercer pour le salut de toutes. Nous serons assisté par eux dans le cours de la visite. Puis, nous nous concerterons avec ces hommes de Dieu, pour le bon gouvernement des âmes confiées à notre sollicitude.

7. Nous voulons que ce mandement soit dis-

tribué à toutes les Sœurs, pour que chacune, ayant sa copie, puisse le relire en son particulier, se préparer ainsi aux grâces de la visite et ensuite s'encourager par sa lecture et en conserver précieusement les fruits. La foi lui fera regarder cet écrit comme une lettre qui lui est adressée du ciel par la Reine des vierges. C'est du moins sous son inspiration que nous avons tâché de l'écrire. Que Marie donc, qui a conduit notre plume pour tracer cette lettre sur du vil papier, obtienne que l'Esprit-Saint en grave, de son doigt divin, l'esprit et le sentiment dans tous les cœurs religieux.

8. Nous joignons dans un même livret le mandement de la visite des communautés et celui de la visite des paroisses, pour que chaque Sœur puisse nourrir sa piété de tout ce que fait la religion pour la sanctification du monde, où elle a laissé des personnes bien chères, comme pour celle des cloîtres où elle se trouve rendue par une grâce pour laquelle elle ne saurait assez bénir le Seigneur. Par reconnaissance, elle travaillera à se rendre assez sainte pour mériter d'obtenir que le dépôt sacré de la foi ne périsse jamais dans ce pays, dont nos pères ont toujours voulu faire un pays de foi. Hélas! aujourd'hui, l'ennemi y sème à pleines mains l'ivraie de la mauvaise doctrine. Puissant motif pour le cœur zélé de redoubler d'efforts. Oh! oui, plus l'enfer travaille à détruire la religion, plus les saintes communautés doivent

s'efforcer de la défendre par la science et la piété. Filles de Jérusalem, poussez de longs gémissements sur les maux de votre patrie ; et que l'écho répète au loin vos lugubres accents ! Puissent-ils toucher tant de cœurs séduits et abusés ! Hélas ! que l'aimable Jésus est peu aimé ! Que sa sainte religion est violemment attaquée ! Que les portes de l'enfer sont horriblement agitées dans ce temps mauvais !

9. Nous terminerons la visite quand nous aurons réglé toutes choses ; et ce sera encore en suivant le cérémonial ou le coutumier.

O très sainte Vierge Marie, nous ne la commencerons pas cette visite avant d'avoir imploré votre puissant secours, sur nos bien-aimées filles, et sur nous, leur indigne Pasteur. Notre voix pastorale se mêle en ce moment à leurs voix, pour vous dire que nous sommes sous le poids de maux bien accablants. Mais nous sommes pleins d'espérance, parce que nous savons que vous êtes notre Mère et notre Maîtresse à tous. Votre saint nom est plein de lumières, et votre tendre cœur est plein d'amour. Éclairez donc notre entendement, embrasez nos cœurs et déliez nos langues, pour que nous puissions vous honorer dignement dans ces jours de salut. Pour cela, faites revivre votre maison dans toutes nos communautés. Régnez-y comme à Nazareth avec Jésus et Joseph. Vierge sainte, sanctifiez-nous ; Vierge puissante, fortifiez-

nous; Vierge clémente, changez-nous; Vierge fidèle, dirigez-nous dans les voies de la perfection. O Vierge des vierges, vous voyez à vos pieds les épouses de votre cher et divin Fils. Préservez-les de tous maux, accordez-leur tous les biens que vous connaissez leur être nécessaires. Envoyez un des anges qui vous servent, avec le charbon ardent qui purifie nos lèvres, comme autrefois celles du prophète. Que ce céleste guide nous conduise dans le désert de cette pauvre vie, comme il conduisit autrefois le peuple saint dans les affreuses solitudes de l'Arabie. Qu'il soit pour nous une vraie colonne de feu, pour nous tracer la route de nos saints devoirs. Qu'il soit aussi pour nous un nuage bienfaisant, qui nous couvre de son ombre rafraîchissante au milieu des ardeurs de cette terre aride que nous habitons. O Mère de miséricorde, faites-nous arriver un jour à cette bienheureuse terre qui coule des fleuves de lait et de miel. Là, en baisant vos pieds sacrés, nous entrerons dans le chœur des vierges que vous conduisez vous-même à la suite du divin Époux qui est votre Fils.

Ainsi soit-il!

Sera le présent mandement lu en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, le jour de sa réception; et ensuite conservé dans les archives de chaque communauté.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le huit décembre mil huit cent cinquante.

† Ig. évêque de Montréal

Par Monseigneur

J. O. Paré, chan. secrétaire.

CHAPITRE XXIX

1850-1851. — Témoignage d'outre-tombe. — Décès de Sœur Madeleine. — Décès de Sœur Moreau. — Réflexions de Mère Gamelin. — Fondation de l'œuvre des Sourdes-Muettes. — Visite pastorale. — Secours providentiel.

Voici quelques lignes, parties de loin, qui nous disent, à trois quarts de siècle d'intervalle, la popularité de notre Institut, dès son origine, et la considération dont jouissaient ses vénérables fondateurs. Nous devons cette précieuse lettre à l'obligeance du chanoine E. Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, petit-cousin de Monsieur le curé d'Arichat [1].

Arichat, 11 décembre, 1850

Monseigneur,

... J'espère que, dans l'an de grâce 1852, je pourrai aussi préparer un domicile pour un essaim de la bonne maison de la Providence, pour qui j'ai toujours une estime particulière. J'espère que *Mother Gamelin* va me préparer quelques-unes de ses filles les plus capables pour venir faire con-

---

[1] L'abbé Etienne Chartier est décédé à Québec, le 6 juillet 1853.

naître et honorer les maisons religieuses canadiennes dans ce coin reculé. Leur principal soin serait l'éducation des filles et, subsidiairement, le soin des malades, des infirmes et des orphelins; car leur maison devra être d'abord une école, puis un hôpital et un asile. Or, j'ai assez de vieilles filles ici pour leur donner de l'aide et qui ne demanderont pas mieux. J'ai une place toute trouvée pour elles, sur le terrain même de la fabrique, près d'un joli petit lac où elles ne seront jamais troublées par les voisins, et à quelques arpents de la cathédrale. Dites cela, s'il vous plaît, Monseigneur, à Madame Gamelin. Je suis sérieux quand je lui dis de me préparer d'avance au moins quatre bonnes religieuses, dont une au moins et même deux devront être anglaises...

... Truly yours,

Etne Chartier ptre

Right Revd Ign. Bourget
Bishop of Montreal
C. E.

Pour conformité de la copie avec l'original conservé aux Archives de l'archevêché de Montréal, 11 décembre 1926.[1]

Chanoine Emile Chartier.

---

[1] 76e anniversaire de la rédaction de l'original.

* * *

Un jour lugubre assombrit pour la communauté la fin de 1850. Sœur Madeleine (Mathilde Davignon) mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 14 décembre. Elle était entrée à la Providence en 1845, à l'âge de vingt neuf ans. Novice, elle avait bravé la contagion de 1847 et s'était signalée par sa vive sollicitude envers les petits orphelins malades. L'éducation chrétienne qu'elle avait reçue dans sa famille, ses aptitudes pour l'enseignement et, il faut l'avouer, la rareté des sujets à la suite des épreuves occasionnées par le typhus avaient amené sa nomination comme maîtresse des classes à la Longue-Pointe, aussitôt après sa profession.

Sœur Madeleine avait une tendre dévotion au très saint Sacrement et à la Passion de Notre-Seigneur; elle passait au pied du tabernacle ses très rares loisirs. La veille de sa mort, elle avait reçu la sainte communion, et, dans l'après-midi, après sa classe, comme poussée par un pressentiment, elle avait invité ses élèves à faire le chemin de la croix, à l'intention de celle des Sœurs de la mission qui mourrait la première. « Jamais », dira plus tard l'une d'entre elles, « nous n'oublierons ce chemin de croix, qu'elle fit à haute voix, en méditant la Passion du Sauveur; et cela avec une telle

onction et une piété si vive que nous ne pouvions nous empêcher de mêler nos larmes aux siennes. »

Vers les sept heures du soir, elle demanda la permission d'aller se reposer, disant qu'elle souffrait d'un violent mal de tête. Le samedi, à deux heures du matin, elle avait cessé de vivre, et le prêtre, mandé en hâte, se trouva en face d'un cadavre. La désolation des religieuses et des élèves pensionnaires fut extrême. Elles perdaient en Sœur Madeleine, les unes une sœur ou une amie, les autres une véritable mère.

Dès le lendemain, l'évêque écrivait au curé de la Longue-Pointe, qui lui avait fait part de la triste nouvelle : « C'est une vraie perte pour la paroisse comme pour la communauté. Je le déplore plus que tout autre, mais j'adore et je me résigne. C'est Dieu qui le veut... Espérons que déjà elle a pris sa place dans le chœur des vierges. »

Quelques jours plus tard, Mère Gamelin écrivait à ses Sœurs de Laprairie : « Mes chères filles, vous avez appris sans aucun doute la mort de notre chère Sœur Madeleine, par la lettre que Sœur Élisabeth vous a écrite de ma part. C'est samedi, à deux heures du matin, que notre pauvre Sœur a rendu le dernier soupir, et je ne l'ai su qu'à six heures. Le docteur Deschambault ne la trouvait nullement en danger. Les Sœurs me disent que l'on ne peut dépeindre la scène qui s'est passée cette

nuit-là. La pauvre Sœur Praxède était sans connaissance. Je suis arrivée à la ferme à sept heures et j'y suis restée jusqu'au dimanche après vêpres pour les consoler un peu. Notre pauvre Sœur a eu un *libera* à la Longue-Pointe, avant le départ du corps (le dimanche après vêpres). Les funérailles ont été magnifiques ; cinquante à soixante voitures suivaient...»

En arrivant à l'Asile le dimanche après-midi, Mère Gamelin apprit la mort de Sœur Marie Moreau, postulante, âgée de vingt sept ans. Elle était la sœur de l'abbé Louis-Zéphirin Moreau (le futur évêque de Saint-Hyacinthe). Depuis son entrée au noviciat, le 23 juillet précédent, Sœur Moreau éprouvait un mal de tête incessant. Après l'avoir traitée sans résultat, le médecin déclara qu'elle se rétablirait plus tôt dans sa famille et que, probablement, une prolongation de séjour au noviciat lui serait fatale. On l'avertit, en conséquence, qu'elle devait retourner chez ses parents. Cette décision l'affligea, mais elle se résigna religieusement à la volonté de Dieu. Un jour, elle avait dit à ses compagnes : « Je crains de retourner dans le monde et j'aimerais autant mourir que de quitter le noviciat. » Le 11 décembre, elle sentit son mal s'aggraver au point qu'elle eut un pressentiment de sa fin prochaine. Au plus fort d'une crise, on l'entendit murmurer : « Je crois que Dieu va m'exaucer». Dans la nuit qui suivit, une attaque

d'apoplexie la réduisit à la dernière extrémité. Le médecin la trouvant en danger, Mère Gamelin la fit administrer. Le 14 au matin, elle était encore inconsciente. A six heures, Mère Gamelin apprenait la mort de Sœur Madeleine et partait précipitamment pour la Longue-Pointe, où l'on craignait pour les jours de Sœur Praxède. Sœur Moreau expira à quatre heures du soir, c'est-à-dire quatorze heures après la mort de Sœur Madeleine. De même que cette dernière, elle n'avait pu se confesser, n'ayant pas recouvré l'usage de ses sens. Le lundi (le 16), nos deux chères défuntes eurent un service commun et furent inhumées dans le caveau de l'église de la Providence. « Ainsi », dit la chronique, « la terre se referma le même jour sur deux religieuses en qui reposait l'espoir de la communauté et qui auraient probablement fait sa gloire. »

A l'occasion de ces deux grandes épreuves, Mère Gamelin écrivait à ses Sœurs: « Voyez, mes filles, comme le Seigneur nous visite, dans sa très grande miséricorde; j'ai bien pensé à mes bonnes missionnaires; je vous ai désirées près de moi. En priant pour notre pauvre Sœur, ne soyons pas insensibles à ces coups qui nous frappent; il faut en faire notre profit spirituel, car nous voyons par là comme il faut être toujours prêt à rendre ses comptes et à paraître devant Dieu à l'heure qu'on y pense le moins. Réfléchissons un peu et voyons que le bon

Dieu nous aime, car il nous châtie en père. Comme vous le savez, la mort de Sœur Madeleine est une vraie perte pour la communauté; je ne sais qui l'on va mettre à sa place.

« Mettons toutes ces tribulations et croix aux pieds de notre Mère et souvenons-nous que nous sommes ses filles et que nous devons partager ses douleurs.

Votre mère

Sœur Gamelin, supérieure. »

On voit l'affection dont Mère Gamelin entourait ses filles et à quel point elle se préoccupait de les consoler dans les peines et les épreuves qui pouvaient atteindre la communauté.

* * *

Sœur Marie-de-Bon-Secours (Albine Gadbois), en office au couvent de la Longue-Pointe, était parvenue, à force de patients essais, à se faire comprendre de deux enfants privées de l'ouïe, partant de la parole. Depuis longtemps, Mère Gamelin s'intéressait à ce genre d'infortune; aussi permit-elle volontiers à Sœur Marie-de-Bon-Secours d'instruire privément les deux petites sourdes-muettes déjà pensionnaires au couvent de la Longue-Pointe. Telle fut l'origine de la dernière œuvre créée par notre vénérée Mère Gamelin. L'on adopta, pour date de sa fondation, le 19 février,

jour anniversaire de la naissance de cette bien-aimée Mère. Ce choix, nous l'avouons, fleure l'amour filial. Depuis l'ouverture de son premier hospice, en 1828, Mère Gamelin comptait toujours, parmi son personnel, des sourdes-muettes à qui l'on parvenait à faire comprendre l'existence de Dieu et l'obligation d'éviter le mal. A sa mort, elle hospitalisait déjà, avec ses autres pauvres, seize sourdes dont quatre étaient muettes.

Les annales de notre Institution des Sourdes-Muettes abondent en faits intéressants. L'histoire de cette œuvre sera volumineuse. Le magnifique ouvrage, *Hors de sa prison*, publié récemment (en 1927) par Mlle Corinne Rocheleau, en fait connaître, avec amour et science, l'une des phases les plus émouvantes. Cette relation captivante vaut d'être lue, relue et méditée; elle sera surtout profitable à nos éducatrices.

* * *

Comme les années précédentes, Mgr de Montréal honora de sa visite pastorale l'Asile de la Providence. Le troisième jour d'avril, Sa Grandeur, accompagnée du chanoine Truteau, supérieur ecclésiastique, et des abbés G. Huberdault et Ls-Z. Moreau, fit son entrée solennelle. Cette fois, Monseigneur supprima les mandements d'ouverture et de clôture. Sa visite d'ailleurs s'effectua selon le cérémonial des précédentes.

La retraite préparatoire à la rénovation des vœux se clôtura le 11 avril par la lecture de la première chronique rédigée dans l'Institut de la Providence. Jusque là, on s'était contenté de compiler des notes ou documents et de tenir avec soin les cahiers d'affaires: délibérations, recettes, dépenses, etc. Durant les huit années qui venaient de s'écouler, la jeune communauté avait crû en ferveur, en œuvres et en popularité. En dépit de leurs épreuves de toutes sortes, les Sœurs, ancrées dans leur vocation, jouissaient du bonheur d'être consacrées à Dieu. Leur courage n'avait jamais fléchi. Elles avaient travaillé sans relâche et s'étaient dévouées souvent jusqu'à l'héroïsme. Avec raison, elles trouvèrent belles les premières pages de leur histoire. Afin sans doute de conjurer tout danger de vaine gloire, elles voulurent se retrancher dans l'humilité. A cette fin, elles se déclarèrent, collectivement, coupables des fautes qu'elles avaient pu commettre contre les vertus d'humilité, de simplicité et de charité. Avant de retourner à leurs emplois respectifs, elles écoutèrent la lecture de l'acte qui suit, rédigé selon leurs intentions:

MESSAGE AUX FUTURES FILLES DE LA CHARITÉ, SERVANTES DES PAUVRES, DITES SŒURS DE LA PROVIDENCE. – (Le 11 avril 1851.) *Nous, Filles de la Charité, Servantes des Pauvres, reconnaissons n'avoir pas les qualités des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, c'est-à-dire les vertus requises*

pour consolider les bases d'une communauté de Charité. Nous en faisons la déclaration à la postérité de notre Institut afin qu'à travers les âges, nos remplaçantes s'instruisent à nos dépens et réparent nos fautes.

Avec un sincère désir de nous amender, nous implorons l'intercession de Notre-Dame des Sept-Douleurs, des Anges tutélaires et des saints patrons de notre Institut, pour demander à Dieu de nous pardonner.

Ce document, lu ensuite dans toutes les maisons de la Providence et approuvé par les quarante neuf Sœurs professes dont se composait alors l'Institut, fut déposé aux archives.

* * *

Le même jour (le 11) on lut à la communauté les lettres qui suivent:

LETTRE DU CHANOINE TRUTEAU AU RÉDACTEUR DES *Mélanges Religieux*. — Monsieur l'Éditeur, monsieur Prowse, citoyen respectable de cette ville, est déjà connu d'une manière avantageuse dans le public par les fournaises, dont l'invention lui appartient, au moyen desquelles il réussit parfaitement à répandre avec économie dans les appartements d'un vaste édifice une chaleur douce ou forte à volonté. Dans le cours de l'au-

tomne dernier, j'ai fait mettre dans l'Asile de la Providence six de ces fournaises, lesquelles ont donné plus de chaleur cet hiver que n'en donnaient auparavant trente deux poêles. Pendant que M. Prowse faisait travailler à ces fournaises, il fut témoin des œuvres de charité que les Sœurs exercent dans leur maison. Son cœur bienfaisant fut profondément touché de ce spectacle. C'est pourquoi, connaissant que Monseigneur de Montréal m'a chargé de veiller au temporel de l'établissement de la Providence, il m'a adressé dernièrement la lettre suivante que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal. Je crois devoir la faire publier comme une marque de la gratitude des Sœurs de la Providence envers M. Prowse, et pour rendre un témoignage public à la noble générosité de ce monsieur... M. Prowse n'appartient point à l'église catholique. J'ai l'honneur d'être... A. F. Truteau, ptre.

LETTRE DE M. G. H. PROWSE AU CHANOINE TRUTEAU. — Révérend Monsieur, durant l'hiver dernier, j'ai vu avec une grande satisfaction, à l'Asile de la Providence, établissement sous la direction de Madame Gamelin, avec quels soins les pauvres étaient traités. Non seulement ils y sont chauffés, mais encore, et j'ignorais cela, ils y sont bien vêtus et bien nourris. Enfin on est aux petits soins pour eux. Je ne puis être témoin

oculaire de tant de charité envers mes semblables sans me sentir obligé de vous offrir une aumône pour cette charitable maison. En conséquence, Monsieur, veuillez me faire le plaisir d'accepter 25 louis pour être employés aux œuvres de cette belle Institution. A cette fin, vous voudrez bien mettre cette somme au compte de votre sincère et dévoué ami, [1] G. H. Prowse.

---

[1] Cette lettre, datée du 5 avril 1851, est traduite de l'anglais.

CHAPITRE XXX

1851. — Offices à la cathédrale. — Règlements modifiés. — Lettre de Sœur Régina. — Concile provincial de Québec. — Processions. — Prières dans les églises.

Depuis la fondation de l'Institut, la communauté assistait aux offices publics de la cathédrale. Le 4 mai 1851, l'on dut, pour la première fois, interrompre cette coutume à cause des travaux commencés vers cette date pour la construction d'une sacristie. Tant qu'ils durèrent, le personnel de l'Asile suivit, dans la chapelle, l'exercice du chemin de la Croix, que présidait Mère Gamelin, chaque dimanche durant la grand'messe. Monseigneur permit aussi, pour la même raison, que l'on eût plusieurs fois, à la Providence, l'office des vêpres et même la célébration de la grand'messe en diverses occasions. La solennité de la Saint-Vincent-de-Paul fut rehaussée par la distribution du pain bénit, cérémonie qui avait lieu pour la première fois dans notre chapelle. Le pain était offert par Mme J.-Dominique-Lambert Saint-Omer, l'une de nos dames pensionnaires [1].

---

[1] Le 24 juillet de cette même année, le personnel de l'Asile reprenait l'habitude d'assister aux offices publics de la cathédrale; d'ailleurs il n'avait cessé d'entendre la messe de communauté, tous les jours sans exception, depuis la fondation de l'Institut.

Vers cette époque, Mgr Bourget consentit, à la demande de Mère Gamelin, à retarder d'une demi-heure l'heure du lever des religieuses. Cet adoucissement fut accordé en raison du dépérissement de la santé des Sœurs. La plupart étaient faibles. Le typhus, le choléra, plus un empoisonnement avaient ébranlé les plus fortes constitutions. Afin de procurer aux Sœurs, en général, un peu de repos, les Supérieurs établirent l'ordre suivant à titre d'essai: A cinq heures (au lieu de quatre heures et demie), lever. — A cinq heures et demie, réunion, comme à l'ordinaire, de la communauté et du noviciat, à la chapelle; lecture du point de méditation, puis la méditation, remplaçant la prière du matin jusqu'à six heures. — Après la méditation, la sainte messe... — Le déjeuner à sept heures.

Cette règlementation dura probablement jusqu'à l'automne. Nous ignorons quel en fut le résultat. Au moins elle nous démontre que, dans les vieilles années comme de nos jours, l'épreuve de la maladie se faisait sentir, sans nuire au développement de l'Institut, fondé dans la prière, le labeur et la souffrance.

Le voyage de Mère Gamelin à New York, l'année précédente, avait resserré les liens d'amitié qui l'unissaient aux Sœurs de la Charité de cette ville. Elle leur rendait en services les gracieux accueils qu'elle en avait reçus et entretenait avec elles une correspondance modérée mais suivie.

Voici une lettre que lui adressait une de ces religieuses:

École Saint-Pierre, 31 mai 1851. — Ma chère Mère Gamelin, depuis longtemps vos bonnes lettres auraient dû avoir une réponse, mais les personnes qui ont été assez obligeantes pour me les apporter ne sont pas revenues me voir, conséquemment, je me suis vue privée du plaisir que j'aurais d'ailleurs éprouvé en vous écrivant.

Votre bonne Sœur Ignace a eu beaucoup à dire, sans doute, des États et de leurs différentes industries; présentez-lui, s'il vous plaît, mes meilleures amitiés.

Vous avez été bien informée au sujet de Mère Étienne; en effet, elle est partie pour la France, vers le milieu d'avril dernier. Elle nous a quittées pour l'année. Sr Damien a pris sa place jusqu'à l'arrivée de la nouvelle supérieure, que nous attendons de jour en jour. Il y a eu dernièrement beaucoup de changements parmi les Sœurs; quelques-unes sont parties pour le Nord afin de remplacer celles qui ont été envoyées au Sud, et les autres sont entrées dans la maison de leur éternité.

Monseigneur Hughes n'est pas encore revenu d'Europe, nous espérons qu'il sera de retour au commencement de juillet; son voyage réussit, nous recevons souvent des nouvelles...

Quand reviendrez-vous à New York? Nous serons toujours très heureuses de vous revoir, vous ou n'importe laquelle de vos chères Sœurs.

Adieu, que le Seigneur vous bénisse, vous et votre aimable communauté. Que les anges veillent sur vous. Que le doux regard du divin Sauveur soit votre passe-port pour votre patrie céleste; c'est la prière de celle qui se souscrit, dans le Sacré-Cœur, Sr Régina.

* * *

Pendant qu'à la Providence se succédaient, comme chaque année d'ailleurs, les retraites, vêtures, professions, quêtes, bazars, fêtes patronales, sans compter les épreuves et les consolations quotidiennes, un grand événement se préparait dans l'Église du Canada. Le 13 juin, Mgr Bourget l'avait annoncé dans un mandement dont voici l'en-tête:

Le Concile provincial de Québec (le premier) convoqué par Sa Grâce l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Pierre-Flavien Turgeon, Archevêque de Québec, s'ouvrira le 15 du mois d'août prochain, avec l'aide de Dieu, dans l'église Métropolitaine...

De ce magnifique document, nous citons les ordonnances qui affectaient les communautés comme tous les autres diocésains. Après avoir démontré

l'importance d'un concile et la nécessité pour tous les fidèles d'y participer par leurs prières, notre zélé Pasteur ordonne que:

a)... Il y aura procession avec litanies des Saints et autres prières approuvées, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, les trois dimanches qui précèderont l'ouverture du Concile (1. le 27 juillet – 2. le 6 août – 3. le 10 août). Ces processions pourront se faire en dehors aussi bien qu'en dedans des églises...

b) Pendant les séances de la ville, il y aura successivement, dans diverses églises, *prières des Quarante-Heures* et exposition solennelle du saint Sacrement.

c)... Une des processions de la ville se dirigera de la chapelle du saint Cœur de Marie à celle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, et là aussi se feront les prières des Quarante-Heures pendant le Concile...

Ces deux dernières processions devaient aussi acquitter une promesse de Mgr Bourget pour obtenir la cessation des pluies qui mettaient les moissons en danger.

* * *

Voyons maintenant comment Mère Gamelin savait se conformer aux ordonnances épiscopales.

Ici nous transcrirons littéralement le texte de nos annales.

1. Le 27 juillet, la procession de la Providence, composée de tout le personnel religieux de la maison, passe par le parloir, l'apothicairerie, la salle des orphelines, le réfectoire, et entre dans l'église par la porte avoisinant l'autel de saint Joseph. Les Sœurs marchent en chantant les litanies des Saints. La cérémonie se termine par le salut du saint Sacrement.

2. Le 6 août, la procession, organisée comme la précédente, contourne le jardin de la Providence, puis celui de l'Hospice Saint-Joseph et revient à l'Asile où a lieu le salut du saint Sacrement. Tout s'accomplit selon les recommandations de l'évêque.

3. Le 10 août, les Sœurs, les orphelines, les dames pensionnaires et toutes les vieilles capables de marcher, conduites, comme aux autres processions, par Mère Gamelin, prennent part aux imposantes manifestations de ce jour. Après l'office des vêpres (vers 4 heures), quatre processions, mises en branle au son du bourdon et de toutes les cloches de la ville, partent de la cathédrale et des églises Notre-Dame, Saint-Patrice et Saint-Pierre. Elles défilent dans la direction de l'église Bon-Secours. Chacune, accompagnée de son clergé respectif, est présidée par un évêque. Les prélats, portant la chape et la mître, sont assistés, chacun,

par un prêtre, un diacre et un sous-diacre. Seul le clergé trouve place dans l'église Bon-Secours, mais le programme se continue en plein air : sermon par Mgr de Charbonnel, hymnes à la sainte Vierge, vénération de la madone de Notre-Dame, bénédiction par les évêques... Ces cérémonies semblent avoir surpassé en solennité toutes les fêtes mariales célébrées jusque là à Montréal.

* * *

Les prières des Quarante-Heures aux intentions des Pères du Concile eurent lieu à l'Asile comme dans les autres églises.

* * *

Le 15, s'ouvraient à Québec les assises du premier Concile provincial auquel assistaient les Illustrissimes et Révérendissimes Seigneurs Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec; Remi Gaulin, évêque de Kingston; Ignace Bourget, évêque de Montréal; Joseph-Eugène-Bruno Guigues, évêque de Bytown; Armand-Frs-Marie de Charbonnel, évêque de Toronto; Patrice Phelan, évêque de Carrha et administrateur du diocèse de Kingston; Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis, coadjuteur de Montréal; et Charles-Frs Baillargeon, évêque de Tloa, coadjuteur de Québec.

* * *

Le 28 août, les évêques de la province de Québec annonçaient par une lettre collective la clôture du Concile. Leurs décisions devant être approuvées par le Pape avant d'être publiées, ils avaient décerné au diocèse de Montréal l'honneur de déléguer à Rome un de ses membres qu'ils chargeaient de soumettre leurs décrets à la sanction du Saint-Siège. A ce sujet, Mgr Bourget écrivait à son clergé (le 4 septembre): « J'ai pensé que pour répondre à la confiance et mieux remplir les vœux de cette auguste assemblée, le diocèse devait s'imposer un grand sacrifice. J'ai donc dû jeter les yeux sur celui qui me paraissait le mieux préparé à remplir cette haute mission, quoi qu'il dût m'en coûter; voilà pourquoi j'ai proposé mon digne coadjuteur (Mgr Prince) aux Pères du Concile, qui tous ont bien voulu applaudir à ce choix.»

Dans une autre lettre, Mgr Bourget annonce aux curés de son diocèse que Mgr Prince et ses compagnons de route quitteront Montréal pour leur voyage en Europe, le 14 octobre.

CHAPITRE XXXI

1851. — Mère Gamelin visite le couvent de Sainte-Élisabeth. — Ses pressentiments. — Elle préside pour la première fois un conseil concernant le noviciat. — Sa mort. — Élections. — Mgr Prince en route pour l'Europe.

Au printemps de 1851, notre vénérée Mère avait entrepris, comme elle l'avait fait l'année précédente, la visite officielle de ses maisons déjà au nombre de sept. Partout, elle recommandait aux Sœurs l'amour des pauvres, le support mutuel, l'abandon à la divine Providence, la dévotion au saint Sacrement et à la Passion de Notre-Seigneur, les pratiques en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs et des autres patrons de notre Institut.

Le 6 septembre, la Mère fondatrice inaugurait sa visite de règle à notre maison de Sainte-Élisabeth. Les faits suivants, déjà relatés dans la *Vie de Mère Gamelin*, nous avaient plusieurs fois été racontés par une dame de la paroisse Sainte-Élisabeth, Mme Narcisse Lacasse:

« Le 7 septembre, Mère Gamelin se rendit, en compagnie de Sœur Caron et de deux Dames de Charité (dont l'une était Mme Lacasse), chez une bienfaitrice du couvent, Mme McNichols, à quelque distance du village.

« Notre Mère voulut faire cette visite à pied pour mieux goûter les beautés de la campagne. Au bout d'un quart d'heure de marche, se sentant fatiguée, elle s'assit au pied d'un arbre et prononça, avec un accent de tristesse, ces singulières paroles: « L'atmosphère est lourde, c'est un temps de choléra! » Depuis le 25 août, il était rumeur que ce fléau sévissait, sourdement (pour la quatrième fois), à Montréal. Mère Gamelin le savait.

« Le 10 septembre, la vénérée Fondatrice, prenant congé des Sœurs, leur dit: « Adieu, mes chères filles, je vous vois pour la dernière fois! » Puis, leur tendant les bras comme si elle eut voulu les presser toutes sur son cœur, elle ajouta: « J'ai prié la bonne sainte Élisabeth pour que vous aimiez toujours les pauvres et pour que la paix et l'union se conservent parmi vous. »

* * *

De retour à l'Asile, la dévouée supérieure s'occupa à régler les affaires de sa maison. Des formalités à remplir, en vue des élections septennales et de divers comptes rendus, absorbaient beaucoup de son attention. Le 17 septembre, sept jours avant sa mort, elle écrivait à Mgr Bourget pour l'inviter à présider un conseil concernant des novices, dont le temps de probation allait bientôt expirer.

A cette date, l'évêque ou, en son nom, le supérieur ecclésiastique assistait encore à ces séances (voir page 281). Dans la réponse à la lettre ci-haut mentionnée, Mgr Bourget annonça à Mère Gamelin que l'évêque n'assisterait plus à ces assemblées, sauf en des cas extraordinaires. Cette décision du Fondateur inaugurait une nouvelle époque dans la vie du jeune Institut. Sa Grandeur semblait affirmer par là que ses leçons avaient bien profité à Mère Gamelin et à ses compagnes.

Le 20, Mgr Bourget annonce à la communauté que lui-même remplace le chanoine Truteau comme supérieur ecclésiastique et que M. Truteau devient chapelain de la maison mère; il succède à M. G. Huberdault, nommé curé de Saint-Athanase-d'Iberville.

* * *

Deux jours plus tard, avait lieu la séance de conseil annoncée. A cette occasion, notre annaliste, toujours laconique, écrit: « Notre Mère supérieure, qui paraissait impressionnée de la charge qu'elle occupait, donna quelques avis sur la charité que l'on doit avoir pour les novices. C'était pour elle un grand sujet de peine quand on en remerciait. »

Mais une Sœur, alors conseillère, présente à cette séance, en donnait d'autres détails. Cette religieuse, aussi digne de foi, mais plus expansive que l'annaliste, assurait ce qui suit:

« Le 22 septembre, la Mère fondatrice présidait un conseil. Il s'agissait d'admettre des novices à la profession ou de les remercier. L'une d'elles préoccupait singulièrement les conseillères. Sa piété, son savoir-faire domestique et son âge (29 ans) étaient pourtant bien de nature à inspirer la confiance. Dès son arrivée au noviciat, elle avait demandé à Mère Gamelin la permission d'employer ses loisirs à confectionner de la catalogne que l'on pourrait vendre afin de procurer par ce moyen quelques douceurs aux pauvres vieilles. Mère Gamelin lui avait donné toute permission en ce sens et, depuis, la dévouée novice employait tous ses moments libres à travailler *au métier*, afin d'augmenter la provision de sucre et de biscuits pour les pauvres. Mère Gamelin voyait en elle une vraie fille de saint Vincent. Toute la communauté admirait aussi son zèle, cependant, à cause de certains manquements résultant de sa lenteur à se former aux coutumes religieuses, son renvoi fut décidé dès l'ouverture de ce premier et dernier conseil présidé par la Mère fondatrice. A ce moment, l'émotion gagna cette tendre Mère. Cette fois encore elle ne put retenir ses larmes. Ce fut sans doute pour un plus grand bien, car cette affliction, la dernière probablement qu'elle éprouva, nous valut une inoubliable et sublime leçon. La vénérée Mère, s'adressant aux conseillères, leur parle de support mutuel en communauté, de dévoû-

ment aux pauvres et de charité envers les Sœurs du noviciat. Puis, attirant en particulier leur attention sur la question du moment, elle leur rappelle leur obligation de prier, de réfléchir beaucoup et de dégager leur jugement de toute considération humaine avant d'en venir à une décision en conseil, surtout quand il s'agit de vocations, *afin*, ajoute-t-elle, *comme nous dit Monseigneur Bourget, de ne pas admettre à la profession les novices qu'il faut remercier et de ne pas remercier celles qu'il faut admettre.* »

Après ces quelques mots de leur supérieure, les Sœurs proposèrent de retarder la profession de la novice au lieu de la remercier, ce qu'elles obtinrent par un nouveau scrutin. Mère Gamelin allait bientôt obtenir mieux dans l'autre vie [1], mais, habituée aux demi-consolations en ce monde, elle se montra satisfaite.

* * *

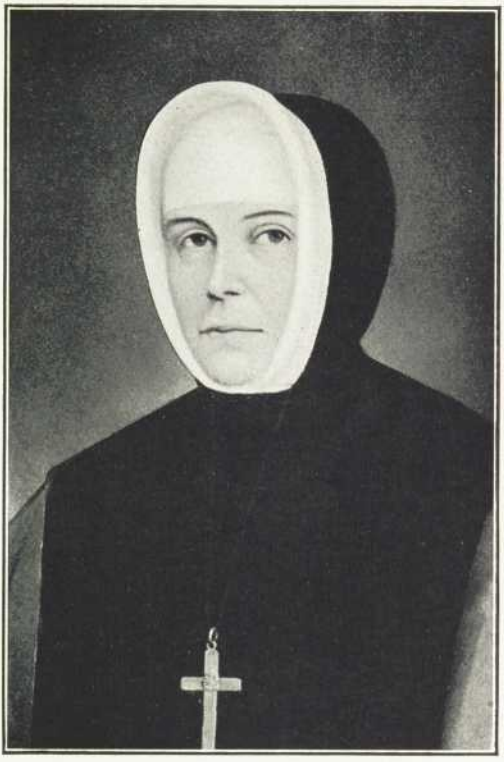
Le soir de ce jour mémorable, la bonne Mère supérieure préside la récréation. Elle paraît assez

---

[1] Cette décision fut encore changée après la mort de Mère Gamelin. La novice ainsi éprouvée fit profession en même temps que ses compagnes de prise d'habit, c'est-à-dire sans retardement. Elle fut une fervente Fille de la Charité. Elle est décédée en 1910, à l'âge de 88 ans, après 59 ans d'une vie marquée au sceau de l'obéissance et d'une charité souvent poussée jusqu'à l'héroïsme.

bien portante, c'est-à-dire mieux que d'ordinaire. Le lendemain (23 septembre, un mardi), à quatre heures et demie du matin, elle éveille sa compagne de chambre, Sœur Joseph (E. Pariseau), et lui dit : « J'ai le choléra ! Je vais mourir ! » Sœur Joseph avertit aussitôt l'assistante, Sœur Vincent, et la pharmacienne. Le mal augmente si rapidement que l'on s'empresse de mander les docteurs Tavernier et Deschambault. En les attendant, la chère Mère se lève et dit : « Je veux monter à l'infirmerie pour y être traitée comme les autres Sœurs quand elles sont mourantes. » Ses douleurs sont si grandes qu'elle a peine à gravir l'escalier, malgré l'aide des Sœurs. Le Dr Tavernier, accouru en toute hâte, lui dit en l'apercevant : « Ma chère tante, maîtrisez votre peur et je vous sauve ! » « Il est trop tard, » lui répond notre Mère, « et, de grâce, ne me donne pas de remèdes qui pourraient m'enlever l'usage de mes facultés. »

L'année précédente, Mère Gamelin écrivait dans son journal de retraite : « En présence de toute la communauté, pendant mon oraison, ce matin, il m'a semblé que je paraissais devant Dieu ; j'ai tremblé. J'ai pris la résolution de travailler de toutes mes forces à me mettre toujours en état de paraître en présence du souverain Juge. La crainte de la mort subite m'a glacée d'effroi. Je me suis mise entre les bras de notre Mère des



Mère GAMELIN

Sept-Douleurs. Elle m'aidera à traverser la mer orageuse de cette pauvre vie. Elle me soutiendra dans les périls. Cette pensée m'a rendue calme et confiante [1]. »

Au moment où s'annonça l'heure fatale, la chère Fondatrice éprouva encore une certaine frayeur; mais, se rappelant qu'elle était sous l'égide de la Vierge du Calvaire, elle reprit confiance. Elle adora la sainte volonté de Dieu et envisagea héroïquement les angoisses de l'agonie. Son âme s'abîma aussitôt dans une paix profonde. Elle dut à cet état de sérénité le bonheur de recevoir les secours de la religion avec une parfaite lucidité d'esprit. Elle fut la première en effet à s'apercevoir de l'imminence du danger; lorsque, vers huit heures, elle parla de recevoir les sacrements, personne ne voulait croire à la gravité de son mal.

Mgr Prince, sur le point de partir pour l'Europe, se trouvait encore à l'évêché. Depuis la fondation de l'Institut, il avait presque toujours dirigé Mère Gamelin; il connaissait tous les replis de son âme. Sa présence, providentielle à ce moment, exemptait la vénérée malade du souci des préparatifs. Elle se confessa avec un grand calme. Elle put,

[1] Retraite de 1850, 4e jour.

chose assez rare dans cette maladie, recevoir le saint viatique. Elle en avait témoigné le désir dès le matin vers cinq heures. Avant de communier et de recevoir l'Extrême-Onction, elle fit sa profession de foi et pria Mgr Bourget, venu pour la consoler, de vouloir bien demander aux Sœurs pardon des peines qu'elle aurait pu occasionner. Des Sœurs ayant témoigné le désir de l'entendre donner quelques avis à la communauté, la vénérée Mère rappela brièvement les vertus fondamentales de l'Institut: *humilité*, *simplicité*, *charité*. Elle insista sur la *simplicité*, dit l'annaliste. Au moment d'énoncer la *charité*, que d'ailleurs elle avait instamment recommandée la veille, elle perdit connaissance. Il était dix heures du matin. Elle resta inconsciente jusqu'à son dernier soupir. Douze heures s'étaient à peine écoulées depuis le premier instant de sa maladie lorsque, à quatre heures et demie du soir, elle entra dans son éternité.

La densité des orages voile la nature en la vivifiant; de même, les épreuves, dures mais profitables aux fondations d'un Institut, avaient enveloppé de brouillards la vie religieuse de Mère Gamelin. Quelques heures d'agonie suffirent pour les dissiper. Aussi la mort de notre vénérée Fondatrice parut-elle comme un jet de lumière se reflétant sur toutes les phases de son existence. A l'instant même où cette bien-aimée Mère expirait,

l'on se rappela combien sa charité avait coûté de souffrances à son cœur et valu de bienfaits à l'humanité.

A ce moment, une immense douleur éclata dans l'infirmerie, puis dans toute la maison. Partout, l'on n'entendait que plaintes et gémissements. Jamais, nous disaient des Sœurs, présentes aux derniers moments de la vénérée Fondatrice, nous n'avons vu une scène aussi lamentable à la mort d'aucune religieuse. Mgr Bourget en fut interdit. Entre autres paroles consolantes, il dit aux Sœurs: *Dieu, qui a eu pour agréables les œuvres de votre bonne Mère, a voulu sans plus tarder l'en récompenser... Vous devez la prier de veiller toujours sur votre communauté et de vous communiquer son esprit...* Comme il se retirait, il dit aux plus anciennes Sœurs: *Si cette bonne Mère avait connu d'avance la douleur si vive, si sincère et si générale, que sa mort devait causer, elle n'aurait jamais eu la pensée si affligeante de n'être pas aimée de ses Sœurs.*

Quelques jours plus tard, Sa Grandeur écrivait aux Sœurs électrices: *... La mort si subite et si inattendue de votre Mère est un de ces événements fâcheux que la divine Providence ménage dans ses desseins impénétrables, et toujours pour notre plus grand bien, quand nous avons baisé la main qui frappe. Ainsi, gardez-vous dans un grand calme*

intérieur, attendant la fin que s'est proposée cette adorable Providence, en vous portant le coup qui vous a toutes réduites à l'affreuse désolation dans laquelle je vous ai vues plongées, pendant que je recueillais avec vous les derniers soupirs de cette bonne Mère.

A vingt huit ans d'intervalle (le 23 septembre 1879), le paternel évêque écrira aux Sœurs: *Ce jour nous rappelle celui où votre vénérée Fondatrice quitta cette terre de larmes pour entrer dans une vie meilleure. J'étais présent lorsqu'elle expira. Je n'ai pu oublier depuis et je pense ne jamais oublier la consternation ou plutôt la prostration de la communauté rassemblée autour de sa couche funèbre... Cependant, tout faisait espérer qu'elle s'en allait au ciel recevoir la récompense de sa charité et prier pour celles qu'elle laissait héritières de l'œuvre qu'elle avait fondée...*

Outre l'exemple de ses vertus, Mère Gamelin laissait comme héritage à ses filles des trésors de sympathie dûs à sa popularité comme Sœur de la Charité. L'on en eut bientôt des preuves touchantes; car, la nouvelle de sa mort s'étant vite répandue, l'on vit accourir de toutes parts riches et pauvres, en grand nombre, demandant comme une faveur la permission de prier près de ses restes et de contempler ses traits une fois encore, consolation qu'il fallait bien refuser. Le corps de cette

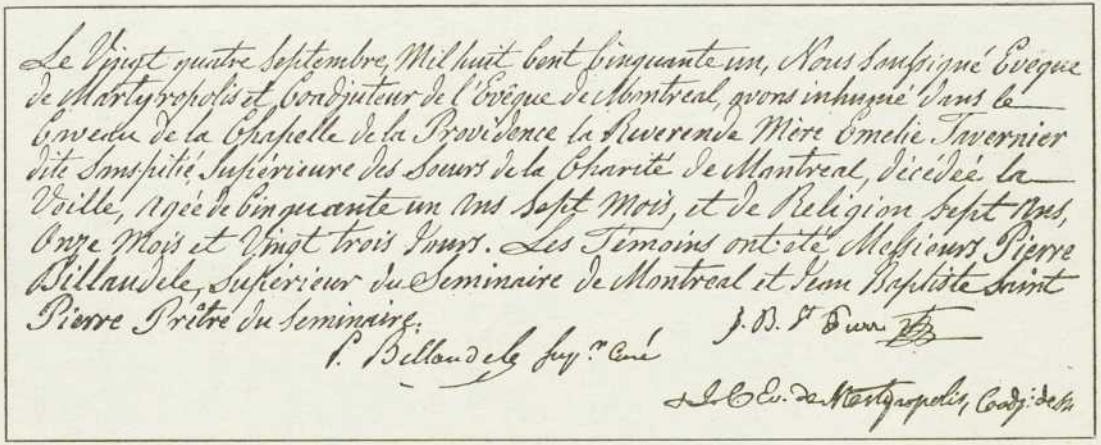
Mère vénérée, pauvrement enseveli[1], fut déposé dans un cercueil et enveloppé de chaux vive. C'est ainsi que les traits de cette tendre Mère disparurent pour toujours aux regards de ceux qui l'avaient tant aimée. Les pauvres de l'Asile critiquèrent ces mesures de prudence. Une dame de la rue Saint-Denis, entendant du bruit à sa porte, y trouva une vieille que les sanglots étouffaient. « Hélas! » s'écria la pauvresse, « notre Mère supérieure est morte et l'on ne veut même pas nous laisser approcher de son cercueil! »

Les funérailles eurent lieu le lendemain, le 24, fête de Notre-Dame de la Merci, à 9 heures. Seuls, dans la nef, les religieuses et leurs pauvres y assistaient. Mgr Prince célébra le service et Mgr Bourget chanta l'absoute. L'annaliste dit: « Un grand nombre de prêtres étaient présents. » L'acte de sépulture qui suit est extrait des Archives de Montréal.

Le vingt quatre septembre, mil huit cent cinquante un, Nous soussigné Évêque de Martyropolis et Coadjuteur de l'Évêque de Montréal, avons inhumé dans le caveau de la chapelle de la Providence la Révérende

---

[1] Parmi les Sœurs présentes à la mort de Mère Gamelin, les unes prétendaient qu'elle fut ensevelie en costume religieux; d'autres assuraient que l'on jeta simplement un jupon noir sur ses vêtements de malade et qu'on l'enveloppa d'un drap.



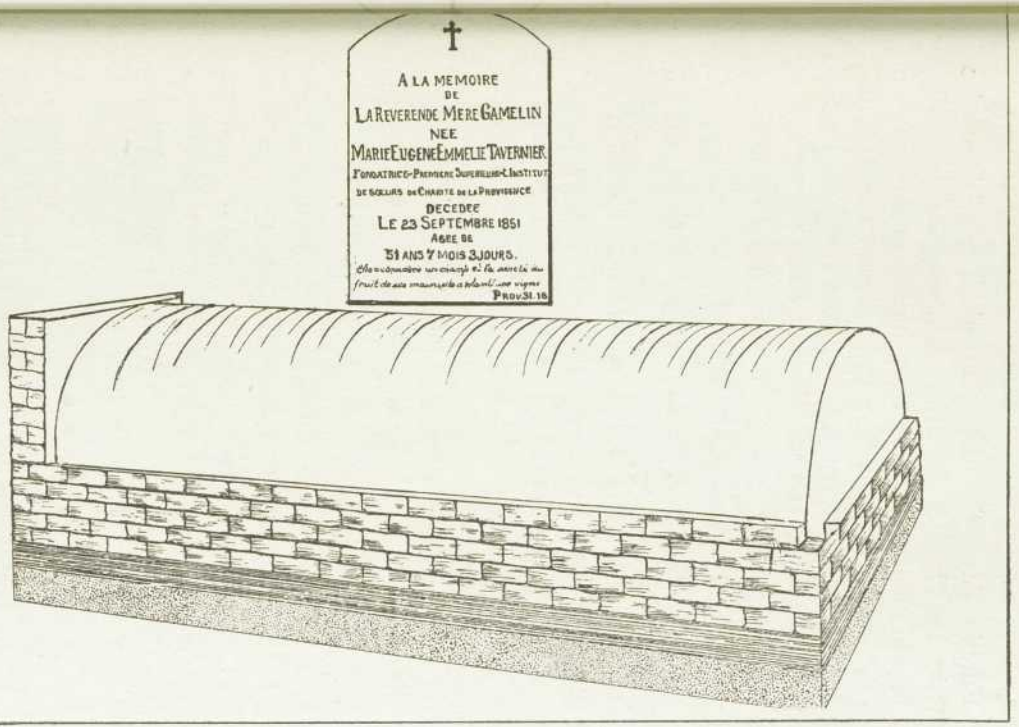
Le Vingt quatre Septembre, Mil huit Cent Cinquante-un, Nous Soussigné Evêque de Martyropolis et Coadjuteur de l'Evêque de Montreal, avons inhumé dans le Caveau de la Chapelle de la Providence la Reverende Mère Emelie Tavernier dite Ste Stanislas Supérieure des Sœurs de la Charité de Montreal, décédée la Veille, agée de Cinquante un ans Sept Mois, et de Religion Sept ans, Onze Mois et Vingt trois Jours. Les Témoins ont été Messieurs Pierre Billaudele, Supérieur du Seminaire de Montreal et Jean Baptiste Saint Pierre Prêtre du Seminaire.

P. Billaudele Ptre Curé

J. B. St Pierre Ptre

✠ I. C. Ev. de Martyropolis, Coadj. de M.

EXTRAIT MORTUAIRE DE MÈRE GAMELIN



ELLE A CONSIDÉRÉ UN CHAMP, ET ELLE L'A ACHETÉ ; DU FRUIT DE SES MAINS ELLE A PLANTÉ UNE VIGNE. PROV. XXXI, 16.

Mère Émélie Tavernier dite Sans-pitié, Supérieure des Sœurs de la Charité de Montréal, décédée la veille, âgée de cinquante un ans sept mois, et de religion sept ans, onze mois et vingt trois jours. Les témoins ont été Messieurs Pierre Billaudèle, Supérieur du Séminaire de Montréal et Jean-Baptiste Saint-Pierre Prêtre du Séminaire. J.-B. St-Pierre, Ptre S.-S.

P. Billaudèle, Supr Curé

J.-C. Év. de Martyropolis, Coad. de M.

Strictement parlant, Mère Gamelin comptait, à sa mort, 7 ans, 11 mois, 15 jours de vêture et 7 ans, 5 mois, 25 jours de profession. Elle fut inhumée dans la crypte de notre église de la Providence. Comme elle en avait manifesté le désir, elle fut déposée du côté de l'épître, sous l'autel alors dédié à saint Vincent de Paul. Ses restes reposent encore (en 1928) au même endroit.

Dans l'après-midi du 24, Mgr Bourget convoque les religieuses à la salle de communauté et leur dit : « Conformément à la règle, Sœur Vincent, assistante, se trouve, par la mort de la Mère supérieure, revêtue de la première autorité jusqu'aux prochaines élections. »

* * *

La confirmation de la Mère fondatrice dans la charge de supérieure datait du 1er octobre 1844. Ce jour-là, Mgr Bourget décidait que les élections

auraient lieu tous les sept ans, le premier mardi d'octobre [1]. Le terme du septenaire de Mère Gamelin expirait donc quinze jours après sa mort. Cette coïncidence semble avoir eu pour effet de désorienter les électrices. L'évêque Fondateur les aida de ses lumières, mais avec quelle digne circonspection! A la fin de septembre il leur écrivait:

« ... Pour l'élection qui vous occupe avec tant de raison, je vous renvoie à votre contumier [2]; il vous trace si bien les règles à suivre pour vous créer de bonnes officières, surtout, une bonne supérieure! Afin de vous mieux pénétrer de l'esprit de ces règles, je vous ai fait entrer dans les exercices de saint Ignace lesquels, si vous les suivez bien, vont vous éclairer comme le soleil.

« Que chaque Sœur médite le chapitre III du coutumier. En suivant les règles de l'élection, elle fera certainement un bon choix. Voici en substance ces règles, que vous pourrez lire dans votre Manrèse: 1. Bien comprendre ce dont il s'agit. Qui vais-je nommer ? 2. S'établir dans un grand calme. 3. Prier avec ferveur. 4. Examiner les qualités...

---

[1] Depuis 1866, nos élections sont sexennales. Elles ont ordinairement lieu dans le mois de juillet.

[2] Ces règles sont aujourd'hui insérées dans nos constitutions.

5. Écouter l'attrait intérieur de l'Esprit-Saint. 6. Offrir son élection à Dieu pour qu'il la bénisse.

« En suivant ces règles, nul doute que la communauté trouvera le trésor caché d'une bonne supérieure. On m'a demandé s'il fallait que cette supérieure eût de l'instruction... Pour réponse, je renvoie au dit chapitre du coutumier. Je n'ai rien à dire ou à faire, sinon de vous conjurer de bien prier. Je suis intimement convaincu que celle qui sera élue sera un présent du ciel que seule la bonne et fervente prière peut obtenir. »

* * *

Le 1er mardi d'octobre (le 7), Mgr Bourget vient à l'Asile de la Providence afin de présider les élections. A huit heures, il lit aux Sœurs, rassemblées à la communauté, les règles concernant le choix des premières officières de l'Institut. L'on se rend ensuite à la chapelle. Le chanoine Truteau et l'abbé L.-Z. Moreau assistent l'évêque. L'on procède comme aux élections d'octobre 1844, c'est-à-dire au moyen de bulletins. Les scrutins produisent les résultats: Mère Caron, supérieure; – Sœur Larocque, assistante; – Sœur Philomène, maîtresse des novices; – Sœur Élisabeth, dépositaire; – les Sœurs Joseph (E. Pariseau), Marie-du-Crucifix (U. Leblanc) et Alphonse (J. Talon-

Lespérance), conseillères. En terminant la séance, Monseigneur annonce que, à moins d'obstacles, les prochaines élections auront lieu le deuxième mardi d'octobre 1858.

* * *

Le lendemain des élections septennales, eurent lieu les élections des Sœurs Servantes ou supérieures locales. L'assemblée se composait des mêmes électrices que la veille. Mgr Bourget, assisté encore cette fois du chanoine Truteau et de l'abbé L.-Z. Moreau, présidait la séance, à laquelle furent élues, à la majorité des suffrages: Sœur Vincent, supérieure du couvent de Sainte-Élisabeth, et Sœur Marie-des-Sept-Douleurs, supérieure de l'Hospice de Laprairie.

* * *

Le jour suivant, le 9, Monseigneur de Montréal vint seul et présida les *petites élections*. A cette séance, seules les sous-conseillères votèrent. Elles élirent, à la majorité des suffrages, une aumônière, une hospitalière des orphelines, une secrétaire des pauvres, une secrétaire de la communauté, une infirmière, une Sœur pour le pensionnat de la Longue-Pointe et onze visitatrices, dont une pour la prison.

* * *

Le 14 octobre, vingt jours après avoir présidé aux funérailles de notre regrettée Mère fondatrice, Mgr Prince quittait Montréal en compagnie de Mgr Alexandre-Antonin Taché, Oblat de Marie Immaculée, évêque d'Arath[1], du chanoine Joseph LaRocque, de l'abbé Joseph Desautels, curé de Rigaud, et de M. Fréchette, de Chambly. Le 18 du même mois, tous s'embarquaient à New York, à bord d'un steamer à destination du Havre. Après treize jours de navigation, Mgr Prince écrivait à Mgr Bourget:

A bord du *Humbolt*, en vue du Havre,

31 octobre 1851.

Nous voilà, grâce à Marie, en vue du Havre. Y rentrerons-nous avec la marée du soir, assez à temps pour célébrer la Toussaint sur la terre de nos Pères? Tous le désirent, mais personne plus que mes compagnons et moi. La traversée n'a pas été mauvaise; nous nous en sommes assez bien tirés, après la maladie générale du premier jour, qui nous a privés de tout exercice, le dimanche.

---

[1] Sa Sainteté Pie IX avait nommé Mgr Taché évêque d'Arath, le 14 juin 1850.

Le 26, deuxième dimanche, a été meilleur. Sur l'invitation du capitaine, nous avons fait un office régulier, sans avoir la messe, il est vrai, qui nous aurait été si bonne (quoique le gros vent nous eût probablement empêchés de la dire, eussions-nous eu notre chapelle), mais un office de vêpres. A 2 heures donc, les banquettes du grand salon se garnirent de spectateurs et de spectatrices; on s'y préparait à tout voir, à tout entendre. Nous nous distribuons nos parties; l'un chante, l'autre prêche et l'évêque officie. Après l'annonce et la désignation de l'office, sur l'invitation à tous les chrétiens d'adorer leur Créateur, en union avec leurs frères d'Amérique et d'Europe, l'évêque, en camail et en rochet, commence à genoux, le *Veni Sancte*. On chante: *Esprit Saint, descendez en nous*, puis M. LaRocque adresse à toute l'assistance un excellent discours dans lequel il développe cette essentielle vérité: « L'homme se doit à Dieu comme l'univers se donne à l'homme; le chrétien adorateur seul est grand, dans les humiliations de la prière, dans les élans de la reconnaissance; lui seul, en un mot, est roi de ce monde, parce que lui seul peut reporter ce monde à son auteur et s'unir aux intelligences sur la terre et dans la gloire. » Tout cela, bien dit, nous chantons des psaumes, un capitule, un solennel *Ave Maris Stella* suivi de verset et d'oraison... Après une bonne heure, le président congédie la religieuse

assistance en faisant des vœux pour que tous arrivent à bon port, à celui surtout de la bienheureuse éternité; ce qu'il conclut par le chant de la bénédiction épiscopale, que presque tous reçoivent à genoux. *Laus Deo et Mariæ* et sur terre et sur mer! *Amen, Amen.* Or, il y avait bien, dans cette réunion maritime, une dizaine de nationalités différentes, parmi lesquelles il faut compter un général chilien, un gouverneur du Honduras, un géologue de Berne, enfin une cinquantaine de passagers de chambre de très bonne et très intéressante compagnie. Du reste, le *Humbolt* procure toute l'aisance des meilleures hôtelleries, presque trop pour des pèlerins, même assez pour des malades. Néanmoins, bientôt, nous aimerons à en être hors.

Point de séjour au Havre, peu à Rouen, plus à Paris, à Chartres, à Lyon; puis à Avignon, à Marseille... Je ne pourrai vous donner notre adresse qu'à Rome.

J. C. Ev. de Martyropolis.

Le débarquement fut heureux. Après la visite de quelques sites, les distingués voyageurs se rendirent à Viviers, petite ville sur les bords du Rhône. C'est là que, le 23 novembre, un dimanche, eut lieu le sacre de Mgr Taché. L'évêque consécrateur, Mgr Charles-Joseph-Eugène de Maze-

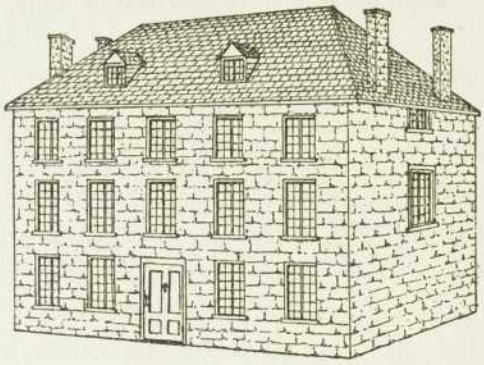
nod, évêque de Marseille, avait pour assistants Mgr Prince, coadjuteur de Mgr Bourget, et Mgr Guibert, évêque de Viviers.

Dès la fin de novembre, Mgr Prince, accompagné des abbés LaRocque, Desautels et Lagorce (rencontré à Viviers), saluait la Ville Sainte. Le très digne délégué du premier concile provincial de Québec remplit d'abord sa mission officielle. Il visita ensuite, à Rome et en d'autres villes d'Italie, de nombreuses Institutions. Partout, il étudia l'organisme des œuvres d'éducation et de charité.

* * *

Le 20 novembre, eut lieu la bénédiction d'un nouveau palais épiscopal, superbe édifice élevé sur un soubassement de 175 pieds par 40 et flanqué de deux ailes. Celle de gauche servait de passage vers l'ancien palais, que l'on devait transformer en hôtellerie pour les prêtres, et contenait la chapelle. Le nouvel évêché coûtait 32000 louis. Sa façade donnait rue Sainte-Catherine. Son entrée ferait face aujourd'hui à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Ces deux palais furent incendiés le 8 juillet 1852. Le neuf était à peine meublé. (Voir *Saint-Jacques de Montréal* par M. O. Maurault, p. S.-S., curé de Notre-Dame.)



Palais épiscopal inauguré en 1825, incendié en 1852.



Palais épiscopal inauguré en 1851, incendié en 1852.

CHAPITRE XXXII

1852. — Notes et lettres diverses. — Hôpital Saint-Patrice (ou Saint-Jérôme). — L'Orégon. — Lettre de Mgr Bourget à l'occasion du jubilé. — Décès de deux religieuses.

3 janvier. — Ouverture de l'Hôpital Saint-Patrice, aussi appelé Saint-Jérôme, fondé le 29 décembre précédent par des laïques et organisé dans l'immeuble récemment occupé par des orphelins [1].

7 janvier. — *Lettre de Mgr Bourget à Mère Caron:*... Je pense être de retour de la campagne demain soir. Dans ce cas, je dirai la messe chez vous vendredi et je ferai la visite de la communauté et des salles. Après la messe, je verrai les orphelines, les vieilles, les dames et les Sœurs, dans leurs salles respectives, pour dire à toutes un petit mot et leur donner la bénédiction de l'année. Je verrai aussi les serviteurs et les servantes de la maison... Je verrai ensuite toutes celles des Sœurs que vous me dites avoir affaire à moi.

Veuillez bien envoyer voir, jeudi soir, à l'évêché, si je suis arrivé, car le retour dépendra du chemin de fer.

---

[1] L'historique de cet hôpital, continuation de l'hospice Saint-Jérôme-Émilien, fait partie d'un volume en préparation.

Il me revient que toutes les Sœurs assistent au déjeuner des messieurs qui vont dire la messe à la Providence, ces jours-ci. Cet usage doit disparaître...

12 janvier. — *Lettre de Mgr Bourget à Mère Caron...*

Je ne puis rencontrer les dames aujourd'hui, comme j'en avais l'intention, car il me faut aller à la Congrégation (Notre-Dame) où il y a vêture et anniversaire de la mort de la Fondatrice.

Je vous prie de rassembler les dames, un instant après la messe, et de leur dire la raison qui m'empêche de leur faire ma visite du jour de l'an aujourd'hui et de les prier de continuer à faire les quêtes avec zèle. Il y a encore un certain nombre d'enfants à habiller. Qu'elles aient la bonté de s'en occuper activement. Je leur laisserai la disposition d'une partie de cette collecte pour cette fin. M. Leblanc, s'il est libre à huit heures et demie, ira leur exposer les misères de son école. Voyez à ce que l'assemblée nomme des quêteuses. Enfin, invitez les dames qui ont du temps à elles, à assister, jeudi prochain, à la profession de la Sœur Brodeur, du Bon-Pasteur, qui se fera à neuf heures. Je ferai donner des billets à celles qui pourront y aller, afin qu'elles aient la liberté d'entrer dans le cloître.

Recommandez à la sacristine de présenter à

M. Charron, qui doit dire la messe de huit heures, le livre qui renferme la prière pour obtenir la charité, afin qu'il sache ce qu'il aura à dire après la messe.

Je ferai mon possible pour aller passer quelques heures à la communauté, aujourd'hui, pour régler ce qui regarde l'Hôpital Saint-Patrice. Vous avez déjà des règles toutes tracées par saint Vincent. Envoyez-moi le cahier qui les renferme. Avertissez les Sœurs conseillères d'y penser devant Dieu. Ce sera à trois heures que je vous rencontrerai avec elles pour cet important sujet...

2 février. — Monseigneur de Montréal vient présider la réception de dix sept orphelines dans la Confrérie du Saint-Enfant-Jésus. Ce vrai père des pauvres parle avec onction à ces chères enfants, qui semblent heureuses d'être l'objet d'une si tendre sollicitude. Après une courte allocution, à la portée de ces toutes petites, le chant d'un cantique clôture cette touchante cérémonie.

13 février. — Sa Grandeur Monseigneur de Montréal prescrit à toutes les personnes de la maison mère la pratique quotidienne de l'invocation *O Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous!* Cette coutume existait déjà chez les pauvres de Mme Gamelin depuis la fondation de la société de Tempérance, en 1842; elle a pour objet le succès de la lutte contre l'alcoolisme...

29 février. — *Lettre de Mgr Bourget à Mère Caron:* Vous devez assister avec Sœur Thomas (Élisabeth Caron) au service de votre cousine [1], sur l'invitation que vous en avez reçue. Vous prierez pour cette excellente religieuse dont les vertus m'inspirent une telle confiance que je me recommande à elle après l'avoir recommandée à Dieu. Je regrette que sa vie ait été si courte. Mais Dieu est le maître, et tout ce qu'il fait est bien fait. Hélas! nous autres nous vivons longtemps, pour vivre peu! En faisant vos adieux demain à cette bonne Sœur, demandez-lui son esprit de dévoûment et son talent pour bien faire toutes choses. Dites-lui qu'elle pense à moi et qu'elle m'obtienne sa fidélité à suivre toutes les pratiques de la vie spirituelle. Car je suis convaincu, par ses directions, qu'elle était fort avancée dans les voies intérieures et qu'elle entendait parfaitement les exercices de saint Ignace. Qu'elle repose en paix et prie pour nous!

5 mars. — *Mgr Bourget à Mère Caron:* En réponse à la vôtre d'hier, me demandant au nom de votre communauté une visite pastorale, je dois vous informer que c'est mon intention de me rendre

---

[1] Cette cousine était la révérende Sœur Marie-Ursule Caron, dite Sœur Lajoie, décédée le 18 février 1852, à la maison mère des Sœurs Grises, à l'âge de 24 ans.

à vos désirs. Je ne puis vous en préciser le temps, parce que je voudrais choisir celui où je pourrai m'occuper de votre coutumier. Aussi je me propose de faire cette année la visite en question en dehors de la retraite. Toutefois, comme la prière nous sera bien nécessaire à tous, vous offrirez les exercices spirituels et les bonnes œuvres de la communauté, avec toutes les souffrances de vos pauvres, dans l'intention d'obtenir de Dieu tout bon et miséricordieux, qui vous a choisies pour ses épouses, l'abondance des bénédictions du ciel. En attendant, l'on travaillera au coutumier afin que tout soit prêt à subir l'examen que j'en devrai faire...

* * *

Des événements imprévus devaient, nous le verrons bientôt, priver la communauté de la visite pastorale si désirée. La retraite annuelle prêchée par le chanoine Truteau commença le 24 mars.

Le 2 avril, l'évêque de Nesqually (Washington), Mgr Magloire Blanchet, en route pour le Concile de Baltimore, profite de son passage à Montréal pour solliciter des autorités ecclésiastiques et religieuses la fondation d'une maison de la Providence dans son diocèse. L'Institut se compose alors de sept maisons et de cinquante trois religieuses professes. Mgr Bourget ordonne un pèlerinage à Bon-Secours et d'autres prières spéciales

afin d'obtenir les lumières du ciel pour décider si l'on acceptera une mission en pays lointain.

Le 26 avril, trois semaines après la requête de Mgr M. Blanchet, l'acte qui suit s'inscrivait au registre des délibérations: *Aujourd'hui, le vingt six avril mil huit cent cinquante deux, à une assemblée générale des Sœurs de communauté* [1], *présidée par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, assistée par M. A. F. Truteau, V. g., il a été décidé, à la majorité des suffrages, que la communauté se chargerait de la nouvelle mission de l'Orégon, devant le dit établissement être conduit et réglé selon les constitutions et règlements de la Providence de Montréal, et aux conditions convenues entre les supérieurs majeurs et les personnes fondatrices de l'œuvre...*

Sœur Caron, supre,
Sœur Alphonse, secrét.

Cette acceptation est le premier mot des complications relatées dans notre histoire intitulée *Les Sœurs de la Providence au Chili.* Nous référons nos lectrices à cet ouvrage; car, dorénavant, nous nous bornerons à signaler brièvement les faits

---

[1] Le conseil de la supérieure se composait alors de toutes les Sœurs qui comptaient deux années révolues de profession.

principaux qui relient nos chroniques chiliennes à notre histoire générale.

* * *

Le 1er mai, la communauté se rendit en pèlerinage au sanctuaire de Bon-Secours, pour demander, au nom du conseil, l'assistance de la sainte Vierge dans le choix de quelques Sœurs pour la mission de l'Orégon. Le même jour, la supérieure et les Sœurs, professes depuis deux ans au moins, désignaient pour la nouvelle fondation les Sœurs Larocque, Amable, Marie-du-Sacré-Cœur, Bernard et Denis-Benjamin. Ces deux dernières, encore novices, furent admises à la profession qui devait avoir lieu prochainement [1]. Quelques jours plus tard, on leur adjoignit Mlle Héloïse Trudeau, âgée de vingt trois ans, qui vivait religieusement à notre Providence Saint-Isidore de la Longue-Pointe.

---

[1] Sœur Bernard (Vénérance Morin), entrée au noviciat le 11 mai 1850, avait pris l'habit religieux le 21 novembre de la même année. Envoyée à Sorel au mois de septembre 1851, pour y être chargée d'une classe, elle ne retourna à la maison mère qu'au mois de juillet suivant. Le 22 août, elle se rendit à Sorel avec six autres novices pour y faire profession. Ses compagnes étaient les Sœurs Antoine (Zélie Collette), Agathe (Sophie Moreau), Denis-Benjamin (Jane Worwoth), Jean-de-la-Croix (Adèle Beaudoin), Françoise (Françoise Laberge), Amarine (Catherine Lemaître).

Le 9 juin, Mgr Blanchet, heureux du résultat de ses démarches auprès de la communauté, s'embarquait à New York, en route pour son diocèse. Il devait cependant séjourner quelque temps au Mexique afin d'y continuer une quête qu'il avait interrompue pour assister au Concile de Baltimore (du 9 mai au 20) avec son frère, Mgr Frs-Norbert Blanchet, archevêque d'Oregon City.

* * *

A l'occasion du jubilé de 1852, Mgr Bourget favorisa les Sœurs de la Providence d'une lettre que nous reproduisons textuellement.

Saint-André d'Argenteuil, 16 juin 1852.

Mes chères filles,

Vous recevrez avec la présente le mandement de jubilé [1], renfermant celle des deux Encycliques de Notre Saint Père le Pape, qui le publie dans le monde entier. Une lettre du Vicaire de Jésus-Christ sera pour vous toutes une lettre descendue du ciel. Plus vous la lirez et méditerez, plus elle nourrira votre foi et votre piété. C'est en vue de vous procurer ce nouveau secours que je vous fais expédier assez d'exemplaires du

[1] Mandement du 28 mai 1852.

mandement pour qu'il y en ait une copie dans chacune de vos maisons.

Vous remarquerez dans le mandement ce qui est dit du saint état auquel vous a appelées la divine miséricorde. En l'écrivant, mon intention a été de faire connaître au monde le bonheur de la vie religieuse et d'y faire éclore par là des vocations, qui devront faire partager à beaucoup de bonnes âmes qui y vivent, le précieux avantage dont vous jouissez dans les délicieuses solitudes que vous a préparées le céleste Époux. C'est aussi pour vous procurer un secours dont vous avez toutes un grand besoin. Or, il faut l'espérer, ce sera dans le temps du jubilé que le Seigneur vous préparera ces âmes d'élite qui, par leur généreux dévoûment, seront dans la communauté la gloire de la religion et le soutien du monde.

Vos ferventes prières vont donner à mes paroles l'onction spirituelle qu'il leur faut pour atteindre bien des cœurs qui, peut-être, combattent depuis longtemps contre la grâce qui les attire vers ces paradis terrestres que vous habitez... Vos prières seront d'autant plus efficaces que vous allez redoubler de ferveur aux approches du saint temps du jubilé, si riche en grâces pour vous et pour les personnes les plus chères que vous avez laissées dans le siècle, exposées aux furieuses tempêtes des passions, qui causent tous les jours tant de naufrages.

Vous allez donc vous immoler, mes chères filles, pour gagner au cœur de votre divin Époux tant d'âmes qui se perdent. Je les recommande à votre ingénieuse charité ces pauvres âmes que le monde flétrit, à la honte de Jésus-Christ. Vous n'oublierez pas que vous vous êtes faites victimes, en entrant en religion, pour l'amour des âmes pécheresses. Oh! combien vous en pourrez sauver de ces âmes infortunées qui, gémissant sous le poids de leurs misères, vous supplient d'avoir pitié d'elles. C'est pour vous aider à leur porter un puissant secours que je permets que les exercices du jubilé se fassent dans vos oratoires. J'attache surtout une grande importance aux prières préparatoires qui se feront après vos messes conventuelles.

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur l'intention principale du jubilé, qui est d'obtenir que la bienheureuse Vierge, mère de toutes les communautés, soit reconnue solennellement par l'Église pour immaculée dans sa conception. L'amour filial que vous lui portez, vous fait désirer ardemment le triomphe de sa pureté. D'ailleurs, il vous en reviendra, n'en doutez pas, un nouvel éclat. Car, vous le savez, les communautés sont les miroirs qui réfléchissent au loin la vie de la Vierge des vierges, cette vie qui donne la vie au monde.

Continuez à prier pour le succès de la *tempérance*, violemment attaquée; elle triomphera, je

l'espère, de tous les assauts que lui livre l'enfer. Plus tard, vous saurez ce que valent les prières et les sacrifices des communautés, quand ils sont offerts à Dieu pour la réforme du monde...

† Ig. évêque de Montréal.

La lettre encyclique de Sa Sainteté Pie IX et le mandement de Mgr Bourget annonçant le jubilé de 1852 à tous les fidèles de son diocèse sont pieusement conservés dans notre Institut. Le texte du mandement pastoral signalé aux Sœurs (page 393) est celui-ci:

«Notre intention principale, en faisant le jubilé, sera d'obtenir de Dieu que le privilège de l'*Immaculée Conception de Marie* soit bientôt solennellement proclamé par toute la terre, comme dogme de foi catholique, pour la gloire de cette divine Vierge et le salut des nations. Car, dans notre humble opinion, la définition de cette consolante vérité, comme article de foi, sera, pour notre siècle enveloppé de noirs brouillards, comme l'arc-en-ciel du soir qui annonce un beau jour. L'auguste Marie est notre Judith. Disons-lui donc avec transport: *Vous êtes la gloire de Jérusalem, vous êtes la joie d'Israël, vous êtes l'honneur de notre peuple: parce que vous avez combattu vaillamment, et que votre cœur s'est montré fort et généreux: c'est que vous avez aimé la chasteté... Pour cela, vous serez bénie éternellement.* (Judith,

IV, 11.) Quel bonheur pour notre diocèse, s'il contribuait de quelque chose à l'honneur que la sainte Église doit tôt ou tard décerner à la glorieuse Mère de Dieu, en ceignant son front majestueux d'une nouvelle auréole, le dogme de son *Immaculée Conception!* Les justes soupirent et les nations catholiques sont dans l'attente de ce grand et heureux événement qui doit renouveler la face du monde.

« Car, qui doute qu'au ciel les bontés de la puissante Mère de Dieu ne soient en proportion des honneurs qu'on lui rend sur la terre? Et quel honneur ne sera-ce pas pour elle si la vérité de son Immaculée Conception, après avoir traversé dix huit siècles sans avoir, pour ainsi dire, d'autre appui que le sens intime du monde catholique, sans être, en quelque sorte, déposée ailleurs que dans les cœurs des pieux enfants de l'Église, se fait jour à travers les doctrines impures de notre siècle et se fait proclamer aux bruyants applaudissements de tous les peuples de la catholicité? Il y a ici, pour la sainte Église, un besoin à satisfaire. Ce n'est assurément pas de condamner des erreurs damnables qui n'existent pas, mais bien de se rendre aux vœux de ses enfants qui veulent croire de foi que Marie, leur mère, a été conçue sans la tache du péché originel. Et voilà le triomphe qu'il faut faire remporter, à tout prix, à la bonne et tendre Mère de ce diocèse... Croyez

qu'il y a encore pour nous, dans ce cœur plein de grâces, de nouvelles bénédictions si nous nous montrons de zélés propagateurs du glorieux privilège dont elle est si jalouse...

« Mais c'est à vous, vierges chrétiennes, à redoubler de ferveur aux approches du saint temps du jubilé, pour hâter cette décision tant désirée... Elle a, cette Vierge des vierges, relevé la gloire de votre sexe en arborant au sein de l'Église le céleste étendard de la virginité... Le zèle pour la gloire de votre Mère vous fait donc un devoir de mener une vie encore plus pure et de faire des sacrifices encore plus grands. C'est pour vous en faciliter les moyens que Nous vous permettons de faire dans vos oratoires les exercices que Nous prescrivons ici pour les églises publiques. Nous vous chargeons, en même temps, de vous faire victimes pour le salut des pécheurs. Colombes sacrées, faites entendre au cœur de Marie vos soupirs et gémissements. Des milliers d'âmes périssent chaque jour... vous ne sauriez être insensibles à un si grand malheur... »

* * *

Le 5 juillet, les Sœurs de l'Asile de la Providence assistaient aux derniers moments de Sœur Marie-du-Crucifix (Ursule Leblanc), âgée de trente cinq ans, neuf mois. Elle avait fait profession le

21 novembre 1844, sous le nom de Sœur Marie. Elle était l'une de nos vingt sept Sœurs qui contractèrent le typhus, en 1847, en soignant les malades aux ambulances de la Pointe-Saint-Charles. Pour cette raison, nous a-t-on dit, elle avait obtenu de Mgr Bourget, le 27 juillet de la même année, la permission de s'appeler, dans la suite, Sœur Marie-du-Crucifix.

Elle fut inhumée le 7 (veille du grand feu), dans le caveau de l'église de la Providence. En 1873 ses restes furent déposés dans le cimetière de notre communauté à la Longue-Pointe[1].

---

[1] Le 27 novembre de la même année, une autre Sœur Marie-du-Crucifix (Mélina Limoges), postulante entrée au noviciat depuis cinq mois seulement, décéda à l'Asile de la Providence. Elle était la sœur de l'abbé Limoges, curé de Sorel, et n'était âgée que de 17 ans. Avec la permission de l'évêque, elle avait prononcé les vœux de dévotion.

CHAPITRE XXXIII

1852. — Incendie en juin. — Bazar. — Les *Mélanges Religieux*. — Incendie des faubourgs Saint-Laurent et Québec. — Lettre de Mgr Bourget.

Le 6 juin 1852, un incendie rasait une quarantaine d'édifices en plein centre de la ville, causant des pertes considérables. Mais ce désastre ne ralentit guère le cours des œuvres de bienfaisance. Depuis la fondation de notre Institut, les Dames associées organisaient, chaque année, un bazar au bénéfice soit de l'Asile de la Providence, soit de toute autre maison de charité. Les journaux ne manquaient jamais d'annoncer cet événement. Le 2 juillet 1852, les *Mélanges Religieux* réclamaient, pour la dernière fois, les libéralités du public en faveur de nos pauvres. Nous reproduisons ces lignes en mémoire du service final que nous rendit cette précieuse feuille, dont la collection constitue pour nous onze années d'archives. Voici l'article concernant le bazar de 1852:

« Le 5 juillet prochain et les jours suivants, il y aura dans la maison No 49 (magasin de M. Chs-Joseph Boulanget, marchand-tailleur) rue Notre-Dame, près de l'ancien hôtel Donegana, un bazar dont le produit est destiné au soutien des femmes âgées et infirmes et des orphelines de l'Asile de la Providence de Montréal... Les Dames

directrices de ce bazar seront Mesdames Chs Wilson (mairesse), R. Vallières de St-Réal, G. Van Felson, S. Chisholm, C.-S. Cherrier, D. Lacroix, P. de Rocheblave, A. Lévesque, A. Furniss, J. Ostell, D. MacDonald, A. Provost et P. Delvecchio.

« Bien que l'Asile de la Providence compte déjà quelques années d'existence, cependant tout le monde n'est pas encore exactement informé du bien immense qu'il opére en cette ville. Les Sœurs de Charité qui le dirigent ont habituellement sous leurs soins une soixantaine de femmes vieilles et infirmes et autant de petites orphelines. Parmi les vieilles se rencontrent des infirmités de toute espèce. Les unes sont sourdes, les autres, muettes; celles-ci, paralytiques, celles-là, aveugles. Quelques-unes sont continuellement alitées. Il y en a qui sont imbéciles et d'autres, complètement aliénées. Pour soutenir toutes ces infortunées, les Sœurs n'ont d'autres ressources que leur industrie et quelques secours de personnes charitables. Tout cela est bien loin d'être suffisant... C'est pourquoi les Dames mentionnées ci-haut ont résolu de faire, cette année, un bazar plus considérable qu'à l'ordinaire... Elles espèrent que leur zèle sera récompensé et que le public, qui s'est toujours montré si empressé de venir au secours de l'humanité souffrante, lorsque l'on a fait appel à sa générosité, ne manquera pas de donner le plus grand encouragement à leur bazar, en cette circonstance.

Dès les deux premiers jours, cette vente de charité (ouverte le 6) produisit soixante et quinze louis. Elle devait durer jusqu'à la fin de la semaine, mais la Providence ne le voulut pas. Le 8, un jeudi, à neuf heures du matin, plusieurs dames et religieuses, Mère Caron à leur tête, rangeaient de nouveaux articles sur les tables du bazar, lorsque la mise en branle du tocsin vint détourner leur attention. La morne sonnerie se prolongeant plus qu'à l'ordinaire, Mère Caron envoya les Sœurs Élisabeth et Philomène aux informations. Guidées par un nuage de fumée rougeâtre, elles arrivèrent chez le père de Sœur Philomène, M. J.-B. Bourbonnière, dont la maison et la boulangerie se consumaient. Ces bâtiments étaient situés dans le voisinage de l'endroit où l'incendie avait éclaté, rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Dominique. « Le feu, » dit *La Minerve*, « était favorisé par un soleil ardent, une chaleur étouffante, un vent d'ouest rafalant, tourbillonnant et par la grande sécheresse des jours précédents, qui avait rendu les toits de bardeaux aussi combustibles que la paille. »

En apprenant la gravité du danger qui menaçait la ville, Mère Caron s'empressa de retourner à l'Asile afin d'envoyer des Sœurs au secours des malades les plus exposés à périr. En passant près de l'évêché, elle rencontra le chanoine Plamondon qui lui dit: « Mettez les vieilles en prières! le ré-

servoir est vide! Si le vent ne change pas, nous allons tous passer au feu. » Ce réservoir, site actuel de la place Saint-Louis, fournissait l'eau à la ville [1]. Il venait d'être vidé afin de permettre certains travaux aux conduites dans les rues.

Mère Caron trouva réunies à la chapelle les pauvres vieilles qui avaient pu s'y rendre. Quinze Sœurs, envoyées sur le théâtre du désastre toujours grandissant, s'y dispersèrent, exposant leur vie pour sauver les impotents. Plus d'une fois, elles virent des pans de maisons s'écrouler quelques instants après le sauvetage d'un mourant. Tant que l'on put faire circuler des voitures par les rues les moins envahies, l'on conduisit à l'Hôtel-Dieu (angle des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice) tous les invalides. Lorsque les voies se bloquèrent de ce côté, on les transporta dans les champs où se réfugiaient la plupart des sinistrés, sur la déclivité du coteau Barron et même jusqu'à l'endroit, alors désert, où s'élèvent aujourd'hui les édifices de notre Institution des Sourdes-Muettes. On plaçait les mourants sous des abris improvisés qui firent bientôt défaut. Il y en eut qui expirèrent sur le sol. Le cataclysme, en soi, ne causa aucune

---

[1] Le 26 juin 1851, avait eu lieu l'inauguration de ce réservoir, que l'on appela *Jean-Baptiste*. Ce fut un jour de grandes réjouissances.

perte de vie, mais la peur dut abréger les heures sinon les jours et même les années de plusieurs personnes.

Son Honneur le maire Wilson, en qui reposait la confiance du public, se trouvait à Québec à cette date. Avec raison l'on regrettait son absence, bien que ses subordonnés fussent tout à leur devoir. Dès le commencement de l'incendie, l'on avait rempli le réservoir, mais, en dépit de leur habileté, les pompiers ne parvenaient pas à enrayer la conflagration. A dix heures, les flammes dévoraient une grande partie des maisons de la rue Sainte-Catherine et pointaient vers la rue Saint-Denis. De tous côtés partaient des gémissements. Les cris remplissaient l'air. Des religieuses qui, à ces heures terribles, assistaient les malades au milieu de la foule, entendaient des gens dire, au cours de leurs lamentations: « Ah! si notre saint évêque était avec nous, il arrêterait le feu par ses prières... Le bon Dieu profite de son absence pour nous châtier... » Car, ce jour-là, Mgr Bourget visitait la paroisse de Vaudreuil. En ces heures de désolation publique et comme par une coïncidence voulue du ciel, Mgr Prince et le chanoine LaRocque voyageaient en Europe. M. Billaudèle, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, était au Lac-des-deux-Montagnes et le chanoine Truteau, chapelain officiel de la communauté de la Providence, se trouvait à la Longue-Pointe, d'où il n'arriva qu'après l'embrasement.

Vers dix heures et demie, l'abbé P. Lafrance entre précipitamment dans l'église de la Providence, y expose le saint Sacrement et exhorte l'assistance à redoubler de ferveur. A sa demande, Mère Caron envoie des Sœurs aider au déménagement de la cathédrale et du palais épiscopal. Elles parviennent à sauver des meubles et, en grande partie, les ornements d'église et les reliques [1]. A midi, elles étaient sept dans le chœur de la cathédrale, récitant l'*Angelus* « avec beaucoup d'excitation, » dit la chronique. A ce moment, les flammes entrèrent par les ouvertures et les Sœurs durent se sauver en passant par la sacristie [2].

Il était temps de songer à l'Asile, encombré de gens et d'effets de toutes sortes. Mère Caron avait dit, assez haut pour être entendue: « Mon

---

[1] La châsse de saint Zotique, les ossements de sainte Janvière et d'autres reliques, déposés d'abord à l'Asile, furent aussitôt confiés aux Sœurs du Bon-Pasteur, providentiellement préservées du feu. Les flammes gagnaient leur demeure, lorsque la révérende Mère de Sainte-Céleste, supérieure, fit clouer des médailles de la sainte Vierge sur les clôtures qui entouraient leur immeuble. Dès ce moment, le vent changea et ces dignes religieuses, au lieu de voir leurs bâtiments détruits, furent heureuses de secourir un grand nombre de familles qui s'étaient réfugiées autour de leur monastère.

[2] Voir à la page 94 l'illustration de l'intérieur de la cathédrale.

Dieu, si vous épargnez notre maison, je vous promets d'y recevoir autant d'incendiés qu'elle en pourra contenir. » En prononçant ces paroles, la chère Mère oubliait que déjà la Providence était remplie de familles qu'elle-même accueillait depuis le matin. Elle s'en aperçut quand, le danger devenu imminent, on les fit sortir en même temps que les pauvres. Les saintes espèces furent transportées ailleurs et l'on enleva de la chapelle les objets de valeur. Citons ici le récit d'un prêtre, témoin de cet événement: [1] « J'arrivais sur le perron des édifices de la Providence, autour desquels veillaient catholiques et protestants, et Dieu plus encore que les hommes. Cependant, la ruine de cet asile de la charité paraissait inévitable. Les brandons enflammés pleuvaient de toutes parts; dans le moment même, une voix criait du haut du toit: « Une hache! Une hache! » pendant que, au fond du sanctuaire, une autre voix répétait: « Un prêtre! Un prêtre! » Je me présente. Tout ce qu'il y avait de précieux en fait de meubles, d'ornements, de vases sacrés, avait été arraché, bouleversé, transporté. Mais on avait oublié, dans le tabernacle, une custode de velours renfermant à peu près un millier d'hosties consacrées. Une religieuse me jette

[1] Extrait d'un article inséré dans nos annales et paru dans les journaux.

un rideau de fenêtre; j'en enveloppe le précieux trésor et, afin de pouvoir passer plus facilement à travers la foule, je le presse dans mes bras en le cachant sous mon manteau... »

A trois heures, le faubourg Saint-Laurent n'était plus qu'un brasier. Mère Caron, entourée de quelques religieuses, ne savait comment, faute de voitures, elle pourrait opérer le sauvetage des Sœurs malades et de ses vieilles infirmes les plus impotentes. A ce moment, la tendre supérieure parut sur le point de défaillir. Comme elle priait, à genoux, au pied de l'autel dénudé, la sacristine vint lui dire: « Ma Mère, il y a encore le groupe de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Allons-nous le faire transporter ailleurs? » Ces paroles semblèrent stimuler l'énergie de cette digne Mère. « Non, non, » dit-elle en tendant les bras vers la statue, « qu'elle reste ici! Si elle ne nous sauve pas, elle périra avec nous! » Le Ciel, sans doute, agréa la foi vive et profonde d'où jaillissaient ces paroles. Et la courageuse supérieure, secouant l'espèce de torpeur qui l'avait un moment saisie, se remit à l'œuvre. « Aussitôt, » dit l'annaliste, présente à cette scène, « la Providence vint à son secours. Les révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame envoyèrent des voitures chercher nos Sœurs malades et nos vieilles infirmes. (Les religieuses de l'Hôtel-Dieu et les Sœurs Grises avaient déjà recueilli plusieurs de nos malades et de nos pau-

vres.) Les dames pensionnaires, les orphelines et d'autres internes de l'Asile, assez alertes pour marcher, se rendirent, à travers les champs, jusqu'au haut de la rue Saint-André, à l'endroit où demeurait Mme William Connolly [1].

Pendant que la cathédrale [2], les deux palais de l'évêché [3], l'école Saint-Jacques et les édifices en face de la Providence se consumaient, des bou-

---

[1] Mme Julia Woolrich, veuve de William Connolly, agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, est décédée à l'Asile de la Providence, le 27 juillet 1865, à l'âge de 70 ans. Elle fut une grande amie de notre communauté. Elle contribua à la fondation de notre imprimerie.

[2] Cette cathédrale, dont la pierre angulaire avait été bénite le 22 mai 1823, fut consacrée le 22 septembre 1825. Elle mesurait 160 pieds par 66, mesure française. Comme l'église actuelle de Saint-Jacques, qui occupe le même endroit, sa façade donnait sur la rue Saint-Denis.

[3] Cet incendie enlevait à l'évêque deux palais. Le premier, construit en même temps que la cathédrale, était situé à l'angle nord-est des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Sa façade donnait sur la rue Saint-Denis. Mgr Lartigue l'avait inauguré le 19 septembre 1825. Ce palais mesurait 75 pieds par 40. On le destinait à servir d'hôtellerie aux prêtres.

L'autre palais, bénit le 20 novembre 1851, était à peine fini. Son entrée, rue Sainte-Catherine, ferait face aujourd'hui à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes. C'était l'un des plus beaux édifices de Montréal. (Voir aux pages 383-384.)

quets de feu, planant dans l'air, menaçaient l'Asile d'une destruction apparemment immédiate. *Il faut sauver la Providence!* criaient des gens venus au secours des Sœurs. Dès le matin, Mère Caron avait livré à des pompiers volontaires les seaux et chaudières de tous les offices de la maison. Mais l'ingénieuse Mère n'était jamais à bout de ressources. Lorsque des citoyens viennent s'offrir pour protéger la couverture de l'aile la plus exposée aux flammèches, elle arme les Sœurs d'ustensiles de cuisine, les place de distance en distance dans les suites d'escaliers et les aide à monter ainsi, en quantité appréciable, de l'eau que des hommes intrépides reçoivent par les lucarnes. L'un d'eux, un protestant, allait et venait sur le toit, une théière à la main, éteignant les tisons, sans témoigner la moindre inquiétude. *Vous verrez*, disait-il, *que le Seigneur ne laissera pas brûler la maison de ses épouses.*

A certain moment, tout espoir sembla perdu. Les clôtures, les arbres, les boiseries extérieures de l'Asile commençaient à brûler. Mais une saute de vent changea la direction du feu, qui s'en alla raser la maison de M. Coffin, site de l'ancienne *Maison jaune* rue Sainte-Catherine. Ce dénoûment sauvait l'Asile et notre Hospice Saint-Joseph, construction en bois à proximité de l'embrasement. Bientôt après, le ralentissement de la conflagration amena un calme relatif. Il était

grandement temps. A cinq heures et demie, les Sœurs, littéralement trempées par une transpiration brûlante, n'avaient pris aucune nourriture, pas même une goutte d'eau depuis le matin. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu leur envoyèrent de grandes chaudières remplies de riz cuit dans du bouillon. Ce mets, fortifiant et facile à servir, apaisa, sans délai, la faim de ces pauvres Sœurs. Les révérendes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame leur firent aussi parvenir, après mille difficultés, des aliments tout préparés et en grande quantité.

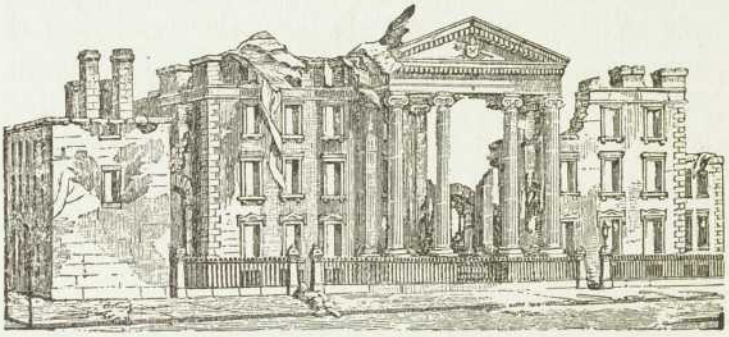
Mère Caron reçut à l'Hospice Saint-Joseph les Messieurs de l'évêché, tous épuisés et tombant d'inanition.

Beaucoup de femmes et d'enfants se tenaient aux portes de l'Asile; Mère Caron les fit entrer et les plaça un peu partout, jusque dans la chapelle, avec les effets qu'ils avaient pu sauver.

Quant aux pauvres de la Providence, aux dames pensionnaires et aux autres familles campées en haut de la rue Saint-André, Mme Connolly les retint pour la nuit, leur distribua à tous de la nourriture et leur prépara autant de lits ou de grabats qu'il lui fut possible. Sa maison, bien que spacieuse, ne pouvait contenir tant de monde, mais deux religieuses se chargèrent de garder ceux qui durent passer la nuit dehors.

Enfin, l'on commençait à respirer... Hélas!

le feu devait fatalement accomplir ses vingt quatre heures de destruction! Dans la soirée, la cloche d'alarme jette de nouveau la ville dans la consternation. L'incendie vient de se rallumer dans les environs du Champ-de-Mars et de la place Dalhousie, aujourd'hui Hôtel Viger. Toute la nuit,



Ruines des deux palais épiscopaux [1]

il ne cesse de rager. Cette fois, il détruit la presque totalité des bâtiments érigés entre la rue Bon-Secours, le fleuve, la rue Lagauchetière et la prison de Pied-du-Courant. L'Hospice Saint-Jérôme-Émilien, transformé en hôpital depuis six mois seu-

---

[1] A gauche, entre les deux édifices, on voit une partie de l'aile qui les reliait.

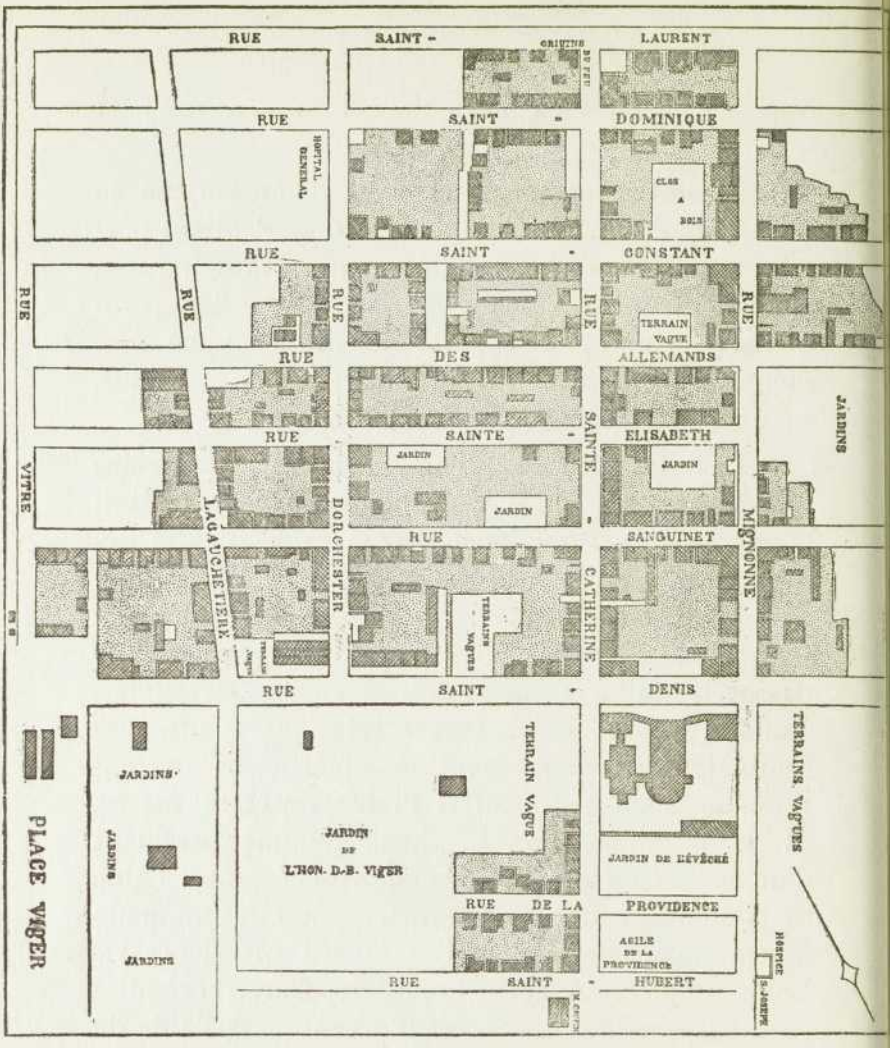
Seule la clôture de face résista aux flammes. Elle était en fonte et formée de tiges recourbées en crosses. Une partie de cette grille orne la façade de la chapelle de l'Hôtel-Dieu actuel.

lement, est consumé vers trois heures dans la nuit. Mère Caron et d'autres Sœurs s'étaient portées au secours des religieuses de cette maison. Il était neuf heures du matin lorsque les pompiers parvinrent à enrayer le fléau. A ce moment, 1727 familles, comprenant 9000 individus, se trouvaient sans domicile.

Les flammes ravageaient encore le faubourg Québec, lorsque, le 9, le chanoine Truteau célébra la messe à la Providence, sur la table d'autel dépouillée, en partie, de ses accessoires liturgiques. Des meubles et des colis encombraient la chapelle remplie de femmes et d'enfants qui venaient d'y passer la nuit. Tous, prêtre, religieuses et laïques, étaient profondément émus: tant de souffrances semblaient en ce moment s'abîmer dans la majesté du divin sacrifice! A l'issue de cette messe, M. L.-V. Villeneuve, p. S.-S., nommé président d'un comité de secours spécial, vint s'assurer l'aide de la communauté pour la distribution des aliments fournis par la municipalité et les Messieurs de Saint-Sulpice. A cette fin, Mère Caron organisa parmi les Sœurs un service d'urgence. A l'aide de grands chaudrons empruntés, l'on préparait la soupe pour des milliers de personnes [1].

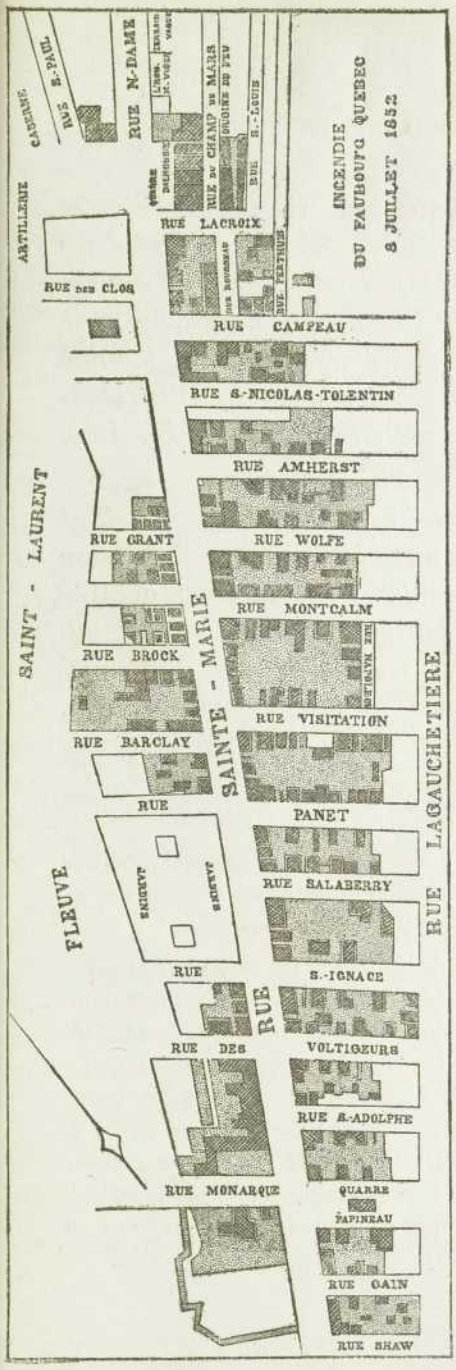
---

[1] Durant plusieurs mois, les Sœurs Grises, les Sœurs de la Providence, les Messieurs du comité de secours (divisé en 13



Quartier Saint-Laurent

Les surfaces quadrillées indiquent les immeubles rasés par l'incendie du 8 juillet 1852. — Les rues Mignonne, Saint-Constant et des Allemands sont aujourd'hui nommées: de Montigny, de Bullion et avenue de l'Hôtel-de-Ville.



Remarques. – Les rues des Clos, Lacroix, Grant, Brock, Barclay et d'autres ont disparu. L'étendue qu'elles divisaient est maintenant couverte par des édifices et des rails du Pacifique Canadien.

L'Hôtel Viger occupe la place Dalhousie.

La rue Sainte-Marie est devenue rue Notre-Dame. L'on a aussi changé les noms des rues: Campeau (Saint-André), — Saint-Nicolas-Tolentin (Saint-Timothée), — Salaberry (Plessis), — Saint-Ignace (Maisonneuve), — Saint-Adolphe (Champlain), — Gain (Cartier), — Shaw (Dorion).

A l'encoignure des rues Brock et Sainte-Marie, était située la Maison Saint-Jérôme-Émilien, dirigée par les Sœurs de la Providence qui l'administraient sans en être les propriétaires. (Voir la page 145).

Le soir de ce même jour (le 9), un violent orage électrique éclata. D'abondantes averses rafraîchirent l'atmosphère et contribuèrent à l'extinction des deux terribles foyers qui continuaient à brûler sourdement. Toutefois, cette pluie, comme plusieurs qui suivirent, causa de nouvelles souffrances à la plupart des sinistrés, mal abrités, sinon campés en plein vent [1].

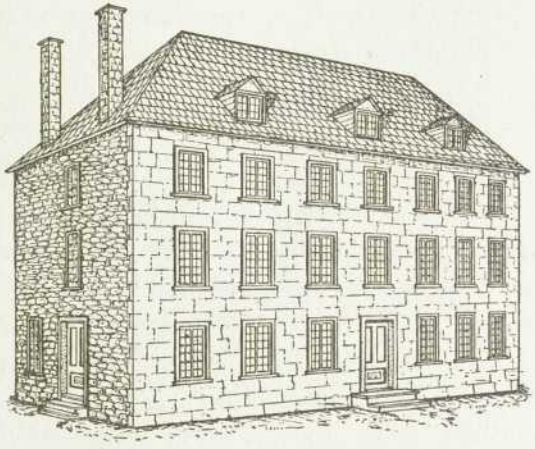
Nous trouvons dans un mandement de Mgr Bourget d'impressionnantes réflexions à l'occasion de ce désastre. « Le 8 juillet, » raconte le vénérable évêque, « s'allumait au faubourg Saint-Laurent, un feu, qui, en commençant, n'était rien, et que quelques seaux d'eau eussent aisément éteint. Mais, ô Justice divine! il n'y en avait pas! Le réservoir

---

sous-comités), des membres de la Saint-Vincent-de-Paul et d'autres associations de charité s'occupèrent assidûment des sinistrés, les assistant partout où ils étaient dispersés.

[1] Au reste, le dévoûment des autorités fut expéditif. Bientôt, des tentes, des constructions provisoires couvrirent le Champ-de-Mars et nombre de terrains vagues, surtout dans le nord de la ville. Les environs, encore déserts, de notre Hospice Saint-Joseph étaient surtout choisis à cause du voisinage de la Providence. Des bâtiments d'utilité publique furent aussi mis à la disposition des incendiés. Le 12, annonçait M. Villeneuve, p. S.-S., il y avait des logements pour tout le monde, mais plusieurs préférèrent, durant quelque temps, coucher en plein air, afin de garder le peu de meubles qu'ils avaient pu sauver.

qui était au foyer de l'incendie, se trouvait à sec. Autre circonstance malheureuse, mais également ménagée par la Providence, le premier Magistrat (le maire Wilson) dont l'autorité municipale et l'activité bien connue eussent été d'un secours si puissant, était alors absent. Ajoutez à cela qu'un soleil ardent avait, depuis un mois, desséché toutes les matières inflammables qui s'offraient à l'action irrésistible du feu...



ÉCOLE SAINT-JACQUES INCENDIÉE EN 1852

LES ATELIERS DES *Mélanges Religieux* OCCUPAIENT L'ÉTAGE SUPÉRIEUR.

« Tout était donc préparé pour qu'aucune force humaine ne pût maîtriser l'élément destructeur qu'une main invisible conduisait évidemment. Aussi déborda-t-il par torrents et, allant avec im-

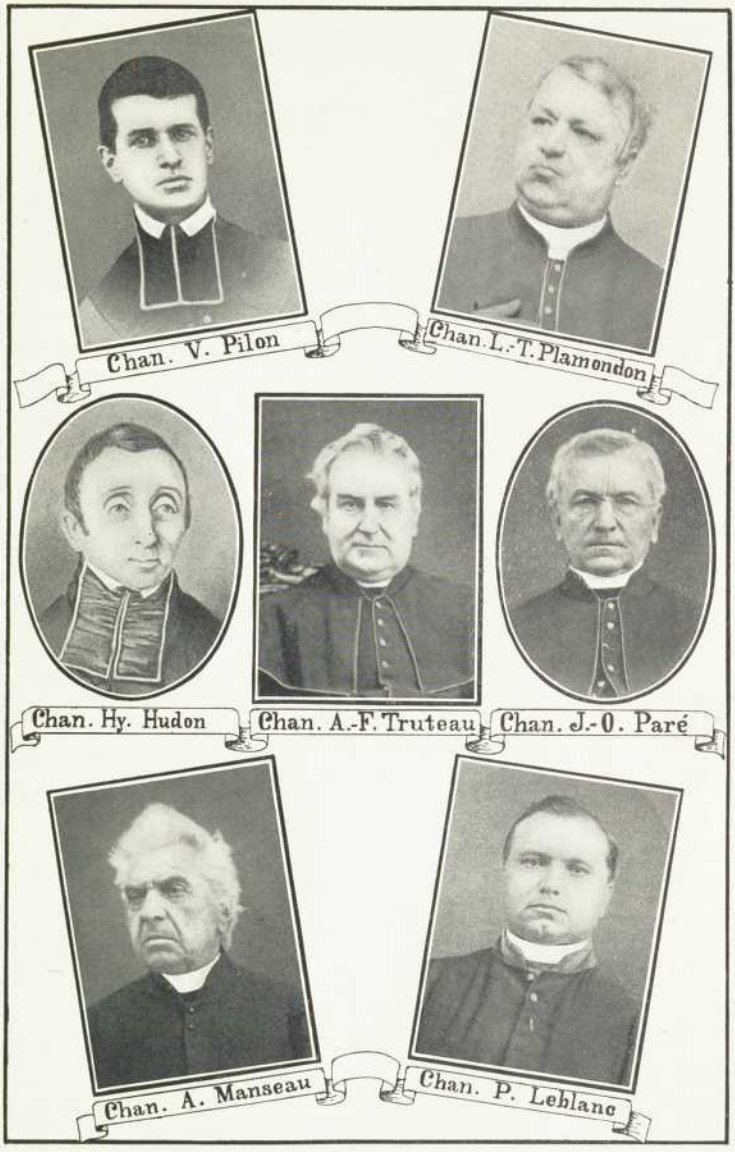
pétuosité de rue en rue, dévora-t-il avec fureur les édifices qui lui étaient désignés par une puissance supérieure [1]. Les quelques bâtisses qui apparaissaient, le lendemain de l'incendie, à travers les décombres, montraient clairement que Dieu était là pour prescrire à cette mer de feu les bornes qu'il lui plaisait...

« Vers neuf heures du soir, le son des cloches, et des cris annoncent un nouveau feu... Il fut si grand que la lueur en fut aperçue aux extrémités les plus éloignées de notre diocèse...

«Vous pourrez juger des désastres de notre ville, par le court aperçu qui suit: Plus de 1100 maisons furent consumées; plus de 9000 personnes se trouvèrent sans abri. Le montant des pertes s'évalue à 500 000 louis ($2 000 000). Ajoutez à cette perte celles de l'incendie du 6 juin précédent, estimées à 200 000 louis ($800 000) et vous aurez quelque idée des malheurs de Montréal. O ville infortunée! tu peux bien dire, avec Jérusalem, que tu ressembles à un champ moissonné! »

---

[1] Ailleurs, Mgr Bourget écrit: « Il (Dieu) a lui-même tracé à ce feu, devenu en quelque sorte intelligent, sa route, pour qu'il épargnât ceux qu'Il voulait épargner, et qu'il ruinât ceux qu'Il voulait ruiner. »



Chanoines qui demeurèrent à l'Hospice Saint-Joseph.
MM. Pilon et Hy. Hudon y décédèrent avant 1862.

CHAPITRE XXXIV

1852. — Sublime résignation de Mgr Bourget. — L'église de la Providence sert de cathédrale. — L'Hospice Saint-Joseph remplace l'évêché. — Retour de Mgr Prince et de Mgr LaRocque. — Départ de nos missionnaires pour l'Orégon.

Le soir du 8 juillet, l'abbé Pierre Poulin, curé de Saint-Hermas, qui venait d'être témoin de l'incendie du faubourg Saint-Laurent, retournait dans sa paroisse. A la demande du chanoine Truteau, il s'arrêta à Vaudreuil afin d'apprendre à Mgr Bourget l'épreuve qui le frappait. Le vénérable évêque, après avoir écouté avec calme l'énumération des pertes qu'il subissait, dit, à l'exemple du saint homme Job, et sans manifester la moindre émotion: *Le Seigneur nous l'avait donné, le Seigneur nous l'a ôté, que son saint nom soit béni!* Mais, apprenant que l'Asile de la Providence, le monastère du Bon-Pasteur et l'Hospice de la Maternité sont restés intacts, il verse des larmes d'attendrissement: « Merci, mon Dieu, » s'écrie-t-il, « d'avoir épargné vos pauvres! » M. Poulin dit ensuite à Sa Grandeur qu'on la mande immédiatement à Montréal. Le saint évêque répond d'abord qu'il doit continuer, sans interruption et jusqu'à clôture, sa visite pastorale à Vaudreuil. *Mais, Monseigneur*, lui dit alors le prêtre, *vos pauvres*

vous réclament! Aussitôt, ce Père compatissant se décide à partir. Le lendemain, le 9, il arrive sur le théâtre du désastre.

Le jour même de l'incendie, les Messieurs de Saint-Sulpice et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu offrirent la plus gracieuse hospitalité aux Messieurs de l'évêché; mais, déjà, Mère Caron avait reçu à l'Hospice Saint-Joseph le personnel du palais épiscopal disparu. Le chanoine Truteau avait préféré d'ailleurs qu'il en fût ainsi, en attendant l'arrivée de l'évêque.

A son retour de Vaudreuil, Mgr Bourget répondit d'abord aux appels des autorités, civiles et religieuses. Il s'entendit aussi avec Mère Caron à propos des services que pourrait lui rendre la communauté. De tous les incendiés, Mgr Bourget n'était pas le moins éprouvé, car le feu avait ruiné ses deux palais (voir les pages 383 – 384 – 407 et 410). Il n'eut aucune demande à exprimer. Mère Caron connaissait les intentions des prêtres de la maison Saint-Joseph et la bonne volonté des Sœurs; aussi s'empressa-t-elle de mettre l'Asile et l'Hospice à la disposition de l'évêché.

Dès les premiers pourparlers, les deux parties déclarèrent que:

1. La chapelle de l'Asile de la Providence servira de cathédrale pour tous les offices paroissiaux.

2. L'Hospice Saint-Joseph sera occupé par les Messieurs de l'évêché et remplacera en quelque sorte le palais épiscopal.

3. Les prêtres malades retirés jusqu'à ce jour à l'Hospice Saint-Joseph des Sœurs de la Providence, à Montréal, seront, à l'exception de M. Duchaîne, diacre, hospitalisés chez les Sœurs de la Providence, à la Longue-Pointe.

4. Vu l'exiguïté de l'Hospice Saint-Joseph, l'évêque pourra choisir, à l'Asile, les pièces qui lui conviendront.

Le dimanche suivant, le 11, l'église de la Providence était ouverte au public. Le lendemain, les prêtres malades se rendaient à la Longue-Pointe et les Messieurs de l'évêché les remplaçaient. Monseigneur Bourget demeura quelque temps à l'Asile de la Providence, avant de s'installer à l'Hospice Saint-Joseph.

Jusqu'à l'automne avancé, la nouvelle demeure de l'évêque fut entourée de tentes et d'autres abris occupés par des victimes du désastre. Tous les jours, Sa Grandeur les réunissait à la chapelle de la Providence pour la prière du soir, leur adressait des paroles consolantes et leur donnait de paternels avis [1].

---

[1] Le comité de secours fit construire pour ces pauvres gens trois séries de logements provisoires : deux, rue Sainte-Élisabeth,

* * *

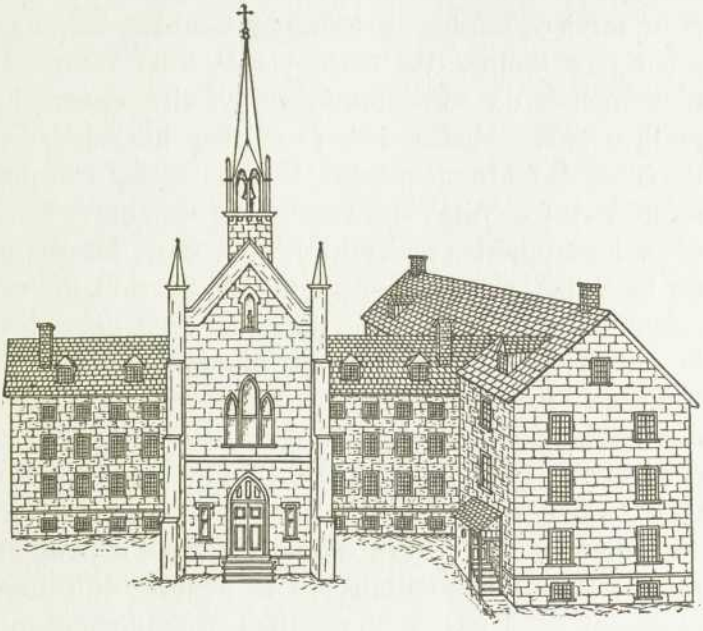
Après l'incendie de la cathédrale, les restes de Mgr Lartigue furent exhumés. Mgr Bourget voulut qu'ils fussent transférés à l'Hôtel-Dieu, où le vénérable prélat avait passé plusieurs années et même ses derniers jours. Le 25 juillet, un dimanche, une foule compacte entourait la Providence où l'on avait déposé le corps du grand évêque, en attendant l'heure de sa translation. Rappelant le souvenir de ce jour, Mgr Bourget écrira plus tard: « Quelle foule prodigieuse que celle qui se pressait, le 25 juillet dernier, autour du corps de l'illustre Jean-Jacques Lartigue, pendant que, allant chercher un nouveau repos au sein du religieux monastère de l'Hôtel-Dieu, il cheminait à travers les deux quartiers incendiés, qu'il avait bénis et si heureusement renouvelés! »

* * *

Les Sœurs, heureuses de conserver leur Asile, ne savaient comment en témoigner à Dieu leur reconnaissance. Elles oubliaient leurs fatigues et

---

et un troisième dans le faubourg Québec, sur un terrain mis gratuitement à la disposition du comité par M. Logan, propriétaire de la ferme de ce nom. Ce même comité fit aussi réparer les bâtiments des immigrés, à la Pointe-Saint-Charles, afin de permettre à plusieurs familles ruinées d'y passer l'hiver.



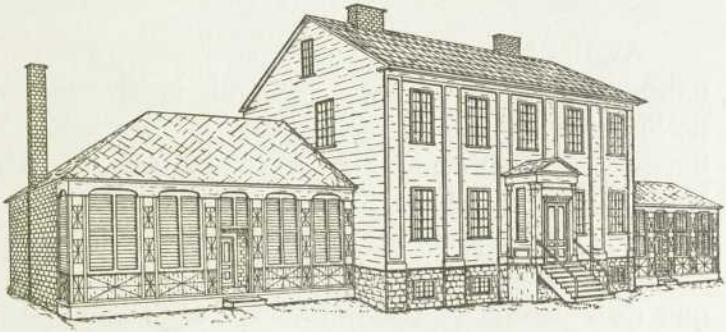
Chapelle de l'Asile de la Providence qui servit de cathédrale depuis le 11 juillet 1852 jusqu'en 1855.

Elle fut consacrée avec une grande solennité, par Monseigneur Bourget, le 27 aout 1861.

le bouleversement de tous les offices de la maison. Mère Caron ne réclama rien, d'aucune autorité, pour services rendus et dommages subis. Elle n'en reçut pas moins, dès cette vie et sans retard, la récompense de sa débordante charité envers les malheureux. Abstraction faite des libéralités de l'évêché, des Messieurs du Séminaire, des communautés, des comités de secours et de sources privées, les aumônes se multiplièrent dans les mains de la Supérieure, à la grande consolation de son économe. La Providence, devenue, pour ainsi dire, le centre de l'administration diocésaine, changea d'aspect. Les cérémonies épiscopales y attiraient des fidèles de toutes parts. Le bureau du Vicaire général avait été transporté à l'Asile même; ce fut l'occasion d'un va-et-vient incessant. La maison, déjà connue par tout le diocèse, n'avait cependant jamais été aussi populaire. Les gens la quittaient rarement sans parler aux petites orphelines et aux vieilles et, toujours, ils laissaient une aumône à leur intention. A partir de cette époque, les Sœurs ne purent suffire à l'exécution des ouvrages commandés: ornements, lingerie liturgique, soutanes, articles d'art, etc... Par ailleurs, le fonctionnement économique de l'Hospice Saint-Joseph dépendait de l'évêché, qui desservait gratuitement les religieuses et le personnel laïc de leur maison [1].

[1] Cet état de choses dura deux ans et sept mois.

Toutes choses tournaient donc au bénéfice de l'Asile. La communauté, toujours pauvre quand même, sortit de l'état d'extrême indigence où elle avait langui. Elle secourut plus de nécessiteux et, en somme, développa considérablement ses œuvres.



HOSPICE SAINT-JOSEPH, QUI SERVIT DE PALAIS ÉPISCOPAL DEPUIS LE 8 JUILLET 1852 JUSQU'AU MOIS DE FÉVRIER 1855. (CET IMMEUBLE EST MAINTENANT REMPLACÉ PAR LA FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE.)

* * *

Le grand incendie et ses suites ne modifièrent en rien le projet d'envoyer des Sœurs en Orégon. Après une retraite de dix jours, les Sœurs Bernard et Denis-Benjamin, destinées à la nouvelle mission, se rendirent à Sorel avec cinq autres novices pour y faire profession. Puis vinrent les préparatifs du voyage, car il fallait quitter la maison mère le 18

octobre. Pour une aussi longue course, il importait de remplir les malles avec beaucoup d'attention. La supérieure s'en occupa. La plus tendre mère n'aurait su s'acquitter mieux de cette tâche.

* * *

Avant leur départ, nos généreuses missionnaires eurent le bonheur de recevoir la bénédiction de Mgr Prince. Sa Grandeur était encore à Rome lorsque, le 8 juin, le Souverain Pontife Pie IX la transféra au siège de Saint-Hyacinthe, érigé le même jour. Un mois plus tard, le 6 juillet, le Saint-Siège préconisait le chanoine Joseph LaRocque évêque de Cydonia et coadjuteur de Mgr Bourget [1].

Dans le cours de l'été, les deux prélats, revenant au pays, traversèrent de nouveau la France. Le 24 août, le journal *l'Univers* publiait les lignes qui suivent : « Ces jours derniers, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe (Mgr Prince) et le coadjuteur élu de Montréal (Mgr LaRocque), en Canada, sollicitèrent et obtinrent du Prince-Président [2] de la Ré-

---

[1] Mgr LaRocque fut sacré le 28 octobre 1852, dans l'église de Chambly, sa paroisse natale, par Mgr Bourget, assisté de Mgr P. Phelan, évêque de Carrah, et de Mgr T. Cook, évêque des Trois-Rivières, sacré dix jours auparavant.

[2] Le futur Napoléon III, proclamé empereur des Français le 2 décembre 1852.

publique, une audience privée. Le prince, au milieu d'une conversation pleine d'affabilité, témoigna sa sympathie pour le malheur dans lequel la ville de Montréal a été récemment plongée par suite du désastreux incendie des 8 et 9 juillet derniers, qui a privé d'asile près d'un quart de sa population. Le prince ne se borna pas à cette expression, déjà si bienveillante, de ses sentiments, il pria les prélats d'accepter sa quote-part de contribution pour soulager l'infortune, qu'il déplorait, et leur remit immédiatement la somme de deux mille francs. Ce trait de générosité s'est passé dans le secret d'une réception privée, mais la reconnaissance a dû lui donner toute la publicité qu'il mérite. »

Le 22 septembre, Mgr Prince et Mgr LaRocque rentraient dans la ville de Montréal qu'ils traversèrent au milieu des ruines. Ce fut à l'Hospice Saint-Joseph, le plus humble palais épiscopal du pays, que Mgr Bourget, le plus pauvre mais le plus tendre des Pasteurs, reçut ses frères dans l'épiscopat, leur souhaita la plus affectueuse bienvenue et les combla de félicitations.

* * *

Dès sa première visite à la Providence, Mgr Prince voulut bénir les Sœurs malades. L'une d'elles, Sœur de l'Assomption (Marguerite Boissonnault), était mourante. Le sympathique prélat,

qui souvent l'avait vue à la peine, lui adressa des paroles qui l'encouragèrent et l'aidèrent à surmonter la peur de la mort. Elle décéda le 2 octobre suivant, âgée de trente deux ans, neuf mois. Elle avait prononcé les vœux de religion le 5 octobre 1847. Encore novice, Sœur de l'Assomption (deuxième de ce nom) avait contracté le typhus aux ambulances de la Pointe-Saint-Charles. Elle s'était assez promptement rétablie pour soigner les Sœurs atteintes de l'épidémie les dernières. Elle avait ensuite, durant une couple d'années, rempli avec zèle l'emploi de compagne hospitalière chez les prêtres infirmes de la maison Saint-Joseph. Elle était depuis quelque temps au service des Sœurs malades, lorsqu'elle fut atteinte de la maladie qui l'emporta. Elle cessa de travailler quinze jours à peine avant d'expirer. La mort, qui l'avait d'abord effrayée, la trouva calme et parfaitement résignée à la volonté de Dieu. Son corps, inhumé le 5 dans le caveau de l'église de la Providence, fut plus tard transféré dans le cimetière de la communauté, à la Longue-Pointe.

* * *

L'arrivée de Mgr Prince et de Mgr LaRocque avait réjoui la communauté, surtout les nouvelles missionnaires. Pour elles, les encouragements des

deux évêques venaient à propos se joindre à ceux de Mgr Bourget, car l'heure du départ allait bientôt sonner.

L'avant-veille de cet événement, c'est-à-dire le 16 octobre, Mgr Bourget choisit Sœur Larocque pour supérieure de cette petite communauté. Déjà, il avait nommé M. G. Huberdault, ex-aumônier de la maison mère, *pour conduire et diriger la dite mission de l'Orégon, sous la juridiction de Mgr A.-M. Blanchet.*

Dans une récente circulaire, Mgr Bourget disait aux communautés religieuses: *Nous vous chargeons de vous faire victimes pour la conversion des pécheurs.* Ces paroles, il les répéta aux nouvelles missionnaires. Il leur dit encore: *Nous vous mettons sous la spéciale protection de Notre-Dame des Sept-Douleurs et vous recommandons de travailler sans relâche à propager la dévotion à son très saint et immaculé Cœur navré de douleurs ...*

Après avoir confié les braves voyageuses à la garde des saints Anges gardiens, de saint Joseph et des saints Patrons de l'Institut, Monseigneur les bénit en disant: *Multipliez-vous à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien des âmes...* Quelques instants après ces touchants adieux, le vénérable Fondateur se mettait en route

pour les Trois-Rivières où il allait assister à la consécration de Mgr Thomas Cook [1].

Le 17, dans la soirée, a lieu la séance des adieux. « Jamais, » dit l'annaliste, « nous n'avons vu une scène plus déchirante. C'était, pour notre communauté, le premier départ pour une mission lointaine. Persuadées que ces chères Sœurs se séparaient de nous pour toujours, en ce monde, nous fondions en larmes. Les sanglots éclataient de toutes parts. Puisse le Seigneur agréer ces sacrifices et donner aux Sœurs présentes et futures cette générosité qui ne recule jamais devant la sainte obéissance! »

Le 18 octobre, lever à deux heures et demie. Les voyageuses revêtent des costumes séculiers. Après la messe et le déjeuner, qui ont lieu avant quatre heures, la caravane se met en route. Elle se compose de l'abbé G. Huberdault, des Sœurs Larocque, Amable, Marie-du-Sacré-Cœur, Bernard, Denis-Benjamin; de Mlle Héloïse Trudeau et de

---

[1] Monseigneur Thomas Cook (1792-1870), préconisé évêque des Trois-Rivières le 8 juin 1852, fut sacré le 18 octobre de la même année, aux Trois-Rivières. Le pontife consécrateur, Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec, était assisté de NN. SS. J.-C. Prince et C.-F. Baillargeon, évêque de Tloa et coadjuteur de Mgr Turgeon. Mgr Bourget prononça le sermon de circonstance.

Jean Campagna, dévoué domestique de Mgr Bourget, que Sa Grandeur consent à laisser partir pour venir en aide aux voyageurs missionnaires. La petite communauté traverse le fleuve et va prendre le chemin de fer à Saint-Lambert. Le soir, vers neuf heures et demie, elle arrive à Troy, où elle passe la nuit. Le lendemain, à six heures du matin, elle quitte Troy. Nos voyageurs voguent sur la rivière Hudson jusqu'à New York où ils débarquent vers dix heures. A trois heures de l'après-midi, ils sont à bord du *Star of the West*, vapeur en destination de San Juan del Norte.

CHAPITRE XXXV

1852. — Intronisation de Mgr Prince au siège épiscopal de Saint-Hyacinthe. — Adieux de Mgr Bourget. — Mandement de Mgr Prince. — Composition du nouvel évêché. — A la Providence, prières du Jubilé. — Changement au costume des Sœurs novices.

Monseigneur Prince prit possession de son siège dès l'automne de 1852. Antérieurement, Mgr Bourget avait adressé ses adieux et souhaits aux fidèles du nouveau diocèse. Dans le mandement qu'il publiait à cette occasion, Sa Grandeur prononce l'éloge de Mgr Prince dont elle admire la science, le zèle et, en général, les brillantes qualités. Le digne prélat exprime son regret de voir s'éloigner ce *Frère dans l'épiscopat* qui l'aida pendant sept ans à porter le poids de la charge pastorale. Il s'en console cependant à la pensée que les fidèles de Saint-Hyacinthe auront pour évêque un homme de Dieu déjà rompu aux affaires, tout préparé à surmonter les difficultés que présente la fondation de nouveaux établissements. Après avoir proclamé la générosité du clergé et des citadins de Saint-Hyacinthe, Mgr Bourget engage tous les fidèles du nouveau diocèse à suivre leur exemple. « Car », dit-il, « vous le savez, on reconnait un peuple par son temple, une paroisse par son église, un diocèse par sa cathédrale... » Puis Sa Grandeur

ajoute: « Nous nous reposons sur vous tous du soin de reconnaître les importants services que Nous a rendus votre évêque pendant qu'il était avec Nous... Tout ce temps, il s'est contenté de la vie et de l'habit... Nous lui devions beaucoup plus et c'était notre dessein de le prier d'accepter, en reconnaissance, la plus large offrande que Nous aurions pu lui faire... mais vous savez quels désastres sont venus fondre sur nous, et par quel malheur Nous avons été réduit, n'ayant plus où reposer la tête, à nous retirer dans une maison de charité... Mais vous ferez, pour ce bon évêque, ce que nous ne pouvons faire Nous-même...

«Nous allons maintenant nous séparer; mais non, nous allons rester plus unis que jamais. A la vérité, des bornes ont été mises entre les champs du Père de famille, mais il n'y en a pas entre nos cœurs... Adieu donc, peuple religieux, communautés ferventes, prêtres zélés. Soyez toujours, par la vivacité de votre foi et la sainteté de vos œuvres, la consolation de votre nouveau Pasteur comme toujours vous fûtes notre joie et, comme il faut l'espérer de la divine Bonté, vous serez notre couronne au grand jour des récompenses... »

* * *

Le 3 novembre, Mgr Prince entre officiellement dans sa ville épiscopale. Dans le mande-

ment qu'il adresse le même jour à son peuple, il s'épanche en des termes touchants: « O diocèse de Montréal, ô ville de Marie, Nous reportons vers vous nos regards, notre affection... Combien de fois vos solennités ont fait tressaillir notre âme! Combien de fois votre ferveur et votre charité Nous ont ému jusqu'aux larmes! Et si, aujourd'hui, ô cité de Montréal, Nous vous laissons sous le poids d'une immense infortune par suite de l'inexplicable incendie qui a détruit un si grand nombre de vos édifices, notre séparation n'en est que plus amère. Adieu cependant, peuple fidèle. Adieu, clergé vénérable, communautés vraiment édifiantes. Prêtres de tout ce fortuné diocèse que les travaux, les vertus et la bienveillance nous ont rendus très chers, recevez nos adieux, acceptez nos remercîments, favorisez-nous de vos prières.

« Et vous, ô Église de Saint-Hyacinthe, n'oubliez jamais qu'un de vos plus beaux titres est d'être la fille aînée de Montréal, l'enfant de l'Église de Marie. Souvenez-vous que votre prospérité, votre bonheur et votre sanctification dépendent de votre fidélité à suivre les leçons de sagesse et de vertu que cette excellente Mère vous a inculquées... »

Le jour même de son intronisation, Mgr Prince nomma vicaires généraux les abbés François-Xavier Demers, curé de Saint-Denis-sur-Richelieu,

Joseph-Sabin Raymond, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Edouard-Joseph Crevier-Bellerive, curé de Sainte-Marie-de-Monnoir (Marieville).

Les membres qui composèrent le nouvel évêché de Saint-Hyacinthe, lorsque Mgr Prince en prit possession, furent les abbés Isidore Gravel, archidiacre et procureur; Ignace-Zéphirin Resther, curé d'office; Louis-Zéphirin Moreau, secrétaire; Georges-Fidèle Chèvrefils et William Halley, chapelains; Lucien Gariépy, séminariste, secrétaire.

Le nouveau diocèse comprenait: 1. toute la partie de Montréal au sud du Richelieu; 2. les townships (cantons) de *Melbourne*, *Brompton*, *Orford*, *Ascot*, *Eaton*, *Clifton*, *Compton* et *Hereford* situés dans le district de Saint-François.

En voyant s'éloigner pour toujours le prélat co-fondateur de notre Institut, pauvres et religieuses manifestèrent de vifs regrets. Mère Caron, qui personnifiait la sincérité, lui exprima sa reconnaissance et celle de ses filles. Avec sa coutumière délicatesse, elle rappela au vénérable évêque les années que, de concert avec Mgr Bourget, il avait sacrifiées à la formation des Filles de la Charité Servantes des Pauvres, partageant leurs tribulations, les encourageant dans leurs travaux et les consolant dans leurs épreuves.

Comme Mgr Bourget, Mgr Prince s'était

dévoué à l'œuvre de la Providence gratuitement et l'avait même, en maintes occasions, fait bénéficier de ses maigres économies. A cette époque de désolations, la communauté ne pouvait songer à lui offrir une rémunération pécuniaire; toutefois, les Sœurs trouvèrent moyen de donner à leur gratitude une forme tangible. Nos annales n'en disent rien, mais quelques jours après son départ, Mgr Prince écrivait à Mère Caron : « Très estimée Mère, je dois tant à votre communauté, et vos nombreux présents, lors de nos derniers adieux, ont été si sensibles à mon cœur que je ne sais vraiment pas comment reconnaître vos bontés. Dans mon impuissance et notre commune pauvreté, je vous envoie saint Joseph pour vous remercier et vous payer. Vous accepterez donc le petit tableau de ce grand saint. Vous ne mesurerez pas à sa valeur le prix de ma reconnaissance, mais vous calculerez d'après la bonté de cœur du Père nourricier de Notre-Seigneur l'étendue de l'intérêt que je vous porte. Prospérité, bonheur à vous toutes! C'est saint Joseph qui vous le souhaite. Saints travaux, forte santé, vie pleine de mérites, mort douce et bienheureuse dans le Seigneur! C'est encore saint Joseph qui vous obtiendra ces faveurs. Alors, tous mes vœux seront comblés.

Saluts à vos bonnes dames pensionnaires, à vos chères orphelines, à toutes vos infirmes, si bonnes priantes! Saluts et bénédictions à tout votre

bon monde, y compris les diverses Providences de votre communauté, celles surtout que je n'ai pu visiter... Adieu encore et fidélité au rendez-vous des vendredis et des samedis dans le cœur tantôt désolé, tantôt consolé de notre divine Mère... » [1]

* * *

Les notes et lettres qui suivent sont tirées des archives de la maison mère.

Monseigneur Bourget à Mère Caron. — De l'Hospice Saint-Joseph, 7 décembre 1852. — Ma révérende Mère, ce soir, à cinq heures et trois quarts, toutes les cloches de la ville annonceront le jubilé. Nous avons besoin que de ferventes prières se joignent à ces joyeux sons... Arrangez toutes choses pour que vos Sœurs et vos pauvres disent le chapelet et fassent d'autres prières pendant tout le quart d'heure de cette sonnerie jubilaire. On demandera pour soi, pour la communauté et pour la ville, toutes les grâces du Jubilé.

Je désire savoir combien il se fera de communions dans la ville pendant le temps du jubilé. Pour cela, on comptera les hosties qui se consommeront d'ici au jour de l'an. Priez vos chapelains de vouloir bien donner à la sacristine le nombre

---

[1] Lettre datée de Saint-Hyacinthe, le 24 novembre 1852.

des hosties déjà consacrées. Que celle-ci compte toutes celles qui se consacreront jusqu'au dernier jour du jubilé...

Monseigneur Bourget à Mère Caron. 24 décembre 1852... Je permets que l'on donne, après la messe conventuelle, tous les jours de la semaine de Noël, la bénédiction du saint Sacrement prescrite pour le jubilé, les dimanches, avec les mêmes prières et cérémonies. L'intention spéciale est la *sanctification* de la *ville* et du *diocèse.*

Je désire que les Sœurs communient tous les jours de cette semaine, si leur zèle pour le salut des pécheurs les porte à redoubler de ferveur et de régularité. Entendez-vous pour cela avec le directeur.

Vous ferez prier, à la même intention, vos pauvres et autres... Cette semaine doit décider de bien des choses qui assureront le succès du jubilé et en rendront les fruits durables... L'Enfant Jésus, si on le prie bien, fera preuve de sa puissance. Je vous recommande sa neuvaine.

C'est surtout pour moi que je vous demande des prières, afin que Dieu me vienne en aide et me fasse exécuter ce que je dois faire pour sa gloire et le salut des âmes qu'il m'a confiées...

* * *

Depuis le 25 mars 1843, c'est-à-dire depuis la première vêture, la robe et la collerette du cos-

tume religieux étaient grises. Mère Gamelin n'en porta jamais d'autre. De fait, quand elle mourut, l'uniforme n'avait encore subi aucune modification. Quelque temps avant sa mort, elle avait exposé à Mgr Bourget qu'il était difficile de se procurer l'étoffe d'un *gris spécial* qu'exigeait notre communauté afin d'atténuer la ressemblance saillante entre le costume des Sœurs Grises et celui des Sœurs de la Providence. « J'y songerai devant Dieu », avait répondu le sage Fondateur. Monseigneur se souvint dans la suite que les Servites de Marie avaient échangé leur costume gris contre un habit noir. Comme ce vénéré Père voulait nous mettre sous la protection de ces grands serviteurs de Marie, la coïncidence lui sourit et il accorda volontiers à Mère Gamelin défunte ce qu'elle avait sollicité au déclin de sa vie. Monseigneur voulut aussi (car la regrettée Fondatrice en avait manifesté le désir) que, pour conserver le souvenir du premier habit religieux porté dans notre Institut, et peut-être aussi pour mettre à profit celui qu'on allait abandonner, les robes des postulantes fussent de couleur grise, les dimanches et les jours de fête [1]. Ce changement d'habit

---

[1] Jusque là, les postulantes portaient leurs vêtements de séculières et se coiffaient d'un bonnet blanc plissé en coulisse de façon à former un tuyautage autour de la figure. Elles

eut lieu pour les novices, le 25 décembre 1852. Celui des Sœurs professes fut remis au 18 mars de l'année suivante.

---

se couvraient les épaules d'un fichu de couleur, la semaine, et blanc, le dimanche.

Le costume gris, chez les postulantes, fut de règle jusqu'en 1864.



M. Arraud, p.S.S.



Abbé P.-M. Mignault



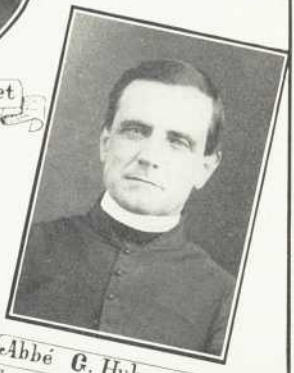
M. Villeneuve, p.S.S.



Mgr J.-J. Vinet



Abbé A. Duranseau



Abbé G. Huberdault

SUPPLÉMENTS

PREMIER SUPPLÉMENT

I — JOURNAL DE RETRAITES DE MÈRE GAMELIN

II — TÉMOIGNAGE DE MONSEIGNEUR BOURGET
(QUATORZE SUJETS D'ADMIRATION)

A LA MÉMOIRE

DE

NOTRE VÉNÉRÉE MÈRE FONDATRICE

Les sanglots des vieilles infirmes, des orphelins, des miséreux de toutes sortes, mêlés à ceux des religieuses et des Dames associées, furent les premiers hommages rendus à la mémoire de Mère Gamelin. Des regrets, non moins vifs, que des journaux publièrent, se manifestèrent dans le public. Puis, des biographies parurent à différentes époques. Avouons ici que les plus belles pages de sa vie furent écrites par elle-même. Comme les autres religieuses, elle notait, chaque année, ses impressions de retraite. Sa prompte maladie lui fit sans doute oublier cet édifiant journal, qui échappa ainsi à la destruction. La conservation de ce précieux souvenir nous permet aujourd'hui de l'insérer dans l'Histoire de notre Institut [1].

[1] Ces notes parurent en 1900, dans le livre intitulé *Vie de Mère Gamelin.*

I

EXTRAITS DU JOURNAL AUTOGRAPHE DES RETRAITES DE MÈRE GAMELIN

de 1846 à 1850

NOTES SUR MES JOURS DE RETRAITE POUR LA RÉNOVATION DES VŒUX EN MARS 1846. — La veille a été pleine d'épreuves; le premier jour et la nuit, point de repos; crainte de ne pas bien faire cette retraite.

Ce qui m'a frappée ce matin a été de voir sept Sœurs en oraison, nous qui sommes les filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs destinées à la faire honorer et à propager sa dévotion. Il m'a semblé que ce qui avait le plus affligé notre bonne Mère c'était la quatrième douleur, la rencontre de son divin Fils portant sa croix au Calvaire. J'ai bien prié cette bonne Mère de m'aider à porter mes croix, moi qui m'effraie à la vue de celles qui se présentent, et qui ai si peu de courage pour les accepter avec résignation.

Dans l'après-midi, plus de confiance en la miséricorde du bon Dieu. J'ai fait le chemin de la croix et j'ai eu de l'attrait à méditer sur les souffrances de Notre-Seigneur. J'ai formé la résolution de faire souvent le chemin de la croix, et j'ai demandé pardon au bon Dieu de ma négligence et de ma paresse à remettre souvent de faire cet exercice qu'il semble exiger de moi. J'ai encore, dans cette méditation, formé la résolution de ne pas passer un jour sans invoquer le nom

de Marie Mère de Douleurs, par quelques invocations. Je vais faire de nouveaux efforts sur moi-même pour être, avec la grâce d'en haut, fidèle à ces résolutions.

Deuxième jour. — J'ai, en la présence de mon Dieu, formé le désir de travailler à ma perfection et d'être résignée à ce que l'on voudra de moi, pensant que mes croix, que je trouve si pesantes, me sont des échelons pour aller au ciel. J'ai donc remercié le bon Dieu, qui semble ne pas m'épargner dans les épreuves que j'ai subies depuis que je suis religieuse, et j'ai dit : O mon Dieu, que votre volonté se fasse, et non la mienne ! Qu'importe ce qui m'arrivera ; rien ne me pourra nuire sans votre permission. Confiance parfaite en la divine Providence.

Troisième jour. — Temps orageux pour mon âme. Tentations de diverses manières. Incapable d'avoir une bonne pensée, ni même une inspiration pieuse. Découragement. Le soir, point de repos.

Quatrième jour. — L'oraison m'a vivement touchée. L'énormité de mes fautes, tous les péchés de ma vie entière se sont présentés à mon esprit et j'ai médité dans le silence sur les divers états de ma vie. J'ai eu horreur de moi-même : que de péchés, d'imperfections, que de légèreté dans toute ma conduite, pour plaire au monde. O mon Dieu, comment faire pour réparer tout cela, après tant de grâces perdues ? Ce qui m'a le plus touchée, c'est l'abus que j'ai fait des dons qui m'ont été donnés par le bon Dieu pour travailler d'une manière toute particulière à ma sanctification, voyant bien comme j'ai été ingrate d'avoir abusé de tant de grâces

depuis l'usage de ma raison. Profonde réflexion sur mes misères. Que faire à présent, moi, ver de terre, cendre et poussière, à la tête d'une communauté naissante, et si peu capable de la conduire, et où il faut tant de vertus et de bons exemples à donner! Dites, ô mon Dieu, ce que vous voulez de moi; votre servante écoute.

Il m'a semblé que je devais me mettre comme une enfant dans les bras de sa mère. Mon Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. Je veux de tout mon cœur expier mes fautes par la pénitence. Réflexions longues sur toutes mes misères spirituelles... J'ai vu que les croix dont il a plu au Seigneur de me charger ne sont rien dans la réalité.

Cinquième jour. — Sur l'enfer: j'ai pensé que le bon Dieu est trop bon pour me mettre en enfer; qu'en m'appelant à la vie religieuse, il avait des vues de miséricorde sur moi. L'énormité de mes fautes m'a un peu troublée, mais le calme est revenu après la tempête et mon âme est restée plus tranquille.

Sixième jour. — Confiance en Notre-Seigneur; paix au pied de la croix, sans consolations pourtant: je n'en suis pas digne. Ah! je me suis reproché mon peu de zèle et mon indifférence à faire le chemin de la croix et à réciter le chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs! J'ai formé la résolution de faire de nouveaux efforts sur moi-même et me suis dit: Je veux, Seigneur, vous suivre souvent au Calvaire: c'est là que j'irai chaque jour m'encourager à souffrir mes peines et les épreuves inséparables de mon état. Que de sérieuses et

profondes méditations sur la Passion de mon Sauveur qui condamnent ma conduite! Cette journée s'est passée à méditer sur la Passion et les douleurs de la sainte Vierge.

Septième jour. — Calme. Pleine de confiance en la miséricorde de mon Dieu. Résignation à supporter les croix qu'il plaira au Seigneur de m'envoyer. Grande inquiétude sur les moyens de me corriger. Désir bien grand de communier le lendemain, ce qui m'a été permis malgré mes imperfections. J'ai cru voir, devant le très saint Sacrement, que la résolution de ma retraite devait être, pour bien gouverner cette maison : *beaucoup de douceur et grande charité à supporter les défauts des autres, exactitude à l'observance des règles, premièrement pour moi-même, puis pour les autres, être ferme sur ce point. Obéissance aveugle envers mes supérieurs.* J'ai la ferme espérance que le secours d'en haut changera mes dispositions dans cette retraite, et que je marcherai sans crainte après ce temps-ci. J'aurai plus de courage à porter mes croix et à me soumettre avec résignation aux épreuves qui me semblent si dures...

Huitième jour. — J'ai eu la consolation de recevoir mon Dieu et de m'entretenir avec Celui qui seul fait la paix du cœur. Il me semble que je suis plus courageuse aujourd'hui. L'une de mes résolutions de retraite est de prier sans cesse pour être fidèle et persévérante dans tout ce que l'on voudra de moi, pour le bien de cette Communauté. Je devrai aussi faire en sorte que la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs se propage, surtout dans notre maison, ainsi que celle du chemin de la croix, ayant connu qu'au pied du Calvaire l'on peut puiser à

une source intarissable, et qu'avec un peu de courage, l'on atteindra la perfection que notre état demande de nous. J'espère cette grâce de vous. O mon Dieu, ne me la refusez pas, s'il vous plaît.

Résolutions de ma retraite — 28 mars 1846. — Beaucoup de douceur et de charité envers les sœurs... oublier leurs défauts les plus saillants, et ne voir que ceux qui me regardent personnellement. Exactitude à l'observance des règles. Obéissance aveugle à l'égard de mes supérieurs, en toutes choses. Daignez, Seigneur, me fortifier dans mes résolutions. Vous voyez le fond de mon cœur et vous savez de quel limon j'ai été formée. Vous savez que je vous aime, malgré mes grandes imperfections.

* * *

NOTES SUR MA SECONDE RETRAITE, COMMENCÉE LE 17 mars 1847. — La veille, souffrante. Le lendemain, peu de ferveur, causé par cette indisposition. Crainte de ne bien faire ma retraite et d'être la même après. Voyant tant d'obstacles qui s'opposent à ma perfection, je me décourage avant de commencer... Vu que dernièrement plusieurs femmes sont venues me chercher pour mettre la paix dans leurs familles, et que Dieu, dans sa grande miséricorde, a voulu se servir de moi pour détruire plusieurs défauts affreux, j'étais inquiète de connaître la volonté de Dieu à ce sujet. J'ai consulté, et je me suis bien instruite comment m'y prendre par la suite.

Deuxième jour. — Plus de courage. J'ai repassé dans le silence ma vie entière, et j'ai trouvé un grand nombre de défauts saillants. J'ai réfléchi qu'il me fallait

faire pénitence et qu'il est bien juste que je souffre pour expier les péchés de ma vie passée. Je me suis trouvée indigne d'être à la tête d'une communauté de vierges qui n'ont jamais connu le mal qui règne dans ce monde, étant toutes pures aux yeux du Seigneur, en comparaison d'une personne qui a joui des divertissements du monde et qui mérite à bon droit d'être punie et humiliée. J'ai demandé au Seigneur de ne me pas épargner dans ce monde, et de me donner du courage pour supporter les humiliations que je reçois de la part de mes supérieurs... Elles me semblent si dures à la pauvre nature et blessent tant mon amour-propre. Encore nouvelle résolution de travailler à me corriger de cela.

Troisième jour. — Méditation sur l'enfer. J'ai réfléchi et me suis dit: non, l'enfer n'est pas pour cette communauté, dont tous les membres ont le désir de bien faire, comme je l'ai en ce moment. Chacune a ses défauts, il est vrai, mais, comme moi, toutes veulent travailler à leur perfection. A l'avenir, nous aurons plus de courage que par le passé pour faire les sacrifices que le bon Dieu demande de nous.

En la présence de mon Dieu et appuyée sur sa grande miséricorde, je me suis jetée à ses pieds lui disant: Vous êtes trop juste, Seigneur, pour permettre que je sois du nombre des réprouvés. Vous savez les sacrifices qu'il m'a fallu faire pour me faire religieuse et pour faire ce que vous vouliez de moi. Cette pensée m'a encouragée à faire de jour en jour de nouveaux efforts sur moi-même. Je veux profiter de cette retraite pour mettre la main à l'œuvre tout de bon. C'est pour

vous, Seigneur, que je travaille à me défaire de mes imperfections; vous voyez le fond de mon cœur et vous savez que je vous aime. O mon Dieu, donnez-moi donc la force de marcher à grands pas dans le chemin de la perfection. Je le désire avec empressement, pour l'édification de cette communauté. Appelée à donner en toutes choses l'exemple à mes filles, j'ai besoin de votre secours, Seigneur. Je ne puis rien par moi-même, car je n'ai pas le courage de faire ce que vous m'inspirez pour ma perfection. Parlez, Seigneur, votre servante écoute, et je veux obéir.

Quatrième jour. — Méditation sur l'enfant prodigue. Je me suis trouvée, comme l'enfant prodigue, revenue à mon Dieu après les égarements de ma jeunesse mondaine. J'ai médité les bontés de mon Dieu à mon égard, qui a eu la patience de m'attendre pendant tant d'années, et qui m'a donné une conscience qui me reprochait sans cesse les imperfections de ma vie, dans tous les états où j'ai passé. Je vous remercie, ô mon Dieu, de la grâce de ma vocation à la vie religieuse. Il n'y a que vous seul, ô mon Dieu, qui m'ayez inspiré ce dessein. Mes croix, que je trouve si grandes, ne sont rien en comparaison des grâces que vous me faites tous les jours. Puissent mes peines intérieures me faire profiter de vos saintes inspirations à chaque affliction que j'éprouve. Dans cette méditation, j'ai été pressée de faire quelques pénitences le vendredi, en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur et des douleurs de sa très sainte Mère, pour implorer la miséricorde du bon Dieu pour moi et pour la communauté que le Seigneur m'a chargée de conduire, tout indigne que j'en suis. Aussi

pour les pauvres pécheurs, de ma famille plus particulièrement que pour d'autres, et pour moi-même, ô mon Dieu, qui en suis peut-être la cause.

Cinquième jour. — Je me suis mise en la présence du Seigneur à l'oraison, et j'ai mis toute ma confiance en sa grande miséricorde. J'ai eu un grand désir de me confesser ce jour-là et n'ai pu le faire. Soumission à cette épreuve pendant cinq jours, voyant que les autres avaient leur tour et que pour moi il était toujours trop tard. J'ai offert cette épreuve pour me punir de la consolation que j'aurais eue à me satisfaire en cela. J'ai fait de sérieuses réflexions et j'ai vu que cette peine était pour le plus grand bien de ma pauvre âme.

Sixième jour. — Bien troublée pour ma confession, ayant l'esprit si agité de différentes pensées, que je ne pouvais pas finir ma retraite, qu'il était trop tard pour commencer ma revue de l'année... Découragement. Grande envie de tout abandonner. Malade aussi... La tête fatiguée... Point de repos... J'ai, avec la grâce du bon Dieu, surmonté les tentations qui me désolaient tant. J'ai invoqué Marie, Mère des Sept-Douleurs. Je l'ai priée d'avoir pitié de moi et de m'obtenir la grâce de finir ma retraite avec courage.

Septième jour. — Un peu plus de calme. Je me suis confessée le matin et suis revenue de ma faiblesse, car j'étais malade... Les avis de Mgr Prince m'ont donné plus de force et de courage pour faire des efforts sur moi-même et commencer une nouvelle vie; j'en ai formé la résolution en présence du saint Sacrement. J'ai réfléchi sur toutes mes misères spirituelles et j'ai tâché de gra-

ver dans ma mémoire les avis salutaires que l'on venait de me donner sur toute ma conduite. Oh! qu'elles sont grandes ces misères! Que d'imperfections dans tout mon ensemble! Seigneur, qui voyez le fond de mon cœur, ayez pitié de moi, faites-moi la grâce de travailler avec un nouveau courage à me corriger de tant de défauts, qui sont de mauvaise édification pour mes sœurs. Sujet de méditation profonde. Que voulez-vous, Seigneur, de moi? Encore quelques sacrifices? Et il m'est venu en pensée que j'étais encore attachée à quelque chose. J'ai fait connaître à Mgr Prince qu'il m'en coûterait beaucoup de me séparer d'une chose que j'aimais à baiser et à considérer. C'étaient les cheveux de mes petits enfants, que je vénérais comme des reliques bien précieuses pour moi. Il a exigé que je m'en sépare, depuis vingt trois ans que je les garde, et que je les mette sur un soliveau dans le caveau là où je serai enterrée, pour qu'ils soient mis dans mon cercueil après ma mort. Oh! que ce sacrifice m'a coûté de larmes en la présence de mon Dieu! Il me fallut obéir à celui qui me l'ordonnait, pour me punir peut-être d'une trop grande envie et satisfaction trop sensible de les regarder et baiser avec complaisance sur la terre.

Ne sachant que faire pour avoir le courage de descendre dans ce caveau, j'ai prié sœur Séné de venir avec moi, et je lui ai confié mes peines à ce sujet. Dans la cave, j'ai considéré la place où je serai enterrée, j'ai commandé à mes chers petits enfants d'avoir pitié de leur pauvre mère et de prier pour elle; eux qui, du haut du ciel, voient mes misères, qu'ils m'obtiennent l'esprit de sacrifice pour porter les peines et croix at-

tachées à mon état. Ce qui me semblait consolant, c'est de penser qu'ils habitent le ciel et qu'ils peuvent m'être utiles sur la terre. Aussi, dans les jours orageux, j'aurai recours à eux. Ils me consoleront et m'aideront dans mes épreuves de tous les jours. Car il me semble parfois que je suis écrasée sous leur joug. Priez, mes bons petits anges, pour votre pauvre mère qui vous commande bien de ne pas l'oublier devant le trône du Père éternel.

Huitième jour. — Crainte de me voir sortir de retraite avec si peu de courage pour suivre la route qui m'a été tracée. J'ai communié et me suis occupée de mes résolutions. J'étais un peu troublée. J'ai vu le révérend Père Martin, qui a rendu le calme à mon âme. J'ai remercié le bon Dieu de m'avoir soufferte pendant huit jours à m'entretenir avec lui. J'ai demandé la permission de reprendre la nourriture de la communauté; on n'a pas jugé bon de me l'accorder, vu mes faiblesses d'estomac. Encore une épreuve nouvelle; il m'a fallu obéir encore à cela. Dans l'après-dîner, plus forte. J'ai prié Notre-Dame des Sept-Douleurs d'avoir pitié de la communauté et de moi surtout qui suis la plus imparfaite.

Sujet pratique de méditation, donné par Mgr Prince, à faire pendant l'année, pour ma propre perfection : « Apprenez de votre divin Maître à être douce et humble de cœur, et vous trouverez le vrai bonheur ici-bas. » Point d'autres avis à mettre en pratique que ce peu de mots.

Retraite terminée le 26 mars 1847.

* * *

NOTES SUR MA TROISIÈME RETRAITE, COMMENCÉE LE 5 AVRIL 1848, PAR LE PÈRE TELLIER. — La veille, indifférence.

Premier jour. — Peu de ferveur, beaucoup de combats. Impossible de m'arrêter à quelque pensée fixe. Ce qui m'a le plus frappée dans l'après-midi, c'est le but pour lequel je me suis faite religieuse. C'est pour sauver mon âme et travailler à ma perfection. J'ai tâché de bien me persuader que je me serais perdue dans le monde. Il m'a semblé bien clairement que le bon Dieu voulait plus de générosité et de sacrifices de moi et j'ai dit au Seigneur: « Mon Dieu, faites de moi ce qu'il vous plaira. Donnez-moi le courage d'accomplir vos desseins sur moi. » Il me semble que le bon Dieu veut encore me faire passer par bien d'autres croix, que je crois voir devant moi. Courage, ô mon âme! Mon Dieu, résignation à votre sainte volonté!

Deuxième jour. — Méditation sur le péché. Je me suis considérée à la tête d'une communauté, et bien indigne de conduire des vierges. Ces filles dont je suis chargée n'ont jamais connu le mal et n'ont point offensé Dieu comme moi. Que de péchés dans ma vie! Mon Dieu, que votre miséricorde à mon égard a été grande! Je suis religieuse, engagée par des vœux, et j'ai de grandes charges; comment est-ce que je m'en acquitte? Cela me fait trembler de toutes mes forces, Seigneur! Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi. J'ai si peu de courage pour supporter mes croix, qui viennent toujours

de mes imperfections, de ma trop grande sensibilité et d'une grande recherche de moi-même. Toujours la crainte d'être reprise par mes supérieurs.

Après-midi, méditation sur l'enfer. O mon Dieu, que de profondes réflexions! J'ai bien souvent mérité l'enfer et j'y serais tombée si vous n'aviez eu pitié de moi. Vous m'avez placée dans cette sainte maison; puis-je me plaindre encore de ce que je souffre, pensant que j'ai mérité de souffrir encore davantage?

Je me suis rappelé, dans cette méditation, la vision que j'ai eue étant à l'agonie, en 1838. J'ai vu la place qui m'était préparée dans le ciel; la sainte Vierge me la montra et me dit que je ne mourrais pas de cette maladie. Ma couronne n'avait presque pas de diamants, et ma bonne Mère me renvoya, me disant que j'avais à me corriger de mes impatiences et colères; que je manquais de charité et de douceur à l'égard de mes vieilles; qu'il me fallait avoir plus de charité, de douceur et d'humilité dans ma conduite. J'ai vu mes enfants, qui semblaient vouloir m'attirer à eux. J'ai vu aussi mon époux au nombre des bienheureux. Ces souvenirs m'ont encouragée à travailler avec un nouveau courage à ma perfection. Oui, mon Dieu, coûte que coûte, je veux me sauver. La pensée que j'ai une place au ciel me console. J'ai plus de courage pour accepter avec résignation ce qu'il vous plaira de m'envoyer. L'enfer, je l'éviterai par ma vigilance sur moi-même.

Troisième jour. — Ma première pensée a été une pensée de découragement. Fortes tentations pour me détourner de la confession. Méditation sur le jugement.

Je me suis appuyée sur les mérites de mon Sauveur, pleine d'espérance qu'il aura pitié de moi selon sa grande miséricorde. La journée s'est passée à préparer ma confession. J'y ai mis deux heures. Grands troubles intérieurs. Crainte que l'absolution ne me soit pas utile. Mon Dieu, que d'imperfections dans ma vie! Ma passion dominante, la trop grande recherche de moi-même dans toutes mes actions. Je me suis abandonnée à la grande miséricorde de mon Dieu qui ne rejette jamais un cœur contrit et humilié. J'ai donc reçu le pardon des péchés de ma vie entière. Oubliez, Seigneur, les péchés de ma jeunesse, et ne vous souvenez plus à mon égard que de votre grande miséricorde.

Quatrième jour. — J'ai eu le bonheur de communier. J'ai éprouvé de grandes consolations. Il me semble que je puis mourir, que rien ne me reproche, et qu'à ma mort, je ne pourrais être mieux préparée. J'ai fait cette communion en réparation des négligences de toutes celles de l'année. J'ai bien remercié le bon Dieu de m'avoir appelée à la vie religieuse. Que les jouissances du monde sont différentes de celles que l'on éprouve au service du Seigneur! Dans la méditation sur la vie intérieure, j'ai gémi de mon peu de ferveur. Je suis toujours plus occupée du temporel de la maison que du spirituel. J'ai formé la résolution de prendre à tâche de conserver le recueillement, et, à l'avenir, de m'intéresser plus au spirituel, pour moi-même et pour les autres. J'espère, avec la grâce de Dieu, y être fidèle. Aujourd'hui, j'éprouve une douce joie et un grand calme. Je vous remercie, mon Dieu, d'avoir eu pitié de moi qui vous ai tant offensé. Merci de me donner

ce jour de consolation. Vous savez combien je suis faible, et vous m'aidez à me relever.

Cinquième jour. — Méditation sur la naissance de Notre-Seigneur, sa pauvreté, son obéissance.

Ce qui m'a le plus frappée dans ces méditations c'est le bonheur de la vie religieuse. J'ai demandé pardon de mes murmures intérieurs et extérieurs sur les privations de tous les jours, par rapport au vœu de pauvreté. Résolutions d'être sur mes gardes à l'avenir. J'ai remercié le bon Dieu de me faire ressentir peut-être plus qu'une autre les privations de la pauvreté. O mon Dieu, que vous avez eu, en tout temps, des desseins de miséricorde sur moi! Quand je parcours ma vie entière, partout, je trouve que vous m'avez tendu la main, comme malgré moi. Faible et misérable créature, je tremble quand il me faut faire quelque sacrifice... La journée s'est passée bien calme. J'ai eu des consolations... J'ai fait la communion spirituelle aujourd'hui. J'ai beaucoup désiré communier sacramentellement. J'étais pressée de demander cette faveur, mais j'ai pensé que je méritais bien d'en être privée en punition de tant de communions tièdes... J'ai fait le chemin de la croix pour nos chères sœurs défuntes. Je le ferai tous les jours. Il me semble, pour ainsi parler, que je suis forcée de le faire. Toute la journée s'est passée en bons propos. J'ai demandé au bon Dieu de ne jamais oublier ces jours de retraite, où j'ai goûté tant de consolations et où, débarrassée des occupations journalières, je puis si bien m'occuper à converser avec lui, à lui exposer mes besoins sans nombre, ceux aussi de toute la communauté. J'ai demandé de diriger cette

maison avec douceur, humilité et charité. J'ai demandé que la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs se propage toujours. J'ai remercié le bon Dieu d'avoir inspiré au révérend Père Tellier de nous parler de cette dévotion. Ce matin, j'ai été inspirée de faire orner la chapelle (l'autel) dédiée à saint Joseph.

Sixième jour.— Méditation sur les étendards. Mon Dieu, vous savez bien qu'il y a longtemps que j'ai choisi votre côté. Mais, hélas! qu'ai-je fait pour vous jusqu'à présent? Je ressemble à ce paresseux dont il nous a été parlé dans les instructions. J'ai toujours eu peur d'avancer, tant la pauvre nature se révolte et s'effraie à la moindre peine. J'ai déploré mes fautes sans nombre, mon peu de courage à me faire violence et à me vaincre. J'ai encore formé la résolution de travailler une bonne fois à ma perfection. Il me semble avoir plus de force. J'ai tâché de connaître toutes mes imperfections les unes après les autres, et j'ai demandé la grâce de me bien connaître, dans le calme de la retraite. Cette journée s'est passée dans la paix. J'ai pu prier et méditer avec facilité. Dans une méditation, j'ai éprouvé un grand désir de prier pour la conversion des pécheurs, surtout pour quelques personnes qui m'intéressent et dont j'ai le salut à cœur; aussi pour les pauvres âmes du purgatoire, pour lesquelles j'ai fait tous les jours le chemin de la croix. Ma première pensée, en entrant en retraite, a été de ne pas oublier nos pauvres sœurs qui reposent dans notre caveau. Il m'a semblé qu'elles demandaient cela de nous toutes, et que nos prières leur ouvriraient le ciel, si déjà elles n'y étaient pas entrées.

Septième jour. — J'ai éprouvé un désir ardent et un grand bonheur de communier ce matin, mais je n'ai pu le faire que spirituellement. Beaucoup de consolations dans l'oraison. Il me semblait défaillir du bonheur que je ressentais de m'entretenir avec mon Dieu aussi facilement. J'ai éprouvé une ivresse que je ne peux définir. Il faut l'éprouver pour connaître cet état de l'âme avec Dieu que j'ai goûté quelquefois dans mes communions. Après ces consolations, j'ai eu une grosse peine que m'a faite mon directeur... Réfléchissant devant le saint Sacrement que Dieu m'a donné Mgr Prince pour guide, que c'est Dieu qui l'a choisi pour me faire arriver à la perfection qu'il demande de moi, j'ai prié avec instance le Seigneur de l'éclairer. Pour moi, obéir est tout ce que j'ai à faire ; peu importe la manière douce ou rigoureuse avec laquelle il me traitera. Après ces réflexions, la paix est revenue dans mon âme, qui déjà était troublée par cette petite épreuve.

Huitième jour. — Calme et tranquille. J'ai pu prier et former une résolution pour l'avenir. Il me semble que le bon Dieu m'accordera ce que je lui ai demandé avec tant d'instance pendant ma retraite : l'esprit de sacrifice et d'abnégation en toutes choses. J'ai vu que le plus grand défaut qui règne en moi est la recherche de moi-même en toutes mes actions. L'instruction sur le ciel m'a encouragée. La vie est si courte, pourquoi tant avoir peur de se renoncer? Un jour, nous jouirons de la présence de Dieu. Grande confusion, pendant mon oraison, de mon peu de courage à me faire violence, pour si peu de chose quelquefois. J'ai demandé pardon de tout mon cœur de tant de misères dans ma

pauvre nature, si faible pour faire le bien. Mon Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. Pardonnez-moi les péchés de ma jeunesse et ceux du présent. Je me suis confessée à Mgr Prince qui m'a donné l'absolution.

Résolution pratique — de ma retraite finie le 13 avril 1848: — Pour pénitence journalière, je ferai plusieurs fois par jour des actes de renoncement dans mes actions, dans mes pensées, dans mes paroles, dans mon jugement et ma volonté, dans la nourriture et les aises que je pourrais me procurer, en un mot, en toutes choses qui me concernent. Je ferai autant de stations du chemin de la croix que j'aurai manqué de fois à l'abnégation, dans la journée.

Mon sujet d'examen particulier jusqu'à ma prochaine retraite, sera le renoncement.

Pratique donnée le 13 avril 1848, par Monseigneur Prince: la vertu d'abnégation à laquelle je devrai m'exercer pour toute l'année.

* * *

NOTES SUR MA QUATRIÈME RETRAITE, COMMENCÉE LE 21 MARS 1849, DONNÉE PAR M. TRUTEAU, CHANOINE.— La veille, indifférence.

Le jour même, incapable de pouvoir méditer. Avant la seconde méditation, j'étais comme une bête de somme. Pourtant, dans cette méditation, Dieu m'a reproché de ne pas travailler assez pour la conversion des pécheurs... Je ne leur donne pas assez d'avis salutaires, je ne leur parle pas assez sérieusement de l'état de leur

âme. Je ne prie pas assez pour eux. Peut-être que le bon Dieu demande de moi quelques pénitences ou quelques sacrifices que je n'ai pas le courage de faire. J'ai fait le chemin de la croix pour la conversion de quelques personnes de ma famille qui en ont besoin. J'ai été bien impressionnée à la huitième station. Je considérais Jésus, disant aux saintes femmes de ne pas pleurer sur lui, mais sur elles-mêmes. Il m'a semblé entendre Notre-Seigneur me dire de ne pas tant me lamenter sur la communauté dont il m'a chargée et sur les misères et imperfections des sœurs, mais de pleurer sur moi-même, et de me corriger de bien des imperfections, qui les font peut-être pleurer sur moi. Mon Dieu, aidez-moi donc à me connaître, et faites-moi la grâce de me corriger. Que je prenne dans cette retraite des résolutions pratiques pour l'avenir.

Deuxième jour. — Un peu inquiète sur mon état d'indifférence, sur mes dispositions présentes. La bonté de mon Dieu m'a touchée. Ce bon Maître veut que je m'appuie sur lui seul... Je me suis confessée, malgré mon état de découragement, et je suis bien plus forte. J'espère avec confiance que je pourrai mettre en pratique ce que la grâce m'inspire pour avancer dans la grande affaire de ma perfection.

Troisième jour. — La pensée de la mort et du jugement particulier m'a frappée. Il me semble que j'ai peu de temps à vivre sur la terre. Il me faut donc une bonne fois mettre la main à la charrue, sans regarder derrière moi. J'espère tout de la miséricorde du bon Dieu. Confiance en la bonté du Seigneur, qui me pardonne mes fautes si multipliées.

Quatrième jour. — Méditation sur l'enfer et instruction sur le même sujet. Je suis toute pénétrée et je tremble au tableau qu'on a fait de l'enfer. Que vous êtes bon, ô mon Dieu ! Vous m'avez pardonné les fautes sans nombre de ma jeunesse. Maintenant, avec le secours de votre sainte grâce, je ne veux plus vous offenser. J'accepte les croix, les humiliations, les sacrifices, pour l'expiation de ces péchés qui vous ont contristé. Je ne veux plus me plaindre quand il me faudra souffrir quelque chose pour vous. Gravez dans mon cœur, ô mon Dieu, la pensée que j'ai mérité l'enfer ; heureuse, si je puis souffrir sur cette terre pour acquérir le ciel. Conservez dans mon cœur, Seigneur, ces résolutions que je forme en votre présence ; elles viennent de vous. Je suis plus tranquille aujourd'hui. J'ai pu faire mes exercices avec calme, et le reste de la journée s'est passé dans de grandes consolations spirituelles, surtout le soir. Il me semblait être plus courageuse pour supporter les épreuves qu'il plaira au Seigneur de m'envoyer. Que d'actions de grâces, ô mon Dieu, pour tant de faveurs reçues de votre part !

Cinquième jour. — Je redoute l'avenir pour mes résolutions. Je sens ma faiblesse quand il me faudra faire quelque acte de renoncement à ma manière de voir les choses, et paraître contente quand je serai blessée par quelque humiliation ou par quelque reproche de la part de mes supérieurs... Vous connaissez mes dispositions, ô mon Dieu, vous voyez le fond de mon cœur. J'offre toute cette journée pour obtenir la contrition de mes péchés confessés, de ceux que je ne connais pas et de ceux qui ont échappé à ma mémoire. Seigneur, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde.

Mes confessions sont finies. Le calme est revenu dans mon âme. J'ai passé la soirée devant le saint Sacrement. J'ai goûté le bonheur de la vie religieuse. J'ai fait des colloques avec mon Dieu. Il m'avait promis qu'il parlerait à mon cœur. Je lui ai fait mes demandes. Je lui ai exposé les besoins urgents de cette communauté qu'il connaît mieux que moi. Je lui ai demandé les moyens de pouvoir gouverner cette maison avec prudence et sagesse, de mettre un sceau sur ma bouche, pour ne l'ouvrir qu'après avoir pensé à ce que je dois commander. Je me sens un nouveau courage. Je pourrai, il me semble, tout faire pour conserver la paix intérieure que je goûte dans ce moment. Je n'ai jamais dans le monde éprouvé ce calme et ces délices de converser avec vous, ô mon Dieu! Oh! que l'on est à plaindre quand on ne vous aime pas! Que vous comblez de bonheur ceux qui travaillent pour vous! Oui, qu'il est doux d'être attaché au service d'un si bon Maître!

Sixième jour. — La pauvreté de mon Sauveur m'a touchée. J'ai eu le bonheur de communier. Oh! que la maison de mon cœur est pauvre! J'ai prié Jésus d'y venir et d'avoir égard à ma bonne volonté. Les pauvres offrent ce qu'ils ont, j'ai offert mon cœur tel qu'il est, priant la sainte Vierge de vouloir bien venir tenir compagnie à mon Dieu et de préparer ce qu'il faut pour recevoir un si grand Hôte. Je suis calme et tranquille. La paix est dans mon cœur, car j'ai reçu le Dieu de paix. Grandes consolations dans mes exercices aujourd'hui. Je vais faire le chemin de la croix pour la conversion des pécheurs, c'est ma pratique de tous les jours.

J'ai formé la résolution de le faire chaque jour de l'année si mes occupations me le permettent. J'éprouve tant de consolations dans ces méditations sur la Passion de mon Sauveur.

Septième jour. — J'ai peine à réunir mes pensées. Je suis un peu malade et fatiguée, mais depuis l'instruction de huit heures, je suis mieux et j'ai pu faire mon oraison avec assez de calme.

L'obéissance de mon Dieu dans toute sa vie et pendant sa Passion m'a encouragée à obéir aveuglement à mes supérieurs, en tout, et à la règle. Je surmonterai mes répugnances intérieures, et je pèserai les commandements que je ferai, désirant faire aux autres ce que je voudrais que l'on me fît à moi-même. J'ai demandé pardon au bon Dieu de ce que j'ai pu faire souffrir à mes sœurs, en manquant de réflexion avant de décider quelque chose. Ferme résolution de veiller sur moi-même d'une manière particulière et sur toute ma conduite extérieure... recevoir les avis de Mgr Prince et travailler à les mettre en pratique avec courage.

Huitième jour. — J'ai eu le bonheur de communier et j'ai mis mes résolutions aux pieds de Notre-Dame des Sept-Douleurs. A cette bonne Mère maintenant de me diriger. Je lui ai promis de mettre tous les matins ma journée et ma charge sous sa protection. Je lui demanderai, chaque matin, de m'inspirer et de me dicter ce que j'ai à faire. Et le soir, j'irai lui rendre compte de toutes mes actions, espérant que cela me rendra plus vigilante à veiller sur moi-même et à me tenir sur mes gardes. Oh ! que je désire travailler à ma

perfection! Que de lumières dans une grande retraite! Que de misères j'ai trouvées en moi! Je sens toute l'importance de ma charge. Je suis obligée de donner l'exemple à toute une communauté. Je vois clairement que je n'ai rien fait. Sans votre secours, ô mon Dieu, je pourrais me décourager. Le passé est dans la miséricorde du bon Dieu. Courage, mon âme, la fidélité à la grâce nous fera triompher de tout.

J'ai vu aujourd'hui, plus que jamais, que je manque de prudence dans mes paroles et de sagesse dans mes actions. Je demanderai ces deux vertus à Notre-Dame des Sept-Douleurs tous les jours de l'année. Fasse le ciel que je mette en pratique cette résolution, c'est l'avis de mon très honoré Père, Mgr Prince.

Prudence dans mes paroles et sagesse dans mes actions.

Résolutions prises le 28 mars 1849, à la fin de la retraite annuelle.

* * *

NOTES SUR MA CINQUIÈME RETRAITE, DONNÉE PAR SA GRANDEUR MGR IGNACE BOURGET, ÉV. DE MONTRÉAL, 13 MARS 1850. — La veille (le 12), bien occupée aux affaires de la maison, et indifférente pour toutes choses. Grande confiance en Dieu et grand désir de bien faire cette retraite. Désir de réforme pour moi-même et pour toute la communauté. De tout cœur, je demande au St-Esprit d'éclairer le directeur et les confesseurs qui nous seront donnés pour nous conduire, et la grâce de bien nous faire connaître, et de prendre des résolutions pratiques pour travailler avec plus de cou-

rage à notre perfection. Dieu nous soit en aide pour le succès de cette retraite ! Entretien sur nos fins dernières.

Le lendemain, oraison de neuf heures et de cinq heures sur le même sujet. Ce qui m'a le plus touchée dans l'entretien et dans l'oraison, ce sont les sacrifices que la Providence m'a ménagés dans les différents états de ma vie, surtout celui de la mort de mon mari (1827), qui m'a fait renoncer au monde, et qui, sous la direction de Monsieur St-Pierre, prêtre du Séminaire, m'a conduite comme par la main à travailler pour les pauvres, en l'année 1828 ; tout cela pour me faire arriver à ce que le bon Dieu voulait de moi, c'est-à-dire, à la fin et au but qu'il me destinait pour sauver mon âme, et aussi pour travailler d'une manière particulière à aimer Marie au pied de la croix et à la faire honorer dans ses douleurs. Dans cette même année, M. St-Pierre me fit présent d'un cadre (d'une image) de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et tous les jours j'allais prier au pied de cette image. Je lui demandais du courage pour supporter à son exemple les croix et les sacrifices que le bon Dieu m'envoyait dans le monde. Les plus grands, dans ce temps-là, étaient la perte d'un époux et d'un enfant chéris que je pleurais tous les jours. J'avais le cœur percé d'un glaive de douleur, et ne trouvais d'autre consolation que celle de méditer sur les douleurs de ma Mère, auprès de cette gravure. Plus tard, Monseigneur de Montréal, désirant que la sainte messe fût dite dans notre maison (13 décembre 1841) pour les vieilles infirmes, et voulant nous donner une patronne particulière, nous envoya une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Ce trait de la Providence me frappa beaucoup. Et

le voyage des États-Unis. Encore par coïncidence, une magnifique statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs arrivait de France. Je demandai l'adresse, et les bonnes Sœurs (d'Emmitsburg) nous firent connaître le nom du monsieur qui nous en donnerait une semblable si la chapelle était dédiée à la sainte Vierge pour l'honorer dans ses Douleurs. L'année suivante, nous avons pu nous en procurer une par l'intermédiaire de M. le grand-vicaire Hudon, qui fit le voyage d'Europe.

Je vois que tous ces traits de la Providence et mes sacrifices journaliers me sont envoyés pour me faire mourir à moi-même et pour sauver mon âme. Pour être l'enfant de la Mère des Douleurs, il faut s'attendre à porter la croix en ce monde. Je viendrai donc souvent la prier d'avoir pitié de moi, dans les épreuves et les tribulations dont je suis sans cesse agitée. Je penserai qu'elle m'a tout particulièrement choisie pour sa fille; que je suis obligée de la consoler, de l'honorer et de propager sa dévotion autant que possible, partout où il y aura des sœurs de Charité. Nous lui en avons fait la promesse, si nous obtenions par son intercession une statue semblable à celle qu'avaient le bonheur de posséder dans les États-Unis les bonnes religieuses d'Emmitsburg.

Deuxième jour. — Sécheresse, aridité, peine à me supporter moi-même... Entendre des instructions si touchantes sur les péchés des anges et des hommes, et être si peu touchée de ces grandes vérités! Mon Dieu! que mon cœur est dur, et qu'il lui faut de combats pour arriver à sa fin! qu'il est lâche et paresseux, ce cœur plus dur que la pierre! Faites-le, s'il vous plaît,

sortir de sa léthargie. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu... Je m'abandonne à votre grande miséricorde.

Troisième jour. — ... Réflexions profondes sur ma vie. Oh! mon Dieu, que vous êtes bon et miséricordieux envers moi! Vous m'avez conduite par la main en tant d'époques pénibles de ma vie, et moi, je vous ai trahi tant de fois! Que de promesses auxquelles je n'ai pas été fidèle! Et malgré cela, vous n'avez cessé de me poursuivre, pour me faire arriver à la place que vous m'aviez destinée de toute éternité. Que de reconnaissance ne vous dois-je pas, ô mon Dieu, pour tant de bienfaits! Je me serais peut-être perdue dans le monde, car je recevais tous les jours la récompense des œuvres que vous m'aviez pourtant inspiré de faire, en écoutant avec trop de complaisance les louanges que l'on faisait de mon hospice de vieilles infirmes.

Quatrième jour. — Méditation sur le jugement. En présence de toute la communauté, pendant mon oraison, ce matin, il m'a semblé que je paraissais devant mon Dieu. J'ai tremblé. J'ai pris la résolution de travailler de toutes mes forces à me mettre toujours en état de paraître en présence du souverain Juge. La crainte de la mort subite m'a glacée d'effroi. Je me suis mise entre les bras de notre bonne Mère des Sept-Douleurs. Elle m'aidera à traverser la mer orageuse de cette pauvre vie. Elle me soutiendra dans les périls. Cette pensée m'a rendue calme et confiante.

Cinquième jour. — Sur l'enfer... La responsabilité de ma charge de supérieure, mon manque de soumission dans les sacrifices journaliers, la difficulté que j'éprouve

à corriger les manquements à la règle, mon caractère trop prompt et quelquefois trop lâche, les omissions à mes devoirs qui sont si étendus, tout cela m'a troublée dans mon oraison et a même troublé mon sommeil... Vous le voyez, ô mon Dieu, je vous donne mon cœur sans réserve et pour toujours! Quoi qu'il m'en coûte, je travaillerai à ma perfection. La pensée du ciel et la récompense des sacrifices de la vie m'encouragent.

Sixième jour.— De l'élection. Elle est toute faite pour moi, ô mon Dieu! Je vous remercie de ma vocation à la vie religieuse. Vous l'avez décidée par vos ministres; trois ont examiné ma vocation... Car le premier supérieur, Monseigneur Bourget, Mgr Prince et M. St-Pierre, qui m'a dirigée pendant vingt ans, m'ont dit de ne jamais regarder en arrière, et que le Seigneur m'appelait à le suivre avec sa croix. Aussi, je ne me suis jamais repentie d'avoir suivi leurs conseils.

Septième jour.— L'abus des grâces. Je suis confondue, quand je réfléchis combien le Seigneur m'a toujours conduite dans de gras pâturages, et combien j'ai été ingrate, moi, comblée de tant de bienfaits. Que de bonnes inspirations, que de saintes pensées, que de faveurs obtenues au moment où je pensais le moins à vous suivre par le chemin royal de la sainte croix! Vous m'avez conduite par la main au milieu des croix et adversités, mais j'ai tant fait de résistances pour marcher à votre suite, ô mon Dieu! Je vous remercie de m'avoir attendue après tant d'ingratitude de ma part. Je vais travailler à réparer le temps perdu, tandis que vous m'en donnez le temps. J'ai été une brebis infidèle. Je viens

avec confiance me jeter dans vos bras, sûre que vous n'abandonnez jamais ceux qui s'appuient sur vos promesses.

Huitième jour. — Confession. Contrition. Douleur et repentir des fautes et imperfections de l'année. Il me semble voir l'état de mon âme et mon peu de courage. Je me décide une bonne fois à réprimer mes sensibilités, antipathies, impatiences, manquements à la charité dans mes paroles et actions et ma mauvaise humeur. Oh! Je reviens à vous, Seigneur, vous aurez pitié de moi. Vous m'aiderez à porter mon joug, et il deviendra doux et léger. Je redoute l'avenir. J'ai déjà fait tant de promesses de fidélité; mais j'espère, et je ne serai pas confondue dans mon espérance. Avec votre secours, ô mon Dieu, et la volonté ferme que j'ai de me vaincre, je remporterai la victoire.

Résolution de ma retraite de 1850, donnée par Sa Grandeur Mgr Bourget, le 21 mars. — Premièrement, réformer ce qu'il y a d'irrégulier chez moi d'abord, et ensuite chez les autres, sans jamais fermer les yeux sur aucun défaut par motifs humains, lâcheté, etc. Mais travailler à cette réforme avec prudence et discrétion. A Dieu de donner l'autorité nécessaire pour faire plier toutes les volontés. Il faut le lui demander nuit et jour, par Marie et les patrons de la communauté. O Dieu! confirmez-moi dans cette résolution. Ainsi soit-il.

II

TÉMOIGNAGE DE MONSEIGNEUR BOURGET

Le 23 septembre 1876, les Sœurs de la Providence commémorèrent solennellement le décès de leur Fondatrice. A cette occasion, Mgr Bourget, démissionnaire, retiré depuis quelque temps seulement, adressait aux religieuses un opuscule et leur écrivait: « Ce sera demain le 25ème anniversaire de la mort de votre Fondatrice... J'en consigne le souvenir dans la présente, afin de m'acquitter du tribut de reconnaissance que je lui dois à tant et à de si justes titres. Vous avez voulu faire de cet anniversaire une fête de famille et je n'ai pas manqué d'applaudir à ce pieux projet. Je l'ai sanctionné dans le temps, de toute l'étendue de mon âme... Pour vous préparer convenablement à cette fête, l'on a rédigé un opuscule sur les admirables vertus qu'a pratiquées cette humble servante du Seigneur. Ce petit livre est très propre à embraser vos cœurs de charité, en quoi votre Fondatrice a excellé. Vous allez donc vous édifier en méditant les quatorze sujets d'admiration tirés de la vie de votre Mère Gamelin... »

QUATORZE SUJETS D'ADMIRATION
TIRÉS DE LA VIE DE NOTRE VÉNÉRÉE FONDATRICE

I

MÈRE GAMELIN MODÈLE DE L'ORPHELINE. — Orpheline à 4 ans, elle est confiée (à 6 ans) à sa tante

Mme Joseph Perrault, se fait aimer par son travail, son obéissance et surtout par son esprit d'ordre, qui la distingua toujours dans la tenue d'une maison: elle en donne des preuves dès l'âge de 18 ans, en prenant pendant plusieurs mois, la conduite de la maison de son frère, M. François Tavernier, qui avait perdu son épouse. Formons nos orphelines sur ce modèle, en proposant à leur imitation les exemples de notre Fondatrice.

II

Mère Gamelin modèle de la jeune fille dans le monde. — D'un caractère noble, elle se fait admirer et respecter de la société. Grave sans être sombre, aimable sans être frivole, on ne trouve rien de léger en elle. Offrons encore ce modèle à nos élèves, en leur rappelant qu'en marchant sur ses traces, elles s'attireront l'estime des gens de bien et les bénédictions du ciel.

III

Mère Gamelin modèle de soumission à la volonté de Dieu dans le choix d'un état. — Dans cette démarche décisive de la vie, elle ne se laisse pas guider par les sentiments de la nature. Lorsque son directeur spirituel, qu'elle avait consulté, lui a fait connaître la volonté de Dieu, elle s'y soumet sur le champ et accepte l'époux que la Providence lui destinait, quoiqu'il fût âgé de 50 ans et qu'elle n'eût que 23 ans. Dans les conseils que nous aurons occasion de donner dans des cas semblables, suggérons toujours de prendre les mêmes moyens pour connaître la volonté

de Dieu. Que le conseil de notre directeur spirituel pour la direction de nos âmes soit la règle de notre conduite.

IV

MÈRE GAMELIN RETRACE, DANS L'INTÉRIEUR DE SA FAMILLE, LE PORTRAIT DE LA FEMME FORTE, QUE L'ESPRIT-SAINT NOUS DONNE DANS LES SAINTES ÉCRITURES. — Attentive au moindre désir de son époux, dévouée à ses enfants, elle est encore en cela un modèle dans le devoir. Quel que soit le poste que la Providence nous destine, faisons tout par devoir et nous aurons accompli la volonté de Dieu.

V

MÈRE GAMELIN MODÈLE DE RÉSIGNATION DANS LES ÉPREUVES. — Après un peu plus de quatre ans d'union, elle perd son époux et, bientôt après, les enfants que le ciel lui avait donnés. Ses affections de famille sont blessées jusqu'au plus sensible; cependant, au milieu de ses épreuves, elle est ferme, adore Dieu et se soumet à sa sainte volonté, disant avec Job: « Le Seigneur me les avait donnés, le Seigneur me les a ôtés, que son saint nom soit béni! » La perte de nos parents doit nous trouver nous aussi, résignées et fortes, bénissant toujours la volonté de Dieu.

VI

MÈRE GAMELIN MODÈLE DE CHARITÉ ENVERS LES IDIOTS ET LES INSENSÉS. — Son époux, M. Gamelin, en reconnaissance de ce qu'un idiot lui avait sauvé la

vie, avait pris chez lui cet infortuné. En mourant, il lègue cet héritage à son épouse. La jeune veuve l'accepte de grand cœur, se montre si dévouée envers ce malheureux, l'entoure de tant de soins qu'elle le force, pour ainsi dire, à la dernière heure de sa vie, d'exprimer avec effort le témoignage de sa reconnaissance. Quel exemple de charité n'avons-nous pas dans cette conduite de notre Mère Gamelin envers les insensés! Elle a commencé la grande œuvre que nous poursuivons, qu'elle soit toujours notre modèle!

VII

Mère Gamelin modèle dans l'exercice de toutes les œuvres de charité. — Non seulement elle prend soin du pauvre qui se présente à elle, mais elle va au-devant de lui; elle visite les prisonniers, les console, les fortifie et les dispose au bien. En soignant les malades, elle n'est pas arrêtée par un vain scrupule quand on réclame ses services... Mais sa manière digne, noble et chrétienne ennoblit toutes ses actions.

VIII

Mère Gamelin modèle d'affection envers les veuves affligées et délaissées. — Elle connaît si bien, par elle-même, le pénible abandon dans lequel se trouvent les pauvres veuves, qu'elle met tout en œuvre pour les secourir et les consoler. Mais, c'est surtout envers les vieilles infirmes admises dans son Asile, qu'éclate sa charité; elle a pour elles toute la tendresse et l'affection d'un enfant pour sa mère et les aime tellement que, dans ses peines, elle n'a qu'à se rendre

chez ses vieilles pour se trouver consolée. Sous ces enveloppes, quelquefois si grossières, son esprit de foi lui fait voir Notre-Dame des Sept-Douleurs, et c'est cette Mère désolée qu'elle secourt dans leurs personnes. Afin de se dévouer tout entière pour les soulager, elle refuse de contracter un second mariage, quoiqu'il lui promît de grands avantages, selon le monde. Quand notre devoir nous appelle auprès de la veuve affligée, représentons-nous notre vénérée Fondatrice, inspirons-nous de son esprit et, à son exemple, nous répandrons la consolation au foyer de la douleur. Comme elle aussi, aimons les vieilles infirmes soignées dans nos maisons ; regardons-les comme nos mères et nous nous dévouerons pour les servir.

IX

MÈRE GAMELIN MODÈLE DE ZÈLE POUR LE SOIN DES AMES. — Elle est si bien pénétrée de la nécessité qu'il y a de donner le pain spirituel avec le pain matériel, qu'elle y met toute son âme. Elle aime à faire des instructions religieuses à ses pauvres; aussi réussit-elle toujours dans ce bel exercice de la charité. Instruisons nos pauvres, grands et petits, et nous imiterons notre vénérée Mère.

X

MÈRE GAMELIN MODÈLE DANS LES COMBATS QU'IL FAUT LIVRER POUR VAINCRE LA NATURE ET EN TRIOMPHER PAR LA GRACE. — Elle travaille toute sa vie à la réforme de son caractère dans ce qu'il peut avoir de défectueux. La nature lui avait donné une

grande vivacité de sentiments, une noble fierté et un cœur sensible. Tour à tour, ces dispositions menacent de l'emporter outre mesure et, tour à tour, elles sont dominées par cette volonté énergique qui finit par triompher sous l'action de la grâce. Efforçons-nous toujours de corriger dans notre caractère ce qui peut nuire à notre perfection et à l'édification des autres.

XI

Mère Gamelin modèle de fidélité à la règle. — Elle aime la règle et la pratique autant par amour que par devoir. Son grand esprit d'ordre lui fait comprendre, d'abord, quelle en est la nécessité ; sa grande piété lui fait voir ensuite tout le mérite qu'il y a de s'y assujettir. Aimons-la comme elle et nous la pratiquerons avec la même fidélité.

XII

Mère Gamelin modèle de dévotion au très saint Sacrement. — Elle a une telle dévotion pour le saint Sacrement, qu'ayant le bonheur de l'avoir temporairement dans le petit hospice (maison donnée par M. Berthelet) elle veut qu'il ne soit pas un seul instant sans adorateurs. Aussi, le jour et la nuit, elle, ses compagnes et ses vieilles infirmes se succèdent sans interruption devant le très saint Sacrement. C'est de là que date le développement de la Providence, l'accroissement prodigieux de ses œuvres et les vocations au nouvel Institut. Aimons comme elle le Dieu présent dans nos tabernacles et visitons-le souvent. Prions sur-

tout avec ferveur en sa divine présence. Vivons toujours en esprit devant Jésus-Hostie et, quand nous le pouvons, empressons-nous de nous y rendre corporellement.

XIII

MÈRE GAMELIN MODÈLE DE DÉVOTION ENVERS LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR. — Un de ses exercices de prédilection, c'est le chemin de la Croix, qu'elle fait souvent avec les personnes de sa maison. Elle les réunit, à cet effet, le dimanche à dix heures a. m., heure à laquelle les fidèles ont coutume de s'assembler pour les offices de paroisse. C'est en mémoire de cet exercice que, tous les dimanches, à l'heure ci-dessus mentionnée, notre Noviciat se rend à la salle des vieilles dans la même intention.

XIV

MÈRE GAMELIN MODÈLE DE DÉVOTION ENVERS NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS. — Elle trouve un charme particulier à parler de cette dévotion et elle aime à rappeler que son directeur spirituel (M. Saint-Pierre) lui a donné Notre-Dame des Sept-Douleurs comme seule consolation dans ses épreuves. Elle dit qu'elle a toujours regardé la Mère de la Compassion comme sa patronne et sa protecrtice. Aussi, malgré les obstacles de tous genres, elle parvint, pour la première fois, à faire imprimer, dans notre ville, l'effigie du scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Sa dévotion à la Compassion de Marie est si bien connue, que le chanoine Hyacinthe Hudon, voyageant en Europe, lui expédie de France un groupe représentant

Notre-Dame des Sept-Douleurs [1]... Comment, après ces exemples de notre pieuse Fondatrice, ne pas aimer Notre-Dame des Sept-Douleurs? Comment ne pas se confier en sa bonté maternelle?... Elle a trop protégé la mère pour ne pas protéger les filles qui veulent marcher sur ses traces.

---

[1] Voir les premières lignes de la page 469. La statue en question orne encore (en 1928) la niche au-dessus du maître-autel de l'Asile de la Providence. L'on en voit aussi une gravure au frontispice du premier volume de l'*Histoire de l'Institut de la Providence.*

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

FAVEURS OBTENUES APRÈS AVOIR SOLLICITÉ L'INTERVENTION DE MÈRE GAMELIN [1]

[1] Il va sans dire qu'en racontant ces faits, nous n'entendons devancer en rien le jugement de notre sainte Mère l'Église et que nous nous soumettons en tous points au Bref d'Urbain VIII (5 juillet 1643).

EXTRAIT DE LA *SEMAINE RELIGIEUSE* DE MONTRÉAL

(8 juin 1895)

Guérison obtenue par l'intercession de Mère Gamelin, Fondatrice et première supérieure des Sœurs de la Charité de la Providence. — En 1888, c'est-à-dire un an après ma profession religieuse, je fus atteinte de fréquents maux de gorge, qui nécessitèrent plusieurs opérations. Guérie de ce mal en 1893, je ressentis, peu après, de fortes douleurs dans la poitrine et les poumons. Une toux opiniâtre et une faiblesse générale me parurent les indices certains de la consomption. Je demeurai dans cet état de langueur jusqu'à ce que, la maladie entrant dans une nouvelle phase, il se produisit, en octobre dernier, une enflure à la jambe droite et, peu après, une plaie à la cheville du pied. En vain me fit-on suivre un traitement énergique, la plaie se montra rebelle et allait toujours s'aggravant. De guerre lasse, le médecin finit par déclarer le mal incurable. C'est alors que j'eus l'inspiration de demander à Dieu ma guérison par l'entremise de notre vénérée Mère Gamelin. En ayant obtenu l'autorisation de notre Mère générale (Mère Marie-Godefroy), qui me remit une relique de la chère Mère fondatrice, je commençai une neuvaine le samedi, 29 avril, et abandonnai immédiatement tout remède. Ma confiance était telle que, malgré les souffrances, qui chaque jour devenaient plus intenses, et malgré les progrès de la plaie qui couvrait dès lors le dessus du pied et une partie de la jambe,

j'étais néanmoins de plus en plus persuadée de ma guérison.

« Vous faites cela pour éprouver ma foi, bonne Mère Gamelin, » lui disais-je ; « assurément vous allez me guérir, car il est impossible qu'une mère n'ait pas pitié de son enfant. Je ne mérite pas cette faveur ; tout de même, faites un beau miracle et ne me laissez pas boiteuse. » Car il est à remarquer que la jambe malade avait raccourci.

Mes invocations quotidiennes étaient celles-ci : « Mère Gamelin, guérissez-moi ! Mon Dieu, glorifiez votre servante ! »

Le dimanche matin, le 5 mai, dernier jour de la neuvaine, mon pied malade était dans le même état, c'est-à-dire très enflé, et la douleur était si grande que je dus mettre un linge imbibé de vaseline pour m'aider à supporter le bandage.

Je fis la sainte communion avant la messe, et employai le temps de mon action de grâces à répéter les invocations susdites. Au moment de l'élévation, je sentis une douleur inexprimable à la cheville du pied, puis, un mouvement intérieur semblable à celui d'un déplacement total dans cette partie.

A la communion, instinctivement je regarde ma jambe et je vois le bandage tout à fait desserré. Tremblante d'émotion et d'espérance, je l'enlève, et je trouve cette pauvre jambe dans son état normal : plus d'enflure, plus de plaie suppurante, mais seulement des cicatrices pour attester le miracle instantané qui venait de se

produire. De suite, je me lève, cours à notre Mère et lui dis : « Ma Mère, je suis guérie. » — « Silence ! », répond-elle, pour m'empêcher de troubler le recueillement du saint lieu. Mon cœur, gros d'émotion, dut refouler les élans de sa reconnaissance, et j'eus grande peine à les comprimer. La messe terminée, il me fut bien doux de proclamer la puissante intervention de notre chère Mère Gamelin, et de montrer aux Sœurs accourues pour partager ma joie les preuves de mon entière guérison.

Je repris mes chaussures et me mis à marcher comme autrefois, au grand étonnement de celles qui m'avaient vue si longtemps dans une chaise roulante. Je ne sens plus aucune douleur ; en un mot, je suis parfaitement guérie.

Sœur Lucain
Née Jane Morrisson.

Providence Maison Mère,
Montréal, 5 mai 1895.

Témoignage du médecin

Je soussigné, médecin, certifie avoir traité pendant deux ans la révérende sœur Lucain, professe de l'Institut des Sœurs de Charité de la Providence de Montréal, pour diverses affections que je considérais incurables ; entre autres, pour une plaie rebelle à tout traitement.

Et je déclare, par les présentes, que j'ai constaté que la susdite sœur Lucain avait été soudainement et complètement guérie, après la communion qu'elle rece-

vait ce jour là, à la fin d'une neuvaine faite pour obtenir sa guérison par l'intercession de la révérende Mère Gamelin, fondatrice de l'Institut des Sœurs de Charité de la Providence, à Montréal;

J.-A. LEBLANC, M. D.

Montréal, 29 mai 1895.

* * *

EXTRAIT DE LA *SEMAINE RELIGIEUSE* DE MONTRÉAL
(2 novembre 1895)

NOUVELLE GUÉRISON ATTRIBUÉE À L'INTERCESSION DE LA RÉVÉRENDE MÈRE GAMELIN. — Au mois de décembre 1890, je commençai à ressentir de violents maux de tête, de très vives douleurs dans les talons et le long de la colonne vertébrale, avec rigidité des muscles du cou, du dos et des jambes. Je vis le médecin qui, après examen, déclara que j'étais atteinte d'une inflammation de la moëlle épinière.

En mai 1891, je dus prendre le lit et suivre un traitement énergique, dont le résultat fût de me rendre capable de me traîner péniblement, en m'appuyant sur des béquilles.

Le 18 mai 1892, l'on me fit adopter des chaussures ayant des talons de trois pouces d'épaisseur, mais ces talons ne servaient qu'à me tenir en équilibre et à m'empêcher de tomber en arrière. C'est alors que le médecin déclara que la maladie était sans remède, et que je devais me résigner à demeurer infirme.

Quelle sombre perspective!.. A vingt trois ans, se voir réduite à l'inaction, aux ennuis d'une vie longue, peut-être morne et monotone, entre les quatre murs de l'infirmerie!

Pour éloigner ces sombres pensées et ranimer quelque espoir de guérison, mes supérieures m'envoyèrent dans une mission à la campagne, me faisant espérer que le bon air raviverait mes forces. Je fus envoyée à la mission de Mascouche, mais ce changement n'améliora pas du tout mon état. Mes souffrances étaient parfois si grandes que le médecin de l'endroit dut me prescrire des cantharides pour me soulager.

En septembre 1895, j'eus une forte inspiration de solliciter ma guérison par l'entremise de notre vénérée Mère Gamelin. Notre Mère générale (Mère Marie-Godefroy), en m'encourageant à le faire, me remit une relique de la chère Mère fondatrice: c'était une petite croix faite avec des filaments de sa ceinture. Le 15 septembre, je commençai donc une neuvaine avec le personnel de la mission de Mascouche, pour la terminer le 23, quarante quatrième anniversaire de la mort de Mère Gamelin. Dès lors, je me sentis animée d'une confiance si grande que ma guérison me parut assurée. « Mère Gamelin, » m'écriais-je bien souvent dans la journée, vous, si remplie de compassion pour les plus misérables, ayez pitié de moi!.. Guérissez-moi! Mon Dieu, glorifiez votre servante! »

Le lundi, 23 septembre, dernier jour de ma neuvaine, je fis la sainte communion et, pour commémorer la dévotion spéciale de notre chère Mère fondatrice à

Notre-Dame des Sept-Douleurs, sept Sœurs et sept élèves communièrent à mon intention.

Après la communion, je me retirai à la sacristie, afin de donner libre cours aux sentiments qui m'animaient et de ne pas troubler l'assistance. J'ôtai mes chaussures et en fis hommage à Mère Gamelin, en lui disant: « Bonne Mère, prenez mes souliers comme cadeau de fête. Vous ne pouvez me refuser puisqu'un présent ne se refuse pas. » Après cette offrande, je terminai ma neuvaine, répétant alternativement: « Mon Dieu, je ne mérite pas un miracle! Bonne Mère Gamelin, pourriez-vous ne pas m'exaucer? »

J'étais si anxieuse de ma guérison que j'essayai de me lever au *Sanctus*, mais mes talons refusèrent de me porter, et je dus me rasseoir. « C'est vrai, bonne Mère », murmurai-je en soupirant, « j'ai devancé l'heure; car je vous ai demandé de me guérir à l'élévation. » Au moment de l'élévation, je sentis une pression si forte à l'occiput que je faillis tomber. « Bonne Mère », m'écriai-je émue et tremblante, « vous me guérissez !... Merci ! » A cet instant, une transformation subite se fit sentir dans tout mon être. Plus de souffrances, plus de raideur, mais un bien-être que je ne puis définir.

Je me mis à genoux, — ce que je n'avais pu faire depuis mai 1892 — puis, je me levai et m'appuyai sans difficulté sur les talons; en un mot, j'étais guérie...

La messe terminée, je fis appeler ma supérieure (Sœur Hugues). En la voyant, je me jetai à genoux et lui dis: « Ma sœur, je suis guérie! » Incontinent, l'on m'apporta des chaussures ordinaires, et je me mis

à marcher comme autrefois, au grand étonnement des Sœurs et des élèves qui avaient tant de fois soutenu et aidé mes pas. Depuis ce jour, je marche bien, toute trace de maladie a disparu.

Sœur Marcienne
Née Vaillancourt s.c.s.p.

Providence Maison Mère,
Montréal, 21 octobre 1895.

Certificat

Saint-Henri de Mascouche,
23 septembre 1895.

Je, soussigné, certifie que Sœur Marcienne, religieuse des Sœurs de la Charité de la Providence, atteinte d'une inflammation de la moëlle épinière, dans la partie cervicale, ne pouvait être guérie que par miracle, les remèdes ne pouvant être d'aucun effet dans l'état où elle se trouvait.

Après une neuvaine faite à la Mère Gamelin, au saint sacrifice de la messe, au moment de l'élévation, elle se sentit subitement guérie et put se mettre à genoux et marcher comme tout le monde, ce qu'elle n'avait pu faire depuis près de cinq ans.

Jos. Renaud, M. D.

Certificat

Je, Jacques-Augustin Leblanc, médecin pratiquant à Montréal, certifie avoir traité Sœur Marcienne, reli-

gieuse de la communauté des Sœurs de la Providence, pour ataxie locomotrice, pendant plusieurs années depuis 1890.

Malgré tous les soins, la maladie ne put être vaincue. Une légère amélioration lui permit (à la Sœur) de marcher, difficilement, avec l'aide d'une chaussure spéciale. Depuis l'époque susdite, la malade est toujours restée dans le même état. Je considérais la maladie incurable lorsque, le 23 septembre dernier, Sœur Marcienne fut soudainement et complètement guérie, au moment de l'élévation, au dernier jour d'une neuvaine qu'elle faisait à Mère Gamelin, pour obtenir sa guérison.

Quelques jours après, j'étais appelé pour constater cette guérison, que je n'hésite pas à appeler miraculeuse.

J.-A. LEBLANC. M. D.

Montréal, 23 octobre 1895.

* * *

AUTRE GUÉRISON. — Le 11 octobre 1895, Marie Philomène Alfreda, douzième enfant de Ferdinand Trudel, maçon, et d'Elmina Bernard, résidant dans la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, à Montréal, était radicalement guérie après une neuvaine faite à la Mère Gamelin. Voici le fait.

Alfreda, alors âgée de neuf ans, se voyait, depuis l'âge de six ans, atteinte d'une maladie des os, qui, avec de grandes souffrances, la réduisit à garder le lit durant une année entière. Ses parents, malgré la mé-

diocrité de leur fortune, n'épargnèrent rien pour procurer sa guérison. L'enfant fut donc examinée et traitée par plusieurs spécialistes, qui tous s'accordèrent à déclarer le cas incurable. En 1894, l'enfant parvint à s'asseoir, mais en se tenant courbée et appuyée sur les coudes.

C'est en cette posture pénible que la pauvre petite infirme se tenait sans cesse, n'ayant d'autre perspective que celle de la souffrance et d'une infirmité qui semblait devoir durer toute sa vie.

D'une intelligence plus développée que les enfants de son âge, Alfreda comprenait bien le malheur de sa position. Elle avait neuf ans, et commençait à s'inquiéter de sa première communion. « Je ne pourrai », disait-elle avec larmes à ses bons parents, « me rendre à la balustrade (au balustre) comme les autres enfants. » « Je t'y porterai, ma fille », avait répondu le père ; et la chère enfant, encouragée par ces paroles, reprit avec une nouvelle ardeur l'étude du catéchisme, sous la direction des révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Académie Sainte-Catherine, où on la conduisait chaque jour dans une petite voiture qui lui servait de siège pendant qu'elle demeurait en classe.

Un jour, c'était le 2 octobre 1895, une personne, touchée de l'état pénible de la petite infirme, lui dit: « Mon enfant j'ai connu des personnes qui, comme toi, ne marchaient pas et qui ont été guéries par l'intercession de la bonne Mère Gamelin, après une neuvaine à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Je suis sûre que la Mère, qui avait tant pitié des infirmes, te guérirait aussi. » Alfreda, toute rayonnante d'espoir, se rendit

chez elle, et, le soir même, la famille réunie à l'enfant commençait la neuvaine de prières. La pauvre petite ne se contentait pas de prières en commun, mais elle les répétait plusieurs fois par jour en son particulier.

Le cinquième jour de la neuvaine, la petite malade éprouva un bien sensible et put se tenir debout. Son père partait ce jour-là pour aller travailler à la Pointe-aux-Trembles. « Quand vous reviendrez, » lui dit Alfreda, « je marcherai et j'irai vous recevoir à la porte. » Cette parole se vérifia. Lorsqu'il revint, l'heureuse enfant alla au-devant de son père : elle marchait parfaitement bien.

La joie de la famille ne peut s'exprimer, et la chère Mère Gamelin reçut l'hommage d'une reconnaissance justement méritée.

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions et déclarons, par les présentes, que ce récit, établissant la guérison de notre enfant Alfreda, est en tout conforme à la vérité, et que ces détails sont la fidèle expression du témoignage rendu aux Sœurs de la Providence, maison mère.

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures, à Montréal, ce dixième jour de février mil huit cent quatre vingt seize.

(Signé) FERDINAND TRUDEL
ELMIRE BERNARD

* * *

AUTRE GUÉRISON ATTRIBUÉE À L'INTERCESSION DE LA MÈRE GAMELIN. — Depuis quinze ans, je souffrais d'une dyspepsie opiniâtre qu'aucun remède n'avait pu soulager, et qui occasionna divers désordres dans ma constitution. Je ne pouvais plus prendre qu'un peu de lait ou de bouillon. Depuis le 13 novembre 1895, la maladie s'aggrava; je ne pouvais plus rien digérer; la faiblesse fut si grande, les douleurs au cœur si vives, que je fus obligée de garder le lit. Le 11 décembre, j'étais si faible que le médecin crut prudent de me faire administrer, disant que, dans l'état où je me trouvais, je pouvais mourir d'un moment à l'autre.

Le jour que je reçus l'Extrême-Onction, je commençai une neuvaine à la bonne Mère Gamelin. La supérieure me donna une relique de cette chère Mère, me disant de lui demander ma guérison. C'était un mercredi; les jours suivants, je me trouvai plus mal. Dans la nuit du samedi au dimanche, les douleurs au cœur furent si atroces que je ne pouvais trouver de position pour me soulager un peu. Lasse de souffrances, je m'écriai: « Mère Gamelin, guérissez-moi, guérissez-moi! Vous savez que c'est le jour où vous devez me guérir; faites, s'il vous plaît, que je repose un peu! » Il était minuit... Peu après je m'endormis et ne m'éveillai qu'à quatre heures du matin, parfaitement bien. Je me levai pour la première messe qui avait lieu à cinq heures et demie. Je communiai à la balustrade (au balustre). Pendant la messe, je ressentis une faim dévorante; cependant j'assistai à une seconde messe qui se disait à

six heures et demie; puis j'allai déjeûner avec l'appétit d'une personne en santé. Le lendemain, je fis un assez long trajet en voiture, sans aucune fatigue. Depuis ce jour, j'ai repris mes occupations ordinaires sans éprouver un instant de maladie.

Reconnaissance à la vénérée Mère Gamelin.
En foi de quoi j'ai signé,

SŒUR ELMIRE GROLEAU
Tertiaire.

Maison de la Providence,
Belœil, 24 janvier 1896.

CERTIFICAT

Belœil, 24 janvier 1896.

Je certifie avoir traité la Sœur Groleau, tertiaire, pour une dyspepsie rebelle à tout traitement, et avoir constaté, à mon grand étonnement, un mieux sensible, après la communion faite à la fin de la neuvaine pour sa guérison, par l'intercession de la révérende Mère Gamelin, fondatrice des Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal.

M. PERRAULT, M. D.

* * *

GUÉRISON DE SŒUR ERNEST, NÉE ROSE-ANNA LANCTOT, RELIGIEUSE DE LA PROVIDENCE. — Admise au noviciat de la Providence le 28 février 1882, je me voyais, en septembre 1889, atteinte d'un érysipèle

d'une nature si grave, qu'après cinq jours de maladie j'étais administrée.

Le mal put être contrôlé, mais je demeurai dans un état de faiblesse et de langueur, avec de fréquents maux de tête et des douleurs sans relâche de la colonne vertébrale.

Le 30 mars 1891, je reprenais le lit, que je gardai constamment jusqu'au mois de novembre. Alors, je parvins à marcher avec des béquilles que j'échangeais, en avril 1892, pour des chaussures à hauts talons (3 pcs).

Je passai deux ans à la mission de Joliette, puis je retournai à l'Institution des Sourdes-Muettes où je pus rendre quelques services à la pharmacie.

Au mois d'avril 1895, j'essuyai une forte bronchite, qui me laissa tellement faible que je craignis d'avoir à reprendre mes béquilles, tant j'avais de peine à marcher. Je passai un mois à l'infirmerie de la Maison Mère et me remis un peu.

A cette époque eut lieu la retraite annuelle du noviciat, que je suivis misérablement, n'ayant pu prendre part à celle des professes. Cette retraite se termina le 21 novembre.

Le lendemain, notre Mère Marie-Godefroy, supérieure générale, visitant les Sœurs malades, me dit vivement : « Sœur Ernest, il faut que vous guérissiez pour aller à l'Orégon. » Surprise de ce commandement, je ne trouvai aucune réponse et me rendis à la chapelle. Là, agenouillée et toute tremblante, je fis cette prière : « Mon Dieu, vous voulez donc que je fasse le sacrifice

d'aller dans les missions lointaines. » Et, m'adressant à Mère Gamelin, je lui dis: « Il faut, bonne Mère, que vous me guérissiez; vous voyez l'extrême besoin de nos Sœurs de l'Orégon. Pourriez-vous me refuser, quand c'est le désir de notre Mère générale? Si vous étiez encore sur la terre, n'aimeriez-vous pas que je vous obéisse? »

Cependant j'éprouvais une grande répugnance à me faire missionnaire, et je passai une partie de la nuit à me demander s'il n'y aurait pas d'autres sacrifices qui pourraient suppléer à celui que l'on me demandait. Mais hélas! vain espoir; les missions de l'Ouest me revenaient toujours en pensée. Alors, songeant que je n'étais qu'une pauvre orpheline que la communauté avait reçue gratuitement, je compris que je ne devais plus hésiter à lui rendre le service que réclamait en ce moment l'obéissance. Dès lors mon parti fut pris et, le lendemain matin, j'allais m'offrir à notre Mère pour cette lointaine expédition. « C'est bien, » me répondit notre Mère; « maintenant que votre sacrifice est fait, Mère Gamelin va vous guérir. Faites une septaine de prières pour obtenir cette faveur. »

Je repris donc mes prières accoutumées, car j'avais déjà fait huit neuvaines à la chère Mère fondatrice, mais sans succès. Ces prières consistaient à réciter sept *Ave Maria* avec l'invocation personnelle: « Mère Gamelin, guérissez-moi. »

Le 29, dernier jour de la septaine, j'entendis la sainte messe avec l'intime conviction que j'allais être guérie. Pendant le saint sacrifice, je ressentis une douleur intense et inaccoutumée, qui se répandit tout le

long de la colonne vertébrale et généralement par tout le corps.

A la communion du prêtre, succéda un bien-être étrange. Toute douleur avait disparu et je réussis à m'appuyer sur les talons. Il ne m'était plus permis d'en douter, j'étais à ce moment guérie, et il me tardait d'en donner des preuves évidentes.

Après la messe, rien de plus pressé que de me présenter à la chambre de notre Mère générale, tenant dans mes mains mes pauvres souliers à talons de trois pouces d'épaisseur, et de lui dire avec une émotion impossible à décrire : « Ma Mère, je suis guérie. » La bonne nouvelle fut bientôt répandue dans toute la maison et je me vis entourée, acclamée par nos chères Sœurs, qui pleuraient avec moi de joie et de reconnaissance pour la nouvelle faveur accordée à la médiation de notre bien-aimée Mère fondatrice.

Oui c'était bien vrai, mes pauvres talons reposaient enfin, comme autrefois, sur le plancher. Je pouvais marcher librement et sans douleur. J'étais, en un mot, rendue à la santé.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, ce deuxième jour de mars, mil huit cent quatre vingt seize.

Sœur Ernest s.c.s.p.

Certificat du médecin

Je, soussigné, médecin, certifie avoir traité Sœur Ernest, de l'Institut des Sœurs de Charité de la Provi-

dence, pour une ataxie locomotrice, depuis le 30 mars 1891 au mois de novembre 1895, et sans succès.

Je considérais la maladie incurable, et mon opinion était formée depuis longtemps, lorsque, le 1er décembre 1895, je fus étonné de voir Sœur Ernest marchant comme ses compagnes. Sa guérison, que je considère miraculeuse, avait eu lieu soudainement, le 29 novembre, c'est-à-dire l'avant-veille.

J.-A. LEBLANC, M. D.

Montréal, 28 juillet 1896.

* * *

AUTRE FAVEUR. — Une malade, femme d'un soldat, avait subi une opération avant de nous arriver, mais le médecin la trouvait si mal qu'il la fit transporter à notre hôpital et dit à son mari qu'il l'opérerait de nouveau, quoiqu'avec bien peu de chances de succès. Il n'y avait rien à risquer, puisque, d'après l'opinion des médecins, elle ne pouvait vivre longtemps dans l'état où elle se trouvait.

Au moment de son arrivée à l'hôpital, je venais de recevoir l'image photographiée de la Mère Gamelin. J'eus l'inspiration de la placer dans la chambre de la malade, que je savais être une Irlandaise, fervente catholique. Après lui avoir communiqué les guérisons attribuées à la puissante intervention, au ciel, de la chère Mère fondatrice, je lui dis : « Ayez confiance, Madame, nous allons commencer une neuvaine à Notre-Dame des Sept-Douleurs, et il faut que la Mère Gamelin vous

obtienne votre guérison, sans que vous recouriez à une nouvelle opération. »

Notre confiance n'a pas été vaine. La malade ne tarda pas à prendre un mieux sensible, et le docteur, étonné, ne savait à quoi attribuer un aussi extraordinaire changement. A l'heure présente, la malade se porte bien et ne peut assez remercier sa bienfaitrice.

Sœur Bernardin de Sienne
Supérieure

Hôpital Saint-Joseph.

TROISIÈME SUPPLÉMENT

I — LES MÉLANGES RELIGIEUX

II — LES REGISTRES

III — LES *SHEDS*

IV — STATISTIQUES

I

MÉLANGES RELIGIEUX

La fin des *Mélanges Religieux*, fondés en 1840-1841, était de renseigner le clergé. Cette très intéressante feuille (d'abord hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire à partir de novembre 1843) empruntait, en grande partie, aux journaux des pays étrangers, les matières religieuses, politiques, commerciales et littéraires qui remplissaient ses colonnes. Sa direction primitive fut confiée à MM. J.-C. Prince, M. Power, A. Manseau, H. Hudon et J.-B. Saint-Germain. Le premier numéro des *Mélanges Religieux* proprement dits parut le 22 janvier 1841. Sont annexés au premier volume huit numéros, appelés « prémices », publiés entre le 11 décembre 1840 et le 20 janvier 1841. Ces feuillets reproduisaient les sermons de l'illustre évêque de Forbin-Janson, qui prêchait alors une grande retraite à Montréal.

La publication des *Mélanges Religieux* dura onze ans, cinq mois et quinze jours. Leur collection comprend quatorze volumes. Durant ses années de circulation, cette feuille changea de format, de presse et de direction comme suit :

FORMAT : 9 x 6 pouces depuis le 22 janvier 1841 jusqu'à la fin de septembre 1842 (4 volumes). — FORMAT : 13 x 10 pouces depuis le 11 octobre 1842 jusqu'en septembre 1847 (5 volumes). — FORMAT : 20 x 15 pouces depuis septembre 1847 jusqu'à la fin, en 1852 (5 volumes).

IMPRESSION. — De janvier 1841 à février 1846, les *Mélanges Religieux* sont imprimés aux ateliers de M. J.-A. Plinguet. L'impression de ce journal est enfin confiée à la maison Rivet et Chapleau, dont l'outillage est installé à l'étage supérieur de l'École Saint-Jacques.

ORGANISATION. — Les directeurs et rédacteurs des *Mélanges Religienx* furent, de 1841 au 29 septembre 1843, le chanoine Prince et (durant les années 1842-1843) les abbés J.-B.-A. Brouillet et A. Ginguet. Du 10 novembre 1843 au 26 septembre 1845, les abbés J.-J. Vinet et J.-B. Dupuis. (Du 30 septembre 1845 au 6 février 1846, seul le nom de M. Vinet, propriétaire, paraît en dernière page de chaque édition.) Du 6 février à la fin de mai 1846, les abbés J.-M. Bellanger et Toussaint Lagarde. — De juin 1846 à septembre 1847, l'abbé Bellanger. — De septembre 1847 au 22 juillet 1849, M. Hector Langevin, un laïque. — Du 24 juillet 1849 au 7 décembre de la même année, le chanoine J.LaRocque et l'abbé Frs-J. Cénas. — Du 11 décembre 1849 au 29 septembre 1851, le chanoine J. LaRocque. — Du 30 septembre 1851 à juillet 1852, le journal porte la signature de l'avocat F.-M. Derome.

Deux jours après l'édition du 6 juillet, le grand incendie qui ruina en partie les faubourgs Québec et Saint-Laurent rasait le Palais épiscopal et l'École Saint-Jacques, où s'imprimaient les *Mélanges Religieux*. La disparition de ce journal fut au nombre des pertes irréparables causées par la grande catastrophe qui consterna Montréal en 1852.

Lorsque l'évêché de Montréal fonda les *Mélanges*

Religieux, en 1840 - 1841, Mgr Bourget songeait à transformer l'œuvre de Mme Gamelin en Institut de charité. Cette même année, l'on vit paraître dans les colonnes du nouveau journal des articles qui semblaient présager des évolutions en ce sens. Effectivement, l'œuvre de Mme Gamelin devint un Institut qu'elle gouverna jusqu'à sa mort, arrivée quelqnes mois seulement avant l'anéantissement des *Mélanges Religieux*. Il nous semble providentiel que la durée de ce journal couvre toutes les années de vie religieuse de notre Fondatrice. Mgr Prince et ses collaborateurs ou successeurs journalistes, tous amis dévoués de la jeune Providence, en publiaient, avec la plus stricte exactitude, des rapports de nature non seulement à intéresser le public, mais encore à enrichir notre communauté de documents d'une incontestable authenticité. Nous leur devons, en grande partie, l'historique impartial des œuvres de Mère Gamelin.

II

EXTRAITS DE VIEUX REGISTRES

Nos registres sont des biens inappréciables. Ils entrent, pour ainsi dire, dans la charpente de notre Histoire. Ainsi, ils nous apprennent que, petit à petit, mais toujours au bon moment, la Providence a pourvu aux besoins de l'œuvre fondée par Mgr Bourget et Mère Gamelin. Sous la protection de cette puissance invisible, mais bien connue, tout s'est simplifié et consolidé, rien

ne s'est anéanti. Des modifications s'imposèrent, sans doute, dans l'organisme de notre Institut, mais avec quelle prudence, quelle discrétion elles s'opérèrent! Rien n'était laissé à l'arbitraire, nos premiers registres le prouvent. Les minutieux procès-verbaux des conseils tenus par nos fondatrices sont particulièrement intéressants. Ils sont surtout d'une précision et d'un à propos remarquables. Nous croyons plaire à nos lectrices en mettant sous leurs yeux quelques décisions, butinées ça et là dans les pages jaunies de nos vieux cahiers. Nous avons choisi, de préférence, les délibérations de nature à nous mettre au courant des évolutions de certaines coutumes et des améliorations à l'Asile de la Providence, notre maison mère de fondation.

25 mai 1845. — Les infirmes et les orphelines ne resteront jamais sans surveillance. — Six des plus grandes orphelines aideront à habiller les plus petites. — Toutes les orphelines assisteront assidûment à la classe et on leur donnera du temps pour étudier. — Il y aura à la cuisine, outre la Sœur officière et la dépensière, deux femmes engagées.

L'on fera mettre une pesée à la porte de la cave. — Les châssis de la buanderie seront agrandis. — La Dépositaire engagera autant de femmes que la buandière en demandera pour les lavages. — L'on achètera deux nouvelles cuves pour la buanderie.

28 et 29 mai 1845. — L'on inscrira dans un cahier les ouvrages dont la communauté se charge. — La Sœur visitatrice fera son possible pour agréger à l'Association de Charité des Dames et Demoiselles et s'entendra avec elles pour le soin des malades...

1er juillet 1845. — Le noviciat étant en souffrance parce que les Sœurs Walsh et Wilson (entrées le 6 et le 9 mai) n'ont pas de livres anglais pour leurs méditations et leurs lectures, on leur en procurera au plus tôt. — La dizaine de chapelet qui se dit après la messe se récitera plus haut afin que tout le monde puisse y répondre. — Les lectures et catéchismes (chez les orphelines) se feront régulièrement. — Les orphelines se lèveront à cinq heures et demie. — L'on admettra Mlle Rose Leblanc comme surveillante dans la salle des orphelines. — La Sœur chargée des orphelines communiera avant la messe afin d'exercer une surveillance plus continue chez les enfants. — Afin d'apprendre à mieux administrer les remèdes, les Sœurs de l'apothicairerie s'appliqueront davantage à l'étude propre à leur emploi. — Les novices seront employées dans les différents offices. — Afin d'éviter les malentendus et autres ennuis, les officières écriront les avis qu'il leur faut donner à leurs suppléantes.

L'Évêque, présent à l'assemblée, règle que les Sœurs empêchées pour raisons d'office de se rendre à temps pour les exercices devront baiser la terre en y arrivant...

29 juillet 1845. — Il sera permis à chaque Sœur de quitter la table dès qu'elle aura fini de prendre son déjeûner. — L'on fera sortir les enfants quelques fois chaque semaine pour leur faire prendre l'air.

18 août 1845. — Les officières s'appliqueront davantage à former leurs compagnes. — Les manches des robes des Sœurs auront une demi-aune de largeur. — Deux Sœurs coucheront à la salle des orphelines et une

dans l'avant-salle. — L'on aura soin d'enregistrer les noms des personnes qui demandent des serviteurs ou des servantes, de même que les noms des personnes qui cherchent du service.

24 septembre 1845. — Sœur Têtu s'appliquera soigneusement à l'étude de la médecine sous la direction de Sœur Caron.

26 octobre 1845. — Pendant la messe de communauté, l'on fera la prière du matin et quelques autres prières à l'infirmerie des vieilles. — Aux heures de parloir, les dimanches et fêtes chômées, la portière se tiendra au parloir des orphelines et une autre Sœur sera chargée de conduire les visiteurs aux salles.

8 novembre 1845. — La salle de jonction pour l'oraison des vendredis matin, la récréation des dimanches et fêtes, les jours de profession et les jours de congé, sera, pour les novices et les postulantes, la communauté. — Il y aura un escalier pour communiquer de la salle de communauté à celle du noviciat. — Les Sœurs de la communauté et du noviciat entendront la messe au premier grand jubé et descendront pour communier. Elles passeront par la grande porte de l'église pour se rendre à la sainte table. — La tribune du côté de l'épître, au second étage, sera réservée aux dames pensionnaires. Le jubé du troisième étage est destiné aux femmes âgées et infirmes et aux pensionnaires du même étage. — En certaines circonstances où le jubé des Sœurs serait occupé par les orphelines, les Sœurs occuperont la tribune du côté de l'évangile.

11 novembre 1845. — L'on s'appliquera davantage à parler de choses pieuses. — La supérieure sera appelée *Mère*, par toutes les Sœurs, et l'institutrice des Sœurs du noviciat sera appelée *Maîtresse* par les novices.

Décembre 1845. — L'on adjoindra deux Sœurs nouvelles aux visitatrices actuelles afin de subvenir aux besoins de cet office. — Pour faciliter l'étude et le travail chez les orphelines, et dans l'intérêt de la propreté, les lits des enfants seront transportés dans leur grande salle et leur réfectoire actuel sera laissé vacant pour y faire la classe. — L'on rédigera pour le service des pauvres un règlement basé sur les articles suivants :

1. Recommander aux personnes assistées de venir entendre la messe célébrée à l'Asile tous les lundis, à huit heures. Les engager aussi à assister au salut du quatrième dimanche de chaque mois, afin d'attirer sur elles et sur leurs familles les bénédictions de Dieu.

2. Leur donner les conseils et avis que l'on juge leur être nécessaires quand ils viennent chercher leur aumône et qu'on va les visiter chez eux.

3. S'assurer s'ils assistent à la messe le dimanche, s'ils fréquentent les sacrements, si les enfants savent leurs prières, catéchisme, etc.

4. Ne prendre que le nombre de pauvres que l'on peut soulager d'une manière efficace et, avant tout, ceux du quartier.

5 Les visiter régulièrement, c'est-à-dire à peu près tous les huit ou quinze jours ; mais plus souvent s'ils sont malades.

6. Aviser aux moyens de les faire travailler.

7. Faire les distributions à mesure que les pauvres se présentent; par conséquent, ne pas les faire venir tous à la fois. On s'appliquera à les soulager à domicile quand ce sera praticable, profitant de ces rencontres pour les aviser sur les moyens à prendre avec eux pour leur procurer quelques petits gains ou gagne-pain pour leurs familles, ne manquant point de prier et de les faire prier afin d'obtenir les secours de la divine Providence.

19 janvier 1846. — Toutes les Sœurs du noviciat qui en seront susceptibles seront, au besoin, formées à l'enseignement et aux connaissances littéraires nécessaires ou utiles dans l'Institut. — L'appartement voisin de la sacristie servira provisoirement de dortoir pour les débiles.

12 février 1846. — Celles qui reçoivent une instruction à part se prépareront à leur classe par une heure ou trois quarts d'heure d'étude... les jours de classe.

Mars 1846. — Durant les jours où quelque Sœur serait dangereusement malade à l'infirmerie et administrée, pour sa préparation à la mort, on observera le grand silence dans la maison et l'on s'abstiendra du parloir. — Les Sœurs ne pourraient aller visiter leurs plus proches parents dangereusement malades, dans les paroisses éloignées, qu'avec la permission de l'évêque et accompagnées d'une Sœur professe, les dits voyages devant être, ordinairement, aux frais de la famille et ne durer que peu de jours.

29 avril 1846. — L'on fera poser une seconde porte

dans la chapelle de l'église qui donne sur la salle des orphelines, et aussi des volets aux différents regards qui donnent sur la chapelle. — L'on préparera une cloison, vitrée ou autrement, pour tenir chaud le corridor d'en bas, l'hiver prochain. — Les officières ou leurs compagnes se relèveront alternativement pour assister aux exercices et à la récréation, l'une d'elles devant toujours se trouver dans les salles ou les offices, tant les dimanches que les jours de semaine. La supérieure accordera des Sœurs du commun tant pour aider aux salles qu'aux offices, selon les représentations des hospitalières et des officières. — Vu l'absence de la Sœur Thibodeau, la Sœur Caron sera secrétaire du conseil et la Sœur Amable secrétaire de la communauté. — Sœur Michon sera chargée des filles de service, sous le nom de *Sœur Gardienne.* — Les Sœurs novices employées à la cuisine auront deux collerettes et deux paires de fanons pour changer au besoin. — Il y aura, sous clef, à la buanderie, un dépôt de seaux, de brosses, etc., pour prêter au besoin, sous la surveillance de la buandière. — Les jours de dimanches et fêtes, le dîner se prendra à onze heures et demie dans les salles et à midi à la communauté et chez les pensionnaires. — L'on se bornera à plier et à mettre en pile les draps, serviettes, chemises, tabliers, mouchoirs, sans les repasser, si ce n'est avec des fers qui seraient encore un peu chauds après le repassage des autres articles, et sans dépenser du bois pour les chauffer.

Mars 1848. — ... Les tabliers bleus ou de couleur foncée seront changés tous les huit jours et les tabliers blancs, toutes les quatre semaines. — Les tabliers blancs

ne seront portés qu'en été et en certaines circonstances, au jugement de la supérieure...

24 et 30 mai 1848. — La procure sera entre la chambre de la Sœur de salle (des enfants) et le parloir des orphelines. Ce parloir sera séparé de la procure par une cloison et la porte devra donner sur le parloir des orphelines... A l'autre bout de la salle des orphelines, il y aura une infirmerie... La moitié du réfectoire des Sœurs sera convertie en dortoir pour les plus petites orphelines. L'autre moitié servira de chambre des métiers... Ces décisions concernent le 1er étage.

Au rez de chaussée, la chambre des hommes de service sera agrandie d'un trumeau. A coté de cette chambre, il y en aura une autre de la largeur d'une fenêtre et d'un trumeau pour la cordonnerie... Le reste du bas de la maison sera agrandi du passage qui s'y trouve et que l'on fera disparaître. Il servira de dépôt pour les pauvres.

Sœur Ignace sera chargée de la cuisine des pensionnaires, des Sœurs malades et de la table des débiles... La Sœur buandière et sa compagne éviteront de laver. Elles s'occuperont à surveiller les travaux de leur office, ayant soin de demander à temps l'homme de service et les laveuses nécessaires. L'on assignera aux hommes engagés leurs besognes respectives, dont ils ne seront jamais détournés sans la permission de la Sœur dépositaire ou de sa compagne.

14 avril 1849. —... La réfectorière placera les plats sur les tables et les Sœurs se les passeront. — Les gar-

nitures de tête (bandeaux en toile) auront cinq pouces de large au lieu de quatre...

12 mai 1849. — Sœur Alphonse et Sœur Marie seront chargées du lavage de la sacristie de la cathédrale et de celui des Sœurs. Chaque officière sera chargée du lavage concernant son office.

20 août 1849. — Au décès de chacune des Sœurs de cette maison, l'on récitera pour le repos de son âme, après la messe, le *De profundis*, pendant neuf jours [1]. — Au décès d'une Sœur d'une autre communauté... l'on récitera publiquement un *De profundis*. — Au décès des parents des Sœurs (père, mère, frères, sœurs) les Sœurs parentes des défunts feront une communion spéciale pour eux, et la communauté récitera à la même intention un *De profundis*, à la prière du soir, à la nouvelle de leur mort. — Tous les dimanches, une Sœur donnera une instruction sous forme de catéchisme aux personnes de la maison qui ne comprennent pas le français. — La cave de l'église sera réparée...

11 avril 1850. — Sœur Rose-de-Lima sera chargée du lavage des sacristies de Saint-Jacques et de Chambly.

5 septembre 1850. — Chaque Sœur aura soin de ses effets, en les lavant, raccommodant elle-même, excepté dans les cas extraordinaires où elle ne serait pas libre de le faire. — L'on donnera aux Sœurs des numéros conformes à leur rang de profession, et non ceux qui ont

---

[1] Les suffrages pour chacune de nos Sœurs défuntes sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux.

appartenu aux Sœurs défuntes. — Le linge, au lieu d'être distribué tous les huit jours comme cela s'est pratiqué jusqu'ici, sera désormais distribué tous les quinze jours. — Les novices paieront quinze schellings par an pour le blanchissage de leur linge, qui sera lavé à part. — La maîtresse des novices sera chargée de leur lavage. Elle aura une compagne pour la buanderie et la roberie.— Toutes les Sœurs se rendront à la première table. Une Sœur, seulement, gardera dans les offices les plus importants.— L'*Angelus* du midi sonnera après la récitation du chapelet (deux dizaines), afin que les Sœurs puissent réciter cette prière devant le saint Sacrement.

24 février 1852. — A l'avenir, l'on portera, pour coucher, des bonnets de couleur tendre, excepté à l'infirmerie où l'on continuera de porter des bonnets blancs.

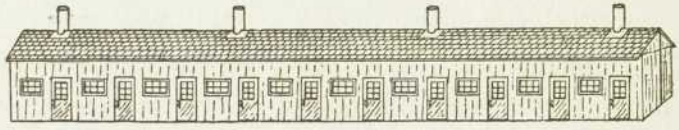
III

LES *SHEDS* DU FAUBOURG QUÉBEC [1]

L'un des bâtiments provisoires construits pour les incendiés (en 1852), dans le faubourg Québec, était situé sur la rue appelée aujourd'hui *Sainte-Rose* (autrefois rue des Veuves), près de l'église Sainte-Brigide. Il était de structure rustique et se composait d'un rez-de-chaussée à double façade comportant plusieurs logis

[1] Voir la note de la page 419.

de chaque côté. Il rendit sans doute des services appréciables après le grand feu, mais, à cause de l'exiguïté de ses compartiments, les familles l'eurent bientôt déserté. Dans la suite, il abrita des veuves réfractaires à la vie commune des hospices. Les Messieurs de Saint-Sulpice pourvoyaient à leur subsistance par l'intermédiaire des Sœurs de la Providence, qui leur distribuaient les aumônes de leurs protecteurs. Les Sœurs choisissaient elles-mêmes les veuves admissibles dans ce singulier refuge. Ces bonnes vieilles étaient, la



ASPECT DES « SHEDS »

plupart, des personnages typiques. Elles ne manquaient de rien et se montraient reconnaissantes envers leurs bienfaiteurs, mais elles se plaignaient beaucoup de leurs habitations qu'elles appelaient *chèvres* au lieu de *sheds*.

Cette longue et originale construction, menaçant ruine, fut abattue, sur l'ordre de la Corporation, vers 1874. Construite pour servir pendant un hiver seulement, elle en avait traversé vingt deux. Sœur Roch (E. Goulet), alors aumônière, pourvut au logement des pauvres vieilles qui s'y abritaient encore. Elle loua à cet effet une modeste maison, rue Labelle. Ce nouveau logis fut bientôt abandonné. La dernière vieille qui en sortit, pour aller mourir à l'Asile de la Providence, était po-

pulaire dans tout le quartier. L'excentricité de sa mise et son chapeau formidable attiraient l'attention partout où elle cheminait.

IV

CONCLUSION

Ici se termine le deuxième volume de l'Histoire de notre Institut. Le livre intitulé *Les Sœurs de la Providence au Chili* (édité en 1921) est notre troisième volume [1]. Nous l'avons publié avant les deux premiers afin de donner à nos Mères Jean-de-la-Croix et Pierre d'Alcantara (revenues du Chili en 1863) ainsi qu'à la révérende Mère Bernard-Morin (de la Providence chilienne), la satisfaction de lire leur propre Histoire.

Mère Jean-de-la-Croix est décédée à notre maison mère, rue Fullum, en 1921, à l'âge de 88 ans. En 1922, Mère Pierre d'Alcantara la suivait dans l'éternité. Elle était agée de 86 ans. Mère Bernard, toujours bien portante malgré ses 96 ans, passe de paisibles années dans la maison centrale de sa communauté, à Santiago. Ces trois religieuses ont pu lire, avec émotion sans doute, le récit de leurs aventures dans l'Amérique du Sud.

Le quatrième volume de l'Histoire de notre Institut, déjà sous presse (1928), fait connaître la vigou-

---

[1] Au renvoi de la page 76, il faut lire *volume IV, en préparation* au lieu de « volume III... »

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

reuse croissance, dès leur début, de nos œuvres telles que voulues par Mgr Bourget, mises en pratique par Mère Gamelin puis consolidées par les vertus de notre Fondatrice et de ses compagnes. En réponse au message du 11 avril 1851 adressé par nos Sœurs aînées à leurs remplaçantes *à travers les âges*, (voir aux pages 351 et 352), nous répondons par les notes qui suivent :

STATISTIQUES COMPARATIVES

Religieuses existantes à la mort de Mère Gamelin (1851)	50
Religieuses existantes en 1928	2723
Novices en 1851	14
Novices en 1928	139
Postulantes en 1851	2
Postulantes en 1928	107
Maisons existantes en 1851	7
Maisons existantes en 1928	102

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

TABLE DES GRAVURES

Pages

Acte de sépulture de Mère Gamelin 374
Arraud, M., p. S.-S. 441
Asile de la Providence 63, 421
Blanchet, Mgr A.-Magloire 161
Blanchet, Mgr Frs-Norbert 161
Bourget, Mgr, bénissant les fondatrices 1
Bourget, Mgr Ignace 161
Cathédrale de Ml, (intérieur de la première) 94
Chanoines, (groupe) 417
Couvent de Sainte-Élisabeth 246
Duranseau, abbé A. 441
École Saint-Jacques 415
Évêques, (groupe) 161
Ex-voto, (tableau) 321
Gamelin, Mère 369
Guigues, Mgr Bruno 161
Hospice Saint-Joseph 45, 423
Huberdault, abbé Gédéon 441
Hudon, chanoine H. 417
LaRocque, Mgr Joseph 161
Leblanc, chanoine P. 417
Manseau, chanoine A. 417
Mignault, abbé P.-M. 441
Palais épiscopal de Montréal en 1822 384
Palais épiscopal de Montréal en 1851 384
Paré, chanoine J.-O. 417

Pilon, chanoine V. 417
Plamondon, chanoine T. 417
Power, Mgr M. 161
Prêtres, (groupe) 441
Prince, Mgr J.-C. 161
Ruines des palais épiscopaux 410
Ruines du faubourg Québec 413
Ruines du quartier Saint-Laurent 412
Sheds du faubourg Québec 512
Tombeau de Mère Gamelin 375
Truteau, chanoine A.-F. 417
Villeneuve, M., p. S.-S. 441
Vinet, Mgr J.-J 441

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ONOMASTIQUE

(Voir à la page IX la table des matières et, à la page 515, la table des gravures.)

A

Acceptation de l'École Saint-Jacques, 139 ; — d'une mission en Orégon, 390.
Adoration perpétuelle, 284, 311, 312.
Aile neuve à l'Asile de la Providence, 4, 61.
Alexis, chapelle Saint-, 227.
Aliénés, 64, 87, 182.
Amable, Sœur, 79, 316, 391, 428.
Amarine, Mère, V.
Ambulances, 115, 119, 324.
Améliorations, 503, 505, 508, 509.
Amitiés, 177.
Angelus, 511.
Annales, 265.
Apothicairerie, 17, 504.
Appellation, 506.
Asile de la Providence, 2, 4, 61, 62.
Asile (l') de la Providence servant de cathédrale, 418, 421.
Assemblées de Dames associées, 212, 251.
Association de Charité à Sainte-Elisabeth, 248.
Associations de Charité fusionnées, 33.
Auclair, Mme A., 35.
Augustin, Sœur, 229.
Avis divers, 193.

B

Baillargeon, Mgr E.-F., 149.
Bandeaux, 510.
Banque d'épargne, 194.
Banquets organisés par des bienfaitrices, 285.
Barron, Mme T., 160.
Bazar, 399.
Bélanger, abbé J.-M., 501.
Belouin, Sœur, 102, 138.
Bénédiction de l'Hospice Saint-Joseph, 50 ; — du palais épiscopal, 383.
Benoît, Pierre, 22.
Bernard, Sœur, 391, 423, 428, 513.
Bibliothèque, 190.
Billaudèle, M., p. S.-S., 95, 251, 320, 374, 376, 403.

Blanchet, Mgr Frs-N., 57, 99, 161 ; — Mgr A.-M., 95, 102, 103, 161, 389 ; — Frère G., O.M.I., 103.

Blanchissage du linge, 77, 510, 511.

Bon esprit, mauvais esprit, 29.

Bonnets, 511.

Bon-Pasteur, 404, 417.

Bougret-Dufort, Mme F.-X., 143 ; — Mlle Perpétue, 143.

Boulanget, M. C.-J., 399.

Bourbonnière, Mlle M., 35.

Bourget, Mgr I., part pour l'Europe, 93 ; — prêche à Rome, 106 ; — visite la France, 106, 110 ; — visite l'Irlande, 111, 117 ; — est de retour à Montréal, 111 ; — est malade du typhus, 135 ; — éprouvé par l'incendie, 403, 417 à 423 : — (V. lettres, mandements, vœux, pèlerinages).

Bourladeau, R. P., 321.

Brault, Mme Chs, 35.

Brigitte, Sœur, 128, 316.

Brouillet, abbé J.-B.-A., 102, 501.

Buanderie, 503.

Buandière, 503, 511.

C

Cadieux, Elisabeth, 6.

Campagna, Jean, 429.

Cancer, 241, 289.

Caractère distinctif des SS. de la Providence, 10.

Carnaval sanctifié, 227.

Caroff, M. R., p. S.-S, 124.

Caron, Mère, 25, 64, 248, 378, 385-393, 399-439.

Catalogue, 87, 189.

Catéchisme, 504, 510.

Cathédrale, 94, 407, 421.

Cave, 503.

Caveau (crypte), 373.

Cénas, abbé F.-J., 501.

Cérémonial, 19.

Chanoines, 417.

Chant, 87.

Chapelle Saint-Alexis (Longue-Pointe), 227.

Charbonnel, Mgr de, 149, 361.

Charité, 32, 85, 174, 178 ; — envers les aliénés, 475,476 ; — envers les enfants, 2, 125 ; — envers les femmes âgées ou infirmes, 178, 476, 477 ; — envers les orphelins et les orphelines,125 ; — envers les pauvres en général, 177, 477 ; — fraternelle, 174 ; — oraison pour demander la, 15, 32.

Chartier, abbé Etienne, 343 ; — chanoine Emile, V.

Chasteté, 174, 191.

Chapleau, 501.

Chapelet, 504.

Chemin de la croix, 40.

Cherrier, Mme C.-S., 251, 400, 402.

Chirouse, R. P. C., O.M.I., 103.
Chisholm, Mme S., 400.
Choléra, 233.
Chronique, première, 351.
Coffin, famille, 41.
Communauté, salle de, 505.
Concile provincial de Québec, 358, 361, 362.
Conférences de saint Vincent de Paul, 51.
Confrérie du St-Enfant-Jésus, 5, 284 ; — du scapulaire de N.-D. des S.-D., 65 ; — de N.-D. Auxiliatrice, 205, 402 ; — de Ste-Blandine, 210.
Connelly, Mme W., 407.
Conseil (le dernier présidé par Mère Gamelin), 366.
Constitutions, 11, 18, 27, 308.
Constructions, 4, 188.
Convenances religieuses, 184.
Cook, Mgr T., 428.
Cordonnerie, 509.
Costume, 319, 437, 438 ; —des postulantes, 438.
Coteau Barron, 402.
Couronnement d'une statue, 205.
Coutumier, 18, 27.
Couvent de Sainte-Elisabeth, 246.
Cuisine, 503, 509.
Cuthbert, Mère Marie-, 265.
Cuvillier, Mme A., 34 ; — Mlle Luce, 286.
Cypihot, Mme J., 35 ; — M. S., 105, 143.

D

Dames de la Charité, 34, 35, 36, 39, 180, 212, 251, 400 ; — du Sacré-Cœur, 42, 88 ; — pensionnaires, 180 ; — qui soignèrent les Sœurs, 143.
Débiles, table des, 88, 187.
Décès (V. Sœurs décédées).
Déjeûner, 504.
De l'Immaculée-Conception, Sœur, 265.
Delisle, Mme A.-M., 35, 40.
De Lorimier, M. et Mme J.-B., 160.
Delorme, Mme Chs Simon-, 40.
Deluol, R. P., 35, 53.
Delvecchio, Mme P., 400.
Demers, Mgr M., 148 ; — Mme A., 35 ; — Mme E., 35 ; — Mme L., 35, 40.
Denaut, Mlle Émilie, 80.
Denis-Benjamin, Sœur, 428.
Départ de missionnaires, voir Missionnaires.
Dépôt, 506, 509.
De Rocheblave, Mme P., 400.
Desautels, abbé J., 380 ; — Nicolas, 64 ; — ferme, 64.
Deschambault, Dr, 232, 238, 368.
Deschamps, Mme J., 35, 40.
Désinfectant, 121.
Dîner, 508.
Diocèse de Saint-Hyacinthe, 434.

Distribution d'aumônes, 507.
Divisions de l'Asile de la Providence, 17.
Domestiques, 88, 182.
Donegana, Hôtel, 399.
Dortoir, 17 ; — des veilleuses, 195.
Drapeau, abbé J.-B., 227.
Dubois, Mme Et., 35, 40.
Duchaîne, abbé D., 46, 50, 419.
Dupuis, abbé J.-B., 50, 501.
Durocher, Mme T., 35.
Duvert, Mlle, 40.

E

Ecole Saint-Jacques, 139, 415.
Education, 133, 134; — règlements concernant l', 194.
Eglises, sacristies, etc., 32.
Elections septennales, 378 ; — de supérieures locales, 379 ; — d'officières diverses, 379.
Elisabeth, couvent de Sainte-, 247.
Emélie, Sœur, 255.
Emplois, distribution d', 24.
Empoisonnement, 214.
Enfant-Jésus, dévotion à l', 284.
Enseignement, 77 ; — formation à l', 507.
Entrepreneur (P. Chartrand),4.
Epreuves, 59.
Esprit, dons et fruits du Saint-, 31.
Esprit, bon, 10, 29, 30, 31, 81: — mauvais, 29; — de charité, 10 ; — de foi, 31, 477; — religieux, 5, 85.
Etude à l'orphelinat, 503 ; — au noviciat, 507 ; — dans les écoles, 194, 507 ; — de la médecine, 505 ; — spéciale, 507.
Evêché de Montréal, 411 ; (V. Palais épiscopaux) — Saint-Hyacinthe, 432, 434.
Evêques (V. Bourget, Fabre), J.-C. Prince, 57 ; — Frs-N. Blanchet, 57 ; — A.-M. Blanchet, 95 ; — de Charbonnel, 149, 361 ; — M. Demers, 148 ; — E.-B. Guigues, 215 ; — A. Taché, 382 ; — LaRocque, 424 ; — Cook, 428.
Extrait mortuaire de Mère Gamelin, 374.
Ex-voto (tableau), 217, 319, 320, 321.

F

Fabre, l'abbé E.-C, 46; — Mr E.-R., 46, 233 ; — Mme E.-R., 143.
Familles bienfaitrices, 285.
Faubourg Québec, 402 ; — Saint-Laurent, 401.
Faveurs obtenues, 482 à 498.
Favreau, Mme O., 143.
Femmes âgées ou infirmes, 178; — apôtres, 325.

Ferme Desautels (St-Isidore, Longue-Pointe), 64.

Filles de Sainte-Blandine, 194, 210.

Filles de service, 86.

Finances de l'Asile de la Providence, 47, 61.

Fondations : — Asile de la Providence, 1 ; — couvent à la Longue-Pointe, 76 ; — couvent à Sainte-Élisabeth, 247; — couvent à Sorel, 316; — Hospice à Laprairie, 79; — Hospice Saint-Jérôme Emilien, 125, 410 ; — Hospice Saint-Joseph, 43, 50, 423 ; — œuvre des Sourdes-Muettes, 349.

Fournier, Mme L., 35 ; — Mme E., 35 ; — Mlles, 135, 139.

Francis, Mme F., 35.

Furniss, Mme A., 400.

G

Gamelin, Mère, sommaire de ses œuvres, 1 ; — sa dévotion au saint Sacrement, 478 ; — à la Passion de N. S., 479 ; — à N.-D. des S.-D., 479 ; — son humilité, 274 ; — sa simplicité, 277 ; — sa charité, 1, 92, 277, 476 ; — son esprit de foi, 277, 477 ; — son obéissance, 276 ; — son abandon à la Providence, 262 ; — sa soumission à la volonté de Dieu, 474, 475 ; — son esprit de sacrifice, 454 ; — sa prudence, 120, 238 ; — sa fidélité à la règle, 478 ; — son zèle pour l'éducation des enfants, 2, 139 ; — son zèle pour l'instruction religieuse des pauvres de tout âge, 477 ; — ses souffrances, 263 ; — sa dernière visite à Sainte-Elisabeth, 363 ; — sa dernière maladie, 368 ; — ses dernières paroles, 370 ; — son extrait mortuaire, 374 ; — ses notes de retraites, 445.

Garceau, Mme E., 35.

Gardienne, Sœur, 76, 508.

Gaulin, Mgr R., 94.

Gauvin, Mme J., 34.

Générosité, 299.

Ginguet, abbé Ant., 501.

Glaive et blessure, 299.

Gosselin, Mme A., 35 ; — Mme P., 40.

Grandbois, Mme J., 35.

Grandpré, Mlle Rose, 212, 252.

Gravel, abbé I., 434.

Grégoire XVI, S. S., 91,

Grenier, Mme J., 35.

Griffintown, 112.

Grosse-Ile, 113 , — projet de fondation à la, 170.

Guérisons (V. Faveurs obtenues).

Guibert, Mgr, 383.

Guigues, Mgr, 161, 215, 216.

H

Hall, R. Mère Étienne, 357.
Hamel (V. *Ex-voto*), 320.
Hamelin, Mme F., 35.
Handyside, Mlle, 247,
Herse, Mme J., 35.
Historique présenté à Rome en 1847, 107.
Hôpital Saint-Camille, 234 ; — Saint-Patrice, 385 ;— anglais, 87, 182 ; — comptes rendus d' (Voir statistiques).
Horan, Mgr E., 149.
Hors de sa prison (Voir Rocheleau, Mlle Corinne).
Hospice Saint-Jérôme-Emilien, 125, 410 ; — Saint-Joseph, 43, 50, 411, 418.
Huberdault, abbé G., 296, 427, 429.
Hudon, chanoine H., 48, 130, 136, 500.
Hurtubise, Mme A., 35.
Hygiène, 84, 195, 235, 504.

I

Immeubles de l'Institut en 1845, 46.
Immigration, 112.
Inauguration d'un local, 61, 62.
Incendie à Laprairie, 92 ; — à Montréal (juin 1852), 399; — (juillet 1852), 401 ; — à Québec, 37.
Indulgences, 70, 91, 141, 205.
Infirmerie, 61, 188, 195, 509.
Infirmes, 477.
Infirmières, 84.
Insensés, 87, 475.
Instruction, 77.
Instruction religieuse, 178.
Intervention chirurgicale, 241.
Intronisation de Mgr Prince, 431.
Inventaire, 15.
Invocations, 72, 82.

J

Janvière, Sœur, 287.
Jean-Baptiste, Sœur, 128, 154.
Jérôme, Mère, 51.
Jésuites, RR. PP., 3, 7, 79, 124, 151, 209.
Joannette, Mme A., 40.
Jodoin, Mme P., 143.
Jonca, Mlle Rose-de-Lima, 144.
Journal de Mère Gamelin, 446 à 472.
Jubilé, 392.

K

Kauntz, M. et Mme P., 22.
Kelly, abbé J.-B., 316.

L

Labelle, Mme P., 35.
Lacroix, M. Chs, 190.

Lacroix, Mme D., 400.
Lacroix, Mlle M.-L., 35, 40.
Lacroix, M. Paul-Joseph, 228.
Lagarde, abbé T., 50, 501.
Lagorce, abbé I., 228, 283.
Lafontaine, Mme L.-H., 39, 40.
Lafrance, abbé P., 404.
Lambert de Saint-Omer, Mme, 355.
Languedoc, Mme F., 143.
Laprairie, fondation à, 79 ; — incendie à, 92.
LaRocque, le chanoine J., part pour l'Europe, 380 ; — est préc. év. de Sidonia, 424. — de retour à Montréal, 425 ; — est consacré, 424; — directeur des *Mélanges Religieux*, 501 ; — Mère, 428.
Lartigue, transfert des restes de Mgr, 420.
Lavages, 77, 510, 511.
Leblanc, Mlle Rose, 504 : — Mme Cajetan, 40.
Lectures, 89.
Leclaire, Mme Frs, 40 ; — Mme Jean, 40.
Leclerc, abbé G., 102 ; — abbé J.-B.-J., 50.
Lecompte, Mme P., 35.
Leduc, Mme J., 35.
Lépine, Mme J., 35.
Lettres de Mgr Bourget à Mère Gamelin, 273, 311 ;—à Mère Caron, 385, 386, 388, 406, 437 ; — à la communauté, 392 ; — aux Sœurs électrices, 377 ; — de Mère Gamelin à Mgr Bourget, 274, 294 ; — aux Sœurs, 348; — de Mgr Prince au clergé, 100 ; — à Mère Gamelin, 137 ; — à Mère Caron, 435 ; — à Mgr Bourget, 380 ; — de Mgr Signay à son clergé, 99 ;— de Mgr A.-M. Blanchet aux curés de Québec, 97 ; — de l'abbé Et. Chartier à Mgr Bourget, 343 ;—du chanoine E. Chartier à Mère Amarine, V ; — de M. Prowse au chanoine Truteau, 353 ; — de M. E.-R. Fabre à son fils, 46 ; — des Sœurs Valentina, 52 ;— Valade, 54 ;— Régina, 357.
Lévesque, Mme Ant., 40, 143, 400.
Lever, heure du, 60, 356.
Limoges, abbé J.-M., 317.
Linge, distribution du, 511.
Livre des retraites du mois, 51.
Livres anglais, 501.
Lognon, Mme A., 35, 143.
Longue-Pointe, fondation à la, 76.
Luiset, R. P., jésuite, 209.
Lussier, Mlle G., 35.

M

Madeleine, décès de Sœur, 345.
Mai, mois de, 22.
Maîtresse des novices, 505.
Mainguy, R. P., jésuite, 3.

Malades (V. Sœurs malades).
Maladie de Mère Gamelin, 368 ; — de Sœur Vincent, 3.
Manches de robes, 504.
Mandement, — 1re visite canonique, 9, 27 ; — 2e, 73, 81 ; — 3e, 164, 173 ; — 4e, 297 ; — 5e, 323 ; — Scapulaire de N.-D. des S.-D., 65 ; — Extraits de mandements,—Adoration perp., 312 ;—en temps de typhus, 116, 131, 203 ; — en temps de jubilé, 395 ; — après le feu de 1852, 414 ; — aux citoyens de Saint-Hyacinthe, 431 ; — Mandement de Mgr J.-C. Prince à ses diocésains, 433.
Manseau, abbé Antoine, 500.
Marie de Bon-Secours, Sœur, 349.
Marie du Sacré-Cœur, Sœur, 428.
Martel, Mme, 251.
Maternité, 417.
Martin, R.P., jésuite, 7, 124.
Massicotte, M. E.-Z., 319.
Maurault, M. O., p. S.-S., 314.
Mazenod, Mgr C.-J.-E. de, 216, 382.
McCord, Mlle, 29.
MacDonald, Mme D., 400.
Médecine, étude de la, 505.
Mélanges Religieux, 399, 500.
Mercier, chanoine F.-X.-R., 238.
Mercure, abbé Pierre, 50.
Message, 351.
Messieurs de Saint-Sulpice, 411.
Mills, maire de Montréal, 147.
Missionnaires, 98, 102, 390, 391, 428.
Mois de Marie, 22 ; — de saint Joseph, 228.
Monuments, 156 à 159.
Moreau, L. Z., 347, 378, 379, 434 ; — Sœur, 347 ; — Mlle, 144.
Morgan, abbé, 124.
Munro, Dr., 241.

N

Nesqually, diocèse de, 95.
Nominations, 25, 379.
Notes et lettres, 385.
Notre-Dame Auxiliatrice, 205 ; — de Bon-Secours, 203, 204, 207, 208, 217 ; — (V. Pèlerinages).
Notre-Dame des Sept-Douleurs (dévotion à), 11, 26, 33, 89, 141 ; — chapelet, 71 ; invocation, 72 ; — prières, 202 ; — scapulaire, 65, 70 ; — vœu, 127, 303 ; — procession, 71 ; — Quarante-Heures, 201 ;— Carnaval sanctifié, 227 ; statue (*Pietà*), 406.
Nourriture, 83, 137.
Novices, 23, 60, 177, 504, 507, 508 ; — Maîtresse des, 506.
Noviciat, 23, 60, 177, 504.

Nowlan, Mme, 34, 35, 143, 145; — maison de Mme, 125, 234, 245.
Numéros de préséances, 510.

O

Obéissance, 185.
Oblats de Marie Immaculée, 102, 124.
Offices et officières, 88, 504, 508.
O Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, 387.
Oraison, l', 6.
Oraison pour demander la charité, 15, 32.
Orégon, 98.
Orphelins et orphelines immigrés, 145, 171.
Orphelines de la maison-mère, 4, 5, 180, 387 ; — classe aux, 503 ; — de Québec, 39.
Ostell, Mme, 400.
Ouvrages de commande, 190, 503.

P

Pain bénit, 355.
Palais épiscopaux, 383, 384, 407, 423.
Parc Dominion, 76.
Pandosy, R. P., O. M. I., 103.
Parloir, 17, 85, 195, 196, 507 ; — des orphelines, 509.
Patrice, Sœur, 162.
Patrons de l'Institut, 169.
Pauvres, 88; — adoptés, 285.
Pauvreté, 183.
Pèlerinage à B.-S. 203, 207, 217, 391 ; — le 1er des SS. de la Providence à B.-S., 207.
Pélissier, M. L., p. S.-S., 240.
Peltier, Mme D., 143.
Permissions, 192.
Perrault, Mme J., 35 ; — M. E., 143.
Pharmacie, 17.
Phelan, Mgr., 317.
Philomène, Sœur, 401.
Pie IX, 92, 106, 109, 111, 225, 395.
Pierres d'autels, 195.
Plamondon, le chanoine, 401.
Plinguet, 501.
Poêles, 352, 353.
Politesse, 85.
Pominville, Mme E., 35 ; — Mme L., 143.
Ponctualité, 87, 187, 504, 511.
Portière, 88, 505.
Poulin, abbé Pierre, 417.
Power, Mgr M., 149, 161, 500.
Préséances, 19, 281.
Présence de Dieu, 189.
Prières pendant la messe, 505.
Prince, Mgr Jean-Charles, consacré, 57 ; supérieur (2e fois), 12 ; administrateur, 93, 105 ; atteint du typhus, 146 ; dé-

chargé de la Prov. 296 ; part pour Rome, 380 ; évêque de Saint-Hyacinthe 424 ; de retour à Montréal, 425 ; intronisé, 431 ; directeur des *Mélanges Religieux*, 501.

Prison, 87, 182.

Processions en l'honneur de N.-D. des S.-D., 71 ; — de N.-D. de B.-S., 239 ; — à l'occasion du concile, 360.

Procure, 509.

Profession à Sainte-Élisabeth, 250 ;— à Sorel, 391 ;— à l'époque du typhus, 128.

Propagation de la foi, 283.

Providence, Asile de la, 2, 4, 405 à 411, 421.

Provost, Mme A., 400.

Prowse, M. G.-F., 353.

Prudence, 5, 192, 193.

Pureté d'intention, 191.

Pyke, maison du juge, 44.

Q

Quarante-Heures, 361 ; — de Marie Désolée, 201.

Quatorze sujets d'admiration, 473.

« Que le Seigneur conserve N.S. P. le Pape », 226.

Quête à la cathédrale, 322.

Quevillon, abbé J., 247.

Quinn, abbé Th., 113, 115.

R

Rangeard, Mme H., 35.

Rapport et requête au Saint-Siège, 107.

Récréations, 89.

Recrutement d'associées, 36.

Réfectoire, 509.

Registres, 502, 505.

Règles, 11, 18, 27, 308.

Règlement à l'occasion du choléra, 235 ; — concernant les visites reçues, 88 ; — de distribution au dépôt, 507 ;—de visite pastorale, 14 ; — de visites à domicile, 507.

Régularité, 189.

Religieuses de la Charité d'Emmitsburg, 52, 357. — de la Congrégation N.-D., 406, 409. — de l'Hôpital général, 116, 120, 122, 130, 144, 406. — de l'Hôtel-Dieu, 121, 124, 130, 406, 409.— du Bon-Pasteur, 404 ; — du Sacré-Cœur, 42, (voir « Sœurs »).

Reliques, 49, 195, 404 ; — de la vraie Croix, 21 ; — de sainte Janvière, 404 ; — de saint Zotique, 48, 404.

Rénovation des vœux, 7.

Repassages, 508.

Résignation de Mgr Bourget, 417.

Retraites, 6, 7, 126, 209, 295, 310 ; — Journal des, 446 à 472 ; — de trente jours, 6 ;

— des Dames associées, 8 ; — des Filles de Sainte-Blandine, 209 ; — des enfants, 209.

Ricard, Mme L., 34 ; — R. P. P., O. M. I., 103.

Richard, M. J.-P., p. S.-S., 124 ; — M. P., p. S.-S., 124.

Rivet et Chapleau, 501.

Rocheleau, Mlle Corinne, 350.

Rousseau, abbé Godefroy, 102.

Routh, Mme F.-A., 286.

S

Sacristies, églises, 32.

Sainte-Enfance, 251.

Saint-Germain, abbé J.-B., 500.

Saint-Jean, M. et Mme T., 160.

Saint-Pierre, M. J.-B., p. S.-S., 374, 468, 481.

Saint-Sulpice, Messieurs de, 123, 150, 151, 240, 403, 418, 422, 512.

Saint Vincent de Paul. Voir « Vincent ».

Scapulaire de la Passion, 321 ; — de N.-D. des S.-D., 65, 72, 509.

Sept (nombre), 305, 306.

Serviteurs et servantes, 88, 182, 509.

Sheds, 144, 419 (note), 511. (V. ambulances.)

Simplicité, 81 à 86, 89, 173, 196, 257 à 262.

Silence, 89, 189.

Sœurs, 3, 25, 379, 152 à 155, 378, 428 ; — compagnes, 349, 504 ; — convalescentes, 145 ; — décédées : Sœur Angélique Belouin (novice), 138, 155 ; Antoine (O. Guy), 154, 161 ; de l'Assomption (C. Brady), 137, 154 ; Augustin (S. Ladouceur), 229, 154 ; Émélie (E. Séné), 153, 255 ; Jean-de-Dieu (M. Lefebvre), 238 ; Madeleine (M. Davignon), 154, 345 ; Moreau (postulante sans vœux), 347 ; de l'Assomption (M. Boissonnault), 154, 426 ; Limoges, postulante (vœux privés), 154, 398 ; Marie-du-Crucifix, 153, 397 ; — du commun, 508 ; — gardiennes, 76, 508 ; malades, 94, 142 ; malades du typhus, 152 à 155, 188 ; — remplaçantes, 349 ; — (Voir aussi « Religieuses »).

Sommaire, 1.

Sorel, 316.

Sourdes-Muettes, 349.

Statistiques, 147, 150 à 159, 199, 242.

Statue, — de N.-D. des S.-D., 22, 23, 195, 217 ; — miraculeuse, 203 ; — votive, 134, 205 ; — dite « des Navigateurs », 219, 220 ; — de saint Joseph, 228.

Suffrages, anciens, 510.

Supérieur ecclésiastique, 286.

Suppléments, 441.

Support mutuel, 117.
Surveillance, 193, 503.

T

Tableau, *Ex-voto*, 217, 319, 320.
Table des chapitres, IX ; — des gravures, 515.
Tabliers, 508.
Taché, Mgr A.-A., 382.
Taschereau, le cardinal E.-A., 149.
Tavernier, Mme Frs., 4 ; — le Dr Frs, 144, 231, 368.
Tellier, R. P. R., jésuite, 79, 456, 460.
Témoignages de Mgr Bourget, 265, 266, 311, 372.
Tessier, famille (notes), 22 ; — Mme Y., 143.
Thibodeau, Sœur de l'Immaculée-Conception, 265.
Thompson, Mme J., 143.
Tiers-ordre des Servites (note), 212.
Toupin, Mme Frs, 40.
Translation des restes de Mgr Lartigue, 420.
Trudeau, Mlle, 428.
Triduum, 106.
Truteau, le chanoine, 286, 462 ; — Mlle Angélique, 35, 215 ; — Mlle Desanges, 143, 251.
Turgeon, Mgr. P.-F., 58.
Tutoiement, 88.
Typhus, 111 à 147.

V

Valade, Sœur, 56.
Vallières de Saint-Réal, Mme R., 400.
Van Felson, Mme G., 400.
Veilleuses, dortoir des, 195.
Vente de terrains, 47.
Vernet, R. F., 103.
Vêtements (manches des robes), 504.
Vêtures, 3, 101.
Victimes pour les pécheurs, 427.
Vieilles et infirmes, 476, 477, 478.
Villeneuve, M. V.-L., p. S.-S., 411, 414.
Vincent de Paul, saint, 91, 184, 196, 224, 262, 264, 308, 321; — Conférences de, 51.
Vincent, Sœur, 3, 376, 379.
Vinet, abbé J.-J., 47, 501 ; — Mlle E., 188, 251.
Visitatrices, 379, 506.
Visiteurs étrangers, 180.
Visites, à domicile, 88, 507 ; — aux parents, 507 ; — à l'Hôpital anglais, 87 ; — à la prison, 87.— Visites pastorales (V. Mandements).
Vœu des sept cierges, 127, 303.
Vœux de Mgr Bourget, 134.
Volonté de Dieu, soumission à la, 474, 475.
Voyages, — de Mgr Bourget à Rome, 93 ; — de Mgr Prince à Rome, 380 ; — de Mgr J.

LaRocque à Rome, 380; — de Mgr A.-M. Blanchet, 103; de Mère Gamelin aux Etats-Unis, 318.

W

Walla Walla, 98.
Walsh, Sœur, 504.
White, Mlle C., 35, 40.
Whittaker, Mlle C., 144.
Wilson, M. Charles. 403; — Mme, 400; — Sœur, VI, 126, 128, 504.

Z

Zotique, saint, 48.

BNQ
000 182 458